



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

RAPPORT D'ACTIVITE 2007

INTRODUCTION

L'année 2007 a été marquée par l'élaboration d'un certain nombre de mesures législatives et la mise en place d'un grand nombre de projets et d'actions sur le terrain.

En matière de politique de la famille et de l'enfance, le projet de loi sur l'aide à l'enfance constitue sans doute un dispositif efficace pour créer un droit formel de l'enfant en détresse de bénéficier d'aide, de garantir la participation active de l'enfant et de ses parents à l'organisation de cette aide mais aussi de dé-judiciariser l'aide sociale et de bannir toute forme de violence familiale.

Le projet de loi organisant l'aide sociale permettra de créer un véritable droit à l'aide sociale destiné à permettre à l'ayant droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Cette nouvelle loi permettra de créer les instruments nécessaires pour une action coordonnée entre les différentes communes, permettant ainsi des interventions plus efficaces sur les situations de pauvreté et sur leurs causes.

L'élaboration et le dépôt du projet de loi sur la jeunesse a eu comme objectif de donner un cadre structuré à la politique jeunesse, tout comme le dépôt du projet de loi sur l'intégration qui contribuera à la mise en œuvre d'une meilleure politique d'accueil et d'intégration et de lutte contre la discrimination.

En 2007, de grands efforts ont été réalisés dans le domaine de la création et de l'extension des structures d'accueils sans hébergement et ce plus particulièrement dans le secteur des maisons relais. La progression des crédits a permis l'ouverture de nouvelles structures respectivement l'extension de structures existantes. Par l'adoption de la loi réglementant l'activité de l'assistance parentale, il a été tenu compte des évolutions socio-économiques des dernières décennies et ayant des répercussions sur le mode de garde des enfants.

Dans le domaine des personnes âgées, la politique du Ministère a été marquée par la continuité dans l'investissement en matière d'institution d'accueil. Notons encore le vote de la loi relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.

D'importants efforts ont également été réalisés pour le Ministère de la Famille et de l'Intégration en 2007 dans la mise en place de procédures « assurance qualité » dans chaque secteur destinés à améliorer de façon durable le niveau convenu de qualité des prestations cofinancés par l'Etat.

A noter par ailleurs que le Ministère de la Famille a activement participé dans les travaux de la Commission paritaire initié par l'IGF (Inspection générale des finances) et chargée de préparer la mise en vigueur d'un plan comptable uniforme pour le secteur conventionné.

Par ailleurs, il échet de signaler que le Ministère a développé de concert avec les partenaires concernés dans les différents secteurs, des séances de formation, formation en sécurité pour le personnel des CIPA (Centre intégrés pour personnes âgées), MS (Maison de soins) par le service technique dans le cadre de travaux de transformation ou rénovation ; formation et supervision en matière de soins palliatifs ; formation aux fonctions d'aide socio-familiale ; formation pour jeunes volontaires européen et bénévole ; prise en charge financière de mesures de formation, de réadaptation et rééducation professionnelle par le STH (Services des Travailleurs Handicapés) de l'ADEM (Administration de l'Emploi) ou encore des formations spéciales composées de stage de conduite conçues pour le personnel des institutions sociales appelés à utiliser des véhicules de services.

A noter également qu'en vue de la charge de travail accru de la Caisse nationale des Prestations familiales ainsi que le manque de personnel particulièrement ressenti, il n'a pas été possible d'intégrer dans le présent rapport le volet des « Prestations familiales ».

DIVISION I - Administration générale 8

1.	Service technique.....	8
1.1.	Secteur Personnes Agées.....	8
1.2.	Secteur Maisons Relais pour enfants.....	16
1.3.	Secteur Jeunes et Adultes	20
1.4.	Secteur Jeunesse.....	32
1.5.	Contrôle des conditions d'agrément.....	37
1.6.	Réglementation et législation	37
2.	Crèches, Foyers de Jour pour enfants et Garderies	39
2.1.	Gestion des demandes d'agrément	41
2.2.	Conventionnement de structures d'accueil	42
2.3.	Structures d'accueil à financement par prise en charge du déficit.....	43
2.4.	Analyse du secteur	48
2.5.	L'accueil à financement par unité de prestation.....	55
2.6.	Soutien financier de structures d'accueil sous forme de subside	55
2.7.	Location de chaises auprès de structures d'accueil commerciales	56
2.8.	Promotion et soutien financier du secteur des crèches d'entreprises.....	58
2.9.	Conventionnement de services pour le secteur de l'accueil de jour d'enfants	61
2.10.	Développement des services communs pour les gestionnaires de crèches, de foyers de jour ou de garderies.....	61

DIVISION II - Intégration et Soins..... 63

1.	Personnes handicapées et accidentées de la vie	64
1.1.	Politique gouvernementale.....	64
1.2.	Politique internationale	64
1.3.	Les procédures d'agrément.....	66
1.4.	Services conventionnés pour personnes handicapées.....	67
1.5.	Les services d'hébergement.....	67
1.6.	Les services d'activités de jour.....	77
1.7.	Les services de formation	80
1.8.	Les services d'information, de consultation et de rencontre	83
1.9.	Les services d'aide précoce	89
1.10.	Les services d'assistance à domicile	90
1.11.	Le service des travailleurs handicapés	91
2.	La réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés	102
3.	Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat.....	102
4.	Personnes âgées.....	103
4.1.	Considérations générales.....	103
4.2.	Le Conseil Supérieur des Personnes Âgées (CSPA)	104
4.3.	Politique des compétences	105
4.4.	Les formations aux professionnels.....	109
4.5.	Les procédures d'agrément.....	115
4.6.	Entente des Gestionnaires pour Personnes Âgées asbl.....	116
5.	Commissariat du Gouvernement aux étrangers (CGE).....	117
5.1.	Les demandeurs de protection internationale (DPI) et les réfugiés reconnus .	117

5.2.	Le logement des demandeurs de protection internationale (DPI).....	122
5.3.	L'aide aux résidents étrangers et aux personnes en situation irrégulière..	123
5.4.	Les relations avec les associations	124
5.5.	Exposition « Art & Vie : exposition par des demandeurs de protection internationale »	124
5.6.	« Journée des élus locaux » placée sous le thème de l'intégration des communautés étrangères.....	124
5.7.	Conférence nationale pour Etrangers 2007 : « Notre Luxembourg : diversité et citoyenneté »	125
5.8.	Les relations internationales.....	126
5.9.	Le Centre pour l'Egalité de Traitement	132
5.10.	Conseil National pour étrangers.....	132
5.11.	Nouvelle Législation	134

DIVISION III - Solidarité 135

1.	Service National d'Action Sociale (SNAS).....	135
1.1.	Le plan législatif.....	135
1.2.	Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG	136
1.3.	Plan d'action national pour l'inclusion sociale (2006 à 2008)	142
1.4.	Relations internationales	142
1.5.	Statistiques administratives.....	143
2.	Service solidarité	150
2.1.	Aide sociale	150
2.2.	Lutte contre le surendettement.....	153
2.3.	Les Services conventionnés pour adultes.....	155
2.4.	Economie solidaire / Services de proximité	161
2.5.	Formation	161
3.	Fonds National de Solidarité	163
3.1.	Revenu Minimum Garanti (RMG).....	163
3.2.	Prestations définies par la loi du 13 juin 1975.....	167
3.3.	Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées	168
3.4.	Avance et recouvrement de pensions alimentaires	169
3.5.	Allocation de chauffage	169
3.6.	Accueil gérontologique	171
3.7.	Revenu pour personnes gravement handicapées	172

DIVISION IV - Enfance et Famille 174

1.	Conciliation vie familiale et vie professionnelle	174
1.1.	Maisons relais pour enfants	174
1.2.	Projets divers.....	178
1.3.	Accueil éducatif à domicile chez les particuliers	180
2.	Droits de l'enfant.....	182
2.1.	Services conventionnés dans le domaine de la formation, de la consultation, de la médiation et de l'animation.....	182
2.2.	Promotion des droits de l'enfant.....	188
2.3.	Publications	191
3.	Aide à l'enfance	192
3.1.	Mesures législatives et études	192
3.2.	Activités et projets	192
3.3.	Placement d'enfants en détresse	193
3.4.	Centres d'accueil privés pour enfants et jeunes adultes.....	195

3.5.	Services sociaux en milieu ouvert.....	200
3.6.	Placement familial	202
3.7.	Nouveaux projets.....	203
3.8.	Données statistiques concernant le profil des enfants et jeunes en détresse accueillis par les centres d'accueil	204
4.	Maisons d'enfants de l'Etat (MEE)	209
4.1.	Population.....	209
4.2.	Les entrées et les sorties en 2007	211
4.3.	Vie institutionnelle.....	212
4.4.	Le travail au quotidien :	214
4.5.	Réflexions et interrogations.....	219
5.	Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE)	221
5.1.	Missions du CSEE.....	221
5.2.	Internats.....	221
5.3.	Service Psycho-Social.....	223
5.4.	Institut d'Enseignement Socio-Educatif.....	224
5.5.	Logements externes encadrés	227
5.6.	Unité de formation socio-pédagogique.....	227
5.7.	Personnel	228
5.8.	Infrastructures.....	228
5.9.	Contacts externes et missions spécifiques	229
5.10.	Activités de la commission de surveillance et de coordination	230
6.	Internats socio-familiaux.....	231
6.1.	Introduction.....	231
6.2.	La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement.....	232
6.3.	La situation des inscriptions	233
6.4.	La situation des pensionnaires.....	235
6.5.	Les projets réalisés en 2007 et en cours de réalisation	235
6.6.	Le processus de réforme sur les plans institutionnel, éducatif et matériel. 236	
7.	Adoption au Luxembourg	237
7.1.	Autorité centrale	237
7.2.	Autorité de tutelle des services agréées	240
7.3.	Relations nationales	242
7.4.	Relations internationales	243
8.	Bénévolat.....	244
8.1	Conseil Supérieur du Bénévolat	244
8.2.	Agence du Bénévolat	244
3.3.	Relations internationales	246
9.	Groupe d'encadrement psychotraumatologique (GPEPT)	246

DIVISION V - Jeunesse 248

1.	Lignes directives de la politique jeunesse	248
2.	Conseil Supérieur de la Jeunesse.....	250
3.	Organisations et mouvements de Jeunesse	251
4.	Relations avec les Communes	252
5.	Services pour Jeunes.....	252
5.1.	Les services de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes.....	252
5.2.	Les services d'information pour jeunes – Le Centre Information Jeunes (CIJ asbl)	253

5.3	Les services de formation pour jeunes	257
5.4	Centre de Médiation asbl	260
6.	Services de recherche pour Jeunes – Le CESIJE	262
6.1.	Projets de recherche	262
6.2.	Projets d'évaluation	263
6.3.	Documentation	263
6.4.	Consultance.....	263
6.5.	Publications	263
7.	Action du Service National de la Jeunesse (SNJ).....	263
7.1.	Activités éducatives – Service animation	266
7.2.	Projets	268
7.3.	Formation	270
7.4.	Projets d'information.....	275
7.5.	Coordination SVO.....	277
7.6.	Centres SNJ	279
7.7.	Assistance régionale	286
7.8.	Actions de soutien	287
7.9.	Unité « Jeunesse en action »	289
7.10.	Relations internationales	292
8.	Politique de la Jeunesse sur le plan international	294
8.1.	L'Union Européenne.....	294
8.2.	Conseil de l'Europe	295
8.3.	BENELUX.....	295
8.4.	Grande-Région	296
8.5.	Relations bilatérales	296

DIVISION I – Administration Générale

1. Service technique

1.1. Secteur Personnes Agées

1.1.1. Nouvelles constructions, transformations et rénovations de centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins, centres de jour.

En 2007, le service technique a travaillé sur 36 projets comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des centres de services intégrés de soins pour seniors, des centres psycho-gériatriques et des clubs senior. Le nombre de lits concernés est de 1705 unités et le nombre de chaises est de 465 unités.

1.1.2. Situation détaillée des projets :

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	CIPA Berbourg - Mise en conformité du bâtiment existant	Travaux en cours
2	CIPA Berbourg - Extension (72 lits)	Planification achevée, début des travaux en 2008
3	CIPA Berschbach - Nouvelle construction (99 lits)	Décompte financier en attente
4	CIPA St. Joseph/Ste Elisabeth Bettembourg - Mise en conformité	Travaux en cours
5	CIPA Clervaux Résidence des Ardennes - Mise en sécurité du centre et mise en conformité de la cuisine	Travaux en cours
6	CIPA Clervaux Résidence des Ardennes - Extension (39 lits)	Travaux en cours
7	CIPA Consdorf - Mise en conformité et en sécurité	Travaux en cours
8	CSISS Ettelbruck - Nouvelle construction (121 lits / 35 chaises)	Travaux achevés
9	CIPA Grevenmacher - Nouvelle construction (107 lits)	Travaux en cours.
10	CIPA Heisdorf Château - Transformation et extension (40 lits / 130 chaises)	Travaux achevés
11	CIPA Heisdorf Marie-Consolatrice - Nouvelle construction d'une cuisine	Décompte financier en attente

	centrale	
12	CIPA Heisdorf Marie-Consolatrice - Mise en conformité	Travaux en cours
13	CIPA Heisdorf Regina-Pacis - Mise en conformité	Travaux en cours
14	CIPA Junglinster - Nouv. construction (100 lits)	Travaux en cours
15	CIPA Luxembourg Ancien hôpital Sacrée Cœur - Nouvelle construction (119 lits)	Début des travaux
16	CIPA Luxembourg - Centre du Rham extension et transformation (142 lits et administration)	Planification en cours
17	CSISS Luxembourg Ancien hôpital Ste. Elisabeth - Nouvelle construction (115 lits)	Travaux en cours
18	Centre d'accueil pour personnes en fin de vie Hamm - Nouvelle construction (15 lits)	Travaux en cours
19	CIPA Mersch - Nouvelle construction et transformation (126 lits)	Décompte financier en attente
20	CIPA Luxembourg Fondation Pescatore - Transformation de la partie centrale et nouvelle cuisine centrale (44 lits)	Travaux en cours
21	CIPA Rédange - Nouvelle construction (110 lits)	Décompte financier en attente
22	CIPA Soleuvre - Nouvelle construction (120 lits)	Planification en cours
23	CIPA Hospice Civil Hamm - Mise en conformité et en sécurité	Travaux en cours
24	Maison de Soins Clervaux St. François - Nouvelle construction (40 lits et 25 chaises)	Travaux en cours
25	Maison de Soins Diekirch Scr. Cœur - Transformation et extension (97 lits)	Début des travaux de la deuxième phase
26	Maison de Soins Erpeldange Alzheimer(ALA) - Nouvelle construction (120 lits)	Travaux achevés
27	Maison de Soins Pétange - Transformation et extension (79 lits)	Travaux en cours
28	Centre psycho-gériatrique Bettembourg - Transformation d'un bâtiment existant (15 chaises)	Décompte financier en cours
29	Centre psycho-gériatrique Dommeldange 2ème groupe ALA - Extension du Foyer	Décompte financier en cours
30	Centre psycho-gériatrique Dommeldange 1er groupe ALA - Mise en conformité et rénovation	Travaux en cours

31	Centre psycho-gériatrique Esch-sur-Alzette ALA - Nouvelle construction (20 chaises)	Travaux en cours
32	Centre psycho-gériatrique Steinfort Hôpital intercommunal - Nouvelle construction (40 chaises)	Décompte financier en attente
33	Centre psycho-gériatrique et Club Senior Wasserbillig - Transformation	Travaux en cours
34	Club Senior Dudelange - Nouvelle construction	Décompte de l'aménagement intérieur en attente
35	Club Senior Schifflange - Nouvelle construction	Travaux en cours
36	Club Senior Differdange - Nouvelle construction	Travaux achevés

1.1.3. Rénovation, aménagement et équipement

Une assistance technique pour la construction, la transformation et la rénovation a été donnée à diverses associations du secteur personnes âgées.

Une assistance technique dans le domaine informatique a été offerte aux organisations œuvrant dans le secteur socio-familial.

Des séances de formation de sécurité ont été offertes au personnel des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des logements encadrés pour personnes âgées et au personnel des secteurs pour personnes handicapées, crèches, enfants, jeunes et adultes.

18 dossiers (plans) relatifs à l'infrastructure ont été avisés dans le cadre d'un accord de principe d'agrément.

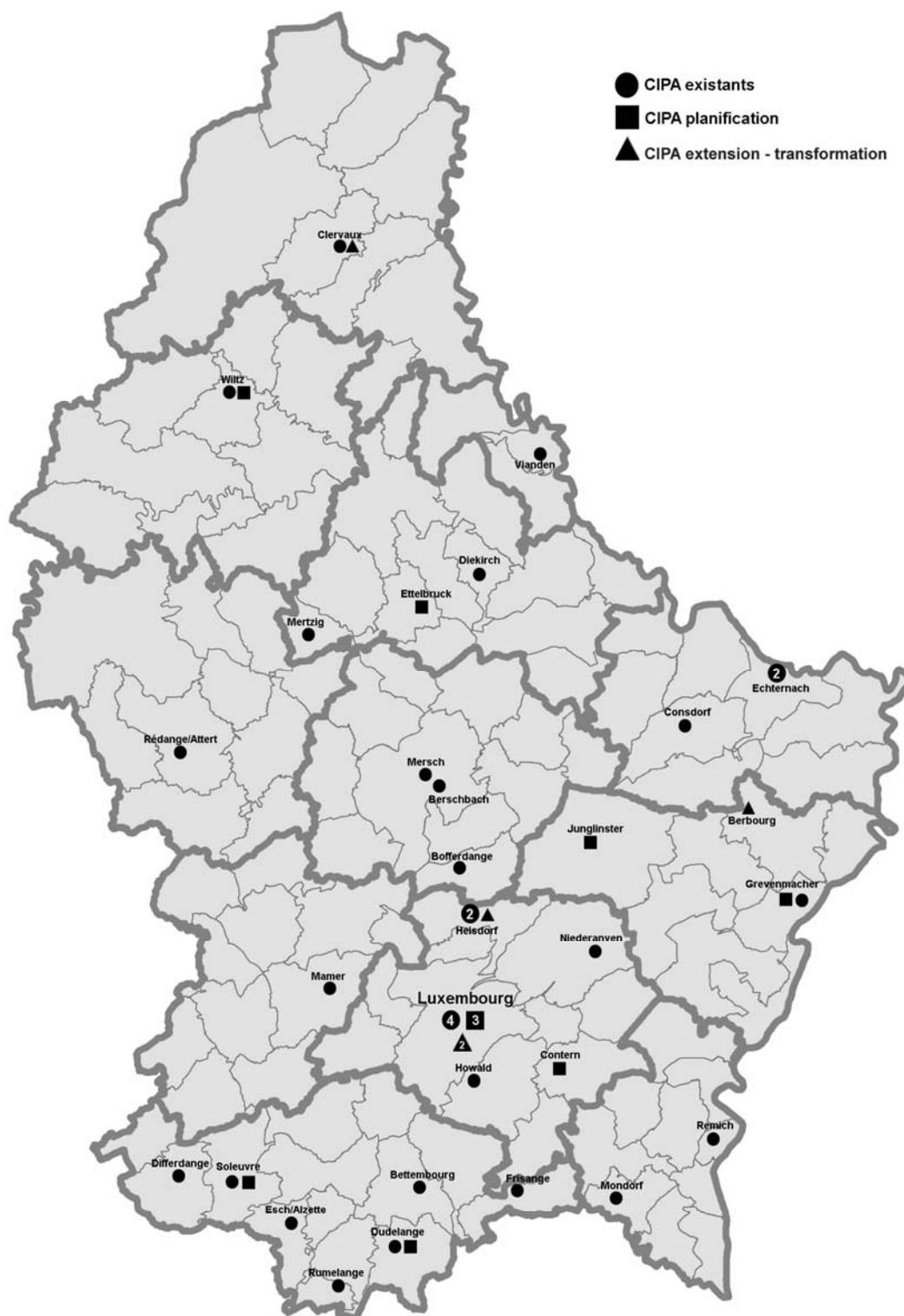
12 demandes individuelles de participation financière, d'un montant de 392.065,87.-€ émanant d'associations œuvrant dans le domaine du troisième âge ont été traitées.

1.1.4. Impact financier

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur personnes âgées, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 45.526.227,68.-€. Cette somme comprend les travaux réalisés dans le cadre de nouvelles constructions, de transformations, de rénovations de centres intégrés pour personnes âgées, de maisons de soins et de centres de jour, ainsi que le premier équipement relatif à ces constructions. Le total des intérêts des lignes de crédits autorisées par les conventions de construction des grands projets, s'élève à 982.228,93.-€.

Un nouveau mode de calcul du montant maximal de la participation de l'Etat en fonction de la variation semestrielle de l'indice des prix de la construction en collaboration avec la direction du contrôle financier a été élaboré.

Centres Intégrés pour Personnes Agées (CIPA)

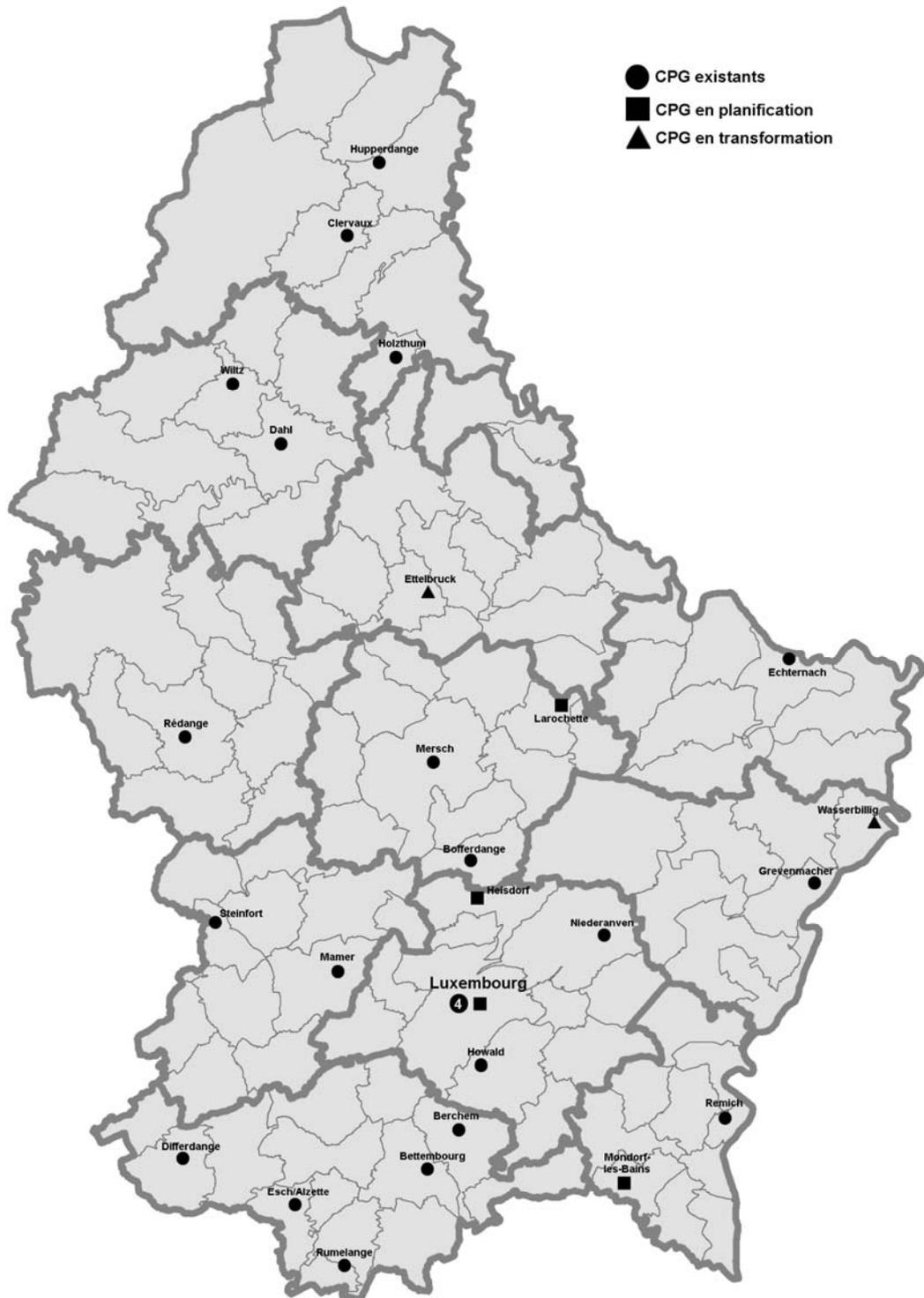


Maisons de Soins



ebertinelli::\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Maisons de Soins 2007.psd MIFaST 25/01/2008

Centres Psycho-Gériatriques



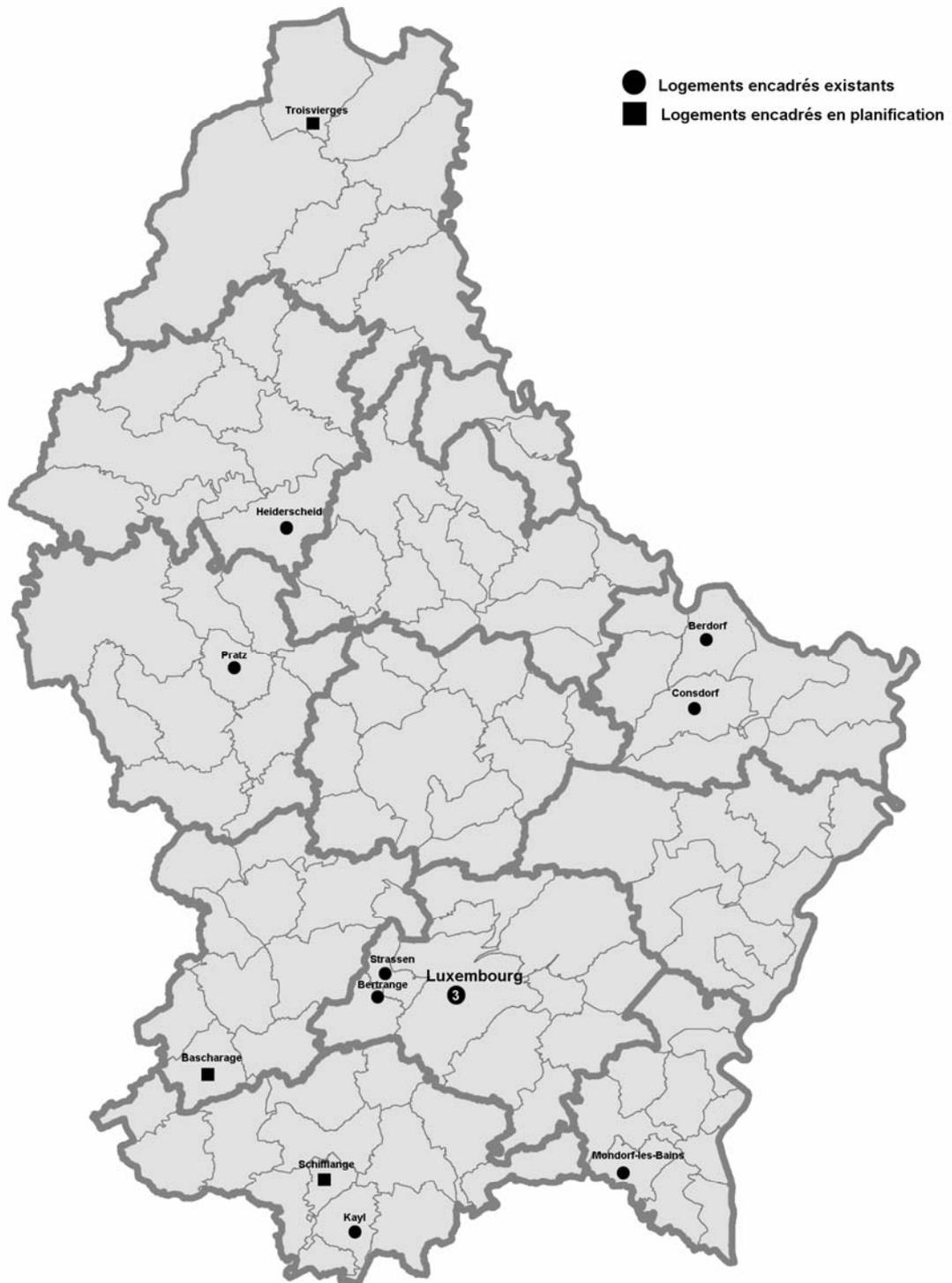
ebertinelli:IC:DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Centre Psycho-Gériatrique 2007.psd

Clubs Seniors



ebertinelli::IC:IDATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Club Senior 2007.psd

Logements encadrés pour personnes âgées



ebertinelli:\C:\DATA\Cartes Secteurs MiFa\Carte Logement encadre 2007.psd MiFaST 25/01/2008

1.2. Secteur Maisons Relais pour enfants

Une assistance technique pour la construction a été donnée aux différentes administrations communales. Le service a effectué 74 visites d'agrément de maisons relais. Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur maisons relais, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élevaient à 7.338.750,55 € pour l'exercice 2007. Il s'agit d'un total de 1.630 enfants scolarisés.

69 demandes de participation financière sont en cours de traitement.

1.2.1. Nouvelles constructions, transformations et aménagements

La participation financière des projets suivants a été liquidée au cours de l'exercice 2007 :

commune	site/localité	nbre d'enfants scolarisés
Bech	Bech	42
Bertrange	Am Beiestack	70
Bous	Bous	54
Differdange	Oberkorn (Ancienne Crèche Municipale)	75
Dudelange	Ecole en Forêt	44
Dudelange	Gaffelt	64
Dudelange	Strutzbiérg	60
Junglinster	Gonderange	71
Kopstal	Bridel	71

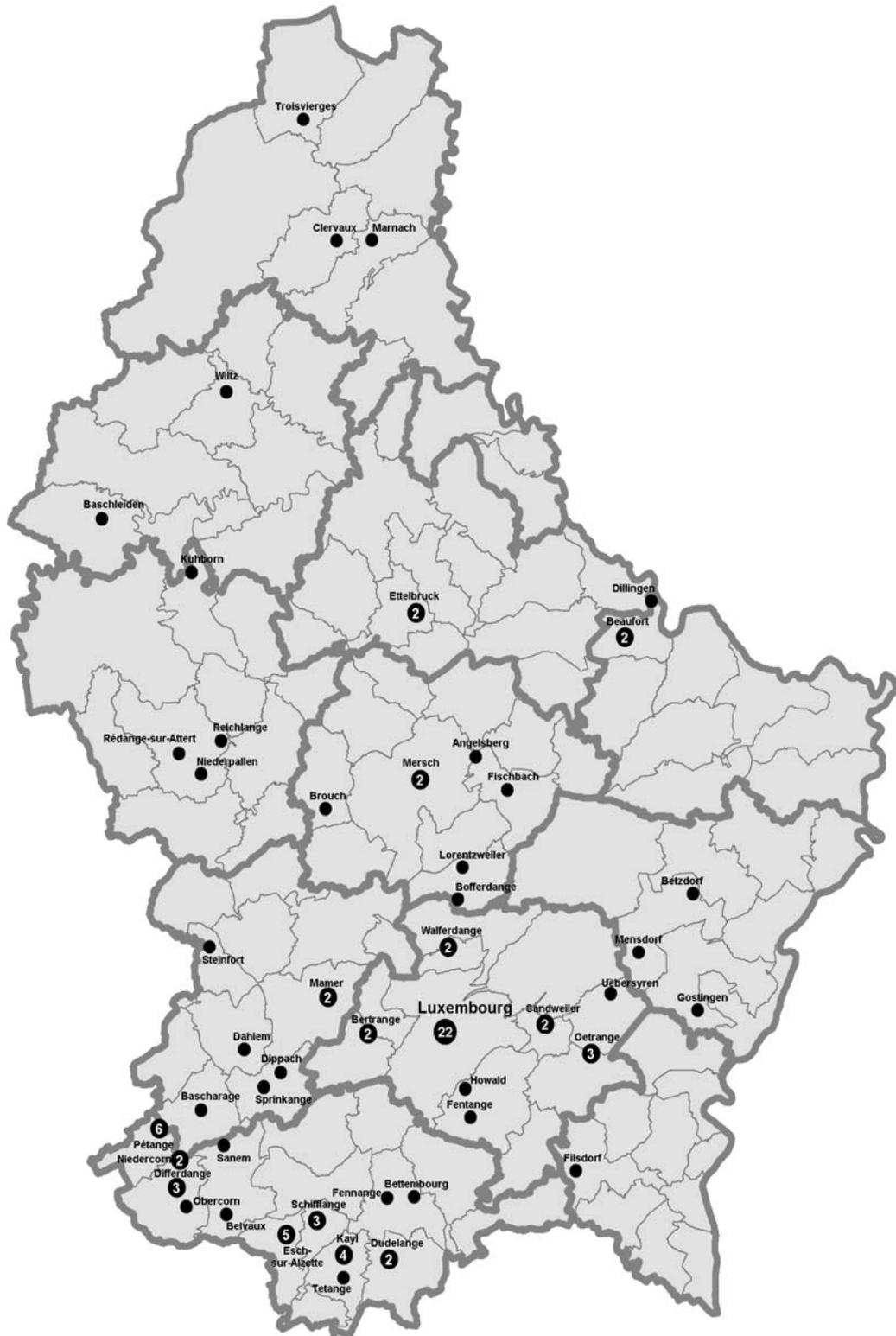
Pendant l'exercice 2007, les communes suivantes ont été soutenues par une participation financière :

commune	site/localité	nbre d'enfants scolarisés
Differdange	Differdange – rue Emile Mark	104
Esch-sur-Alzette	Brill	87
Esch-sur-Alzette	Papillon III	114
Esch-sur-Alzette	Jean Jaurès	52
Frisange	Frisange	82
Hesperange	Howald	91
Hesperange	extension containers	86
Mersch	Krounebiérg extension	87
Mertzig	Mertzig	78
Mamer	Koenigsbund	168
Niederanven	Oberanven	130

Pendant l'exercice 2007 les projets suivants ont bénéficié d'un accord de principe :

Commune/asbl	site/localité
Bettembourg	Extension Centre Sportif rue Polk
Heiderscheid	Heiderscheid
Larochette	Böschcrèche (enfants non-scolarisés)
Luxembourg	rue de Beggen
Rédange-sur-Attert	Rédange-sur-Attert
SISPOLO asbl	Extension Parc Hosingen
Schuttrange	Munsbach
Tandel	Tandel

Assistants parentaux (Dageselteren)



1.3. Secteur Jeunes et Adultes

1.3.1. Généralités

Au cours de l'exercice 2007, le service a assumé les missions suivantes:

L'entretien courant des infrastructures hébergeant des associations conventionnées ou agréées avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

La planification et l'exécution des travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles.

La planification de nouvelles constructions.

L'exécution des travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public.

Les avis dans le cadre de l'accord de principe pour les nouveaux projets en planification.

Le suivi des chantiers de compétence commune avec l'Administration des Bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux.

Le traitement de 340 demandes individuelles de participation financière émanant d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux.

Section Jeunes & Adultes - Au total 20 chantiers de grande envergure et 112 chantiers ou interventions de petite envergure ont été planifiés et exécutés soit en coopération avec des bureaux d'études ou d'architecture, soit en régie propre au courant de l'exercice 2007.

Section Réfugiés & Immigrés – La plupart des immeubles sont propriété d'Etat et donc entretenus par les services des Bâtiments publics. Le service technique du Ministère de la Famille et de l'Intégration s'occupe surtout de la mise en sécurité, des petites réparations, de l'entretien courant ainsi que des équipements en mobilier.

1.3.2. Impact financier

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur Jeunes et Adultes, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 14.724.051,01.- €. Ce montant comprend les projets réalisés au niveau des centres d'accueil, des foyers de jour et des services dans les secteurs Personnes Handicapées, Enfance et Famille, Placement familial et Adoptions, Solidarité et Internats socio-familiaux ainsi que dans le secteur Immigration, de même que le premier équipement relatif à ces projets.

Centres d'accueil	1.885.286,17€
Internats	489.360,46€
Services	1.015.556,46€
Handicap	9.919.305,92€
Immigration et réfugiés	526.275,28€
Foyers de jour	329.696,34€
Egalité des chances	421.534,32€
Intérêts débiteurs J&A	<u>137.036,06€</u>
<u>Total :</u>	<u>14.724.051,01€</u>

1.3.3. Les projets les plus importants en planification ou en état d'exécution

Secteur « Enfants et Jeunes »

Rumelange, Caritas Jeunes & Familles

Création de trois nouveaux foyers (24 lits) à un groupe d'enfants chacun en vue de remplacer des infrastructures non adaptées aux besoins réels et non conformes à la législation en vigueur.

Participation de l'Etat : 1.860.000.- €

En finition.

Esch/Alzette, Caritas Jeunes & Familles

Création d'un nouveau foyer pour adolescents (10 lits) en vue de remplacer une structure non adaptée à Rumelange.

En finition.

Sandweiler/Kréintgeshaff, Croix Rouge Luxembourgeoise

Transformation d'un immeuble pour l'accueil de 2 groupes d'enfants, 26 lits.

Coût total : 2.600.000.- €

En construction

Berg, Croix Rouge Luxembourgeoise

Création d'un centre thérapeutique équestre avec internat.

En planification.

Alzingen, Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf
Création d'un foyer d'accueil et de thérapie pour 9 enfants.
Participation de l'Etat : 1.000.000.- €
En construction.

Erpeldange, Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf
Création de 2 nouveaux foyers d'accueil.
En planification.

Secteur « Internats »

Troisvierges, CSSE Elisabeth asbl
Rénovation et transformation de l'Internat Ste Elisabeth. L'immeuble est subdivisé en 6 unités de vie (62 lits) avec des chambres individuelles. Aménagement d'un service de restauration pour internes et externes.
Participation de l'Etat : 7.774.000.- €
En finition.

Secteur « Personnes handicapées »

Betzdorf, CSSE Yolande asbl
Transformation, modernisation et extension de l'Institut St. Joseph, destiné à héberger 70 personnes handicapées sévèrement atteintes et offrira des activités de jour à 173 personnes.
Participation de l'Etat : 37.200.000.- €
2ième phase en exécution.

Mondorf, CSSE Yolande asbl,
Construction d'un foyer d'accueil à 64 lits avec foyer de jour d'une capacité de 24 places.
Participation de l'Etat : 15.960.000.- €
Planification en cours.

Bissen, Fondation du Tricentenaire
Construction d'un centre d'activité de jour pour 80 personnes.
Participation de l'Etat : 9.660.000.- €
En construction.

Wiltz, Coopérations

Construction d'un foyer d'accueil pour 8 personnes.

Participation de l'Etat : 1.115.000.- €

En finition.

Wiltz, Coopérations

Extension des ateliers au bénéfice des personnes handicapées.

Participation de l'Etat : 800.000.- €

En planification

Hosingen, APEMH

Construction d'une structure de travail pour 110 personnes.

Participation de l'Etat : 7.270.000.- €

En finition.

Mondorf, APEMH

Construction et transformation d'un immeuble en structure d'hébergement pour 16 personnes handicapées avec double diagnostique.

Participation de l'Etat : 1.050.000.- €

En planification.

Nossbiert, Esch/Alzette, APEMH

Construction d'une structure d'hébergement pour personnes handicapées âgées

Participation de l'Etat : 1.750.000.- €

En planification.

Esch/Alzette, APEMH

Extension du Foyer de la Solidarité, 5 chambres.

Coût total : 400.000.- €

En finition

Boevange/Attert, Fondation Sclérose en Plaques

Construction d'un centre de jour pour 4 groupes à 8 personnes atteintes de la sclérose en plaques.

Participation de l'Etat : 3.257.000.- €

En finition.

Clervaux, Mateneen Doheem

Aménagement d'un centre de jour pour personnes polyhandicapées.

Participation de l'Etat : 2.750.000.- €

En construction.

Diekirch, Association Création de Foyers pour Jeunes

Rénovation de la structure existante.

En exécution.

Secteur « Femmes en Détresse »

Walferdange, Fondation Maison de la Porte Ouverte

Construction d'un foyer d'accueil pour femmes et enfants.

Estimation du coût : 800.000.-€

En construction.

Esch/Alzette, Conseil National des Femmes Luxembourgeoises

Construction d'un foyer pour femmes et enfants

En construction

Luxembourg, Fondation Maison de la Porte Ouverte

Rénovation des locaux sanitaires de l'Hôtel Maternel

Coût total : 410.000.- €

Secteur « Services »

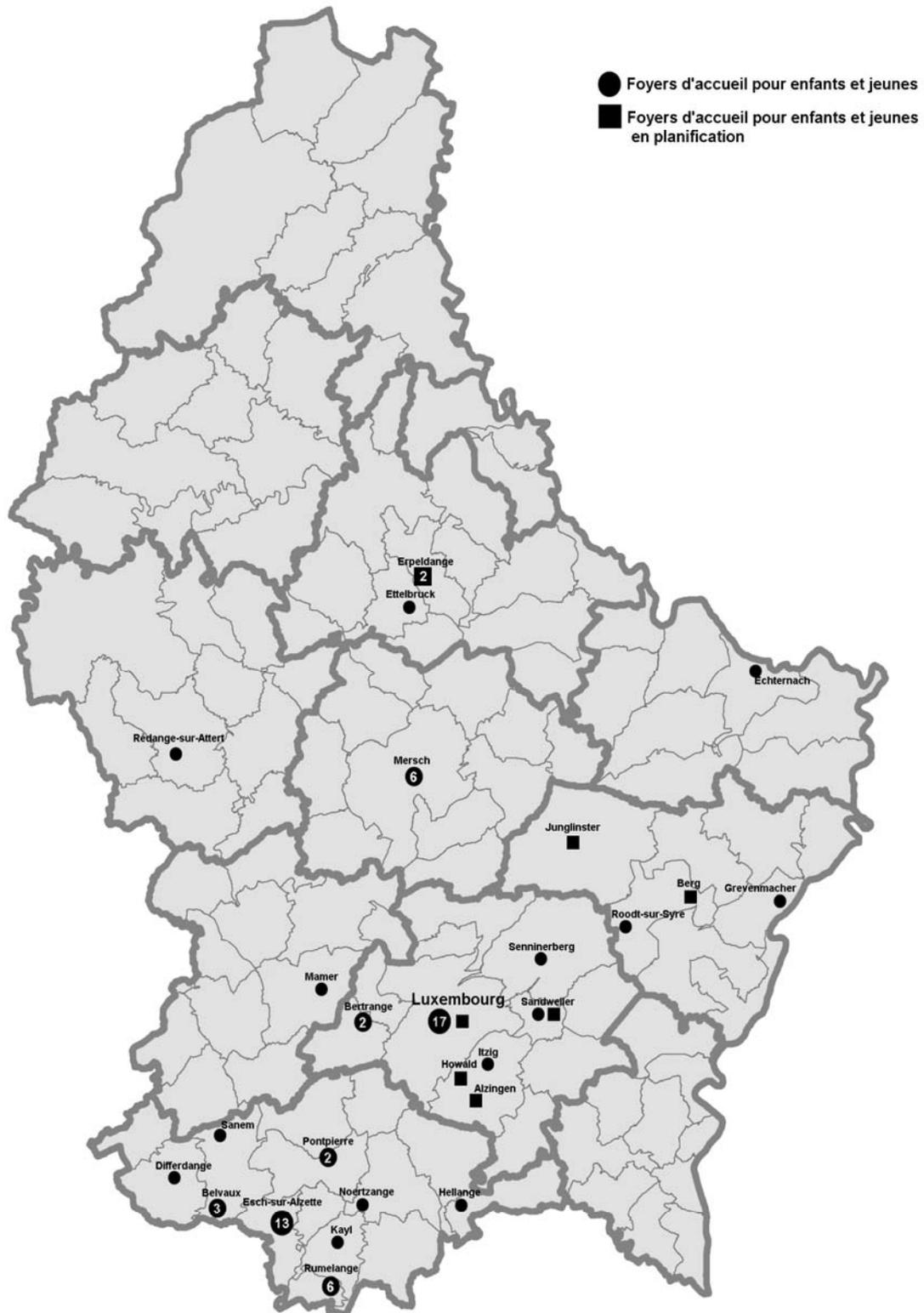
Bertrange, Croix Rouge Luxembourgeoise

Rénovation du bâtiment principal pour l'accueil de différents services.

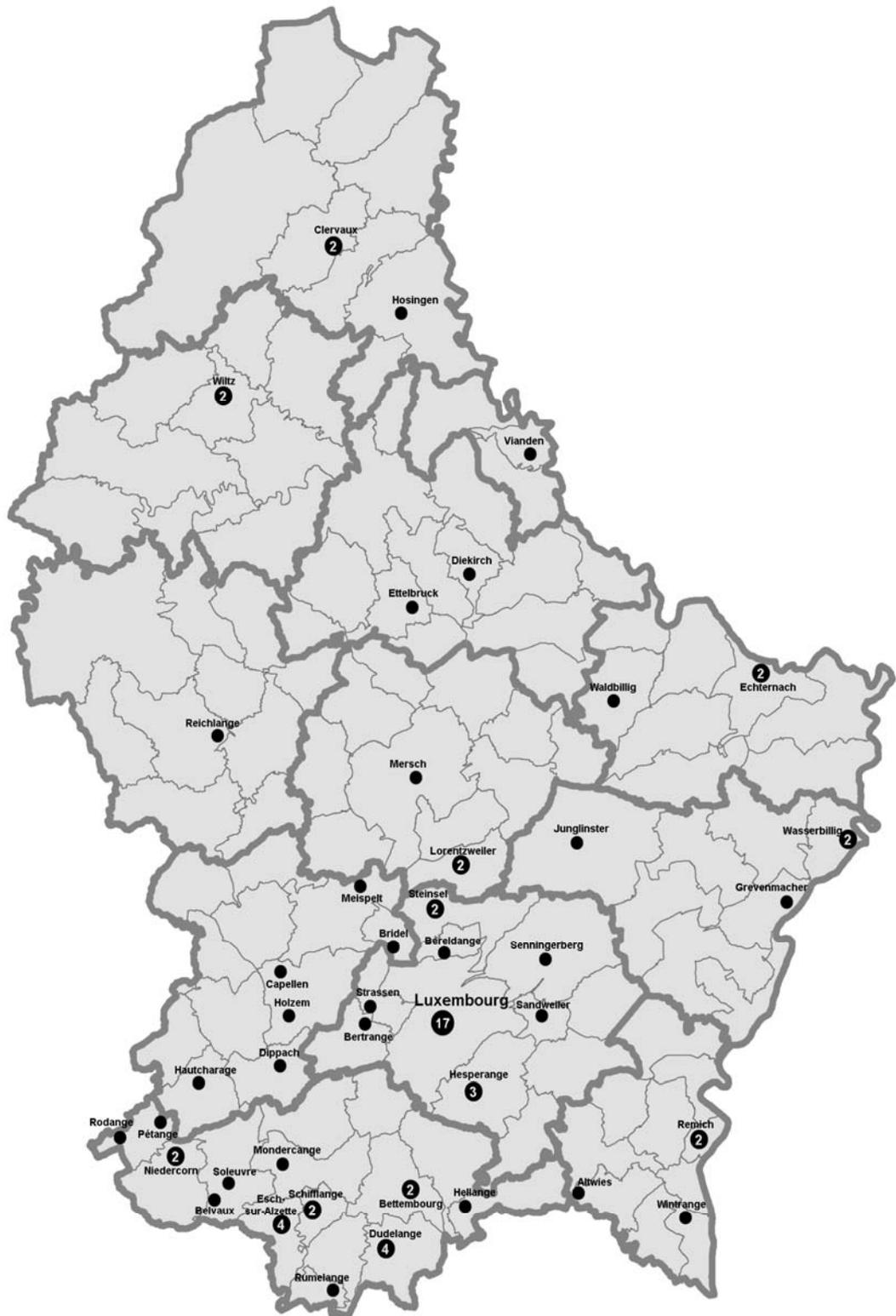
Part Etat 1.250.000.- €

En exécution.

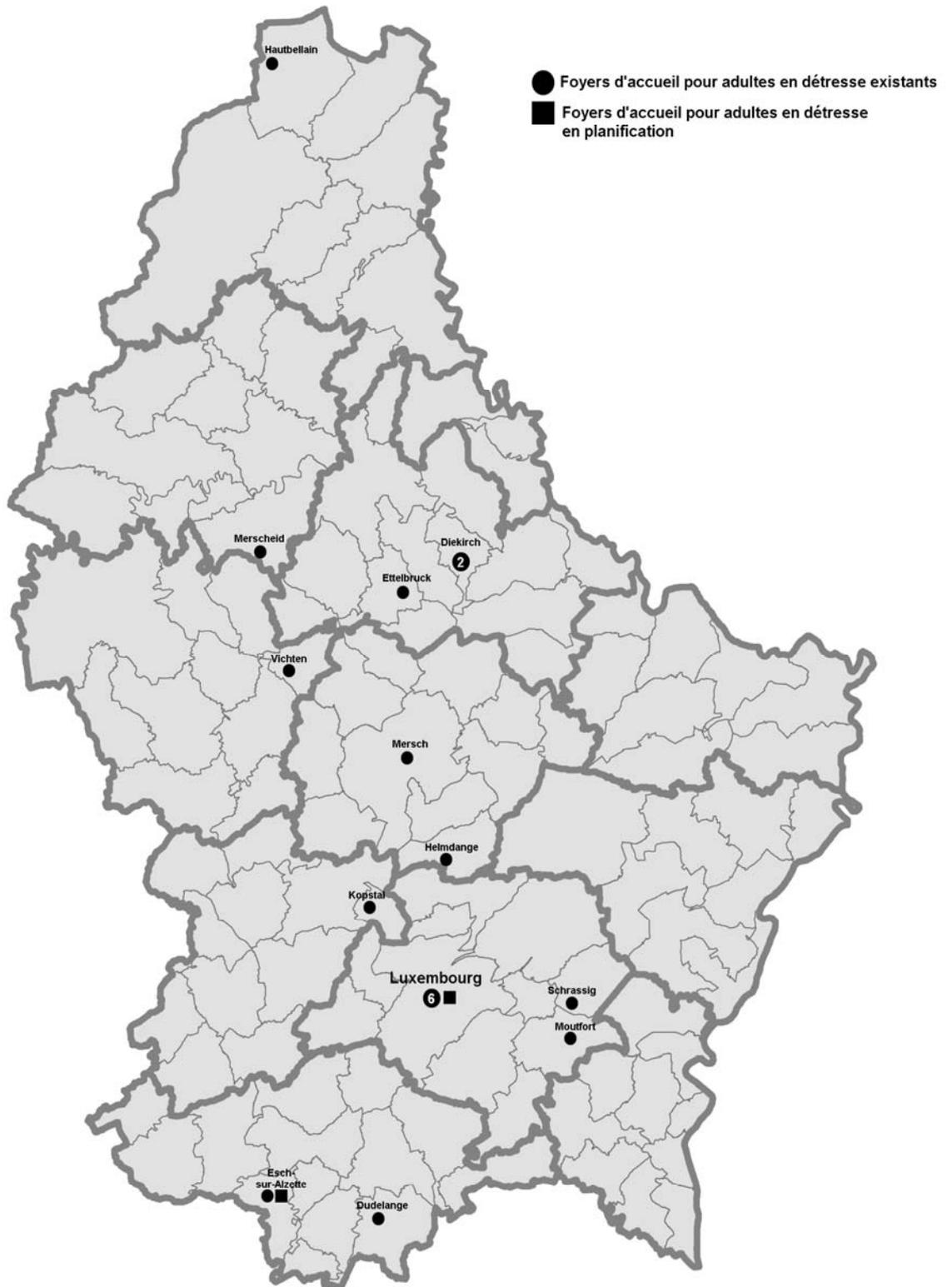
Foyers d'accueil pour enfants et jeunes



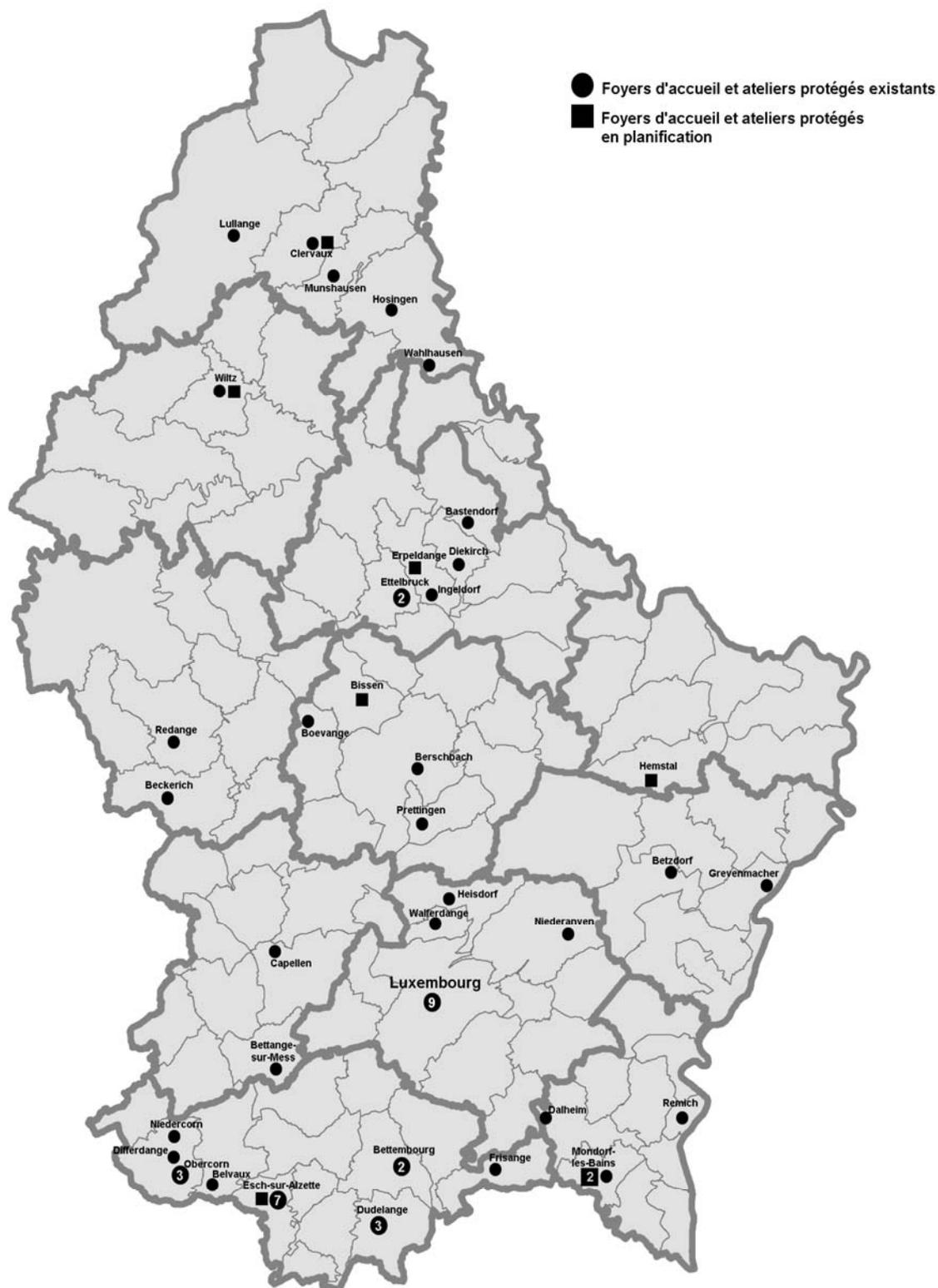
Foyers de jour pour enfants



Foyers d'accueil pour adultes en détresse



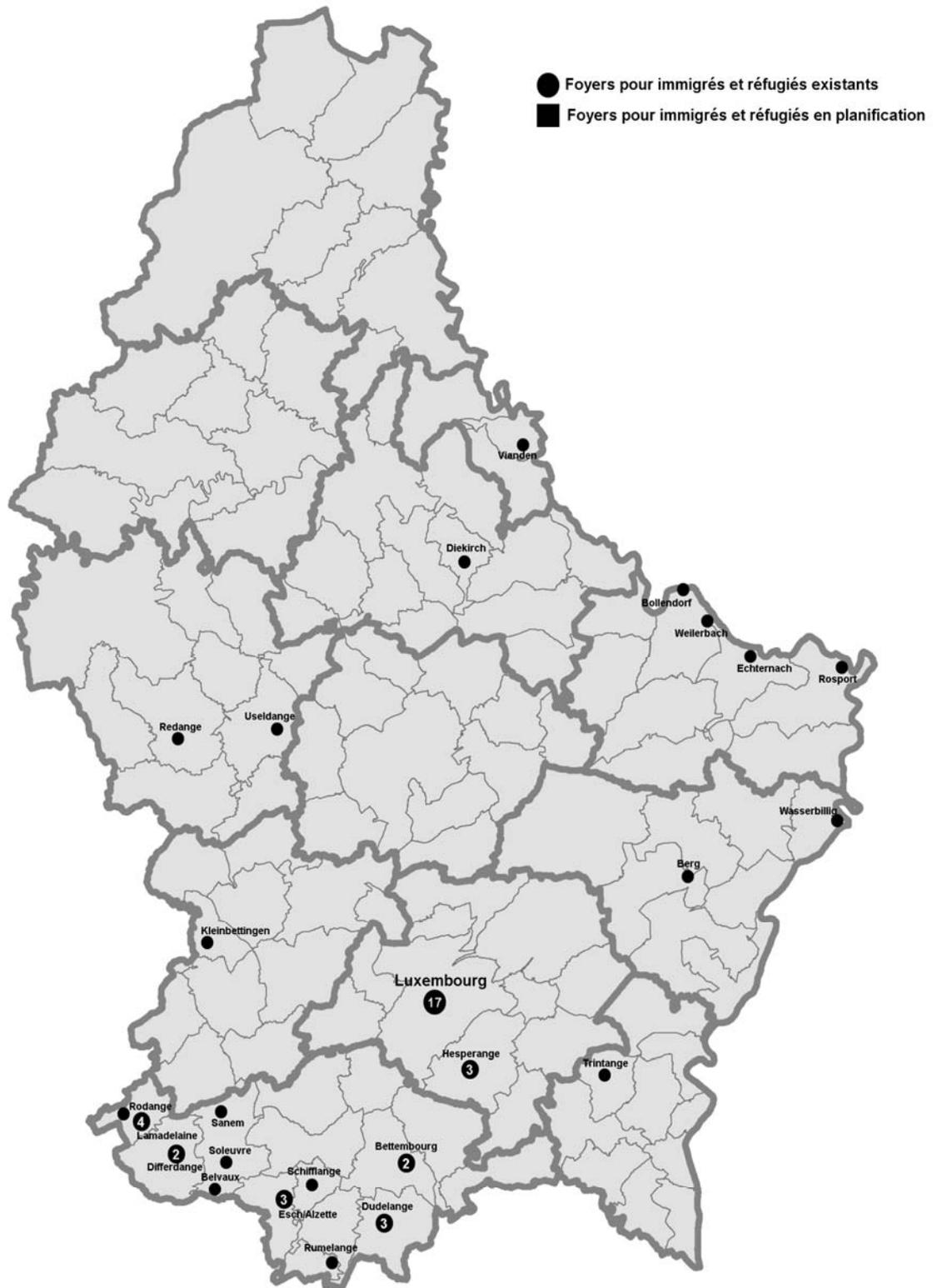
Personnes handicapées Foyers d'accueil et ateliers protégés



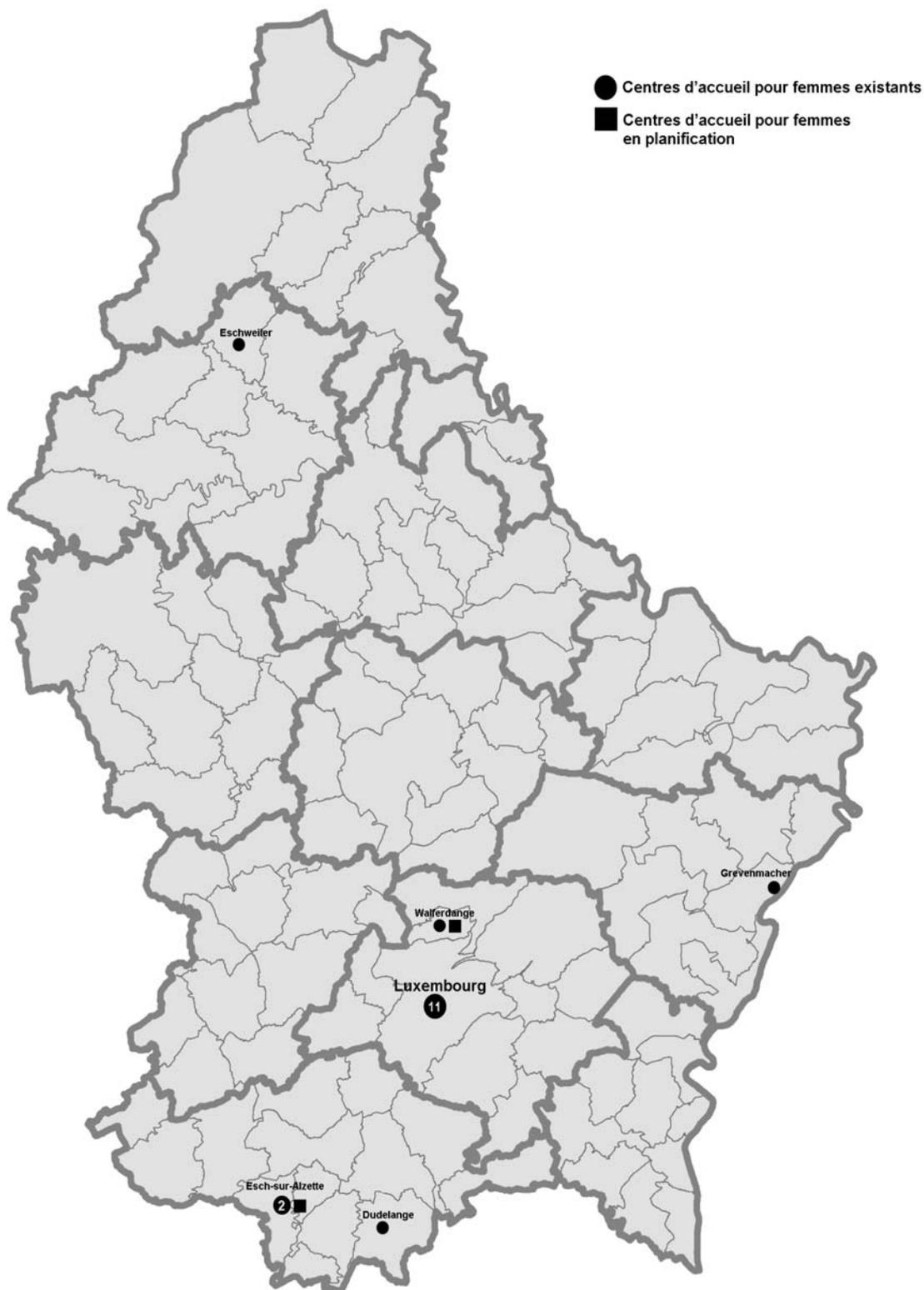
Internats socio-familiaux



Foyers pour immigrés et réfugiés



Centres d'accueil pour femmes



1.4. Secteur Jeunesse

1.4.1. Constructions, transformations et rénovations.

Pendant l'exercice 2007, les projets suivants ont pu être achevés :

- Remerschen : Installation d'une auberge de jeunesse dans l'enceinte de l'ancien couvent.
- Wilwerwiltz : Rénovation du chalet guides et scouts.
- Dudelange : Assainissement du bloc sanitaire du chalet Belvédère.
- Berchem/Roeser : Construction d'une maison de jeunes.
- Eich/Luxembourg : Aménagement de l'ancienne Fonderie d'Eich en siège et centre de formation des LGS avec partie résidentielle et 4 logements pour le Service Volontaire Européen pour Jeunes.
- Niederanven : Aménagement d'une maison de jeunes.

Les projets suivants étaient en planification ou en voie d'exécution pendant l'exercice 2007 :

- Dudelange : Construction d'un home pour le groupe FNEL Peaux-Rouges.
- Clervaux : Construction d'un home pour guides et scouts.
- Rollingergrund : Rénovation et agrandissement du home pour guides et scouts.
- Eschdorf : Construction d'un home pour guides et scouts.
- Bascharage : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Burmerange : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Grevenmacher : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Hesperange : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Mondorf : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Neudorf : Construction d'une maison de jeunes.
- Remich : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Schuttrange : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Ettelbruck : Agrandissement du home des guides et scouts.
- Larochette : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Dippach : Construction d'un chalet pour guides et scouts.
- Schouweiler : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Clausen : Aménagement d'une maison de jeunes.
- Kayl : Agrandissement, rénovation du home des guides et scouts.
- Walferdange : Construction d'un chalet pour guides et scouts.
- Differdange : Aménagement d'un home pour guides et scouts.
- Diekirch : Agrandissement du home pour guides et scouts.
- Goebange : Aménagement d'une maison de jeunes.

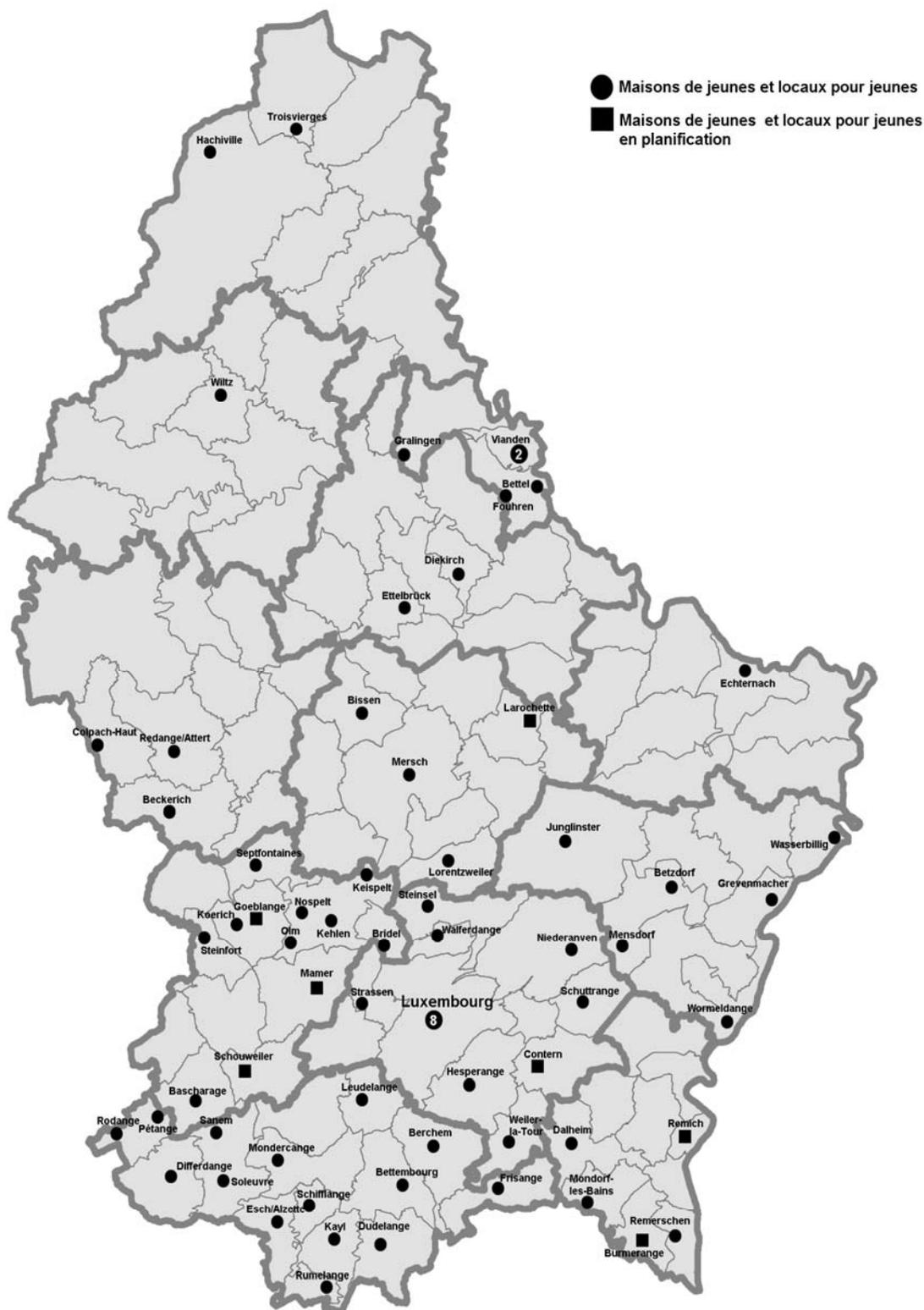
- Bonnevoie : Agrandissement du home pour guides et scouts.
- Bridel : Réaménagement de la maison de jeunes.

1.4.2. Impact financier

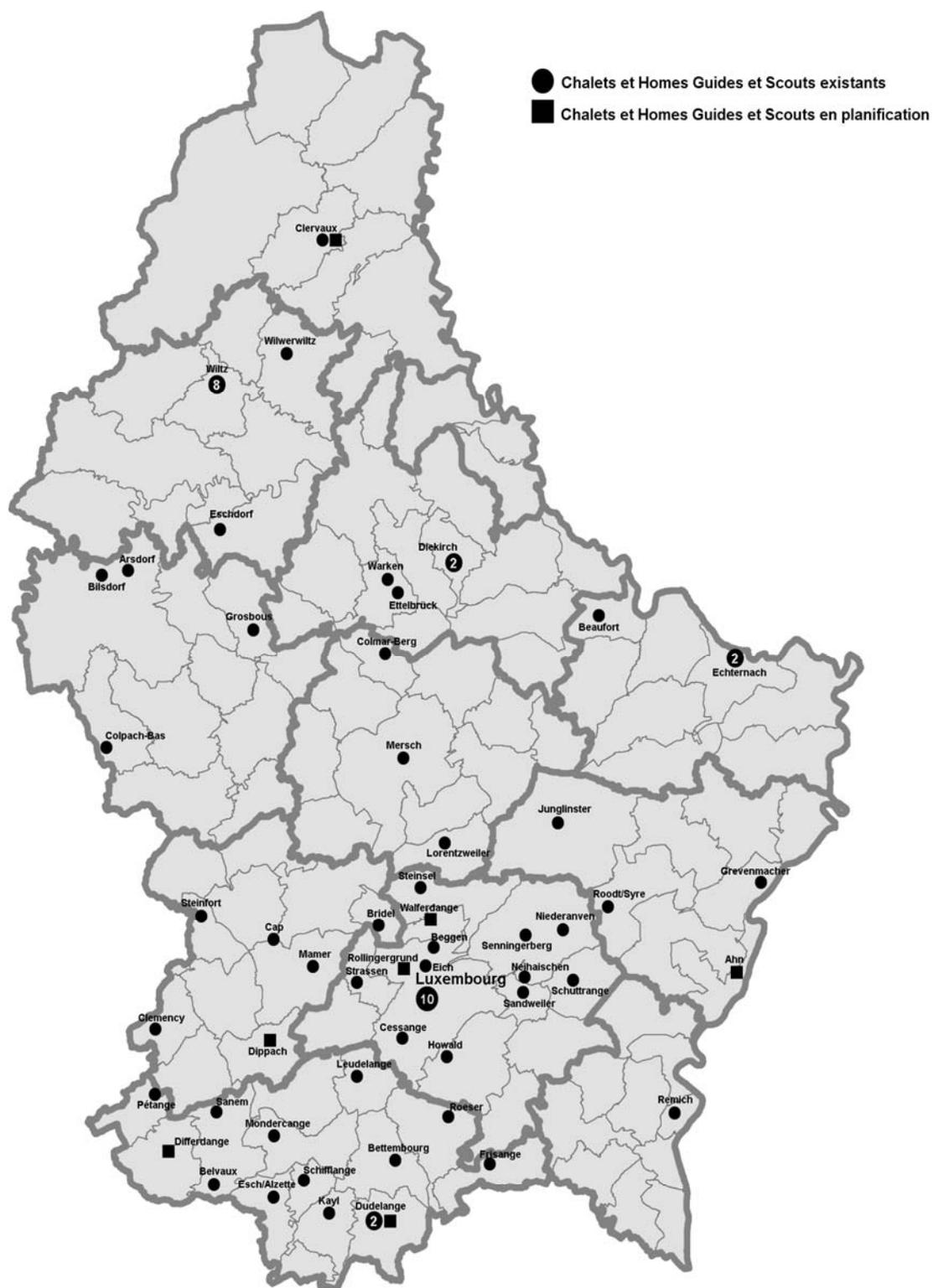
Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur jeunesse, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 4.548.000,- €. Cette somme comprend les travaux réalisés dans le cadre d'auberges de jeunesse, de chalets pour guides et scouts, de maisons de jeunes et de services, ainsi que le premier équipement relatif à ces projets.

De même, 80 demandes individuelles émanant d'organismes privés ont été traitées au courant de l'exercice 2007.

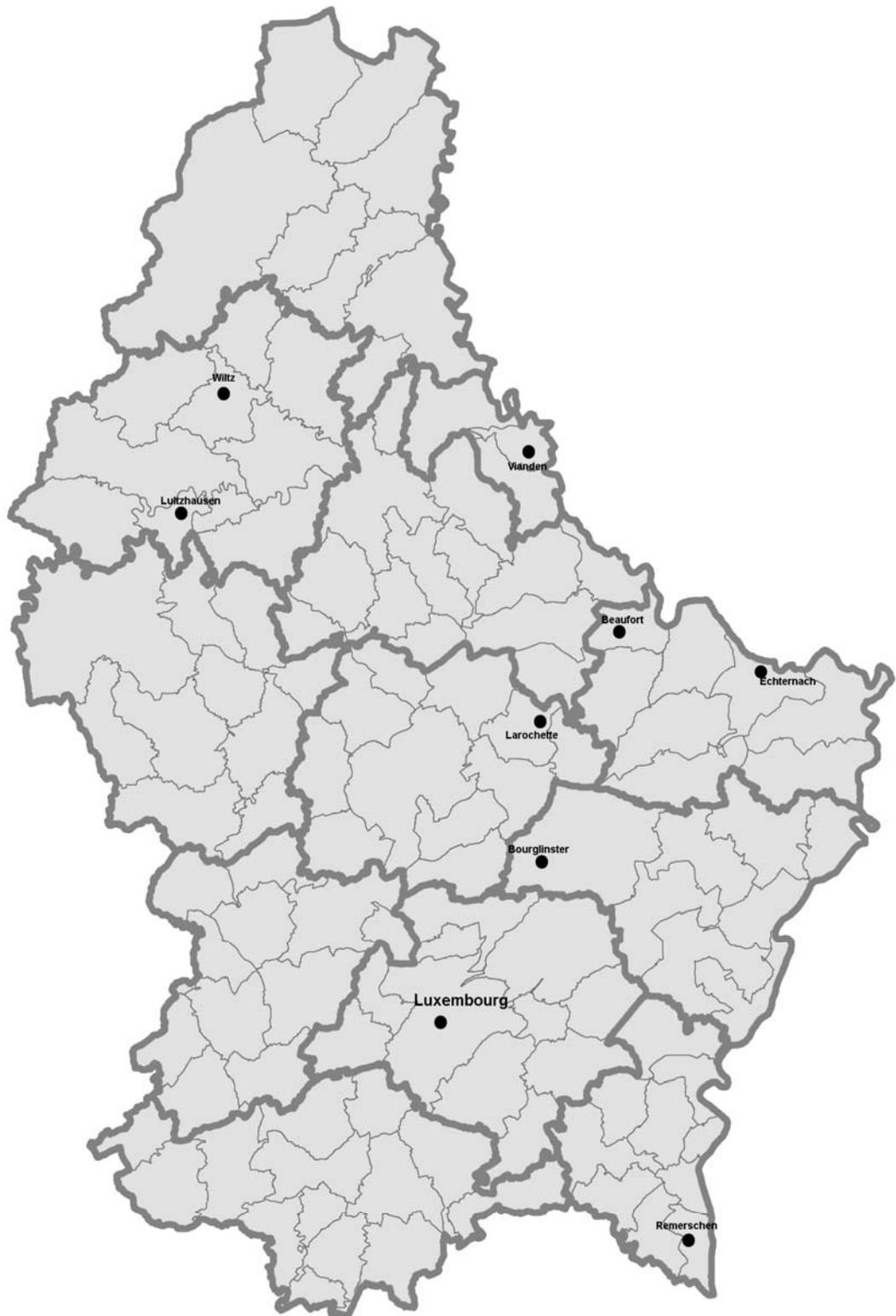
Maisons de jeunes et locaux pour jeunes



Chalets et Homes Guides et Scouts



Auberges de Jeunesse



1.5. Contrôle des conditions d'agrément

En 2007, le service technique a effectué 418 visites des lieux dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures des secteurs et services suivants :

- Personnes handicapées (56),
- Accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes (7),
- Accueil sans hébergement pour enfants (39)
- Maisons relais (74),
- Personnes âgées (71),
- Personnes adultes seules ou avec enfants (59),
- Jeunesse (53),
- Filles, femmes et femmes avec enfants (27),
- Accueil et hébergement à domicile (32).

1.6. Réglementation et législation

1.6.1. Conventions

Au courant de l'exercice 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a signé 25 conventions et 14 avenants concernant la participation financière de l'Etat à des projets d'infrastructures avec les organismes gestionnaires respectifs dans les différents secteurs au montant total de 52.245.985,- euros.

Détail :

Secteur Personnes âgées

Maître d'ouvrages	site/localité	date	objet	participation maximale
Omega 90 asbl	Luxembourg Hamm	04-06-07	Avenant augmentation budget Hospice fin de vie	3.650.000,00
Fondation Pescatore	Luxembourg	16-01-07	Avenant	8.640.000,00
Muselheem a.s.b.l.	Wasserbillig	17-04-07	Avenant augmentation budget. Foyer de jour pour personnes âgées	1.446.919,00

Secteur Maisons Relais pour enfants

Commune	site/localité	date	nombre d'enfants		participation maximale
			scolarisés	non-scolarisés	
Bous	Bous	16-04-07	54		586.000 €
Differdange	Niederkorn	18-12-07	101		1.068.500 €
Dudelange	Gaffelt	13-07-07	64		715.000 €
Dudelange	Ecole en Forêt	13-07-07	44		490.000 €
Echternach	Echternach	08-01-07	65		733.500 €
Esch-sur-Alzette	Brill	18-10-07	87		1.003.500 €
Esch-sur-Alzette	Papillon III	12-04-07	114		1.273.500 €
Frisange	Frisange	13-07-07	82		903.500 €
Hesperange	Extension Containers	18-10-07	86		860.000 €
Hesperange	Howald	15-10-07	91		993.500 €
Junglinster	Junglinster	18-01-07	167		1.803.500 €
Kayl	Tétange	03-10-07	61		668.500 €
Mersch	Krounebiérg (containers)	08-08-07	87		870.000 €
Mertzig	Mertzig	19-04-07	78		855.000 €
Niederanven	Am Sand	26-02-07	130		1.433.500 €
Rédange/Attert	Rédange/Attert	20-11-07	129		1.348.500 €
Sandweiler	Sandweiler	19-01-07	126		1.385.000 €
Vianden	Vianden	02-03-07	60		658.500 €
Waldbillig	Waldbillig	05-02-07	121		1.343.500 €
Walferdange	Bereldange	19-01-07	96		1.043.500 €

Avenants

Commune	site/localité	date avenant	nombre d'enfants		participation maximale
			scolarisés	non- scolarisés	
Beckerich	Beckerich	16-07-07	102		1.103.500 €
Bertrange	Am Beiestack	02-02-07	70		783.500 €
Hesperange	containers	02-02-07	96		1.149.744,79 €
Junglinster	Gonderange	18-06-07	71		703.241,24 €
Kopstal	Bridel	19-04-07	80		875.000 €
Mamer	Koenigsbund	18-10-07	168		1.544.579,24 €
Asbl	site/localité	date avenant	nombre d'enfants		participation maximale
			scolarisés	non- scolarisés	
ALA	Erpeldange	10-08-07	111	45	1.238.500 €

Secteur Handicap

Maître d'ouvrages	site/localité	date convention	objet	participation maximale
Coopérations asbl	Wiltz	12-04-07	Avenant augmentation budget construction d'une structure de vie pour 8 personnes handicapées	2.150.000,00€
Apemh	Esch/Alzette Nossbiérg	06-04-07	Centre de Propédeutique Professionnelle	672.000,00€
Apemh	Esch/Alzette Nossbiérg	13-08-07	Foyer pour personnes handicapées mentales vieillissantes	1.750.000,00€
ALA	Erpeldange	10-08-07	Avenant Atelier protégé cuisine et restaurant	600.000,00€

Maître d'ouvrages	site/localité	date convention	objet	participation maximale
Commune de Walferdange	Helmsange	02-10-07	Construction d'un home pour guides et scouts	360.000,00 €
Frënn vun den Déifferdenger Guiden a Scouten	Niederkorn	08-10-07	Aménagement d'un chalet pour guides et scouts	335.000,00€
Les Peaux Rouges Dudelange asbl	Dudelange	01-08-07	Avenant augmentation budget pour construction home pour guides et scouts	427.500,00€
Commune de Hesperange	Hesperange	15-10-07	Construction et aménagement d'un centre de rencontre, d'animation et d'information pour jeunes	260.000,00€
Centrale des Auberges de Jeunesse luxembourgeoises	Remerschen	06-08-07	Avenant augmentation budget construction Auberge de Jeunesse	4.520.000,00€

1.6.2. Lois

Le projet de loi autorisant la participation de l'Etat à la transformation et à la modernisation de l'aile centrale et de l'Aile Cité du Centre intégré pour personnes âgées de la Fondation Pescatore à Luxembourg a été déposé à la Chambre des Députés le 21 septembre 2006 et voté le 13 mars 2007.

Le projet de loi autorisant la participation de l'Etat à l'extension du Centre intégré pour personnes âgées à Berbourg a été déposé à la Chambre des Députés le 24 avril 2007 et voté le 11 octobre 2007.

2. Crèches, Foyers de Jour pour enfants et Garderies

Les missions du service des crèches et foyers de jour pour enfants sont les suivantes :

Intervention régulatoire

- Développement d'outils réglementaires (règlements grand-ducaux),
- gestion des demandes d'agrément, établissement d'agréments,
- établissement de certificats de conformité des plans,
- tenue d'un registre des crèches, foyers de jour et garderies (structures d'accueil accessibles au public et celles réservées aux employés de certaines entreprises),
- inspection des activités.

Intervention financière

- développement d'outils de financement (convention par reprise du déficit, convention à financement par unités de prestation, contrats de location de places),
- gestion du déroulement des procédures de financement (calcul et versement de subsides, d'avances, calcul de la participation des parents bénéficiant de places louées),
- contrôle des écritures comptables et vérification de l'opportunité des dépenses de services conventionnés.

Activités de promotion et de conseil

- soutien des communes dans leur initiative de création de crèches,
- conseil aux employeurs désireux de mettre en place des crèches d'entreprise ou d'autres outils en faveur de l'harmonisation entre la vie professionnelle et la vie familiale,
- développement de services d'assistance dans le domaine de l'accueil de jour d'enfants,
- développement de services communs pour les gestionnaires de crèches, de foyers de jour et de garderies pour enfants.

Le registre des crèches, garderies et foyers de jour pour enfants

Au 31.12.2007, le secteur des structures d'accueil de jour pour la petite enfance répondant aux conditions du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 2001 concernant l'obtention de l'agrément s'est composé des institutions suivantes :

	conv.	places	non-conv.	places
I. Crèches et foyers de jour accessibles au public :				
Crèches (0-4 ans)	27	776	54	1347
Foyers de jour pour enfants (4-12 ans)			3	72
Structures combinées (crèche+f.j.) (0-8 ans)	23	1234	17	525
Garderies	6	116	8	109
Benjamin Clubs (conv M.E.N.F.P.)	13			
Sous-total crèches et foyers de jour publ.	69	2126	82	2053
II. Crèches d'entreprise agréées:				
réservées au personnel des institutions européennes			2	717
réservées au personnel d'une institution hospitalière			4	112
réservées au personnel d'une entreprise			5	186
Sous-total crèches d'entreprise			11	1015
Total crèches et foyers de jour :			161	
III. services conventionnés pour le secteur des crèches et foyers de jour pour enfants				
service de comptabilité/salaires	1			
service de formation continue	1			
service d'orientation " info-crèches "	1			
service de supervision des garderies	1			
Total services	4			

Source : MinFam/Service des foyers de jour pour enfants 31.12.2007

2.1. Gestion des demandes d'agrément

La loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique soumet à un agrément gouvernemental écrit les activités d'accueil de jour et/ou de nuit de plus de trois personnes simultanément pour autant qu'il s'agit d'activités entreprises ou exercées d'une manière non occasionnelle et contre rémunération.

Dès lors l'accueil de jour de plus de trois enfants simultanément, tel qu'il est offert à titre principal par les crèches, foyers de jour pour enfants et garderies, tombe sous l'effet de cette loi.

Jusqu'à l'heure actuelle, les personnes physiques et morales suivantes ont pu obtenir un agrément gouvernemental pour les activités suivantes.

Les structures conventionnées					
Type activité	Agréments définitifs	Agréments limités	Agréments modifiés 2007	Agréments accordés 2007	Agréments Total
Crèche	23	2	6	0	31
Crèche et F-J	25	0	7	1	33
Foyer de jour	0	0	0	0	0
Garderie	6	0	2	0	8

Total conv	54	2	15	1	72
Les structures non-conventionnées					
Type activité	Agréments définitifs	Agréments limités	Agréments modifiés 2007	Agréments accordés 2007	Agréments Total
Crèche	64	1	19	8	86
Crèche et F-J	16	0	10	0	21
Foyer de jour	7	0	0	0	7
Garderie	7	0	5	1	10
Total non conv	94	1	34	9	124
TOTAL	148	3	49	10	196

Source : MinFam/Service des foyers de jour pour enfants 31/12/07

Inspection des activités

Inspection des crèches et foyers de jour pour enfants se limite à la gestion des plaintes.

En 2007, 11 visites d'inspection ont été réalisées, presque exclusivement après plainte documentée ou anonyme.

Exemples de problèmes traités :

Enquête sur un accident de la circulation impliquant le minibus d'une structure d'accueil agréée et ayant occasionnés de graves séquelles pour deux enfants blessés.

Des problèmes d'humidité d'une infrastructure ont été signalés par la mère d'un enfant. Parallèlement à cette plainte, le gestionnaire a entrepris des mesures pour mettre fin à ce problème.

2.2. Conventionnement de structures d'accueil

En 2007, le service des foyers de jour pour enfants a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer le niveau d'offre en places disponibles dans les structures d'accueil conventionnées. Le service a assuré la représentation de l'Etat aux organes de coopération des 56 structures d'accueil conventionnées et des 4 services conventionnés.

Pour l'exercice budgétaire 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a disposé des moyens budgétaires suivants pour soutenir financièrement les structures d'accueil conventionnées :

**participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de
foyers de jour conventionnées pour enfants**

21 389 614 €

Ces crédits ont permis de couvrir le solde d'exploitation des 50 foyers de jour conventionnés, ainsi que des 4 services conventionnés pour le secteur des foyers de jour.

participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de

garderies conventionnées pour enfants

281 290 €

Ces crédits ont permis de couvrir le solde d'exploitation des 6 garderies conventionnées.

Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures

socio-familiales

60 500 000 €

Ce fonds spécial permet la prise en charge des frais d'équipement en mobilier des structures d'accueil conventionnées pendant la phase de démarrage des projets. Les associations peuvent également bénéficier d'un subside extraordinaire en cas de nécessité de remplacement de meubles ou d'appareils usés.

Par contre les frais d'infrastructure proprement dits tels que loyers d'immeubles, frais de construction, frais de transformation ou frais d'entretien des immeubles restent en principe à charge des communes respectives.

2.3. Structures d'accueil à financement par prise en charge du déficit

2.3.1. Développement du réseau de structures d'accueil conventionnées

Cantons de Clervaux, Vianden, Rédange et Diekirch

Places entières		2 mois à 18/24 mois	18 mois à 3 ans	2 ans à 4 ans	2 mois à 4 ans	3 ans à 6 ans	Plus de 4/6 ans	Total
Clervaux	Clervaux	4		10				14
	Hosingen	6		13	10			29
Wiltz	Wiltz	18		28			15	61
Vianden	Vianden	7		10			10	27
Diekirch	Ettelbruck	7		13				20
	Diekirch	18		30				48
Rédange	Rédange	18		20				38
total 2006		80		125	0		22	227
total 2007		78		124	10		25	237
Evolution en %		-2,5 %	0%	-0,8%	1000%	0%	13,6 %	4,4%

source: Min.Famille/ service des foyers de jour pour enfants/ 31.12.2007

Le projet de transformation de l'ancienne école d'éducation différenciée de **Clervaux** en crèche, dans le cadre duquel le début des travaux avait été prévu pour 2006, a été remis en question par la décision de la commune de mettre le projet en suspens et de vérifier la faisabilité d'un nouveau projet sur le site du campus scolaire intercommunal.

En 2006 la commune de **Schieren** a pu libérer le bâtiment dont la transformation en crèche a été planifiée en 2006. En 2007 les travaux ont pu démarrer et la crèche pourra ouvrir ses portes en septembre 2008. La capacité d'accueil de cette crèche est de 8 enfants âgés de 2 mois à 2 ans et de 15 enfants âgés de 2 ans à 4 ans.

Le projet de la commune de **Putscheid** de transformer l'ancien presbytère de Merscheid en crèche à deux groupes destinée à accueillir des enfants âgés de 2 mois à 3 ans a été retiré en faveur d'un projet futur commun avec les partenaires du SISPOLO sur le campus scolaire intercommunal.

Les responsables de la commune de **Feulen** ont décidé de créer dans le cadre d'un complexe scolaire une crèche installée dans une annexe du bâtiment construite en bois. La capacité d'accueil maximale de cette crèche destinée à accueillir des enfants âgés de 2 mois à 4 ans et de 48 places. Les travaux ont pu être entamés en 2007 et l'ouverture de la crèche est prévue pour septembre 2009.

La commune de Goesdorf a pris contact avec le service des foyers de jour pour enfants en vue de préparer l'aménagement d'une maison unifamiliale sise à proximité de l'école primaire et du foyer scolaire à **Dahl** en crèche.

La capacité d'accueil de cette structure, qui va être opérationnelle en septembre 2008 est de 6 places pour des enfants âgés de 2 mois à 18 mois et de 10 places pour des enfants âgés de 18 mois à 4 ans.

Cantons de Luxembourg et Mersch

Places entières		2 mois à 18/24 mois	18 mois à 3 ans	2 ans à 4 ans	3 ans à 6 ans	Plus de 4/6 ans	Total
Lux-ville	Lantergaas		8		11	33	52
	Rousegaertchen	18		30		40	88
	Chance Egalité	7		13			20
	TIK			32			32
	Kannerland	20		30		15	65
	Siweschléiferhaus	9	12		30		51
Lux-camp	Charles et Julie	18					18
	Gan Raphel	7	12				19
	Sous-total	79	32	105	41	88	345
	Steinsel	7		9			16
	Strassen	12		30			42
	Niederanven	11		15			26
Mersch	Hesperange	7	10		12		29
	Bertrange	18		28			46
	Sandweiler	16	15	15			46
	Walferdange	18		30			48
	Sous-total	89	25	127	12	0	253
	Mersch	16	15	14		15	60
Mersch	Lorentzweiler	15		15	15		45
	Sous-total	31	15	29	15	15	105
Tot 2006		199	72	261	68	103	703
Tot 2007		199	72	261	68	103	703
Augm.%		0%	0%	0%	0%	0%	0%

source: Min.Famille/ service des foyers de jour pour enfants/ 31.12.2007

Vu la vente prochaine des infrastructures actuelles de la crèche Chance-Egalité à **Luxembourg**, installée dans une infrastructure peu adaptée, un nouveau bâtiment a été trouvé pour y installer cette crèche. Ce bâtiment devra cependant subir des transformations importantes de sorte que le déménagement ne pourra avoir lieu avant 2009.

A **Schuttrange**, les procédures ont pu être terminées en vue de la création d'un complexe comprenant entre autres une crèche pour enfants non scolarisés. Les travaux pourront commencer en 2008. L'ouverture de cette crèche est prévue pour 2010.

Cantons d'Echternach, Remich et Grevenmacher

Places entières		2 mois à 18/24 mois	18 mois à 3 ans	2 ans à 4 ans	3 ans à 6 ans	Plus de 4/6 ans	Total
Echternach	Echternach	20		39		28	87
	Grevenmacher	Mertert	9	13		30	52
		Grevenmacher	8	8		24	15
		Sous-total	37	21	39	54	43
Remich	Remich	10	13		11		34
	Mondorf	7	10				17
	Remerschen	9		15			24
	Sous-total	26	23	15	11	0	75
Total 2006		61	42	62	69	43	277
Total 2007		63	44	54	65	43	269
Augment.%		3,2%	4,7%	-13%	-5,8%	0%	-2,9%

source: Min.Famille/ service des foyers de jour pour enfants/ 31.12.2007

En 2007 la crèche de **Remich** a pu ouvrir ses portes dans ses nouvelles infrastructures. La capacité a pu être augmentée en cours d'année par l'adjonction d'un groupe pour enfants âgés de 4 ans à 6 ans et elle atteint aujourd'hui 34 places pour des enfants âgés de 2 mois à 6 ans.

Vu la demande accrue de places pour des enfants âgés de moins de deux ans, les responsables de l'association gestionnaire du foyer de jour « Hämelmais » d'**Echternach** ont décidé de modifier la composition de l'offre de leur foyer de jour par la création d'un groupe d'enfants âgés de 2 mois à 2 ans. Actuellement les plans sont prêts et les travaux pourront commencer au courant de l'exercice 2008.

Cantons d'Esch-Alzette et Capellen

Places entières		2 mois à 18/24 mois	18 mois à 3 ans	2 ans à 4 ans	3 ans à 6 ans	Plus de 4/6 ans	Total
Esch-Alzette	Schifflange	22	8	15	14	15	74
	Pétange	9		15	30	15	69
	Sanem	18		26		28	72
	Esch/Alzette	18		70		30	118
	Dudelange	17	10	28	13		68
	Bettembourg	9	12		30		51
	Rumelange	7		14		30	51
	Frisange		14				14
	Differdange	31		39		30	100
	Sous-total	131	44	207	87	148	617
Capellen	Mamer	12		15			27
	Kopstal	18		25			43
	Bascharage	17	13	15	25		70
	Dippach/Garnich	9	12		12	12	45
	Sous-total	56	25	55	37	12	185
	Total 2006	183	67	249	111	217	827
Total 2007	187	69	262	124	160	802	
Augment.%		+2,7%	+2,9%	+5%	+10,5%	-26,3%	-3%

source: Min.Famille/service des foyers de jour pour enfants/ 31.12.2007

En 2007 la crèche communale de la commune de **Kehlen**, planifiée par le service des foyers de jour pour enfants, a pu ouvrir ses portes. Etant donné cependant qu'elle a été ouverte sous le label maison relais sa capacité d'accueil figure à une autre section du rapport d'activités du MFI.

En 2006 les responsables de la commune de **Mamer** ont pris contact avec le service des foyers de jour pour enfants en vue d'étudier la faisabilité d'une crèche dans les infrastructures d'une ancienne école maternelle. Actuellement les plans sont achevés et l'ouverture de cette crèche, qui pourra accueillir 12 enfants âgés de 2 mois à 2 ans et 15 enfants âgés de 18 mois à 3 ans, peut être envisagée pour 2008. L'association Mameranus asbl, gestionnaire de la crèche « Kannerstuff » de Capellen a signalé sa disposition à reprendre la gestion de cette crèche.

Dans un souci de mettre à la disposition des habitants des différentes localités de la commune des solutions d'accueil et de garde de proximité, la commune de Mamer a également décidé de transformer l'ancienne école primaire de **Holzem** en crèche. Cette structure d'accueil, qui permettra d'accueillir 36 enfants âgés de 2 mois à 3 ans répartis en 3 groupes, ouvrira ses portes en 2009.

Parallèlement les plans de transformation de l'annexe de la crèche Kannerstuff de **Capellen** en vue de la création d'un groupe supplémentaire pour enfants âgés de 2 mois à 2 ans et d'un groupe garderies à accueil flexible ont pu être achevés en 2007. Ces travaux pourront démarrer en 2008 et l'ouverture de cette annexe est prévue pour 2008/2009.

Les responsables de la commune de **Pétange** ont décidé de démolir l'ancienne crèche « Kordall » et de faire construire sur ce site une nouvelle crèche pouvant accueillir 24 enfants âgés de moins de 2 ans et 30 enfants âgés de 2 ans à 4 ans. Actuellement les plans sont prêts et les travaux pourront commencer en 2008.

Tableau récapitulatif du réseau de structures d'accueil conventionnées : -4 places (-0,3%)

Places entières	2 mois à 18/24 mois	18 mois à 3 ans	2 ans à 4 ans	3 ans à 6 ans	Plus de 4/6 ans	Total
Nord	78		124		25	227
Centre	199	72	261	68	103	703
Est	63	44	54	65	43	269
Sud/Ouest	187	69	262	124	160	802
Total 2007	527	185	701	257	331	2001
Conversion	589		910		502	2001
Total 2006	523	181	682	248	358	2019
Conversion	583		891		533	2007
Evolution en places	+6		+19		-31	
Evolution en %	+1,03		+2,13			

source: Min.Famille/ service des foyers de jour pour enfants/ 31.12.2007

On note que le nombre de places pour des enfants âgés de 2 mois à 2 ans augmente de 583 à 589 places, soit 1,03 % . Le nombre de places pour des enfants âgés de 2 à 4 ans augmente de 891 à 910 places , soit +2,13 % .

Certaines maisons relais comprennent également un ou plusieurs groupes d'enfants non scolarisés de sorte qu'il, il y a lieu d'ajouter au nombre de places figurant au tableau des crèches conventionnées ci-avant les places en maisons relais suivantes :

- Crèche maison relais Roodt Syre : 49 places
- Crèche maison relais Erpeldange : 27 places
- Crèche maison relais Junglinster : 40 places
- Crèche maison relais Larochette : 50 places

En outre certaines crèches ont été conventionnées sous le label 'maison relais', donc il y a lieu d'ajouter au nombre de places figurant au tableau des crèches conventionnées ci-avant les places disponibles dans les crèches suivantes :

- Crèche Fogaflex Burden : 27 places
- Crèche Fogaflex Bastendorf : 37 places
- Crèche communale Kehlen : 36 places
- Garderie/ maison relais Waldbillig : 23 places

Aux 1499 places en crèche, il faut donc ajouter ces 289 places pour obtenir le nombre total de 1788 places à plein temps disponibles en crèches conventionnées.

2.4. Analyse du secteur

2.4.1. Le personnel des crèches

Qualification	foyers de jour conv.	% 2007	2006	2005	2004	2003	2002
Pédagogue curatif	2,75	0,57	0,21	0,21	0,6	0,9	0,6
Educateur gradué	76,55	15,99	17,17	17,2	17,8	19,1	19,4
Educateur diplômé	271,80	56,77	56,23	55,8	55,7	54	53,7
Infirmier en pédiatrie	37,863	7,90	8,51	9,12	8,5	8,4	8,6
Agent non diplômé	1,375	0,29	0,29	0,21	0,1		
Comptable	9,15	1,9	0,63	0,63	0,2	0,2	0,1
Secrétaire	1,95	0,41	0,41	0,20	0,1	0,1	0,3
Ouvrier qualifié	23,375	4,88	5,1	5,4	5,8	5,2	5,3
Ouvrier non qualif	53,9	11,26	11,42	11,3	11,1	12	12
Total :	478,71	478,71	473,625	472,375	472,03	450,4	438,1

source: Min.Famille/ service des foyers de jour pour enfants/ 31.12.2007

création nette de postes

En 2007 ont été créés 12,10 nouveaux postes (nombre réel de postes converti en postes à plein-temps) au sein des structures d'accueil conventionnées(en 2006 12,75 postes avaient été créées dans ce secteur.

analyse de l'occupation des postes

En 2007 ces 478,71 postes, auxquels s'ajoutent les 12,10 postes dont disposent les services conventionnés pour le secteur des foyers de jour ont été occupés par les personnes suivantes :

Année	Salariés	féminins	masculins	Plein-temps	Temps part.
2003	610	90,33%	9,65%	44,43%	55,57%
2004	605	90,08%	9,92%	43,96%	57,00%
2005	595	91,43%	8,58%	46,05%	53,95%
2006	618	92,24%	7,46%	44,82%	55,18%
2007	617	91,08%	8,91%	42,30%	57,76%

taux de roulement externe annuel :

Parmi ces 617 agents 29 ont quitté leur emploi en 2007

taux de roulement externe annuel :	4,70% de l'effectif en 2007
	7,60% de l'effectif en 2006
	6,56% de l'effectif en 2005
	9,26% de l'effectif en 2004
	7,05% de l'effectif en 2003

N.B. Ce chiffre a été établi sans prendre en considération les départs temporaires pour congés de maternité et congés sans solde

2.4.2. Evolution du coût par place

Depuis l'introduction en 1993 d'un lien direct entre la participation financière demandée aux parents et le coût réel par place, l'évolution du prix de référence calculé par projection des résultats du décompte annuel a été la suivante :

Année	Indice	Prix de référence estimé	Prix réel après décompte	Indice 100
1997	547,56	944,47	972,21	177,54
1998	548,67	954,39	883,96	161,11
1999	554,38	954,39	876,58	158,11
2000	569,41	892,42	897,05	157,54
2001	587,24	912,25	991,50	168,84
2002	599,46	982,00	1061,92	177,15
2003	611,92	1058,00	1070,50	174,95
2004	620,75	1100,00	1126,52	180,35
2005	634,97	1100,00	1160,23	182,72
2006	653,52	1180,00	1250,08	191,28
2007	668,46	1225,00		
2008	682,40	1306,00		

source : Min.Famille/service des foyers de jour pour enfants/31.12.2007

Le tableau ci-dessus fait apparaître l'évolution des frais réels hors frais d'infrastructures des crèches et foyers de jour conventionnés au cours des dix dernières années. Après l'introduction progressive de nouvelles normes de 1998 à 2000, l'évolution des coûts, donc des prix (liés directement aux coûts) a connu une progression très raisonnable compte tenu du haut niveau de qualité cadre offerte. La rigueur avec laquelle le service des foyers de jour pour enfants veille au respect des budgets par les gestionnaires de crèches et de foyers de jour conventionnés constitue

certainement un élément non négligeable de cette évolution. L'augmentation progressive du nombre de places pour enfants non scolarisés et la diminution progressive du nombre de places pour enfants scolarisés (parallèlement avec la mise en place de foyers scolaires) apporte une augmentation du coût moyen par place. En effet, tant les normes d'encadrement plus élevées que le nombre moyen d'heures d'encadrement par semaine plus élevé pour les crèches ont un effet direct sur le coût moyen par place par mois.

2.4.3. Description des usagers

Le service des foyers de jour pour enfants réalise annuellement une enquête auprès de toutes les structures d'accueil à inscription fixe pour connaître entre autres le nombre d'enfants inscrits à la date du 1^{er} novembre, date de référence. Connaissant le nombre de chaises existantes, il est en effet intéressant de voir combien d'enfants peuvent bénéficier d'une chaise conventionnée. Si ce nombre est près de 1,0 la très grande majorité des enfants sont inscrits à plein-temps : chaque place est donc utilisée par un seul enfant. Si au contraire ce nombre est près de 2,0, la très grande majorité d'enfants sont inscrits à mi-temps : chaque place est donc utilisée par deux enfants simultanément. Plus ce nombre se rapproche de 1,0, plus il est probable, vu les critères de priorité à l'admission, que l'enfant vit dans une famille où les adultes travaillent à plein-temps.

Cantons	Nbre de ch. f.j. class.*	Nbre d'enf. Inscrits	Nbre d'enf. inscrits / chaise
2007			
Nord	233	293	1,26
Centre	749	670	0,89
Est	269	294	1,09
Sud/Ouest	759	868	1,14
Grand-Duché	2010	2125	1,06

*Expl. : nombre de chaises conventionnées sans les groupes garderie

source: Min.Famille/ service des foyers de jour pour enfants/ 1^{er} novembre 2007

De ces chiffres il ressort que 100 chaises conventionnées sont en moyenne occupées par **106** enfants.

Cantons	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nord	1,27	1,23	1,38	1,30	1,27	1,30	1,30	1,24	1,24	1,26
Centre	1,10	1,07	1,07	1,06	1,10	0,91	0,90	1	1	0,89
Est	1,26	1,28	1,28	1,22	1,18	1,19	1,02	1,12	1,08	1,09
Sud/Ouest	1,11	1,22	1,23	1,04	1,04	1,07	1,10	1,06	1,22	1,14
Grand-Duché	1,14	1,17	1,19	1,10	1,15	1,04	1,03	1,07	1,12	1,06

Ce tableau comparatif montre que la tendance générale à la baisse, c'est-à-dire au placement plein-temps des enfants au détriment des placements à mi-temps ou à temps partiel, manifeste de 2000 à 2004 a été inversée (Expl. Si deux enfants inscrits à mi-temps se partagent une place plein-temps le taux est de 2,0). Le service des foyers de jour a effectivement insisté auprès des gestionnaires pour que les demandes de placement à temps partiel ne soient plus systématiquement refusées au vu des listes d'attente pour places à plein temps, estimant que le travail à temps partiel d'un des parents constitue un choix qui est à encourager, puisqu'il permet de concilier les besoins des enfants en bas âge avec les besoins de la vie professionnelle des parents, sans que les enfants ne soient placés plus de temps que nécessaire et sans qu'un des deux parents ne doive quitter son poste de travail, au risque de perdre son attractivité sur le marché du travail.

Les **inscriptions d'enfants** se sont faites de la façon suivante :

inscription à plein-temps :	1613	75,91 %
inscription 5 à 8 demi-journées par semaine	366	17,22 %
inscription moins que 5 demi-journées par sem.	146	6,87 %

Inscription	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
plein-temps	75,70 %	75,31 %	75,49 %	75,15 %	75,52 %	76,23 %	75,22 %	75,91 %
mi-temps	18,35 %	20,33 %	20,07 %	18,49 %	17,96 %	17,58 %	18,09 %	17,22 %
<5 demi-jour.par sem.	5,95 %	4,36 %	4,44 %	6,36 %	6,52 %	6,19 %	6,69 %	6,87 %

Ce tableau comparatif confirme la proportion importante des placements à plein-temps par rapport aux autres formules de placement.

Etude de la provenance géographique des enfants

Les enfants inscrits au 1^{er} novembre 2007 se répartissaient comme suit :

1483 enfants (69,79%) habitant dans la commune de la structure d'accueil

642 enfants habitant dans une commune voisine à celle de la structure d'accueil ou dans une commune non-voisine à celle de la structure d'accueil

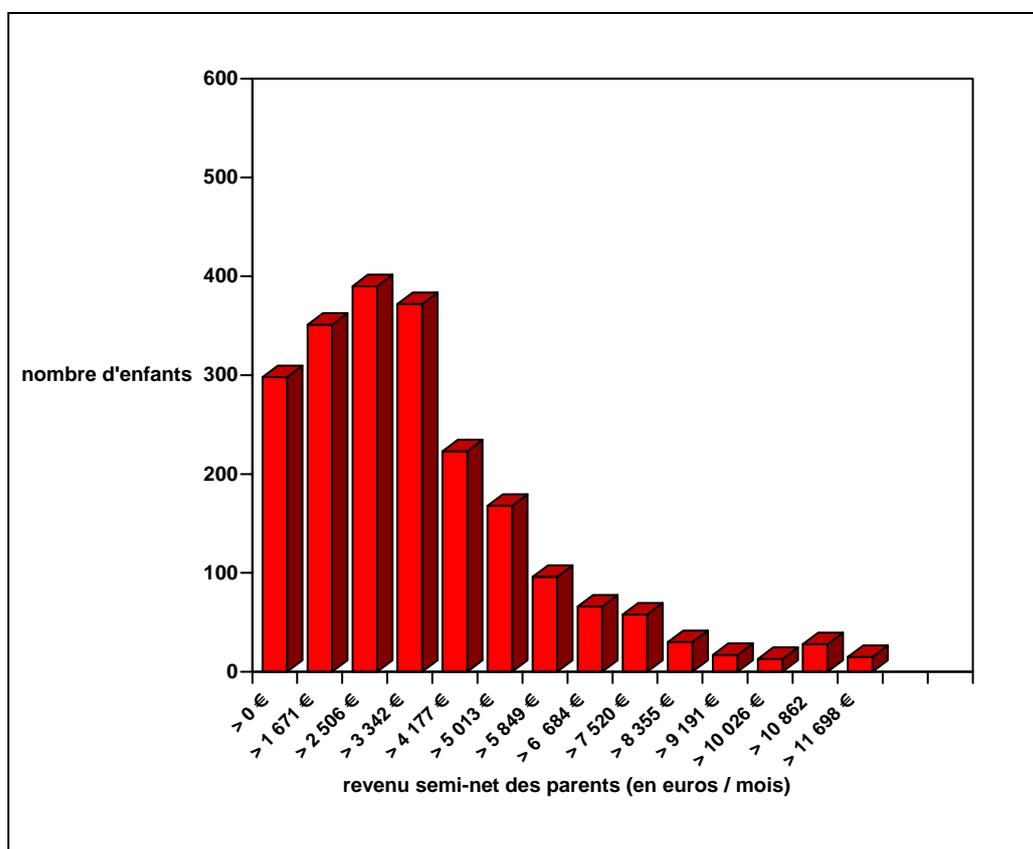
Ce pourcentage tend à confirmer l'approche du Ministère de la Famille et de l'Intégration qui consiste à considérer les foyers de jour comme régionaux et à s'opposer aux tentatives de certaines communes de limiter l'accès à leur structure d'accueil conventionnée aux seuls habitants de leur commune. La convention prévoit cependant une priorité pour les résidents de la commune d'implantation sur 70% des places.

Etude de la situation financière et familiale des parents d'enfants inscrits

La **situation familiale** des enfants inscrits est la suivante:

famille monoparentale	544	25,60 %
les deux parents travaillent à plein-temps	896	42,16 %
un parent travaille plein-temps l'autre temps partiel	403	18,96 %
deux parents dont un travaille en dehors du ménage	240	11,29 %
enfants placés par un tuteur	40	1,88 %
autres	2	0,09 %

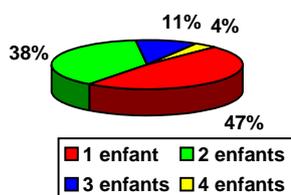
Le graphique suivant montre **le revenu semi-net des parents** dont les enfants étaient inscrits au 1^{er} novembre 2007 dans une structure d'accueil conventionnée. La colonne 300,00 par exemple représente le nombre d'enfants dont les parents touchent un revenu semi-net entre 0 € et 1.671 €.



Source : Min.Famille/service des foyers de jour pour enfants. 1^{er} novembre 2007

Le revenu familial considéré ici est égal au total des revenus bruts de la famille (y compris toutes allocations, rentes et pensions alimentaires à l'exception des allocations familiales) après déduction des cotisations sociales salariales et des pensions alimentaires versées à des tiers.

Le **nombre d'enfants à charge** des familles ayant placé un ou plusieurs de leurs enfants dans une structure d'accueil est le suivant:



enfant unique	47,81%
deux enfants	37,65%
trois enfants	10,73%
quatre enfants et plus	3,81%

Composition de la famille	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1 enfant	45,2	48,2	51,8	52,2	50,5	47,81
2 enfants	38,9	35,5	33,3	34,2	34,2	37,65
3 enfants	13,0	13,1	12,2	10,4	11,5	10,73
4 enfants ou plus	2,8	3,32	2,8	3,3	3,7	3,81

Liste d'attente au 1.11.2007 dans les crèches et foyers de jour conventionnés

Sur la liste d'attente figuraient au 1.11.2007 les demandes non satisfaites suivantes :

CANTON	0-2 ans		2-4 ans		total
	Plein-temps		Mi-temps		
Capellen	36	15	23	3	77
Clervaux	4		10	2	16
Diekirch	13	1	3		17
Echternach	15	12	9	9	45
Esch/Alzette	188	96	66	34	384
Grevenmacher	22	5	6		33
Luxembourg	135	39	42	8	224
Mersch	48	17	5	3	73
Rédange	3		6		9
Remich	25	4	16	3	48
Vianden	3	3	3	1	10
Wiltz	4		2		6
TOTAL	496	192	191	63	942

	enfants < 2 ans	enfants 2 à 4 ans	Total
Total inscriptions	687	255	942

Suivant cette liste d'attente et compte tenu de l'offre déjà existante on peut déduire clairement que la plus forte demande continue à se concentrer sur la tranche d'âge des enfants âgés de moins de 2 ans.

Il est néanmoins important de noter que la liste d'attente d'une structure d'accueil contient souvent une certaine proportion de demandeurs qui ont déjà trouvé une solution à leur problème de garde, lorsque la structure d'accueil leur propose une place libre.

Efforts entrepris en matière d'accueil d'enfants à besoins spéciaux

Depuis de nombreuses années les structures d'accueil conventionnées pour enfants pratiquent l'intégration sociale d'enfants nécessitant une prise en charge supplémentaire soit parce qu'ils sont atteints d'une déficience physique ou psychique soit parce qu'ils présentent un retard dans leur développement.

En 2007 des crédits pour permettre de renforcer l'équipe éducative prenant en charge un enfant à besoins spécifiques ont été accordés dans 49 cas. Des handicaps différents se présentent, par exemple : autisme, Trisomie 21, Syndrome de Prader-Willi, Syndrome d'Angelman, cécité, hyperactivité, retard développemental avec épilepsie...

Les résultats obtenus au fil des années par les équipes éducatives des structures d'accueil conventionnées travaillant étroitement avec les services de rééducation précoce conventionnés par le Ministère de la Famille et de l'Intégration (Service d'Intervention Précoce Orthopédagogique) ou par le ministère de la Santé (Service " Hëllef fir de Puppelchen ", Service de Rééducation Précoce) montrent clairement que si l'intégration d'enfants à besoins spéciaux est réalisée en collaboration avec toutes les parties concernées, à savoir les parents, le médecin traitant et les services de rééducation spécialisés, la structure d'accueil peut apporter une aide précieuse tant à l'enfant qu'à ses parents.

En effet, le Ministère de la Famille et de l'Intégration considère que l'intégration dans les foyers de jour peut éviter une éventuelle marginalisation. A travers de multiples situations et expériences quotidiennes, les enfants apprennent dans une structure d'accueil à découvrir, à comprendre et à accepter les différences des uns et des autres.

Sans avoir l'ambition d'accomplir un travail thérapeutique, les éducateurs tentent de stimuler l'enfant lors des activités journalières (jeux, gymnastique, chants, ...) par un travail d'appui dans les domaines où il présente des besoins particuliers.

En outre, l'intégration prépare et facilite certainement la scolarisation ultérieure de l'enfant.

Les parents, souvent pris au dépourvu par les problèmes de leurs enfants, trouvent dans les éducateurs des interlocuteurs susceptibles de les écouter, de les conseiller, de les soutenir dans leurs préoccupations et de les soulager dans leur vie quotidienne.

2.5. L'accueil à financement par unité de prestation

Pour l'exercice budgétaire 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a disposé des moyens budgétaires suivants pour soutenir financièrement les garderies conventionnées :

participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées **281 290 €**

La convention des garderies prévoit un subventionnement des garderies à raison de 1,60 € par heure et par enfant en cas de personnel conforme à la législation et à raison de 3,19 € par heure et par enfant en cas de présence de personnel à qualification supérieure aux exigences légales et réglementaires.

Les 6 garderies conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration peuvent recourir au service de supervision des garderies et au service administratif (comptabilité et salaires) conventionnés.

Les garderies suivantes ont été conventionnées en 2007:

Région	Localité	Places	Heures d'ouv./semaine en moyenne annuelle
Nord	Eschweiler/Wiltz	15	32,61
Centre	Rollingen/Mersch	15	20,65
Est	Remich	18	19,61
	Wasserbillig	15	27,47
Sud/Ouest	Bettembourg	19	28,00
	Holzem	18	18,85
Total		100	

Source : Min.Fam./ service des foyers de jour pour enfants 2007

2.6. Soutien financier de structures d'accueil sous forme de subside

En 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a disposé des moyens budgétaires suivants pour encourager la création de foyers de jour par des particuliers ou par des sociétés commerciales, respectivement pour soutenir financièrement les foyers de jour gérés par des organismes sans but lucratif :

subsidés de l'Etat aux frais d'infrastructure de foyers de jour non-conventionnés **50 000 €**

Ce crédit permet de subsidier les frais d'équipement de structures d'accueil nouvellement ouvertes à raison de 15% des frais réels documentés. En 2007, trois gestionnaires qui ont créé des nouvelles structures ont bénéficié de cette aide.

subsidés de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour non-conventionnés **62 000 €**

Ce crédit permet de subsidier les structures d'accueil gérées par des associations sans but lucratif et de soutenir financièrement la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques par des structures d'accueil non-conventionnées.

**subsidés de l'Etat aux frais de fonctionnement
de garderies non-conventionnées**

50 000 €

En 2007, 11 gestionnaires de garderies non-conventionnées ont bénéficié d'une aide sous forme de subside. Les subsides versés aux garderies tiennent compte du nombre d'heures-enfant prestées.

2.7. Location de chaises auprès de structures d'accueil commerciales

En 2007 le Ministère de la Famille et de l'Intégration a loué des places auprès structures d'accueil non-conventionnées en vue d'augmenter le pourcentage de places accessibles à des familles à revenu modeste à court terme dans les crèches du pays. Les moyens budgétaires disponibles pour la location de chaises auprès de foyers de jour non-conventionnés ont été les suivants :

**Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans
des foyers de jour non-conventionnés pour enfants**

1.600 000 €

En 2007 les contrats de location signés avec les gestionnaires de crèches non conventionnées ont permis de louer les capacités suivantes :

Du 1^{er} janvier au 31 août 2007 :

Gestionnaire	Structure d'accueil	localité	Places 0-2 ans	Places 2-4 ans	Places > 4 ans	Total louées
Arche Noé s.à r.l.	Arche Noé 1	Luxembourg		5		5
Arche Noé s.à r.l.	Arche Noé 2	Luxembourg	3			3
Noah's Ark s.à r.l.	Arche Noé	Rollingergrund	1	7		8
Babouille s.à r.l.	Babouille	Strassen	4	4		8
Les Bambinos s.à r.l.	Bambinos	Hautcharage		2		2
Bei den Maisercher s.à r.l.	Bei den Maisercher	Steinfort	3	4,5		7,5
Bei de Raupen s.à r.l.	Bei de Raupen	Strassen	2	2		4
Bei der Bomi s.à r.l.	Bei der Bomi	Ingeldorf	3	5		8
De Butzeneck s.à r.l.	Butzeneck	Esch/Alzette	1	4		5
Butzestuff s.à r.l.	Butzestuff 2	Luxembourg	3	2		5
AFP s.à r.l.	Catiminis	Leudelange	3	4		7
M.I.D. services SA	Children's World	Luxembourg	1	1		2
Coccinella s.à r.l.	Coccinella	Esch/Alzette	1	4		5
Den Daimerleck s.à r.l.	Den Daimerleck	Koerich	3,5	1,5	2	7
Crèche La Licorne s.à r.l.	La Licorne	Luxembourg		1		1
La Luciole s.à r.l.	La Luciole 1	Luxembourg	3	4		7
La Luciole s.à r.l.	La Luciole 2	Luxembourg	2	6		8
La Luciole s.à r.l.	La Luciole 3	Hesperange	3	3		6
La petite sirène s.à r.l.	La petite Sirène	Luxembourg	3	6		9
Laachen & Spillen s.à r.l.	Laachen & Spillen	Bertrange	7	6		13
Le Petit Prince asbl	Le Petit Prince	Bertrange	1	1		2
Les Petits Doués s.à r.l.	Les Petits Doués	Helmdange	1			1
Les petits malins s.à r.l.	Les petits malins	Strassen	5	5		10
Les P'tits Mousses s.à r.l.	Les P'tits Mousses	Bettembourg	2	2		4
Mary Poppin's s.à r.l.	Mary Poppin's	Luxembourg	3	4		7
Les Kangourous s.à r.l.	Mickyland	Luxembourg	2	5		7
ProKids s.à r.l.	PanTau	Mersch	2	3		5
Crèche Pikasso s.à r.l.	Pikasso	Luxembourg	3	3		6
Ribambelle s.à r.l.	Ribambelle 1	Luxembourg		6		6
Ribambelle 4 s.à r.l.	Ribambelle 4	Luxembourg	3	3		6
Anna Maria Cesareo	Sim Sala Bim 1	Strassen	1	4		5
Anna Maria Cesareo	Sim Sala Bim 2	Luxembourg	7	7		14
Spillwollek s.à r.l.	Spillwollek	Mondercange	1	2		3
Crèche Tiramisu SA	Tiramisu	Helmsange		1		1
Zauberschlass s.à r.l.	Zauberschlass	Senningerberg	2	1		3
Clausse Vivianne	Zolwerknäppercher	Soleuvre	2	4		6
		Total :	81,5	123	2	206,5

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2007 :

Gestionnaire	Structure d'accueil	localité	Places 0-2 ans	Places 2-4 ans	Places > 4 ans	Total louées
Arche Noé s.à r.l.	Arche Noé 1	Luxembourg		5		5
Arche Noé s.à r.l.	Arche Noé 2	Luxembourg	3			3
Noah's Ark s.à r.l.	Arche Noé	Rollingergrund	3	5		8
Au jardin Pimpanic. s.à r.l.	Au jardin Pimpanic.	Strassen		2		2
Babouille s.à r.l.	Babouille	Strassen	4	4		8
Les Bambinos s.à r.l.	Bambinos	Hautcharage	1	1		2
Bei den Maisercher s.à r.l.	Bei den Maisercher	Steinfort	3	4		7
Bei de Raupen s.à r.l.	Bei de Raupen	Strassen	3	1		4
Bei der Bomi s.à r.l.	Bei der Bomi	Ingeldorf	5	3		8
De Butzeneck s.à r.l.	Butzeneck	Esch/Alzette		1	1	2
Butzestuff s.à r.l.	Butzestuff 2	Luxembourg	1	4		5
AFP s.à r.l.	Catiminis	Leudelange	2	5		7
M.I.D. services SA	Children's World	Luxembourg	1	1		2
Coccinella s.à r.l.	Coccinella	Esch/Alzette	1	4		5
Den Daimerleck s.à r.l.	Den Daimerleck	Koerich	3	2		5
Crèche La Licorne s.à r.l.	La Licorne	Luxembourg		1		1
La Luciole s.à r.l.	La Luciole 1	Luxembourg	4	3		7
La Luciole s.à r.l.	La Luciole 2	Luxembourg	3	5		8
La Luciole s.à r.l.	La Luciole 3	Hesperange	1	5		6
La petite sirène s.à r.l.	La petite Sirène	Luxembourg	4	5		9
Laachen & Spillen s.à r.l.	Laachen & Spillen	Bertrange	5	8		13

Le Petit Prince asbl	Le Petit Prince	Bertrange	1	1		2
Les Petits Doués s.à.r.l.	Les Petits Doués	Helmdange	1			1
Les petits malins s.à.r.l.	Les petits malins	Strassen	5	5		10
Les P'tits Mousses s.à.r.l.	Les P'tits Mousses	Bettembourg	4			4
Mary Poppin's s.à.r.l.	Mary Poppin's	Luxembourg	4	3		7
Les Kangourous s.à.r.l.	Mickyland	Luxembourg	2	5		7
ProKids s.à.r.l.	PanTau	Mersch	2	3		5
Crèche Pikasso s.à.r.l.	Pikasso	Luxembourg	3	3		6
Ribambelle s.à.r.l.	Ribambelle 1	Luxembourg	2	4		6
Ribambelle 4 s.à.r.l.	Ribambelle 4	Luxembourg	4	2		6
Anna Maria Cesareo	Sim Sala Bim 1	Strassen	1	4		5
Anna Maria Cesareo	Sim Sala Bim 2	Luxembourg	5	9		14
Spillwollek s.à.r.l.	Spillwollek	Mondercange	2,5			2,5
Crèche Tiramisu SA	Tiramisu	Helmsange	1			1
Zauberschlass s.à.r.l.	Zauberschlass	Senningerberg	2	1		3
Clausse Vivianne	Zolwerknäppercher	Soleuvre	2	4		6
		Total :	88,5	113	1	202,5

A la fin de l'année 2007 l'Etat avait donc loué 202,5 chaises du secteur commercial.

Les contrats de location sont en principe conclus pour la durée d'une année scolaire, c.à.d. du 01 septembre au 31 août, étant donné que la demande de places dans les structures d'accueil est cadencée par le départ d'enfants en âge scolaire en septembre.

Depuis l'année 2006, l'Etat limite sa location à 30% de la capacité d'accueil d'une structure d'accueil, pour éviter que les structures ne deviennent directement dépendantes de l'Etat.

Pour la sous-location de ces places à des familles à revenu modeste, l'Etat recourt aux listes d'attente des structures d'accueil conventionnées de la région dans laquelle se trouve la structure d'accueil qui offre des places respectivement aux listes d'inscription du service d'orientation de l'Entente des foyers de jour pour le territoire de la Ville de Luxembourg. Le calcul de la participation des parents se fait d'après les barèmes et dispositions en vigueur dans le secteur des structures d'accueil conventionnées, le prix maximum étant ici égal au prix de la location.

2.8. Promotion et soutien financier du secteur des crèches d'entreprises

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration encourage, notamment par son aide technique mais aussi par un subside aux frais d'infrastructure, les structures d'accueil créées par un employeur à l'intention de son personnel. La structure d'accueil ainsi créée peut tenir compte des spécificités de l'entreprise, telles que l'horaire de travail (ex. les institutions hospitalières) ou la provenance linguistique du personnel (ex. les institutions européennes).

2.8.1. Les crèches destinées au personnel d'une institution européenne

Vu les besoins linguistiques des enfants de leur personnel et en vue de permettre une meilleure harmonisation de la vie professionnelle avec la vie familiale, les institutions européennes implantées à Luxembourg ont créé un certain nombre de structures d'accueil gérées soit directement par la Commission Européenne ou le Parlement Européen soit par une société commerciale sous-traitante.

la crèche et le centre de loisirs pour enfants Centre Polyvalent de l'Enfance à Luxembourg

Cette structure d'accueil gérée directement par le Parlement Européen est composée de deux unités dont une crèche qui dispose de 120 places pour des enfants âgés de 2 mois à 3 ans et demi et un centre de loisirs de 175 places pour des enfants âgés de 3 ans à 6 ans et de 320 places pour des enfants âgés de 6 ans à 12 ans.

la crèche de la BEI à Luxembourg

Cette structure d'accueil agréée est installée dans un bâtiment acquis et transformé par la Banque Européenne d'Investissement. La gestion de cette structure d'accueil accueillant les enfants du personnel de la B.E.I. et des autres institutions européennes est gérée depuis janvier 2001 par une association sans but lucratif. Cette structure d'accueil peut accueillir 42 enfants âgés de 2 mois à 2 ans et 60 enfants âgés de 2 ans à 4 ans.

2.8.2. Les crèches destinées au personnel d'une institution hospitalière

Depuis 1999 toutes les structures d'accueil destinées au personnel d'une institution hospitalière sont financées par les employeurs du personnel. La reprise partielle ou totale de ces frais doit être négociée par les institutions hospitalières avec l'Union des Caisses de Maladie.

La participation des parents est calculée dans ces services suivant le barème en vigueur dans les structures d'accueil conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

la crèche du Centre Hospitalier de Luxembourg

Cette structure d'accueil agréée, gérée directement par l'hôpital, ouverte six jours sur sept, dispose de 12 places pour des enfants âgés de moins de 18 mois, 8 places pour des enfants âgés de moins de 2 ans, 8 places pour des enfants âgés de 1,5 ans à 2,5 ans, 9 places pour des enfants âgés de 2,5 ans mois à 3,5 ans, 9 places pour des enfants âgés de 3,5 ans à 4,5 ans et 9 places pour des enfants âgés de 2 ans à 4,5 ans.

la crèche du Centre Hospitalier Emile Mayrisch (Esch-Alzette)

Cette structure d'accueil agréée, gérée directement par l'hôpital, peut actuellement accueillir 6 enfants âgés de 2 mois à 2 ans et 12 enfants âgés de 2 ans à 4 ans. Elle est ouverte de 6.00 heures à 19.00 heures.

la crèche Wigwam de l'Hôpital Saint Louis d'Ettelbruck

Cette structure d'accueil agréée destinée au personnel de la Clinique St.Louis (gestionnaire de la crèche) et de l'Hôpital Neuro-psychiatrique peut accueillir 8 enfants âgés de moins de deux ans et 9 enfants âgés de 2 à 4 ans. Elle est ouverte six jours par semaine de 6.00 heures à 22.00 heures.

la crèche de l'Hôpital Kirchberg à Luxembourg

La crèche de l'hôpital Kirchberg est gérée par une association sans but lucratif à laquelle l'hôpital a sous-traité cette activité. Cette crèche dispose des infrastructures nécessaires pour accueillir 12 enfants âgés de moins de deux ans et 20 enfants âgés de 2 à 4 ans. Elle est ouverte de 6.00 heures à 22.30 heures.

2.8.3. Les crèches destinées au personnel d'une institution du secteur des services

En 2007 les crèches d'entreprise suivantes ont été disponibles aux employés de certains employeurs du secteur privé (Banques, Groupe d'Imprimerie) ou public :

la crèche Kaweechelchen à Luxembourg (personnel de l'Etat)

Cette structure d'accueil dont la création résulte d'un accord salarial est installée dans un bâtiment public transformé par l'Etat et subventionnée par le ministère de la Fonction Publique. Gérée par la Confédération Générale de la Fonction Publique, cette structure d'accueil dispose de 12 places pour des enfants âgés de 2 mois à 18 mois, de 16 places pour des enfants âgés de 18 mois à 2,5 ans et 16 places pour des enfants âgés de 2,5 ans à 4 ans réservées à des enfants dont les parents font partie du personnel de l'Etat.

La participation des parents est calculée suivant le barème en vigueur dans les crèches et foyers de jour conventionnés par le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

la crèche Mollie à Luxembourg (personnel des administrations de la Sécurité Sociale)

Cette crèche peut accueillir 9 enfants âgés de moins de deux ans et 15 enfants âgés de 2 à 4 ans. Elle est ouverte cinq jours par semaine de 7.30 à 17.30 heures.

la crèche Dexiastuff (personnel de la Dexia-Banque Internationale de Luxembourg)

Cette crèche, gérée par la Butzestuff s.à r.l., peut accueillir 12 enfants âgés de 2 mois à 2 ans et 24 enfants âgés de 2 ans à 4 ans. Elle est ouverte cinq jours par semaine de 7.00 à 19.00 heures.

la crèche « Les petits loups » à Luxembourg (personnel de la Banque Générale de Luxembourg)

Cette structure, gérée par la sàrl « Les petits loups » permet d'accueillir 23 enfants âgées entre 2 mois et 2 ans et 30 enfants âgés de 2 ans à 4 ans.

la crèche St-Paul (personnel du Groupe Saint-Paul)

Cette crèche, gérée par Proactif asbl, et installée sur le site de production même de cet employeur, peut accueillir 10 enfants âgés de 2 mois à 2 ans et 10 enfants âgés de 2 ans à 4 ans.

2.8.4. Les crèches d'entreprise projetées

En 2007 plusieurs entreprises ont pris contact avec les services du ministère de la Famille en vue de se faire assister techniquement dans la mise en place d'une crèche d'entreprise.

L'argument le plus souvent avancé en faveur de la création d'une crèche d'entreprise a été la fidélisation de salariés sur des marchés de l'emploi (surtout le secteur bancaire) marqués par une pénurie en personnel spécialisé.

2.9. Conventionnement de services pour le secteur de l'accueil de jour d'enfants

En dehors des services d'accueil de jour d'enfants, assurés par les crèches, foyers de jour et garderies, les parents peuvent recourir à un service d'assistance conventionné par le ministère de la Famille et de l'Intégration et géré par l'Entente des foyers de jour asbl.

le service d'information info-crèches Luxembourg-ville

Ce service a pour mission de centraliser les demandes d'inscription pour les crèches et foyers de jour conventionnés situés à Luxembourg-Ville. En outre ce service offre aux parents une information générale sur les structures d'accueil conventionnées pour enfants, leurs horaires d'ouverture, le barème de participation financière des parents etc.

2.10. Développement des services communs pour les gestionnaires de crèches, de foyers de jour ou de garderies

Parallèlement au développement du réseau des structures d'accueil conventionnées, le Ministère de la Famille et de l'Intégration participe au financement d'un certain nombre de services qui ne s'adressent pas aux usagers, et qui dès lors ne tombent pas sous le champ d'application de la loi du 8 septembre 1998, mais qui fournissent des prestations aux gestionnaires de crèches, garderies et foyers de jour conventionnés. Ces services sont gérés par l'Entente des foyers de jour asbl.

2.10.1. Le service de formation continue

La convention en vigueur prévoit :

Art.27. L'organisme gestionnaire et le ministère de la Famille s'accordent dans le cadre de la plate-forme sur le plan de formation continue du personnel, ainsi que sur les modalités de participation de l'Etat aux frais de formation.

Les formations non déclarées obligatoires par les parties sont considérées comme heures de travail à raison de 50%, à condition que la formation ait été approuvée au préalable par les parties et qu'un rapport oral ou écrit ait été fourni en fin de formation. Pour ces formations l'Etat ne participe ni aux frais de route ni aux frais d'inscription.

Les formations suivantes sont obligatoires pour le personnel. Le temps de formation est considéré entièrement comme temps de travail et l'Etat tient compte dans sa participation financière des frais d'inscription ainsi que les frais de route du service/domicile vers le lieu de formation.

Formations obligatoires pour le personnel dirigeant :

Une formation aux logiciels Word et Excell/Lotus

Une formation administrative de base à suivre au cours de la première année de service sur un poste de dirigeant

Formations obligatoires pour le personnel éducatif :

Une formation de base en premiers secours à suivre au cours de la première année de service et une séance de rappel tous les 5 ans

Formations obligatoires pour le personnel de cuisine et de nettoyage :

Une formation HACCP à suivre au cours de la première année de service et une séance de rappel tous les 5 ans

Le personnel des foyers de jour peut participer à des cours ou à toute autre forme de formation continue après accord préalable de l'employeur et du ministère. Les heures de formation continue autorisées pour le personnel des foyers de jour conventionnés par le Ministère de la Famille et de l'Intégration sont considérées comme heures de travail pour la moitié. La participation du personnel dirigeant à une formation aux logiciels Word et Excell/Lotus ainsi qu'une formation administrative de base est considérée à raison de 100 % en tant que temps de travail. De même la participation du personnel éducatif à des séminaires de premier secours, ainsi que la participation du personnel de cuisine à des séminaires de HACCP est considérée entièrement comme temps de travail.

Le service de formation continue organise également des cours de formation qui s'adressent aux professionnels de l'éducation (foyers de jour, centres pour jeunes, centres d'accueil, enseignement..) ainsi qu'aux parents et aux futurs parents. Ces cours ont pour but de réactualiser les connaissances des participants voire de créer des compétences nouvelles.

La participation financière est fixée à 2,5 € par unité de 45 minutes

Outre ces cours de formation continue, le service de formation continue a organisé en 2007 une formation de base pour remplaçantes. Cette formation est sanctionnée par des épreuves orales et a pour objectif de dispenser des enseignements de base entre autres en matière de psychologie des développements, de maladies d'enfants, d'aspects hygiéniques et d'intégration d'enfants à besoins spéciaux.

2.10.2. Le service de supervision des garderies

Ce service organise une dizaine de réunions de supervision dans chaque garderie conventionnée en vue d'assurer l'échange d'idées, la communication de nouvelles techniques, méthodes éducatives, types d'activités avec le personnel des garderies qui conformément aux dispositions de la convention, n'est pas nécessairement qualifié.

L'objectif global est de ramener à moyen terme toutes les garderies vers une structure harmonisée et de contribuer à la création d'une offre adéquate en places de garderie à travers le pays.

2.10.3. Le service de comptabilité/salaires

Ce service assure les travaux de comptabilité des structures d'accueil conventionnées, de gestion des salaires et de gestion des recettes du service de formation continue. Les 9 postes prévus à la convention, dont un économiste, 3 comptables et 5 secrétaires-comptables, sont occupés par 12 personnes.

En 2005 un nouveau logiciel de facturation et de saisie des présences et absences des enfants avait été commandé auprès de la société Logisys. Ce logiciel a été expérimenté en 2006 sur un petit nombre de crèches en vue de permettre l'ajustement aux besoins réels et la correction de défauts éventuels. En 2007 un tiers des crèches ont été équipées de ce logiciel pour vérifier sa mise au point sur un échantillon plus important. Pour le début de l'année 2008, tous les crèches et foyers de jour conventionnés ont été équipés de ce logiciel en vue d'harmoniser et de simplifier les tâches administratives du personnel dirigeant.

DIVISION II – Intégration et Soins

1. Personnes handicapées et accidentées de la vie

1.1. Politique gouvernementale

L'introduction de la convention relative à l'accompagnement socio-pédagogique des personnes handicapées dans les structures d'hébergement et d'activités de jour a continué à rythmer les travaux de cette division.

Ensemble avec les chercheuses du CREDAS (collectif de recherches, études et développements en adaptation scolaire et sociale Sàrl), un modèle d'évaluation des besoins en encadrement des personnes handicapées a été développé sur base de travaux réalisés dans le canton du Fribourg en Suisse. Au printemps/été, les gestionnaires concernés se sont investis dans l'évaluation de toutes les personnes hébergées/accueillies dans leurs structures respectives. Le recueil de l'ensemble de ces informations a permis aux chercheuses de constituer une base de données précieuse pour la suite des travaux d'analyse. Le rapport final validé est attendu pour début 2008.

En concertation avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle / Service de l'Education différenciée, et grâce à l'engagement des responsables des différentes structures concernées, un relevé a pu être dressé sur le nombre et les profils des jeunes scolarisés respectivement en fin de la scolarité obligatoire. Ces données se sont avérées être un support pour coordonner le mouvement des jeunes à la recherche d'une place dans un centre de propédeutique professionnelle privé en été 2007.

Sur initiative de la ministre de la famille et de l'intégration, le gouvernement a déposé un projet de loi relatif à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance en automne 2007. Ces derniers temps de plus en plus de personnes handicapées souhaitent recourir à l'aide d'un chien d'assistance. Suite à différents problèmes concrets rencontrés par certaines d'entre elles lors de déplacement en compagnie de leur chien, il était devenu nécessaire de proposer un cadre légal sécurisant pour les concernés.

1.2. Politique internationale

1.2.1.1. Première Convention établissant les droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

La première convention relative aux droits des personnes handicapées a pour objet de « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées, ainsi que le respect de leur dignité ». La convention, a été adoptée par consensus par les 192 Etats membres de l'ONU en date du 13 décembre 2006. Les procédures de signature et de ratification par les Etats ont eu lieu le 30 mars 2007.

Elle souligne notamment la nécessité que les pays « s'abstiennent de pratiquer des discriminations » envers les handicapés et s'engagent au contraire à assurer leur « complète inclusion dans la société » et leur garantisse une « égalité des chances ».

1.2.2. INTERREG – Projet « Euregio for all »

En mars 2007 les partenaires luxembourgeois du projet INTERREG « Euregio for all », à savoir le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'association Info-Handicap, ont lancé un concours transfrontalier avec le thème « Accessibilité sans frontières ». Entre janvier et septembre 2007 ils ont organisé en collaboration avec des partenaires locaux 3 formations destinées à entamer un dialogue constructif avec les décideurs dans les domaines suivants « transport, loisirs et tourisme », « des communes pour tous » et « travail, formation et intégration professionnelle ».

En décembre a eu lieu un séminaire interrégional ayant pour objet d'identifier les domaines dans lesquels un rapprochement ou une harmonisation des procédures pourrait améliorer la mobilité transfrontalière des personnes handicapées.

1.2.2.1. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH)

La loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées crée dans son article 34 (1) un Conseil supérieur des personnes handicapées qui est placé sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions la politique pour personnes handicapées.

Le Conseil supérieur des personnes handicapées a les missions suivantes:

- assister et conseiller le ministre ayant dans ses attributions la politique pour personnes handicapées dans son travail de coordination de la politique gouvernementale en faveur des personnes handicapées ;
- réunir à cette fin les partenaires impliqués à savoir des personnes à besoins spéciaux, des professionnels du secteur et des membres du Gouvernement ;
- aviser tout projet de loi ou de règlement touchant le domaine du handicap qui ne lui est pas soumis par le Gouvernement.
- étudier toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ainsi que tous les sujets qu'il juge utiles.

En 2007, le Conseil supérieur des personnes handicapées a transmis deux avis à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, à savoir :

- un avis sur le projet de loi n° 5584 relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie ;
- un avis sur le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 23 novembre 2001 portant exécution des articles 1 et 2 de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public.

En date du 1^{er} mars 2007, des représentants du Conseil supérieur ont été invités à participer à un hearing organisé à la Chambre des Députés par la Commission de la Famille, de l'Egalité des chances et de la Jeunesse et par la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale, dans le contexte

des travaux parlementaires ayant trait au projet de loi n° 5584 relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie.

Le Conseil supérieur a discuté la portée de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et de son Protocole facultatif, adoptée le 13 décembre 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies et signée par le Luxembourg le 30 mars 2007.

Il s'est penché sur :

- le projet de loi n° 5738 relatif à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance ;
- le projet de loi n° 5655 sur les marchés publics (transposition en droit national des Directives 2004/18/CE et 2004/17/CE) ;
- le projet de loi n° 5622 portant réforme de la formation professionnelle.

Par ailleurs, il a organisé des échanges de vue avec les associations « Rhana » et « Amis et maîtres de chiens-guides d'aveugles au Luxembourg ».

Le 29 novembre 2007, 9 membres du Conseil supérieur ont participé à une réunion conjointe des Conseils supérieurs des personnes handicapées de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat et du Luxembourg. En présence de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, un échange fructueux a eu lieu autour de sujets très variés, tels que la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, le tourisme transfrontalier et diverses questions liées à l'accessibilité.

1.3. Les procédures d'agrément

Dans le secteur des personnes handicapées des services ont été visités suite à l'application de la loi « ASFT » et du règlement grand-ducal du 23 avril 2004 (services pour personnes handicapées).

Tableau des visites effectuées en 2007

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Service d'aide précoce	3	0
Service d'assistance à domicile	10	3
Service d'hébergement	44	25
Service de formation	10	4
Service d'emploi ou atelier protégé	22	11
Service d'activités de jour	15	6
Service d'information, de consultation et de rencontre	14	4

Suite à la visite un protocole officiel est adressé au gestionnaire.

En cas de visite initiale ce protocole servira, ensemble avec le dossier d'agrément, constitué par les pièces prévues à l'article 18 du règlement, à rédiger l'arrêté d'agrément.

En l'an 2007 les arrêtés suivants ont été rédigés :

Tableau des arrêtés rédigés en 2007

Dénomination des activités	Nombre des Arrêtés rédigés
Service d'aide précoce	2
Service d'assistance à domicile	6
Service d'hébergement	25
Service de formation	1
Service d'emploi ou atelier protégé	22
Service d'activités de jour	3
Service d'information, de consultation et de rencontre	1

Après sa publication au mémorial « une copie certifiée conforme » doit être affichée à l'entrée du service.

1.4. Services conventionnés pour personnes handicapées

Les services qui relèvent directement de la compétence du Ministère de la Famille et de l'Intégration sont gérés par des associations privées qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés.

1.5. Les services d'hébergement

Les organismes gestionnaires ayant signé en 2007 une convention avec le Ministère de la Famille pour un service d'hébergement sont:

Autisme Luxembourg a.s.b.l.	Autisme
Fondation Autisme Luxembourg	Autisme
Association pour la création de foyers	Handicap mental léger à moyen pour jeunes a.s.b.l. (Foyer Bamerdall)
Yolande a.s.b.l.	Handicap mental et polyhandicap
Eislécker Heem a.s.b.l.	Handicap mental léger et moyen
Fondation A.P.E.M.H.	Handicap mental, léger, moyen, profond ou polyhandicap
Fondation Kräizbiërg	Handicap physique, handicap associé, polyhandicap
Ligue H.M.C. a.s.b.l.	Handicap mental
Tricentenaire a.s.b.l.	Handicap physique et/ou mental
CHNP « De Park »- Handicap Mental	Handicap mental associé de troubles psychiques, comportementaux et/ ou d'adaptation
Coopérations a.s.b.l.	Handicap mental

En 2007, 708 places ont été occupées dans les différentes structures d'hébergement par des personnes handicapées

Tableau 1: Les services d'hébergement - situation du 31/12/07

Nom de l'organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Places conventionnées		Dont nouvelles places convention 2007		Places occupées au 31/12/07		Population féminine	Population masculine
			hébergement	Milieu semi-ouvert	hébergement	Milieu semi-ouvert	hébergement	Milieu semi-ouvert		
Autisme Luxembourg	Autisme	14-38	8	0	0	0	8	0	4 (50%)	4 (50%)
Fondation Autisme	Autisme	>18	20*	0	0	0	18	0	5 (27,8%)	13 (72,2%)
Foyer Bamerdall	Handicap mental léger à moyen	>18	9	4	0	0	9	6	3 (20%)	12 (80%)
Yolande	Handicap mental et polyhandicap	12-83	174	7	0	0	174	6	127 (70,5%)	53 (29,5%)
Foyer Eislecker Heem	Handicap mental léger et moyen	17-57	23	1	10	0	12	4	7 (43,7%)	9 (56,3%)
Fondation APEMH	Handicap mental léger, moyen, profond, ou polyhandicap	tt âge	156*	23	0	0	138	37	82 (46,8%)	93 (53,2%)
Fondation Kräizbiereg	Handicap physique, handicap associé, polyhandicap	10-78	123	12	16	0	110	0	41 (37,3%)	69 (62,7%)
Ligue HMC	Handicap mental	18-67	28	18	0	0	26	18	17 (38,6%)	27 (61,4%)
Tricentenaire	Handicap physique et/ ou mental	1-55	72	0	0	0	72	0	34 (47,2%)	38 (52,8%)
CHNP«De Park - Handicap Mental»	Handicap mental, associé de troubles psychiques, comportementaux et/ou d'adaptation	18-63	72	0	8	0	63	0	24 (38%)	39 (62%)
Coopérations a.s.b.l.	Handicap mental	16-50	9	0	9	0	7	0	3 (43%)	4 (57%)
SOUSTOTAL			694	65	43	0	637	71	347	361
TOTAL			760		43		708		708	

* 2 lits de répit / * 156 lits ASP dont 17 lits temporaires

Tableau 2: l'âge des usagers dans les différents services d'hébergement au 31/12/2007								
Nom de l'organisme gestionnaire conventionné	0-17 ans	18-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80 ans »
Autisme Luxembourg	1	5	2	0	0	0	0	0
CHNP «De Park - Handicap Mental»	0	4	9	21	26	3	0	0
Fondation Autisme	0	6	5	4	3	0	0	0
Foyer Bamerdall	0	2	4	7	2	0	0	0
Yolande	15	24	23	39	34	26	17	2
Foyer Eislecker Heem	1	3	4	4	4			
Fondation A.P.E.M.H.	5	21	19	44	46	31	8	1
Fondation Kräizbiërg	5	28		35	24	18		0
Ligue HMC	0	9	5	17	12	1	0	0
Tricentenaire	7	9	18	16	16	6	0	0
Coopérations a.s.b.l.	2	2	1	1	1	0	0	0

1.5.1. Autisme Luxembourg a.s.b.l. - Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme « C.I.R.P.A »

8 personnes sont actuellement encadrées par le service d'hébergement.

Des plans d'évaluation et d'intervention ont été établis en concertation avec chaque usager, ainsi qu'avec un membre de sa famille. L'objectif est d'accroître leur autonomie de vie et de les préparer ainsi à une vie plus autonome en dehors d'un cadre protégé.

Au cours de l'année les usagers sont partis en colonie de vacances.

1.5.2. Fondation Autisme

La Fondation Autisme a pour mission principale la défense des droits des personnes atteintes d'autisme quelle que soit la gravité de leur handicap.

Depuis 2000, la Fondation Autisme Luxembourg a mis en place un service d'hébergement. Ce service accueille les personnes atteintes de troubles du spectre autistique et leur assure une vie digne et de qualité dans un cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère. La Fondation s'engage pour faciliter l'acceptation des personnes atteintes d'autisme par la société.

A côté de l'hébergement de longue ou de moyenne durée, la Fondation dispose à Munshausen en permanence de deux lits de répit, destinés à des séjours de courte durée.

Depuis le 9 janvier 2006, la Fondation Autisme accueille 18 personnes en hébergement à Munshausen.

Au 31 décembre 2007 18 personnes atteintes d'autisme (5 femmes et 13 hommes) fréquentent le Centre du Jour de la Fondation Autisme.

1.5.3. Association pour la Création de Foyers pour Jeunes a.s.b.l.

L' « Association pour la Création de Foyers pour Jeunes a.s.b.l. » gère le Foyer Bamerdall (FB), qui est un service d'hébergement pour personnes handicapées mentales comprenant (13 lits), c.-à.-d., un Foyer proprement dit (9 Places) et un service « suivi social » (4 places).

Le FB encadre des personnes majeures des deux sexes, ayant un handicap mental de léger à moyen, avec l'objectif d'apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun. Ainsi le travail socio-éducatif devient de plus en plus individualisé du moment de l'admission jusqu'au passage au niveau « suivi social »,.

Au cours de l'année 2007, le FB a pris en charge au niveau « Foyer » 9 personnes, 3 femmes et 6 hommes (21 à 58 ans), et au niveau « suivi social » 6 hommes (39 à 46 ans).

Tous les usagers travaillent ou bien dans le secteur privé (4), public (1) ou assimilé (1), resp. dans des ateliers protégés (9); 13 personnes ont le statut de travailleur handicapé. Puisqu'il s'agit de personnes ayant un handicap léger à moyen, le Foyer Bamerdall, malgré son statut de réseau d'aides et de soins, l'assurance-dépendance n'intervient pour aucun des pensionnaires.

En 2007, aucune admission ni départ de pensionnaires n'a eu lieu.

Des travaux de mise en état et en conformité ont été entamés au cours de l'année ; à la suite de ceux-ci une place supplémentaire sera créée à partir de fin 2008.

1.5.4. Yolande a.s.b.l.

Les activités des différentes institutions gérées par la Yolande asbl s'inscrivent dans le cadre de la philosophie d'entreprise de la Congrégation des Sœurs de Ste Elisabeth (CSSE). La prise en charge des personnes est fondée sur l'approche chrétienne de l'être humain.

Chaque personne bénéficie d'un accompagnement individuel respectant ses intérêts et ses besoins personnels, ses moyens et ses capacités. Une personne de référence assiste la personne handicapée dans la conception et la réalisation de son projet de vie et est aussi son interlocuteur principal dans ses contacts familiaux, sociaux et institutionnels.

Une équipe professionnelle multidisciplinaire est à la disposition des personnes handicapées, de leurs proches et du personnel encadrant.

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial.

- L'Institut St Joseph à Betzdorf offre un lieu de vie pour 101 personnes. Ces personnes vivent dans 12 groupes.
- Le Foyer « Op de Wolléken » à Niederanven offre un lieu de vie à 9 personnes.
- Le Foyer St Joseph à Esch/Alzette héberge 8 personnes.
- Le Réimecher Heem accueille 62 personnes au sein de 5 groupes de vie.

1.5.5. Eisleker Heem a.s.b.l.

L'Eisleker Heem est une institution qui propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio-pédagogique de jour et de nuit, à des personnes présentant un handicap mental léger à moyen et originaires prioritairement du nord du pays. L'âge de la population cible varie entre 17 et 57 ans.

La plupart des pensionnaires fréquentent soit les ateliers protégés de l'a.s.b.l. « Lëlljer Gaart » à Lullange, soit ceux de l'APEMH à Hosingen ou sont intégrés au centre de propédeutique professionnelle et d'éducation différenciée de Clervaux.

Quelques-uns mènent une vie semi-autonome grâce au soutien d'un éducateur. Ils ont également réussi à quitter le milieu protégé pour effectuer un travail à l'extérieur.

Le Foyer offre aux pensionnaires un cadre de vie familial. Dans la mesure du possible, chaque pensionnaire est hébergé dans une chambre individuelle. Selon les besoins, l'accompagnement dans les actes de la vie est individuel ou bien collectif.

Les pensionnaires sont encadrés par une équipe éducative renforcée d'une aide-ménagère et d'un ouvrier.

En vue de la création d'un nouveau groupe de vie pour +/- 10 usagers supplémentaires, les travaux de transformation ont commencé en 2007 et se termineront probablement en été 2009.

A partir du mois de septembre 2007, l'association a ouvert un Centre de Jour pour accueillir des personnes gravement handicapées. Le CdJ se trouve dans des localités provisoires et fonctionne du lundi au vendredi de 8 à 16 heures.

1.5.6. Fondation A.P.E.M.H.

■ Foyer de la Solidarité:

Le foyer de la Solidarité accueille des jeunes et des adultes polyhandicapés et handicapés profonds. Il offre un accompagnement spécialisé 24h/24h avec des activités style "Centre de Jour spécialisé" pendant la journée. Le foyer peut accueillir 20 personnes à temps plein et une personne en accueil temporaire.

Au 31 décembre 2007, 20 lits étaient occupés par des résidents fixes, 1 lit est disponible pour des séjours temporaires. Durant l'année 2007, une nouvelle aile avec 5 chambres individuelles et 2 salles de bains a été construite, ce qui permet de loger dorénavant chaque personne accueillie dans une chambre individuelle.

■ Foyer Senior 1 et 2:

Les deux foyers accueillent des personnes handicapées mentales âgées. Ils offrent un accompagnement 24h/24h avec des activités style "centre de jour spécialisé" pendant la journée.

Chaque groupe était, à l'origine, prévu pour accueillir 8 personnes à temps plein et 2 personnes en séjour temporaire. Cependant, vu les demandes croissantes pour ce type de service, les deux groupes accueillent actuellement 9 personnes en permanence, un lit d'urgence est toujours disponible pour les accueils temporaires.

■ Foyer Roude Fiels 1 et 2:

Les foyers Roude Fiels 1 et 2 accueillent des personnes souffrant d'un handicap mental moyen à profond. Les deux groupes fonctionnent 24h/24h avec des activités spécialisées type "Centre de Jour" pendant la journée.

Au 31 décembre 2007 les deux groupes accueillait 19 résidents à temps plein, âgées entre 34 et 81 ans, composé de 11 homes et de 8 femmes.

Dans ces 5 foyers d'hébergement l'équipe encadrante se compose d'éducateurs, d'aides-soignants et d'infirmiers. Un pédagogue et un psychologue assurent le suivi pédagogique et psychologique.

■ Foyer de l'Amitié:

Le foyer de l'Amitié accueille des personnes mentalement handicapées âgées à la retraite et des adultes fréquentant encore les ateliers. Il fonctionne 24h/24h et offre pendant la journée des activités aux résidents retraités. Le foyer de l'Amitié peut accueillir 10 personnes en séjour fixe. Une chambre est réservée à l'accueil temporaire. Au 31 décembre 2007, 10 personnes habitaient au Foyer de l'Amitié âgées entre 47 et 68 ans composé de 7 femmes et de 3 hommes.

■ Foyer Gliärwer Haus:

Cette première structure d'hébergement gérée par l'APEMH dans le Nord du pays a accueilli les premiers pensionnaires en octobre 2002. Le foyer est ouvert 24h/24h et dispose de 8 chambres. L'encadrement est assuré par une équipe d'éducateurs.

Au 31 décembre 2007, suite au départ d'une personne vers une autre structure, le foyer accueille 7 résidents dont deux personnes originaires des structures du CHNP (décentralisation).

- Foyer Nidderkuerer Haus (8 lits fixes, 2 lits temporaires)
- Foyer Déifferdenger Haus (7 lits fixes)
- Foyer Uewerkuer 1+2 (14 lits fixes, 4 lits temporaires)
- Beetebuerger Haus (8 lits fixes, 2 lits temporaires)
- Foyer Fermette (8 lits fixes, 2 lits temporaires)
- Foyer Patton (7 lits fixes, 1 lit temporaire)
- Foyer Wuelessen 1+2 (13 lits fixes, 3 lits temporaires)

Seul le groupe 2 du foyer à Wahlhausen, accueillant des personnes polyhandicapées, fonctionne 24h/24h.

Le groupe d'Obercorn 2 a la particularité d'accueillir des jeunes et des adultes autonomes. Le suivi par les professionnels est réduit à une présence régulière pendant les soirées et les WE. Le reste du temps une présence est assurée par le personnel du groupe 1.

Au 31 décembre 2007, ces 8 groupes accueillait 58 personnes qui fréquentaient toutes un atelier protégé. Les foyers sont donc en principe fermés entre 10 heures et 16 heures en semaine. Suite à de nombreuses admissions durant l'année tous les lits ont pu être occupés. Cependant une place s'est libérée au groupe Uewerkuer 2 suite à un décès au mois de décembre.

Le groupe du Foyer Wulessen 2 accueille 5 personnes polyhandicapées et fonctionne 24h/24h. La sixième place a été profitée en 2007 pour de nombreux séjours temporaires.

■ Les structures d'hébergement du milieu ouvert et semi-ouvert:

L'équipe du Milieu Ouvert assure le suivi de personnes autonomes vivant en appartement, seules, ou à deux, ou dans des groupes de vie de 3 ou 4 personnes. Ces personnes nécessitent un encadrement ponctuel pour des tâches définies (p.ex. : suivi de la situation financière, accompagnement social, etc.). Le suivi se fait par une équipe de professionnels surtout en soirée et les WE. Tous les résidents travaillent en atelier ou en milieu de travail ordinaire. Une collaboration avec les services externes d'un réseau d'aide à domicile est mise en place afin d'assurer le maintien à domicile de ces personnes. Au 31 décembre 2007, 37 personnes étaient suivies par l'équipe du Milieu Ouvert, dont 23 places sont conventionnées.

Au total, l'APEMH accueille en hébergement 175 personnes: 6 personnes ont été admises en 2007, soit en foyer, soit en structure (semi-)ouverte.

1.5.7. Fondation Kräizbiereg

■ Foyer Brill à Dudelange

Le Foyer Brill est un foyer d'hébergement pour enfants, adolescents et jeunes travailleurs handicapés avec une possibilité d'hébergement pour 12 personnes.

Critères d'admission:

- Personnes avec un handicap physique prédominant ou des handicaps associés, âgées entre 4 et 17 ans
- Etudes scolaires ou fréquentation d'un service d'accueil de jour ou activité professionnelle
- Être bénéficiaire de l'Assurance Dépendance

Fonctionnement: Jours ouvrables, fermeture en journée de 9h30 à 16h30, week-ends et congés ouvert 24h/24h

■ Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette

Le Foyer Lankhelzerweiher est un foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés avec une possibilité d'hébergement pour 12 personnes.

Critères d'admission:

- Personnes avec un handicap physique ou des handicaps associés, âgées entre 18 et 40 ans; études scolaires ou activité professionnelle

Fonctionnement: Jours ouvrables, fermeture en journée de 9h30 à 16h30, week-ends et congés ouvert 24h/24h

■ Foyer Pietert à Grevenmacher

Le Foyer Pietert est un foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées avec une possibilité d'hébergement pour 18 personnes.

Critères d'admission:

- Personnes avec un polyhandicap grave, mental et physique, jusqu'à l'âge de 60 ans

Fonctionnement : Le foyer est ouvert 24h/24h

■ Foyer La Cerisaie à Dalheim

Le Foyer La Cerisaie compte deux sections: une section "stationnaire" et une section d'hébergement pour travailleurs handicapés. Il offre la possibilité d'héberger 25 personnes.

Critères d'admission:

- Personnes avec un handicap physique ou des handicaps associés, âgées de 18 à 60 ans; séjour stationnaire, études scolaires ou activité professionnelle

Fonctionnement : Le foyer est ouvert 24h/24h

■ Le Domaine Schoumansbongert

Le Domaine Schoumansbongert propose un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes/adultes.

Critères d'admission:

- Personnes handicapées âgées de plus de 40 ans
- Séjour stationnaire: pas d'activité professionnelle

Fonctionnement : Le foyer est ouvert 24h/24h

1.5.8. Ligue HMC a.s.b.l.

L'objectif principal de la Structure de Logement de la Ligue H.M.C. a.s.b.l. consiste à autonomiser les personnes adultes mentalement handicapées tant au niveau social que professionnel.

Actuellement, la Ligue HMC gère 3 foyers de vie, ouverts 24h/24h, à savoir le Millebaacher Haus, le Baastenduerfer Haus et le Ettelbrecker Haus. La capacité est de 28 lits.

A côté de ces services, la Ligue HMC dispose de 3 structures d'hébergement semi- ouvertes, à savoir, le SAEMO, le Beggener Haus 1 et le Beggener Haus 2. Ces foyers offrent un lieu de vie à 18 personnes handicapées autonomes et qui ne nécessitent pas une présence éducative permanente.

Le SAS offre un suivi à 20 personnes handicapées mentales vivant en appartements, studios ou chambres meublées. Ce service s'adresse à des personnes ayant acquis des compétences suffisantes pour vivre seules et ne nécessitant pas la présence constante d'une équipe éducative.

Le Day Center offre des activités de loisir très diversifiées connaît un large succès auprès des personnes handicapées.

1.5.9. Tricentenaire a.s.b.l.

L'asbl reconnue d'utilité publique « Tricentenaire », qui œuvre depuis 1978 pour la qualité de vie des personnes handicapées et de leurs familles, offre actuellement les services suivants :

- un réseau national d'aide et de soins spécialisés dans le domaine du handicap: le Réseau Tricentenaire «Hëllef Handicap»,
- un service d'hébergement dédié, au plan national, aux courts et moyens séjours, de manière planifiée ou en urgence: le Foyer d'Aide aux Familles des Personnes Handicapées à Walferdange (22 lits),

- un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite: la Résidence « Nico KREMER » pour Personnes Handicapées Physiques à Heisdorf (38 lits),
- un service d'hébergement en résidence : la Résidence « A PULTZ » à Prettingen-Lintgen (12 lits),
- deux services d'accueil de jour ; Walferdange: 6 places et Heisdorf: 12 places.

Le Tricentenaire assure, en collaboration avec les personnes elles-mêmes et leur famille, les organismes œuvrant dans le domaine du handicap et son Ministère de tutelle, et ce dans le cadre d'un projet éducatif de type socio-pédagogique fondé sur un concept d'approche globale centré sur la personne dans sa dignité humaine et la qualité de vie, l'accueil et l'assistance humaine dans la gestion du quotidien de personnes handicapées, notamment par l'hébergement, l'activité en centre de jour spécialisé, la coordination et la prestation d'aides et de soins, le soutien psychosocial et thérapeutique, la formation et le travail, le sport et l'animation des loisirs, ainsi que l'intégration sociale.

En 2007, les activités se sont déroulées sous le thème européen : « année européenne de l'égalité des chances pour tous »

1.5.10. CHNP – Handicap Mental –structures de logement:

Au 31 décembre 2007 le nombre de résidents s'élevait à 63 personnes. Il s'agissait de 39 hommes et de 24 femmes, âgés entre 20 ans et 64 ans. L'âge moyen des résidents présents était de 46,95 ans.

■ Admissions-Réorientation 2006			
■	■ 2007	■ Femme	■ Homme
■ Admission	■ 3	■ 1	■ 2
■ Départ	■ 3	■ 1	■ 2
■ Décès	■ 1	■	■ 1
■ TOTAL	■ 63	■ 24	■ 39
	■ (100%)	■ (38%)	■ (63%)

L'année 2007 fut également caractérisée par :

La vision de l'entité « DE PARK » :

- Offrir à chaque personne handicapée mentale la meilleure qualité de vie possible, à tout moment et à chaque endroit.
- Permettre à chaque personne handicapée mentale de vivre pleinement sa différence dans l'égalité.

Les missions de l'entité « DE PARK »

- Création et gestion de services spécialisés dans l'admission, l'encadrement, l'accompagnement et la réorientation de personnes handicapées mentales sans distinction du degré du handicap.
- Adaptation permanente des structures existantes et des prestations offertes aux besoins et attentes spécifiques des résidents handicapés.

- Soutenir et encourager la personne handicapée mentale dans ses efforts quotidiens bien individuels afin d'accéder à sa plus grande autonomie possible.

Les objectifs de l'entité « De Park » 2007

Pour 2007 la Direction de l'entité « DE PARK » s'était fixé les objectifs suivants :

- Impliquer d'avantage les familles et tuteurs des résidents dans l'organisation journalière du travail socio-pédagogique.
- Généraliser l'utilisation de l'outil de qualité EFQM dans toutes les structures de l'entité « DE PARK » HM CHNP.
- Planifier l'organisation et les activités de l'entité « DE PARK » pour les dix années à venir. Pour ce faire, décrire les travaux de modernisation, de transformation et de construction pour les bâtiments existants respectivement à créer.

Les activités de l'entité « DE PARK » 2007

- Organisation d'une journée familiale le 27 janvier 2007.
- Présentation de notre « projet d'accompagnement socio-pédagogique » à l'expert étranger dans le cadre de l'évaluation EFQM C2E (Committed 2 excellence)
- Présentation de notre plan stratégique au représentant du Ministère de la Famille lors des réunions « plate-forme » HM CHNP. Adaptation du plan stratégique aux exigences formulées par le représentant du Ministère de la Famille

Les résultats de l'entité « DE PARK » 2007

- L'entité « DE PARK » comme d'ailleurs, toutes les entités du CHNP ont été promues avec le certificat EFQM « Committed 2 excellence »
- Le plan stratégique « DE PARK » HM CHNP 2006-2015 peut être présenté au CA pour validation.

1.5.11. Coopérations a.s.b.l.- Weeltzer Haus

Le foyer d'hébergement « Weeltzer Haus » de Coopérations a.s.b.l. a été créé pour loger des personnes mentalement handicapées au Nord du Pays. La structure permet ainsi aux personnes handicapées travaillant dans les ateliers protégés de Wiltz de vivre proche de leur lieu de travail.

Les travaux de construction ont été achevés en été 2007. Mi-août les premiers habitants sont entrés au foyer. En décembre 7 personnes, femmes et hommes âgés entre 16 et 50 ans, ont été admises.

Comme prévu, la plupart des habitants travaillent dans les ateliers de Coopérations à Wiltz. Les uns habitaient avant dans d'autres structures de logement, les autres expérimentent pour la première fois la vie en foyer.

L'objectif pédagogique pour les habitants est d'apprendre à organiser et à structurer leur vie quotidienne et à développer une certaine autonomie pendant les heures de loisirs.

1.6. Les services d'activités de jour

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées qui leur sont confiées. Ils ont également une importante mission de dépannage pour les familles concernées.

Les services suivants assurent un accueil de jour pour personnes handicapées :

- Fondation Autisme
- Yolande a.s.b.l.
- Fondation A.P.E.M.H.
- Fondation Kräizbiërg
- Tricentenaire a.s.b.l.
- CHNP-Handicap Mental
- Ligue HMC Redange a.s.b.l.
- Fondation Sclérose en plaques

1.6.1. Fondation Autisme

Le Centre de Jour prend en charge des personnes atteintes d'autisme et leur propose un éventail d'activités: jardin/serre, buanderie, cuisine, sport, activités créatives, travaux de bureau et ce du lundi au vendredi.

Au 31 décembre 2007, 19 personnes atteintes d'autisme (6 femmes et 13 hommes) fréquentent le Centre du Jour de la Fondation Autisme.

1.6.2. Yolande a.s.b.l.

- Foyer St Joseph (Betzdorf)
- Foyer Ste Elisabeth (Remich)

L'accueil de jour met à disposition un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques et de travail qui répond de la façon la mieux adaptée aux besoins individuels, indépendamment du degré du handicap.

Les ateliers occupationnels et lieux de thérapie à Betzdorf et à Remich constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un cadre structuré.

Une diversité en offres créatives et thérapeutiques (peinture, gymnastique, poterie, musique, cuisine, jardinage, natation et hydrothérapie, travaux ménagers, bricolage, Snoezelen, stimulation basale, etc.) favorise l'autonomie et renforce la confiance et l'estime de soi des personnes prises en charge.

Sur le site de Betzdorf, 100 personnes dont 4 usagers externes sont prises en charge dans les services d'activités de jour.

Sur le site de Remich, 54 personnes dont 5 usagers externes sont prises en charge dans les services d'activités de jour.

1.6.3. Fondation A.P.E.M.H. – Le Centre régional thérapeutique et de réadaptation :

Le centre de jour accueille des jeunes et adultes polyhandicapés après la scolarité obligatoire. Il offre un encadrement thérapeutique et pédagogique avec une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, aides-soignants, infirmiers et pédagogues curatifs). Au 31 décembre 2007, 27 personnes se partagent les 24 places disponibles dont 20 personnes qui habitent encore chez les parents.

Le service d'activités de jour accueille des personnes handicapées admises dans les structures d'hébergement de l'APEMH et des personnes vivant à domicile qui ne bénéficient pas le statut de travailleur handicapé. Il offre des activités de type occupationnel, créatif et thérapeutique.

1.6.4. Fondation Kräizbiërg

Le centre de jour, situé sur le site de Dudelange, prend en charge 12 personnes polyhandicapées. Au 31 décembre 2007, 12 personnes (3 femmes et 9 hommes), âgées entre 21 et 36 ans fréquentent le centre de jour du Kräizbiërg.

Une prise en charge individualisée et adaptée aux besoins est garantie aux 12 personnes. Le personnel encadrant du Centre Emile Mayrisch (sections pratique sociale et pratique professionnelle) accueille, suivant un horaire fixe, certains des usagers du centre de jour.

Cette sortie temporaire du cadre du centre de jour et la participation à des activités d'autres groupes est bénéfique à l'épanouissement des personnes polyhandicapées. Il en est de même de la participation aux activités parascolaires offertes pendant les congés scolaires au Centre Emile Mayrisch.

Equipe pluridisciplinaire: éducateurs, aides-soignants et infirmiers. En outre les personnes sont suivies par une pédagogue curative et un psychologue.

1.6.5. Tricentenaire a.s.b.l.

■ Service d'accueil de jour à Walferdange :

Dans le service du Foyer d'aide aux familles (6 places) sont accueillis majoritairement des enfants en bas âge et des jeunes. Ce service est principalement sollicité par des familles dont les enfants ne fréquentent pas encore ou plus de structure scolaire. D'autres familles y recourent pendant les vacances scolaires. Le travail éducatif englobe tous les domaines de la vie journalière; chaque situation d'accompagnement demande une approche éducative: les repas, les soins corporels, de même que bien entendu les activités de loisirs. Les usagers accueillis en centre de jour se joignent aux personnes résidentes pour les activités éducatives planifiées ; c'est-à-dire, qu'ils participent aux sorties, aux séances de jeux ou aux ateliers créatifs prévus. Le personnel du service d'hébergement assure parallèlement le bon fonctionnement de ce centre du jour. Les services thérapeutique et psychologique, communs aux autres services du Tricentenaire, prennent en charge le volet kinésithérapie/ ergothérapie et soutien psychologique. La structure dispose d'ateliers « cré-activités » et d'une salle "snoezelen". Une art-thérapeute intervient comme vacataire.

■ Service d'accueil de jour à Heisdorf :

Le Tricentenaire propose 12 places en accueil de jour dans la Résidence pour personnes handicapées physiques. Le service offre un accompagnement socio-éducatif personnalisé, ainsi que des soins durant les actes essentiels de la vie (repas, toilettes, ...). Les services thérapeutique et psychologique prennent en charge le volet kinésithérapie/ergothérapie et soutien psychologique. Une orthophoniste intervient comme vacataire.

Les usagers accueillis en centre de jour se mêlent aux résidents durant les activités de loisirs. La structure dispose de salles de kinésithérapie, ergothérapie (avec snoezelen), d'ateliers « cré-activités », d'un atelier informatique et d'un labo-photos. Des activités régulières sont proposées hebdomadairement : hypo-thérapie, hydrothérapie, séance de percussion,

1.6.6. CHNP – Handicap Mental

Les personnes accueillies dans les structures de l'entité HM De Park fréquentaient ou bien les services d'activités de jour internes ou bien les structures de travail ou d'activités de jour d'autres gestionnaires:

Centre de Jour (au 31/12/2007)						
<u>2005</u>	<u>CDJ HM</u>	<u>Capellen</u>	<u>Coopératif</u>	<u>APEMH</u>	<u>ATD.</u>	<u>TOTAL résidents HM</u>
Résidents HM	60	1	1	1	1	64
Non-résidents	7					
TOTAL CDJ HM	64					

L'offre des activités de jour a été diversifiée au cours de l'année 2007 et l'organisation a été adaptée aux besoins spécifiques des participants.

■ Service de Soutien

Localisé dans la Villa Sonneblum le service de soutien et de thérapie, composé du Snoezelen, de la psychomotricité, de l'atelier musical et de l'atelier d'ergothérapie offre ses services et compétences essentiellement aux personnes de grande dépendance.

■ Suivi socio-pédagogique

Le service suit actuellement plusieurs personnes vivant en milieu ouvert.

1.6.7. Ligue HMC Redange a.s.b.l.

En 2007 le « Service d' Activités de Jour »de la Ligue HMC Redange a encadré 6 personnes profondément handicapées, âgées entre 17 et 31 ans. Au courant de l'année une personne a été transférée vers une autre institution et nous avons eu une nouvelle admission.

Les objectifs du Service pour 2007 étaient la stabilisation d'un environnement stimulant, l'exécution d'une structure journalière et hebdomadaire et le développement de la personnalité ainsi qu'un encadrement qui vise à développer les capacités motrices, sensitives, cognitives et sociales de l'utilisateur en prenant en compte ses besoins individuels. Ces objectifs étaient mis en pratique à l'aide d'activités très diversifiées, telles que: activités de sports, airtramp, kinésithérapies, ergothérapie, activités de musique, ateliers créatifs (bricolage, dessin etc.), jeux de société, excursions, ateliers de cuisine, ateliers individuels, relaxation, snoezelen etc. A partir de septembre 2007 nous sommes allés à la piscine deux fois par mois.

1.6.8. Fondation Sclérose en plaques- Day Center "Um Bill"

Le MS-Day Center um Bill est un centre de jour spécialisé pour personnes atteintes de SEP.

L'objectif principal consiste à offrir un maximum de services adaptés au mieux aux spécificités de leur handicap.

Il est en fonction depuis janvier 2006 à raison de 3 fois par semaine: mardi, mercredi, jeudi de 09.00 à 17.30 hres. Le nombre de participations pour 2007 s'élève à +/- 1150.

Des ateliers thérapeutiques et créatifs y sont organisés régulièrement p.ex. kiné, ergo, gym douce, mémo ... peinture, céramique, musique etc....

Pour les *nouveaux diagnostiqués SEP* des séminaires sont organisés les week-ends.

1.7. Les services de formation

1.7.1. Autisme Luxembourg a.s.b.l.- Service de formation professionnelle

Autisme Luxembourg a créé en octobre 2006 un service de formation professionnelle pour personnes atteintes d'autisme au Centre ROGER HELEN à Beckerich. Depuis octobre 2006, 2 étudiants atteints d'autisme profitent d'un programme de formation qui vise à augmenter leurs compétences professionnelles et de les préparer ainsi à une vie professionnelle active.

1.7.2. Fondation A.P.E.M.H. - Centre de Propédeutique professionnelle

Le centre de propédeutique professionnelle prend en charge des jeunes stagiaires handicapés mentaux après leur scolarité obligatoire. Le but est de leur faire acquérir les connaissances nécessaires pour trouver un emploi soit en atelier protégé soit en milieu ouvert. La formation se base sur le développement des aptitudes professionnelles et sociales et se concrétise surtout dans des apprentissages pratiques. Depuis septembre 2007 le nouveau groupe CPP accueille les stagiaires dans les locaux réaménagés au Centre Nossbiérg.

Au 31 décembre 2007, les 4 Centres de formations de Bettange-sur-Mess, Bettembourg, Esch-sur-Alzette et Hosingen encadrent 64 stagiaires.

1.7.3. Fondation Kräizbiereg - Le Centre Emile Mayrisch

Ce centre de propédeutique professionnelle propose une formation générale et professionnelle à des adolescents et des adultes dans 5 domaines différents: emploi de bureau, poterie, jardinage, layout multimédia et sérigraphie.

Le contenu de l'initiation ou de la formation professionnelle des élèves est réparti comme suit :

- cours d'enseignement général (langues, arithmétique)
- cours de pratique sociale
- cours de théorie et de pratiques professionnelles dans les domaines de la bureautique, du "multiprint" (layout-multimédia, sérigraphie), artisanat (jardinage, céramique)
- stages de pratique professionnelle (au sein des Ateliers Kräizbiereg, société coopérative ou en entreprise)
- cours d'option (à raison d'une demi-journée par semaine)

1.7.4. Ligue HMC a.s.b.l. – Structure de Formation et de Travail

La Ligue HMC asbl gère deux services le Service de Formation et de Travail et le Service d'Activités de Jour.

Les objectifs principaux pour le Service de Formation et de Travail de la Ligue HMC a.s.b.l. sont les suivants:

- Offrir une évaluation à des jeunes personnes handicapées mentales ayant terminé l'obligation scolaire et ne pouvant pas être intégrées sur le marché de travail ordinaire, pour des raisons diverses;
- Conférer aux stagiaires les compétences professionnelles et extra-professionnelles nécessaires à une meilleure intégration dans la vie sociale et professionnelle ;
- Orienter les futurs travailleurs handicapés dans l'atelier protégé le plus adapté à leurs capacités ;
- offrir aux stagiaires un accompagnement socio-pédagogique adapté à leurs besoins.

Les objectifs principaux pour le Service de Formation et de Travail de la Ligue HMC a.s.b.l. sont les suivants:

- Encadrer et prendre en charge des personnes présentant un handicap mental modéré ou sévère qui ne sont pas/plus aptes à exercer une activité au sein d'une unité économique de production ;
- offrir aux personnes accueillies un accompagnement socio- psycho-pédagogique et thérapeutique adapté à leurs besoins spécifiques.

La Structure de Formation et de Travail de la Ligue HMC a.s.b.l. comptait au 31 décembre 2007, 201 personnes (87 femmes, 114 hommes) de 15 à 60 ans, réparties dans les services suivants :

Les différents services de la Structure de Formation et de Travail et la répartition des personnes handicapées y affectées (au 31/12/2007)			
Service	Masculin	Féminin	Total
Service de Formation	15	8	23
Service d'Activités de Jour	6	7	13
Ateliers protégés (Ligue HMC coopérative s.c.)	82	71	153
Travailleurs handicapés qui ont conclu un contrat de travail avec 1 entreprise privée dont la Structure de Formation et de Travail continue à assurer le suivi professionnel	10	2	12
Total	114	87	201

1.7.5. Ligue HMC – Redange/Attert – Centre de propédeutique professionnelle

Au 31 décembre 2007, 9 personnes handicapées ont suivi une formation personnelle, sociale et professionnelle dans le centre de propédeutique professionnelle de la Ligue HMC Redange. A partir de septembre, l'équipe a été renforcée par 1 éducatrice et 1 artisan, ce qui a permis la création d'un 2^{ième} groupe de formation. Les groupes de CPP travaillent soit seul (autonomie journalière, autonomie personnelle, travail avec différents matériaux, etc.), soit en collaboration avec un groupe de travail de l'atelier protégé pour apprendre les notions de base dans différents domaines (cuisine, horticulture, environnement, entretien, bougies) et pour mieux détecter les intérêts et capacités individuelles des participants.

En 2007, 2 personnes handicapées du CPP ont été embauchées dans notre atelier protégé, et nous avons eu 4 nouvelles admissions au courant de l'année.

1.7.6. Yolande a.s.b.l.

Le centre de propédeutique professionnelle de Betzdorf permet à la personne handicapée ayant terminé sa vie scolaire un programme de formation qui tient compte de ses capacités et préférences individuelles. L'insertion des candidats dans un atelier protégé après 3 ans d'apprentissage est l'objectif visé.

De septembre à décembre 2007, en phase de démarrage de cette nouvelle activité, 3 candidats étaient inscrits au CPP sur le site de Betzdorf.

1.8. Les services d'information, de consultation et de rencontre

1.8.1. Info-Handicap - Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap

Depuis 1993, Info-Handicap - Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap est à l'écoute des personnes handicapées, de leurs familles, des professionnels et d'une façon générale, de toute personne à la recherche de renseignements spécifiques.

Ses missions sont notamment:

- de systématiser et de centraliser la collecte de données en rapport avec le handicap
- de renseigner au sujet d'allocations, d'adresses, d'aides spécifiques pour personnes handicapées
- de collecter et d'éditer des brochures d'information concernant l'offre et les services pour personnes handicapées au Luxembourg
- d'offrir des formations ponctuelles
- de participer dans des programmes européens dans les domaines qui sont d'actualité pour le secteur luxembourgeois des personnes handicapées

Le but primaire est de trouver des solutions satisfaisantes pour la personne handicapée. Grâce à la coopération avec des partenaires nationaux et internationaux, le Centre National d'Information fait valoir son expérience dans les domaines les plus divers.

Les principales activités en 2007 s'articulent comme suit:

- l'accessibilité : consolidation du concept national d'accessibilité en étroite collaboration avec plusieurs associations spécialisées dans le cadre du « G.E.M.A. - Groupe d'Experts Multidisciplinaire en Accessibilité » et le « groupe de travail des usagers » ; organisation de séances d'information et de formation en accessibilité ; la coopération interrégionale dans le cadre du projet « Euregio for All » ; rénovation partielle du groupe des accompagnateurs de voyage ; organisation d'enquêtes d'accessibilité et classification de sites (touristiques).
- les droits des personnes handicapées : service d'information juridique avec permanences régulières d'avocats et échanges systématiques avec le Forum Européen des Personnes Handicapées; collaboration avec plusieurs communes luxembourgeoises pour améliorer la participation des personnes handicapées ; collaboration avec plusieurs associations dans le cadre de l'« Année européenne pour l'égalité des chances pour tous » respectivement lors de la présentation de la « Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées » .
- les jeunes : responsabilisation et « empowerment » de jeunes avec un handicap, en collaboration avec le Service National de la Jeunesse.
- la formation professionnelle et l'emploi : contacts réguliers avec le Euro BBW de Bitburg et le « service des travailleurs handicapés » auprès de l'ADEM.

- collaboration avec les services étatiques afférents pour lier la banque de données « Resolux » à des portails Internet publics ; collaboration avec l'Université de Luxembourg.

En outre, pour mobiliser l'opinion publique et présenter une politique en faveur des personnes handicapées, le Centre National d'Information utilise divers instruments, dont entre autres:

ses spots diffusés 3 fois par semaine sur "RTL Radio Lëtzebuerg", des interviews dans les différents médias, le bulletin de liaison édité 10 fois par an avec sa nouvelle rubrique « Top-Thema », plusieurs portails Internet, son logo reproduit dans les quotidiens luxembourgeois et les annuaires téléphoniques, la participation active à des conférences, séances d'information et tables rondes, la coordination et la participation au "Salon des Solutions pour Tous" à la "LuxExpo" et autres activités.

Les membres du personnel d'Info-Handicap participent régulièrement à des formations continues.

1.8.2. Autisme Luxembourg a.s.b.l.- Service de consultation et de loisirs

Le Centre de loisirs a proposé un programme de loisirs varié à 8 personnes atteintes d'autisme. Ce programme a été élaboré ensemble avec les usagers. L'objectif est la pleine participation à la vie sociale en organisant des activités de loisirs hors d'un cadre « protégé ». Le service de consultation a géré des groupes de parole pour des personnes atteintes d'autisme et supervise le personnel d'encadrement des différents services.

1.8.3. A.P.E.M.H.- Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre (CARR)

Le CARR accueille des enfants en âge scolaire les mardis et jeudis entre 12 heures et 18 heures ainsi que pendant les congés scolaires.

Il offre aux enfants un espace ludique, éducatif et thérapeutique. Les projets autour de l'enfant sont élaborés en étroite collaboration avec les écoles, les parents et des thérapeutes.

Au 31 décembre 2007, 30 enfants sont inscrits soit pour les activités régulières en semaine soit pour des séjours de vacances.

1.8.4. Fondation Kräizbiërg

Service de rééducation fonctionnelle:

Ce service regroupe kinésithérapeutes, ergothérapeutes et orthophonistes. Il veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice par la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques ainsi que les techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail et aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes prennent en charge les problèmes d'élocution et de déglutition.

Service ambulatoire de suivi:

Ce service se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs gradués, éducateurs diplômés) qui assure un suivi de la personne handicapée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbiërg. Le service assiste la personne handicapée dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif que socio-professionnel. Le service établit les bilans neuropsychologiques et les prises en charges psychologiques.

Service médical:

En étroite collaboration avec le Centre Hospitalier de Luxembourg, un service médical est assuré dans toutes les institutions de la Fondation Kräizbiërg.

Cellule Assurance dépendance:

La cellule assurance dépendance s'occupe de tous les dossiers assurance dépendance de l'ensemble de la Fondation Kräizbiërg et des Ateliers Kräizbiërg.

1.8.5. Fondation Ligue HMC – Day Center

Le Day Center est un lieu de formation, de loisirs, de rencontre, de communication et d'information. Il fonctionne en soirées, en week-end, pendant les vacances et les congés.

Le Day Center s'adresse aux personnes handicapées mentales adultes de la Ligue HMC et d'autres structures du secteur de l'handicap.

Les objectifs du service sont :

- offrir des activités éducatives et occupationnelles, de formation et de loisirs;
- l'accueil, la rencontre et la préparation des candidats de la structure de logement;
- la mise en place de projets individuels;
- d'être le point de rencontre pour tous (handicapés, non handicapés et familles);
- l'intégration de la personne handicapée dans la société.

1.8.6. Ligue HMC Redange- Service Fräizäit a Berodung doheem

Le Fräizäit-service organise des activités de loisirs pour personnes handicapées, respectivement la participation des personnes handicapées aux activités et manifestations proposées au grand public. L'offre d'activités est très diversifiée et comprend des sorties (cinéma, visites, repas au restaurant, concerts etc), des activités sportives (natation, équitation, sports d'équipe, air tramp etc.), des activités créatives, des colonies de vacances et ainsi de suite. Les activités et colonies sont encadrés par des professionnels et bénévoles.

Le service entretient une collaboration étroite avec la Maison des Jeunes et organise régulièrement des activités et projets communs.

Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée. L'âge des usagers se situe entre 16 et 58 ans.

En 2007 :

- 27 personnes handicapées ont participé régulièrement aux activités.
- 2 colonies à l'étranger et un séjour au Luxembourg ont été organisés par le service.
- 3 projets ont été réalisés et exposés « Juppi », dans le cadre de l'anniversaire d'un Supermarché « ras le bol des clichés, et geet elo duer » en collaboration avec la maison de Jeunes de Redange dans le cadre de Leader+ et « United colors of Reiden » en collaboration avec la maison de Jeunes et la Croix Rouge.

Le volet « Berodung doheem » offre un accompagnement de la personne handicapée et de sa famille dans des problèmes quotidiens, des démarches administratives et l'accompagnement du transfert vers un autre milieu de vie etc. En 2007, 10 familles ont sollicité ce service.

1.8.7. Association nationale des Victimes de la Route a.s.b.l.

L'association nationale des Victimes de la Route, créée en 1992, a pour objectifs :

- De donner un soutien aux victimes et à leurs proches en leur procurant une assistance morale, juridique et psychologique après un accident de la route.
- D'apporter une réponse aux problèmes que les accidents de la circulation posent aux victimes, à leur famille et à la collectivité.
- De contribuer à leur offrir une réadaptation adéquate et favoriser la réintégration des victimes dans la famille et dans la société.
- De contribuer à améliorer la qualité de vie des victimes et de leurs proches.
- De participer aux actions qui sensibilisent et qui visent à réduire l'insécurité sur les routes, en collaboration avec des services et associations nationales et étrangères, tel que (qu'avec) la Fédération Européenne des Victimes de la Route (FEVR)

Le Centre d'assistance et de conseil AVR offre :

- une assistance d'ordre morale, administrative, juridique et sociale aux victimes et à leur famille.
- un soutien et une aide psychologique par des psychologues diplômés
- une entraide par des réunions amicales et des « groupes de parole » centrés sur un thème précis.
- les services gratuits.

Le Centre d'assistance et de conseil AVR a assisté 121 victimes de la route ou membres de leur entourage, dont 53 hommes et 68 femmes en 2007. Pour 71 de ces victimes, il s'agit d'un premier contact avec l'AVR.

536 contacts de la part de femmes et 228 de la part d'hommes ont été notifiés, en tout 764 contacts individuels (séances psychologiques, visites à domicile, entretiens au bureau ou entretiens téléphoniques).

A part ces contacts individuels, l'AVR offre depuis novembre 2007 des groupes de parole centrés sur un thème précis. Ces groupes sont encadrés et accompagnés par les professionnels de l'équipe AVR.

1.8.8. A.D.A.P.T.H. a.s.b.l.

L'association a pour objet de promouvoir et de prendre toutes mesures auprès de personnes physiques et morales, dans le but de rendre, dans la mesure du possible, autonome et/ou indépendante toute personne atteinte d'une déficience limitant ses activités dans son environnement.

Ces mesures se traduisent entre autres par:

- la prestation de services, la réalisation d'expertises, d'études et/ou de conseils dans les domaines:
 - des aides techniques;
 - de l'adaptation de l'environnement bâti comprenant entre autres le logement privé, les bâtiments privés et publics, les espaces publics et la voirie;
 - de l'adaptation du poste scolaire et du poste de travail au moyen d'aides techniques;
 - de l'adaptation des moyens de transport;
 - des technologies de l'information et de la communication permettant de promouvoir l'accès à ces technologies et de les utiliser;
- le développement d'aides techniques et leur promotion;
- la participation à des projets de recherche et de développement.

Conseils pour l'adaptation de lieux ouverts au public : L'ADAPTH intervient dans des projets de construction ou de rénovation de lieux ouverts au public en tant qu'expert en accessibilité. A cet effet, l'ADAPTH collabore avec l'APEMH, la Lëtzebuenger Blannenvereenegung, le Service Audiophonologique et Info-Handicap afin de proposer un conseil tenant compte de toutes les déficiences. Cette collaboration a donné naissance au GEMA (Groupe d'Experts Multidisciplinaire en Accessibilité).

Conseils pour les particuliers : L'ADAPTH réalise des expertises dans le domaine des aides techniques ainsi que des adaptations du logement et de véhicules pour le compte de la Cellule d'Evaluation et d'Orientation (CEO) de l'Assurance Dépendance. Les expertises concernent l'élaboration de solutions personnalisées, la rédaction de bordereaux, l'analyse d'offres de prix, le suivi du chantier et la réception définitive des travaux.

1.8.9. Solidarität mit Hörgeschädigten a.s.b.l.

Le service social de "Solidarität mit Hörgeschädigten" s'occupe des problèmes et de l'accompagnement des personnes à déficience auditive dans toutes sortes d'activités de la vie. Le service organise des cours en langue de signes allemande et en allemand signé.

Au cours de l'année 2007, le service a pu se restructurer grâce aux postes supplémentaires. Les différents postes et le concept ont été redéfinis.

Un des objectifs consistait à assurer l'information des malentendants à travers le site Internet www.hoergeschaedigt.lu, l'organisation de conférences et de manifestations publiques accessibles à tous.

L'engagement d'une interprète en langue des signes permet de répondre rapidement aux demandes des personnes concernées et de limiter les cas où il faut faire appel à un professionnel étranger ne connaissant pas le contexte luxembourgeois. Une phonéticienne entamera début 2008 une formation d'interprète utilisant le système de reconnaissance de langage auprès de Kombia GBr à Trèves et pourra également offrir un nouveau service au public cible au bout d'une année de formation. Ces services contribuent à l'autonomie des personnes concernées et favorisent l'accès aux informations. Ne citons que la traduction en langue des signes de conférences publiques, de séances d'information.

Il reste cependant encore des efforts à faire dans certains domaines comme l'accès à la formation continue. Nous espérons trouver les partenaires nécessaires pour ouvrir certaines perspectives. Aujourd'hui on ne peut plus se contenter d'obtenir un diplôme, mais il faut régulièrement adapter ses connaissances à l'évolution du marché de l'emploi.

1.8.10. L'association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg- Service "Betreiung, Berodung a Fräizäit"

Le service conventionné par le Ministère de la Famille et de l'Intégration a comme objectif d'aider les personnes déficientes visuelles ou atteintes de cécité. Il s'agit notamment d'un service d'aide à domicile (assistance professionnelle et aide individuelle adaptée aux besoins de la personne concernée). Ce service offre aussi de nombreuses activités de loisirs aux personnes avec une déficience visuelle.

1.8.11. Coopérations a.s.b.l. – Centre Gruberbiert

Tableau : l'âge des usagers dans les différents services

Nom de l'organisme	20-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-79 ans	Population féminine	Population masculine	Total
Autisme Luxembourg	5		1		3	3	6
Foyer Bamerdall	3	1			1	3	4
Yolande-Institut St.Joseph		2				2	2
Foyer Eisleker Heem	2	1	2			5	5
Fondation A.P.E.M.H.	7	2	9	4	6	16	22
Ligue HMC		3	3	3	5	4	9
Yolande-Reimech		6	7	5	18		18
Famille-Privé	8	2			5	5	10
Total	25	17	22	12	38	38	76

La "Kreative Werkstatt" est un programme d'ateliers créatifs pour personnes handicapées mentales. Les ateliers dirigés par des artistes professionnels sont de courte durée (1 semaine) et se déroulent dans les locaux de Coopérations a.s.b.l. Les médias utilisés et les activités pratiques sont adaptés aux besoins et à la motivation des participants.

La "Kreative Werkstatt" est un laboratoire qui permet aux participants d'explorer:

- la créativité à l'échelle individuelle et collective,
- la perception,
- les différents modes d'expression,
- les nouvelles formes de communication.

Les participants sont logés à l'Auberge de Jeunesse de Wiltz, à proximité du bâtiment de Coopérations a.s.b.l.

En 2007, Coopérations a organisé 8 ateliers d'une semaine et deux ateliers d'un week-end. 76 personnes y ont participé. Les participants sont venus d'autres structures de logement conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration. 10 participants vivent chez leurs parents et travaillent dans des structures de la Ligue HMC, de l'APEMH ou de Coopérations a.s.b.l.

Classes créatives

À part des ateliers organisés pour personnes handicapées une équipe de deux artistes a dirigé un workshop du 25.6 au 29.6.2007.

Ce workshop, surnommé « Classe créative » était adressé aux écoles primaires. Deux classes de l'éducation différenciée, une de Rumelange et une de Warken, y ont participées. Les classes ont été menées par Klaudia Stoll (D) et Jacqueline Wachall (D).

1.9. Les services d'aide précoce

1.9.1. SIPO a.s.b.l. – suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille (Luxembourg & Ettelbruck)

Durant l'année 2007, 150 nouvelles demandes d'admission ont été adressées au sipo. 158 suivis avaient été continués au-delà du 31/12/2006.

Pour 121 familles, le suivi s'est terminé en 2007, alors qu'il se poursuit au-delà du 31/12/2007 pour un total de 187 enfants et familles. Sur ceux-là 45 enfants sont inscrits sur des listes d'attente.

En 2007, le sipo a continué la mise en œuvre des réorganisations et restructurations internes – entamées en 2006 – telles que développées dans son Concept d'Action Général.

Le sipo a continué à participer activement aux travaux de l' « European Association on Early Childhood Intervention – Eurlyaïd », en assumant le secrétariat de l'association. L'EAECI s'est rencontrée en septembre à Graz (Autriche) et a défini ses projets pour l'année à venir.

Une partie de l'équipe des intervenants a été affectée de façon permanente au site Nord à Ettelbrück au cours de l'année 2007.

Enfin, le sipo a signé en 2007 un contrat de bail avec la commune de Mamer, pour la location du bâtiment « Nouvelle Ecole ». Il y installera en 2008, la finition des travaux de transformation, siège social respectivement équipe « Centre/Sud » y seront installés.

1.10. Les services d'assistance à domicile

1.10.1. Fondation A.P.E.M.H.

■ Le service consultation et d'accompagnement aux familles

Ce service a pour objet le conseil et l'accompagnement des familles et se veut être le garant de la continuité et de la cohérence du projet de vie de la personne handicapée. Il évalue les besoins de l'enfant, met en place un projet d'accompagnement global et en assure la coordination; il offre aussi un soutien psychologique et éducatif.

■ Le service d'accueil temporaire

Dans les divers foyers de l'APEMH 17 lits étaient prévus en 2007 pour l'accueil de personnes handicapées en séjour temporaire. 59 familles et personnes handicapées ont fait usage de ce service. Les motifs des placements varient : préparation de l'avenir des personnes handicapées, dépannage et urgences, parents qui travaillent, demande des personnes handicapées. La durée des séjours varie de 1 nuit jusqu'à plusieurs semaines. De même le degré de handicap des personnes accueillies varie fortement.

1.10.2. Fondation Kräizbiërg - Le Service "Betreit Wunnen Gasperich" (BWG) à Gasperich

Le service BWG propose des appartements adaptés en location, ainsi que des services destinés à permettre à des personnes atteintes d'un handicap physique de jouir d'un logement autonome. Les logements sont adaptés de manière standard aux besoins de personnes atteintes d'un handicap physique. Des aménagements supplémentaires sont réalisés en fonction des besoins.

Les habitations BWG sont réparties dans le quartier "Sauwiss". Le projet actuel comprend 10 logements et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie.

Critères d'admission:

Personnes avec un handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans; autonomie sociale; activité professionnelle ou études scolaires ; Assurance dépendance : assistance aux actes essentiels de la vie : entre 420 et 840 minutes par semaine.

Fonctionnement: Jours ouvrables, fermeture en journée de 9h30 à 16h30, week-ends et jours fériés ouvert 24h/24h)

1.10.3. Ligue HMC – Service d'accompagnement et de suivi (S.A.S.)

La Structure de Logement s'occupe des « externes » ayant quitté les foyers pour leur trouver un logement, un travail et les aider à résoudre leurs problèmes.

Ils vivent à l'extérieur, seuls, à deux ou à plusieurs, en chambres meublées, studios, appartements ou maisons. Ils sont propriétaires ou locataires chez des particuliers ou bien à la Structure de Logement (p.ex. Garer Haus, Fonds du Logement, Sauerwiss,...).

L'équipe éducative aide l'externe à gérer son budget, à répondre à son courrier, à faire les démarches administratives nécessaires et à entretenir ses contacts sociaux (famille, voisinage, travail, loisirs,) comme l'exige le projet de vie sociale de la Ligue HMC.

Actuellement 20 personnes ont un contrat d'accompagnement avec le SAS. Elles sont encadrées par 3 éducatrices.

1.10.4. Fondation Sclérose en Plaques - "Résidence Al Esch"- Service d'assistance à domicile

Population cible: personnes atteintes de SEP et membres de l'entourage familial

Nombre d'usagers: 17 personnes atteintes de SEP dont 11 femmes et 6 hommes ainsi que 10 membres de la famille.

L'objectif de ce service est de promouvoir le maintien à domicile des personnes atteintes de SEP; d'un côté leur donner l'autonomie la plus large possible et de l'autre côté les sécuriser par l'offre de services d'aides qui peuvent intervenir subsidiairement (à savoir consultations psychologiques, démarches administratives, activités de loisirs, permanences, services de bricolage).

1.11. Le service des travailleurs handicapés

1.11.1. Procédure administrative

Le Service des travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi est chargé des mesures d'orientation, de formation, de placement, de rééducation, d'intégration et de réintégration professionnelles des accidentés du travail, des invalides de guerre ainsi que des personnes ayant un handicap physique, mental, sensoriel, psychique et/ou psychosocial qui ont subi une diminution de leur capacité de travail de trente pour cent au moins.

Depuis le 1^{er} juin 2004, date de l'entrée en vigueur de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées et du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi précitée ainsi que l'introduction du Code du Travail, une Commission médicale instruit les demandes en reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et les demandes en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées. Elle décide de l'octroi ou du refus de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou elle prend une décision relative à la diminution de la capacité de travail et à l'état de santé de la personne ayant

introduit une demande en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées.

Au cas où le droit à la qualité de travailleur handicapé est constaté, les impétrants sont tenus de se faire inscrire au Service des travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi. La Commission médicale transmet son dossier à la Commission d'orientation et de reclassement professionnel qui décide de guider la personne reconnue travailleur handicapé vers le marché du travail ordinaire ou vers les ateliers protégés.

La C.O.R. peut proposer au directeur de l'Administration de l'Emploi, selon l'âge du candidat, le degré ou la nature de son handicap, et sur vu de ses capacités antérieures et résiduelles de travail, des mesures d'orientation, de formation, de rééducation, d'intégration professionnelles, des mesures d'initiation ou des stages d'adaptation au travail pour ce travailleur.

1.11.2. Composition de la Commission médicale

La commission médicale se compose de 5 membres dont:

- trois médecins ayant une spécialisation dans les domaines de la rééducation et de réadaptation fonctionnelles ou de la psychiatrie;
- un médecin représentant l'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale;
- un médecin représentant le ministre de la Santé.

Il est nommé un membre suppléant pour chacun des membres titulaires.

En cas de besoin, la commission peut s'adjoindre des personnes dans le concours lui paraît utile pour l'exécution de sa mission en raison de leur compétence ou de leur fonction.

Le secrétariat est assuré par un agent du Service des travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi.

1.11.3. Activités de la Commission médicale

Pendant l'exercice 2007 la commission médicale a siégé à 20 reprises et a été saisie de 1328 requêtes dans le cadre des demandes en obtention du statut du travailleur handicapé et du revenu pour personnes gravement handicapées.

Le taux d'incapacité professionnelle permanente (IPP) dans la loi ne s'apprécie pas *in abstracto*, mais par rapport à l'état individuel de l'impétrant en tenant compte :

- de l'existence d'une diminution du potentiel individuel de travail par rapport à l'activité professionnelle antérieure ;
- de l'importance de la capacité de travail résiduelle par rapport aux possibilités d'une remise au travail dans un délai rapproché ou de la rééducabilité de l'intéressé.

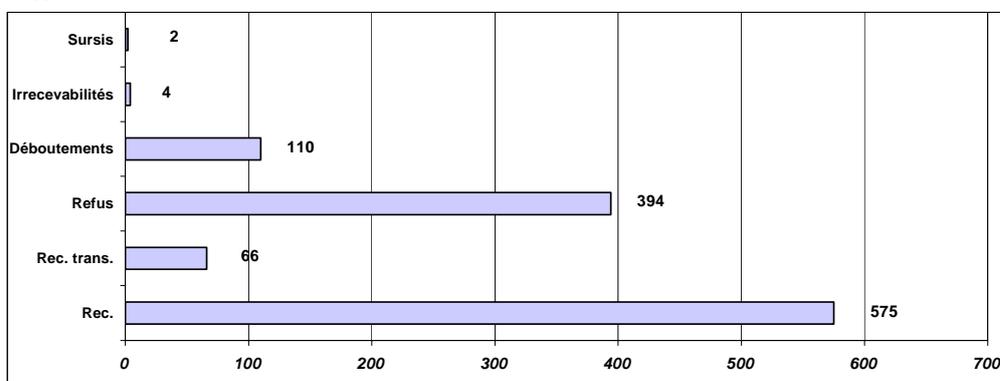
L'évaluation de l'invalidité professionnelle et de la capacité à travailler poursuit en principe l'objectif de s'assurer de la capacité de travail potentielle d'une personne handicapée sous l'angle de la réadaptation, eu égard aux possibilités de réintégration sociale et d'emploi.

Total des demandes en vue du statut de travailleur handicapé (TH)

Requêtes relatives à l'obtention du statut du travailleur handicapé tous sexes confondus:

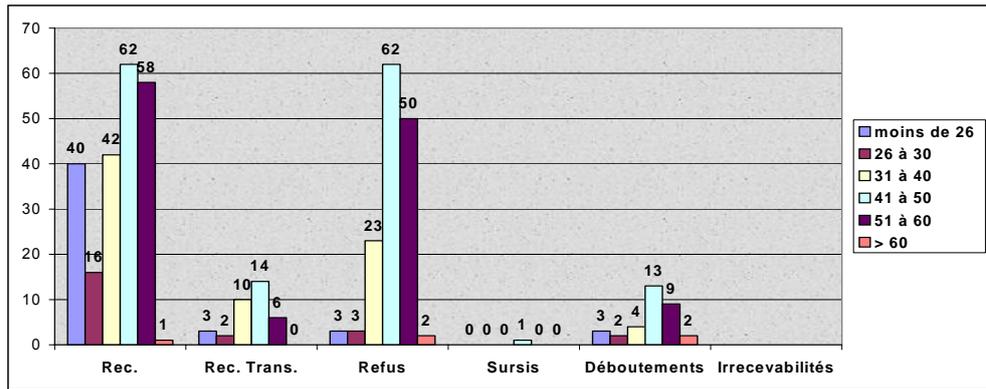
■ Hommes et femmes	■
■ reconnaissances	■ 575
■ reconnaissances transitoires	■ 66
■ refus	■ 394
■ déboutés	■ 110
■ irrecevables	■ 4
■ sursis	■ 2
■ Somme des Requêtes TH	■ 1151

Détail des types de demandes TH par tranche d'âge et sexe



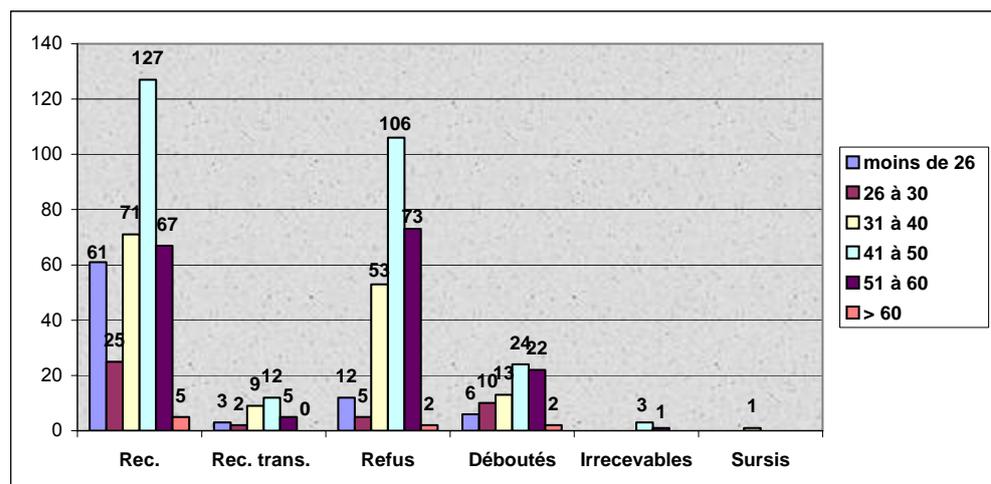
Détail des décisions relatives aux demandes en obtention du statut pour travailleurs handicapés sollicitées par des **femmes** en fonction de la tranche d'âge:

Détail TH femmes	reconnaisances	reconnaisances transitoires	refus	sursis	déboutements	irrecevabilités	
moins de 26	40	3	3	0	3	0	
26 à 30	16	2	3	0	2	0	
31 à 40	42	10	23	0	4	0	
41 à 50	62	14	62	1	13	0	
51 à 60	58	6	50	0	9	0	
> 60	1	0	2	0	2	0	
Totaux:	219	35	143	1	33	0	Total TH Femmes
							431



Détail des décisions relatives aux demandes en obtention du statut pour travailleurs handicapés sollicitées par des hommes en fonction de la tranche d'âge:

Détail TH hommes	reconnaitances	reconnaitances transitoires	refus	sursis	déboutements	irrecevabilités	
moins de 26	61	3	12	0	6	0	
26 à 30	25	2	5	0	10	0	
31 à 40	71	9	53	1	13	0	
41 à 50	127	12	106	0	24	3	
51 à 60	67	5	73	0	22	1	
> 60	5	0	2	0	2	0	
Totaux:	356	31	251	1	77	4	Total TH Hommes
							720

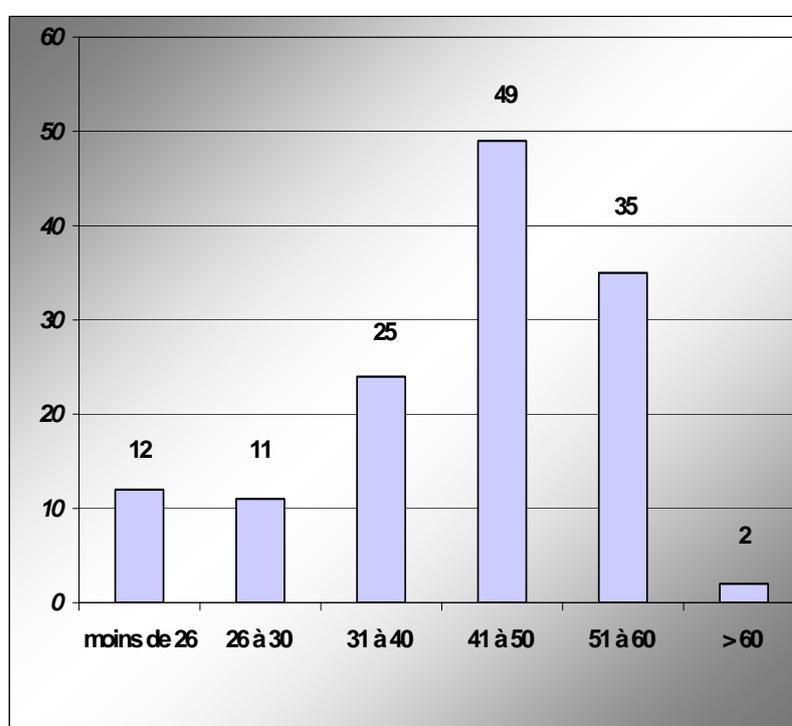


Demandes RTH (= Revenu pour travailleurs handicapés) par tranche d'âge et sexe

257 demandes en obtention du revenu pour travailleurs handicapés ont été traitées et transmises au Fonds National de Solidarité.

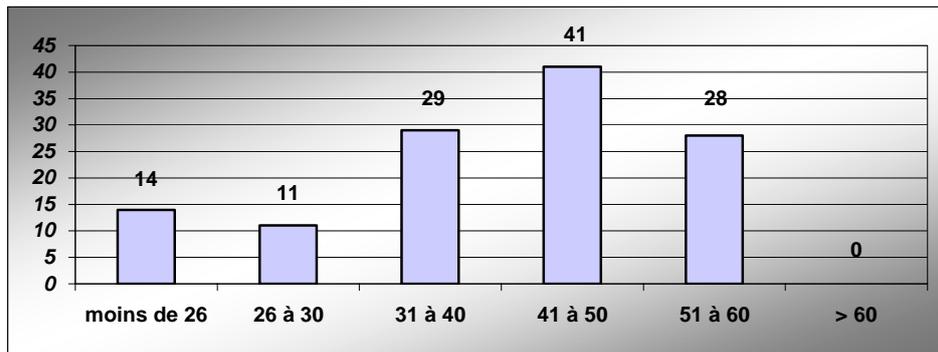
Demandes RTH sollicitées par des **femmes** :

Détail RTH femmes	Dossiers transmis au FNS
moins de 26	12
26 à 30	11
31 à 40	25
41 à 50	49
51 à 60	35
> 60	2
Total:	134



Demandes RTH sollicitées par des **hommes** :

Détail RTH hommes	Dossiers transmis au FNS
Moins de 26	14
26 à 30	11
31 à 40	29
41 à 50	41
51 à 60	28
> 60	0
Total:	123



Demandses RPGH (= revenu pour personnes gravement handicapées) par tranche d'âge et sexe

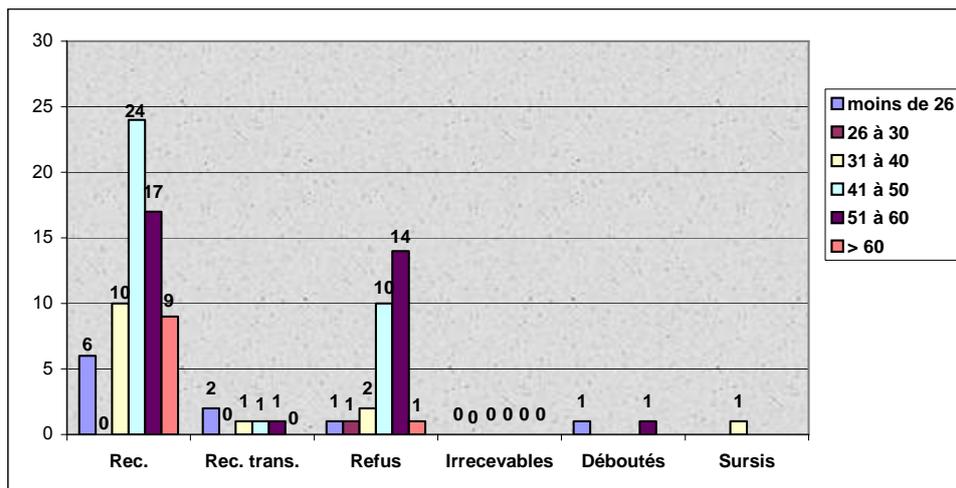
178 demandes en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées ont été traitées et transmises au Fonds National de Solidarité.

Détail des requêtes relatives à l'obtention du revenu pour travailleurs gravement handicapés tous sexes confondus:

Hommes et femmes	reconnaisances	reconnaisances transitoires	refus	débouchements	irrecevabilités	sursis	
Totaux RPGH:	118	9	47	3	0	1	Total des requêtes RPGH
							178

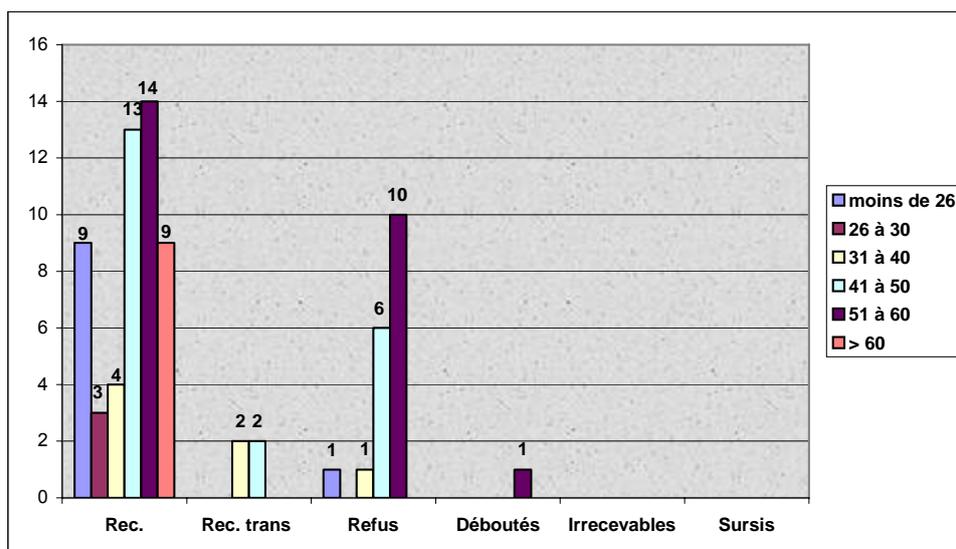
Demandses RPGH sollicitées par des femmes :

Détail RPGH femmes	reconnaisances	reconnaisances transitoires	refus	sursis	débouchements	irrecevabilités	
moins de 26	6	2	1	0	1	0	
26 à 30	0	0	1	0	0	0	
31 à 40	10	1	2	1	0	0	
41 à 50	24	1	10	0	0	0	
51 à 60	17	1	14	0	1	0	
> 60	9	0	1	0	0	0	
Totaux:	66	5	29	1	2	0	Total RPGH femmes
							103



Demandes RPQH sollicitées par des hommes

Détail RPQH hommes	reconnaisances	reconnaisances transitoires	refus	sursis	déboutements	irrecevabilités	
Moins de 26	9	0	1	0	0	0	
26 à 30	3	0	0	0	0	0	
31 à 40	4	2	1	0	0	0	
41 à 50	13	2	6	0	0	0	
51 à 60	14	0	10	0	1	0	
> 60	9	0	0	0	0	0	
Totaux:	52	4	18	0	1	0	Total RPQH hommes
							75



1.11.4. Composition de la Commission d'orientation et de reclassement professionnel

La Commission d'orientation et de reclassement professionnel se compose de 8 membres dont :

- deux représentants du ministre ayant dans ses attributions le Travail;
- un représentant de l'Administration de l'Emploi;
- un médecin du travail ;
- un psychologue spécialisé dans le domaine du handicap;
- un ergothérapeute spécialisé dans le domaine des aides techniques;
- un éducateur gradué;
- un assistant social.

Il est nommé un membre suppléant pour chaque membre titulaire.

En cas de besoin, la commission peut s'adjoindre des personnes dont le concours en raison de leur compétence ou de leur fonction lui paraît utile pour l'exécution de sa mission.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent du Service des travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi.

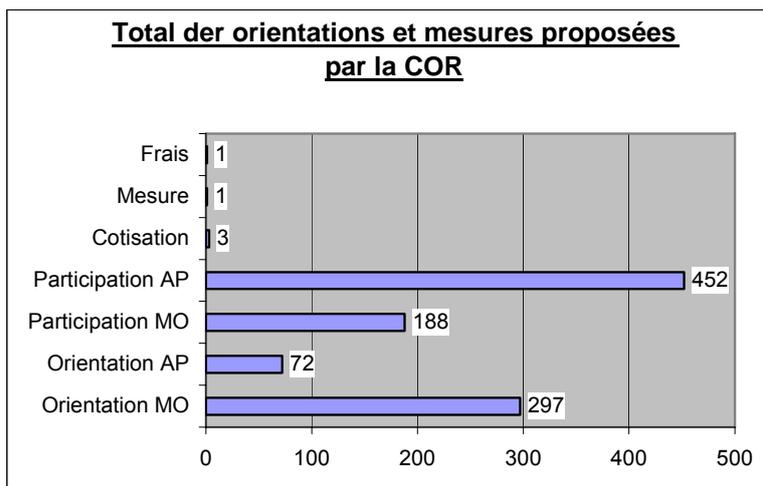
1.11.5. Activités de la commission d'orientation et de reclassement professionnel (C.O.R .)

Au courant de l'année 2007, la Commission d'orientation et de reclassement professionnel a siégé à 12 reprises pour l'instruction de 1088 dossiers.

Total des orientations décidées et mesures proposées par la Commission d'Orientation et de Reclassement (COR).

Orientation MO	Orientation AP	Participation MO	Participation AP	Cotisation	Mesures	Frais	Total
297	72	188	452	3	1	1	1014

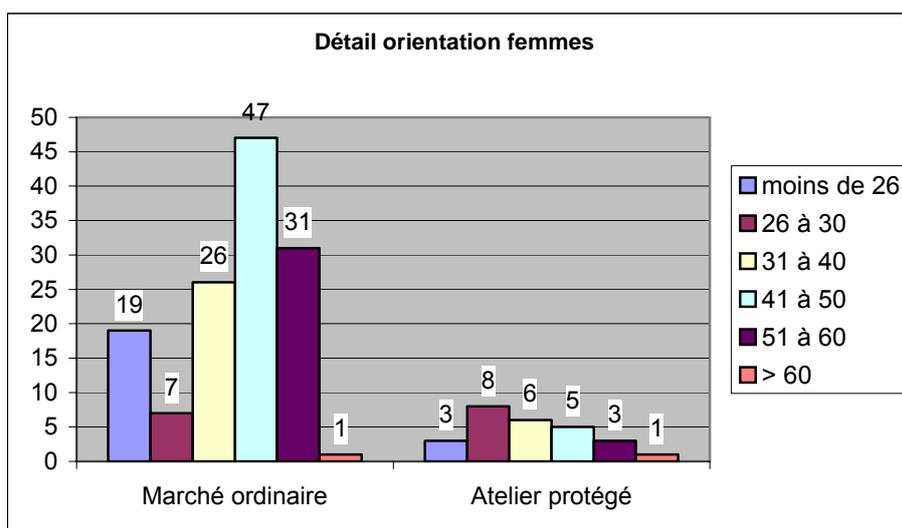
MO : Marché ordinaire AP : Atelier protégé



Détail des types d'orientation par tranche d'âge et sexe

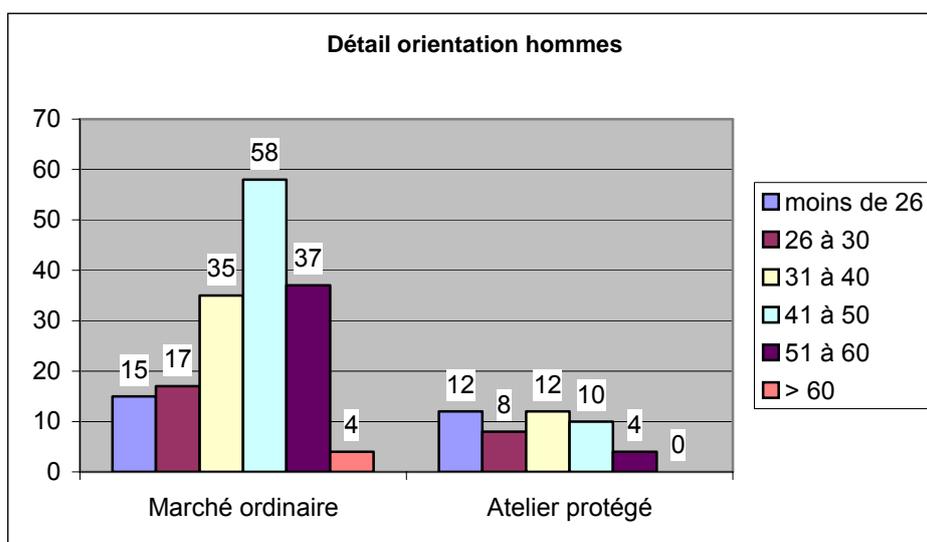
Détail des orientations décidées par la C.O.R. en fonction de la tranche d'âge (femmes)

Détail orientation femmes	Marché ordinaire	Atelier protégé	
moins de 26	19	3	
26 à 30	7	8	
31 à 40	26	6	
41 à 50	47	5	
51 à 60	31	3	
> 60	1	1	Total orientation femmes
Total	131	26	157



Détail des orientations décidées par la C.O.R. en fonction de la tranche d'âge (hommes)

Détail orientation hommes		Marché ordinaire	Atelier protégé	
moins de 26		15	12	
26 à 30		17	8	
31 à 40		35	12	
41 à 50		58	10	
51 à 60		37	4	
> 60		4	0	Total orientation hommes
Total		166	46	212



1.11.6. Mesures prises en charge par le Service des travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi

Mesures de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelle.

En vertu des dispositions de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, le Service des travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi peut assurer la prise en charge financière totale ou partielle des frais d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles.

Ces frais comprennent notamment les indemnités de réentraînement à l'effort, d'initiation, de remise au travail ainsi que d'autres frais en rapport avec ces frais comme notamment les frais d'inscription, les frais de transport, les frais de repas, le petit matériel didactique.

En 2007, le Service des travailleurs handicapés a pris en charge la participation financière de 6 mesures y afférentes.

Participation au salaire

Selon les dispositions de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, le directeur de l'Administration de l'Emploi peut accorder aux employeurs des subsides sous forme d'une participation au

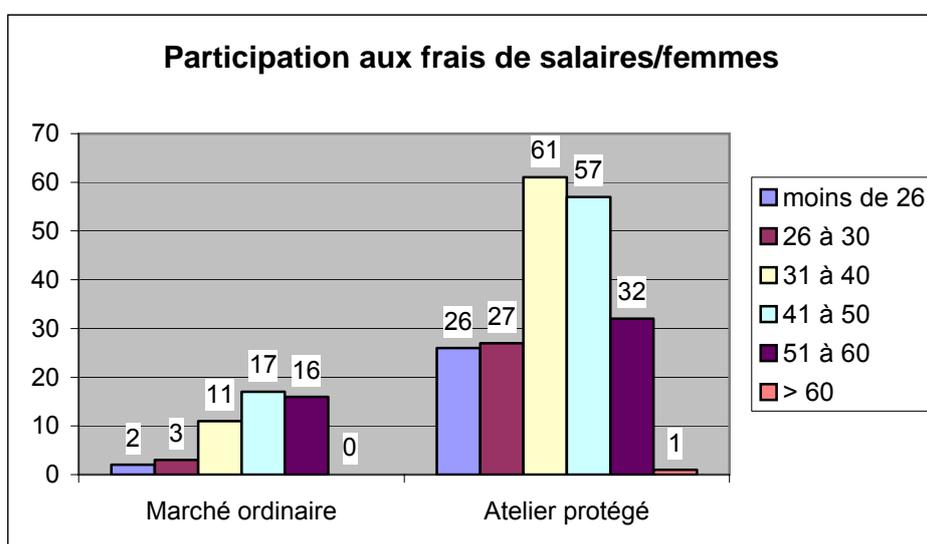
salaire variant entre 40% et 100% du salaire brut y compris la part patronale des cotisations de sécurité sociale.

Détail des décisions relatives aux demandes de participation au salaire en fonction de la tranche d'âge (hommes)

Participation au salaire / hommes	Marché ordinaire	Atelier protégé	
moins de 26	18	42	
26 à 30	10	20	
31 à 40	32	75	
41 à 50	50	68	
51 à 60	28	37	
> 60	1	6	Total participation hommes
Total	139	248	387

Détail des décisions relatives aux demandes de participation au salaire en fonction de la tranche d'âge (femmes)

Participation au salaire / femmes	Marché ordinaire	Atelier protégé	
moins de 26	2	26	
26 à 30	3	27	
31 à 40	11	61	
41 à 50	17	57	
51 à 60	16	32	
> 60	0	1	Total participation femmes
Total	49	204	253



Prise en charge des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants handicapés

1 travailleur handicapé indépendant était en 2007 bénéficiaire de l'exemption des charges de sécurité sociale.

Prise en charge des frais d'aménagement des postes de travail et des accès au travail ainsi que des frais de transport.

En 2007 2 prises en charge des frais relatifs à l'aménagement des postes de travail et des accès au travail ont été accordées tandis que 6 travailleurs handicapés ont bénéficié d'un remboursement des frais de transport.

La prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables

D'après l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, un congé supplémentaire de six jours ouvrables est accordé aux personnes handicapées auxquelles la qualité de travailleur handicapé a été reconnue.

Au courant de l'année 2007 le Service des travailleurs handicapés s'est vu adresser 462 demandes relatives au remboursement du congé supplémentaire.

2. La réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés

Mesures d'insertion des demandeurs d'emploi handicapés en 2007

contrat d'auxiliaire temporaire du secteur privé	3
contrat d'auxiliaire temporaire du secteur public	20
contrat appui-emploi	9
Contrat d'initiation à l'emploi	1
stage de réinsertion professionnelle	12
mesure de formation	105
mesure spéciale	56
mise au travail	12
affectation temporaire indemnisée	63
Apprentissage	2
Totaux	283

En collaboration avec les services *placement, emploi des jeunes et accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi* de l'Administration de l'Emploi ainsi que du *Service national d'action sociale* du Ministère de la Famille et de l'Intégration, des mesures d'insertion et de réinsertion sont offertes aux travailleurs handicapés inscrits comme demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs chances d'intégration sur le marché du travail ordinaire.

3. Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat

Par référence à l'article 16(3)g de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses d'Etat pour l'exercice 2007, la Commission d'Economies et de Rationalisation du Ministère d'Etat, en collaboration avec le Service des travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a proposé au Conseil de Gouvernement un certain nombre d'heures-hommes/semaine pour la création de postes réservés à des travailleurs handicapés (avis CER/D/16/2007, avis CER/D/41/2007, avis CER/D/48/2007, avis CER/D/63/2007, avis CER/D/103/2007, avis CER/D/127/2007, avis CER/D/157/2007, avis CER/D/189/2007, avis CER/D/222/2007 et avis CER//2007).

Affectation proposée :	heures-hommes/semaine
Administration des Douanes et Accises	160
Administration des Ponts et Chaussées	50
Administration de l'Emploi	120
Administration de l'Environnement	120
Administration du Personnel de l'Etat	40
Administration de la Gestion de l'Eau	40
Bureau des Passeports	40
Caisse Nationale des Prestations Familiales	80
Centre National de Formation Professionnelle Continue	40
Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	40
Education différenciée	120
Institut National des Sports	80
Laboratoire National de Santé	40
Lycée-pilote	40
Lycée technique Agricole Ettelbruck	40
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck	40
Lycée technique Josy Barthel	40
Lycée technique Michel Lucius	80
Lycée Michel Rodange	40
Lycée du Nord Wiltz	40
Maisons d'Enfants de l'Etat	80
Ministère d'Etat	60
Police Grand-Ducale	320
Service Central des Imprimés de l'Etat	40
Service National de la Jeunesse	10

Au delà des placements effectués ci-dessus et conformément à la ligne directive de la CER, la réoccupation des postes laissés vacants par un travailleur handicapé a pu être effectuée avec le concours du STH.

4. Personnes âgées

4.1. Considérations générales

Les projections 2005-2055 du STATEC en matière démographique prévoient un accroissement considérable du nombre des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg. Dans les scénarios actuels, le nombre des personnes âgées de plus de 75 ans serait multiplié par 2,7 entre 2005 et 2055, celui des 85 ans et plus par 6.

Dans les années à venir, les conséquences de ces évolutions se mesureront en nouveaux besoins en matière de santé, de soins, d'encadrement et de loisirs.

A côté des défis sur le plan du marché du travail et au niveau des systèmes de soins de santé, agir en faveur de la cohésion de la société demandera de créer un cadre de vie qui tiendra compte des besoins de toutes les générations.

Par sa politique des compétences, le département continue à mettre l'accent sur la participation sociale, économique, politique et culturelle des seniors, la valorisation de leurs ressources et la prévention de la dépendance.

Depuis les tous premiers débuts aux années 1999/2000, les Clubs Senior se sont entretemps bien implantés dans le tissu local et régional. L'obligation de l'établissement d'un concept d'action général par les conditions générales des conventions a prêté l'occasion pour débiter dès cette année une collaboration avec un expert externe. Les objectifs principaux à réaliser, ensemble avec les

responsables des Clubs Senior, sont l'élaboration d'un cadre méthodologique pour la formulation des C.A.G. ainsi que la création d'un outil de travail permettant l'autoévaluation des activités réalisées et la structuration des priorités futures en raison des caractéristiques et besoins constatés.

En ce qui concerne la politique des soins, le souci constant d'un encadrement de qualité engage le Ministère de la Famille et de l'Intégration à maintenir des relations étroites avec les organismes et les associations représentatives du secteur des personnes âgées. Le département continue notamment à soutenir les mesures du *life long learning* destinées aux professionnels en question.

Ces dernières années, le développement des services du maintien à domicile permet aux personnes âgées de continuer à vivre le plus longtemps possible à leur domicile, même en situation de dépendance.

Par ailleurs, les Centres Intégrés pour Personnes Âgées et les Maisons de Soins accueillent les personnes de plus en plus souvent uniquement pour la toute dernière étape de leur vie.

Cette évolution pose la question d'éventuelles nouvelles demandes en encadrement se situant entre le domicile et les structures du long séjour actuel. Le département vient d'initier la discussion par une conférence grand public qui se tenait en octobre à Ettelbruck sur le thème des « Neue Wohnformen für Senioren ».

4.2. Le Conseil Supérieur des Personnes Âgées (CSPA)

Institué par règlement ministériel en 1976, cet organe consultatif s'est réuni en 2007 en deux séances plénières.

Le groupe de travail qui a pour objectif l'élaboration d'un outil de travail destiné aux responsables communaux et à toutes les personnes qui planifient et réalisent les politiques pour personnes âgées au niveau communal s'est réuni en 2007 à quatre reprises.

Le deuxième groupe de travail qui a pour mission d'analyser les droits des personnes âgées démentes a clôturé ses travaux fin 2006. Dès à présent, il s'agit de préparer et de réaliser un travail de recherche scientifique sur la situation des personnes démentes.

La collaboration entre le CSPA et le « Landessenorenbeirat » de la Sarre fut poursuivie. Le thème de la sécurité pour personnes âgées fut à l'ordre du jour de la réunion de travail entre le Conseil supérieur et son homologue sarrois qui a eu lieu le 2 mars 2007 à la Maison St Joseph à Remich.

Le représentant du Ministère de la Famille et de l'Intégration auprès du Conseil a participé le 12 novembre 2007 à une table ronde organisée par la Commission de l'égalité des chances de la Commune de Betzdorf en collaboration avec le Commissariat du Gouvernement aux étrangers. La table ronde a porté sur le rôle des commissions communales et l'égalité des chances pour tous.

4.3. Politique des compétences

La politique des compétences constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration continue à encourager des initiatives qui visent à développer les compétences des personnes âgées valides et de faire profiter la société de leur expérience acquise sur des plans divers.

4.3.1. Les « Clubs Senior - « Centres Régionaux d'Animation et de Guidance pour Personnes Âgées »

Le Club Senior est une structure ouverte à destinée régionale qui s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans.

Les objectifs visés sont le contact humain, la prévention de l'isolement, la promotion de l'intégration sociale et de la participation, la prévention de déficiences sur le plan physique et psychique.

Chaque CS offre une multitude d'activités sur les plans artistique, culturel, éducatif, sportif, intellectuel et ludique. Ces activités tiennent compte des intérêts et des demandes des usagers ainsi que des particularités locales et régionales.

Il faut souligner que le CS est en principe bien ancré dans le tissu associatif des communes participantes.

Actuellement, le Luxembourg dispose d'un réseau de 16 Clubs.

En 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a chargé une experte d'élaborer et de rédiger un outil méthodologique et un guide en vue de l'établissement d'un concept d'action général (CAG)¹ qui définit les standards de qualité ainsi qu'un système d'évaluation de la qualité des prestations fournies. Un groupe de travail, composé de l'experte, de représentants de la Division II Intégration et Soins, de plusieurs chargé(e)s de direction de Clubs Senior ainsi que de deux représentants de l'Entente des Gestionnaires des Institutions pour Personnes Agées (EGIPA asbl) s'est réuni en 2007 à trois reprises,

Le tableau ci-dessous renseigne sur les activités des différents Clubs Senior.

Club senior	Total jours d'ouverture	Total séances d'activité	Total des participants	Fréquentation journalière des activités (en personnes)
Am Duerf Mondercange	223	1029	6217	28
Eist Heem Berchem	229	744	8123	35
Am Becheler Bereldange	235	1195	13306	57

¹ Conformément à l'article 2.1.2.1. des conditions générales régissant les conventions visées par les articles 11 et 12 de la loi dite ASFT du 8 septembre 1998 pour les années 2007 à 2009.

Club senior	Total jours d'ouverture	Total séances d'activité	Total des participants	Fréquentation journalière des activités (en personnes)
An de Sauerwisen Rumelange	238	592	4931	21
Beim Kiosk Schiffflange	225	965	11319	50
Haus op der Heed Hupperdange	235	718	5865	25
Nordstad Ettelbruck	251	556	3921	16
Prënzebiërg Niedercorn	232	637	5487	24
Muselheem Wasserbillig	230	496	3957	17
Schwaarze Wee Dudelange	238	661	11759	49
Uelzechtall Lorentzweiler	240	897	11552	48
Um Ieschte Steiwer Luxembourg	247	531	2330	9
Syrdall Sandweiler	245	468	4731	19
Riedgen Strassen	187	316	2607	14
Aalt Paschtoueschhaus Kehlen	208	275	2212	11

4.3.2. L'Académie Senior du RBS

La dimension "Apprendre tout au long de la vie" est un des principaux objectifs de l'Académie Senior du RBS. Elle poursuit une mission nationale, tout en recherchant des contacts et des coopérations au-delà des frontières nationales.

Les mesures proposées s'adressent prioritairement à des personnes âgées de plus de 50 ans. Le RBS propose une multitude d'activités qui permettent aux participant(e)s d'élargir leur horizon et de nouer des contacts avec des personnes du même âge.

En 2007, 2778 personnes ont participé aux différentes manifestations et 438 personnes ont fréquenté des cours.

L'année « 2007- Luxembourg. Capitale européenne de la culture » a fourni l'occasion de réaliser des projets et activités liés à la culture comme par exemple la participation au projet « Babel ». Babel, projet musical

multilingue ouvert à tous et à tous les âges a réuni 600 personnes dont 5 seniors.

Dans le cadre de l'année européenne de l'égalité des chances pour tous, l'ASTI asbl, Info-Handicap asbl et le Service RBS ont réalisé l'exposition « Diversité = Enrichissement, fir méi Chancegläichheet ».

Une mission importante de la "Seniorenakademie" est la formation de multiplicateurs. Quelque 70 multiplicateurs à travers le pays assurent la direction de 30 groupes de danse, d'autres organisent des promenades naturelles et historiques, donnent des cours de littérature ou de philosophie. En 2007, 9 multiplicateurs ont terminé leur cycle de formation.

Dans le cadre de la série « Erlieft a verzielt », trois nouveaux livres ont été publiés. Le premier intitulé « Elektriiker op der Schmelz » retrace la vie de Marcel Linckels, le second est un recueil de poèmes de John Thillens et le dernier « Fiedem verbanne », qui a été réalisé en collaboration avec le Club Senior « Aalt Paschtoueschhaus » de Kehlen contient des textes illustrant l'importance des travaux à l'aiguille et de la couture dans le quotidien et l'éducation des jeunes filles d'antan.

Dans le cadre du programme européen Socrates/Grundtvig, la collaboration du Service RBS avec les Universités du Troisième Age de Namur, Barcelone et Vannes sur un projet ayant comme objectif de rassembler des proverbes de divers pays européen fut poursuivie en 2007.

4.3.3. L'Académie des Seniors à la radio socio-culturelle 100,7

Le magazine hebdomadaire « Senioren-Académie um 100,7 » modéré par Joëlle Drees s'adresse prioritairement au public des plus de 50 ans et/ou à toute personne qui s'intéresse aux aspects divers du vieillissement. L'émission est diffusée tous les lundis de 11.05 à 11.30 heures et de 19.00 à 19.30 heures.

Au cours de l'année 2007, un accent particulier a été mis sur la présentation des différents Clubs Senior et sur les thèmes de la santé.

4.3.4. Les technologies modernes

Subsides en faveur des activités pour seniors dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Au cours de l'année 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a continué à allouer des subsides à différentes associations pour promouvoir la création et le fonctionnement de « Cyber Cafés » ou activités similaires.

Site Internet www.luxsenior.lu

Le site www.luxsenior.lu est un portail qui s'adresse aux personnes âgées. L'internaute y trouve des textes de référence sur le travail gérontologique et gériatrique au Luxembourg, une revue de presse, des points d'actualité, les nouvelles brochures et livres édités sur les thèmes liés au vieillissement. Il peut y consulter en outre les adresses des institutions et services pour personnes âgées qui existent au Luxembourg ainsi que toutes les informations y afférentes. Le site regroupe également un calendrier des activités organisées par les Clubs Senior ou d'autres associations et une galerie de photos. En moyenne, quelques 400 internautes visitent le site quotidiennement.

4.3.5. Projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées

A partir de 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration entend soutenir des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des usagers des Clubs Senior, soit en faveur d'autres seniors, soit en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer aux niveaux local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires pour le période 2007-2009 sont les suivants :

- le dialogue entre générations
- la non-discrimination des personnes âgées
- la sécurité des personnes âgées
- l'intégration et la participation de seniors non-luxembourgeois.

En 2007, un premier projet a été soutenu financièrement par le Ministère.

4.3.6. Agenda du Luxembourg

L'Office National du Tourisme édite 10 fois par an son périodique « Agendalux.lu » tiré à 95.000 exemplaires. Le département ministériel et l'EGIPA ont continué leur coopération avec l'ONT afin de présenter et annoncer au public des initiatives d'animation, de formation, de rencontre, de consultation ou de promotion au bénéfice des seniors.

4.3.7. Nouvelles formes de logement pour seniors

Le service a organisé le 27 novembre 2007 le symposium « Nouvelles formes de logement pour seniors ». Cette manifestation a eu lieu au Centre des Arts Pluriels à Ettelbruck. Plus de 250 personnes ont suivi avec grand intérêt les interventions de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration et de Madame Ursula Kremer-Preiss du « Kuratorium Deutsche Altershilfe ». La journée fut clôturée par une table ronde animée par Madame Uli Botzler, journaliste.

4.3.8. Journée internationale des personnes âgées

L'assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 1^{er} octobre « Journée Internationale des Personnes Agées ». En 2007, sur initiative du Ministère et en collaboration avec l'EGIPA asbl, les Clubs Senior et le Service RBS asbl ont organisé des Journées Porte Ouverte. Pendant le mois d'octobre, le visiteur a ainsi pu découvrir les multiples activités des Clubs et du RBS.

Un dépliant d'information a été réalisé pour cette occasion.

4.4. Les formations aux professionnels

4.4.1. L'Institut de Formation du Service RBS asbl

Cet institut offre des cours et journées de formation aux professionnels dans les domaines de la psycho-gériatrie, de la gérontologie et du management social.

En 2007, 30 séminaires (89 journées de formation), réunissant 501 participant(e)s, ont été organisés dans le domaine de la gérontologie/psycho-gériatrie.

249 personnes ont participé aux 19 séminaires (41 journées) en management social.

Dans le cadre des formations sur le lieu de travail (formations « inhouse »), 104,5 journées de formation en gérontologie/psycho-gériatrie et en management social ont été organisées dans 12 institutions différentes avec au total 333 participant(e)s.

Le RBS est le partenaire luxembourgeois dans le cadre du projet E-Qalin®. E-Qalin® est un système de management de qualité qui s'adresse prioritairement aux besoins des pensionnaires des institutions, à leurs proches et aux membres du personnel. Jusqu'aujourd'hui, 7 institutions luxembourgeoises travaillent selon le concept E-Qalin®.

Le service a organisé en juin 2007 le colloque « Faktor Mensch. Vom Es zum Du, auf dem Weg zum Dialog ». Cora van der Kooij, gérontologue et Frans Meulmeester, pédagogue social, ont su susciter l'intérêt des professionnels présents.

4.4.2. Conférences

Dans le contexte du « quality-management », la Division Intégration et Soins a organisé trois soirées autour d'un thème touchant la qualité des prestations dans le secteur de la gérontologie au Luxembourg.

Ces soirées consistent en la présentation d'un projet suivi d'un débat.

La première réunion s'est tenue en mars sur « L'importance des traditions et de la langue luxembourgeoise dans la prise en charge des personnes âgées ». L'orateur de cette soirée était Monsieur Pol REUTER, chargé de direction du Hauptmann's Schloss.

La deuxième réunion en juillet traitait sur les thèmes « Wohlbefinden-Architektur » et « Neue Wohnformen im Alter » dont l'orateur était Monsieur Jim CLEMES, architecte de « *l'atelier d'architecture et de design* » à Esch/Alzette.

La troisième soirée, organisée en décembre, portait sur la « Présentation du bilan des expériences en soins palliatifs à domicile de la Stéftung Hëllef Doheim de 2001 à 2006 ».

4.4.3. L'unité d'orientation et de guidance

L'unité d'orientation et de guidance aide à trouver une solution intermédiaire ou définitive face aux problèmes exposés en relation avec la situation de personnes âgées (placement, rééducation, revalidation, soins palliatifs, ...).

En étroite collaboration avec les réseaux d'aides et de soins, la Cellule d'Évaluation et d'Orientation de l'Assurance Dépendance, les centres de rééducation gériatrique, les services médico-sociaux publics et privés et les différentes institutions pour personnes âgées, l'unité d'orientation et de guidance cherche des solutions, intermédiaires ou définitives, aux problèmes exposés.

En 2007, l'unité gérait 39 demandes dont 28 demandes lui étaient adressées par le biais du Senioren-Telefon. Les dossiers concernaient surtout des situations de personnes âgées qui soit nécessitaient beaucoup de soins soit qui nécessitaient une prise en charge 24h/24h en raison de leur démence.

Les problèmes relatés concernaient avant tout :

- Demandes pour trouver une solution à la situation de personne âgée dont l'état de santé se dégrade progressivement et/ou la famille se trouve à l'étranger
- Sorties d'hôpital et nécessité d'admission en institution
- Situation d'urgence de personnes âgées en attente d'admission dont l'état de santé s'est détérioré soudainement
- Demandes d'aides pour pouvoir soigner une personne multimorbide à domicile
- Demandes pour trouver une solution lors d'hospitalisation d'aidant informel, soignant une personne multimorbide ou une personne démente
- Difficultés rencontrées pour l'admission de personnes démentes et/ou multimorbides en institution
- Problèmes de santé (burn-out ou autres) de l'entourage socio-familial assumant la prise en charge de personnes âgées démentes.

Les réponses apportées par l'unité d'orientation et de guidance se situaient à plusieurs niveaux :

- Écoute et conseil
- Soutien de l'entourage socio-familial
- Conseils au niveau des démarches administratives
- Orientation vers des centres de rééducation gériatrique, psychogériatriques, ou autres structures adaptées par rapport aux aides sollicitées
- Prises de contact avec les différents acteurs du secteur : réseaux et institutions, services sociaux généraux et spécialisés, avocats et tribunal (tutelles)
- Organisation de gardes de nuit
- Admissions à court terme dans une institution
- Admissions définitives dans une institution.

4.4.4. La tarification sociale

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration garantit depuis l'introduction de l'assurance dépendance en 1999 l'accès aux aides et soins aux personnes âgées qui le requièrent, mais qui ne relèvent pas du champ d'application de l'assurance dépendance et qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'acquitter du prix d'équilibre, qui s'élevait en 2007 à 52,44 EUR par heure pour les réseaux d'aides et de soins et à 53,30 EUR par heure pour les centres semi-stationnaires.

Une convention avait été signée avec 5 prestataires de services de maintien à domicile.

La participation de l'utilisateur aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire et de l'indice du coût de la vie. La différence entre le montant dû par le prestataire et la participation de l'utilisateur est à charge de l'Etat.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit, selon une formule spécifique, un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

4.4.5. Le Seniorens-Telefon

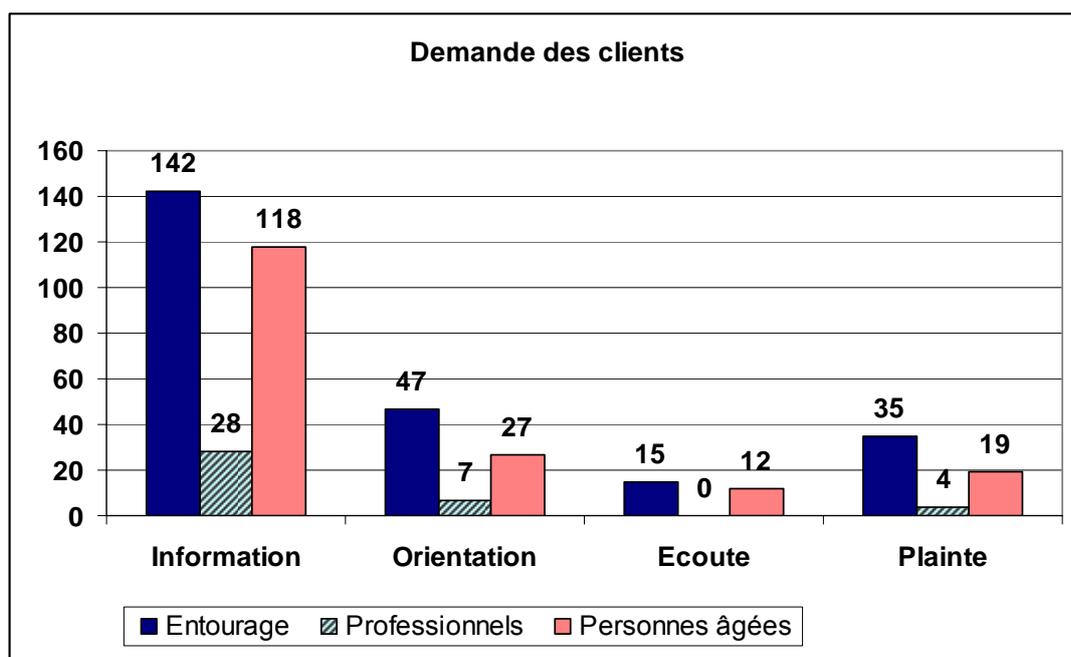
Le « Seniorens-Telefon » fonctionne pendant les jours ouvrables de 08h30 à 11h30.

Comme les années précédentes, les demandes d'information sur les institutions, les services pour les seniors, les modalités pour bénéficier de l'assurance dépendance et les aides financières accordées lors d'une admission d'un proche dans une institution continuent à augmenter considérablement.

Beaucoup de familles demandaient des informations sur les alternatives par rapport aux admissions dans une institution (garde de jour et/ou de nuit, centre psycho-gériatrique, engagement d'une personne soignante, soins palliatifs, ...), suite à une diminution des places disponibles en raison des transformations dans les différentes institutions.

Au début 2007 il y avait une augmentation du nombre des réclamations. De ce fait, l'équipe du « Seniorens-Telefon » a reçu une formation continue en communication et en gestion des plaintes afin de garantir une meilleure prise en charge de ces requêtes.

Un nouveau dépliant d'information du Seniorens-Telefon, en langue française et allemande, a été élaboré.



4.4.6. Service d'appel-assistance externe

Le service d'appel-assistance externe ou service Télé-Alarme garantit une permanence d'appel ainsi qu'une communication d'aide et de secours d'urgence. Le service appelé « Secher Doheem », à caractère national, est géré par la Fondation « Stëftung Hëllef Doheem ». Un comité, regroupant des représentants des organismes suivants : Syvicol, Ministère de la Famille et de l'Intégration, HELP, Ligue luxembourgeoise d'action et de prévention médico-sociales, Protection civile, EGIPA et la Fondation « Stëftung Hëllef Doheem » assure le suivi du service. Le siège du service Télé-Alarme est à Mersch.

Au 31 décembre 2007, le service comptait 3.698 clients actifs (69,5% femmes et 30,5% hommes). 61% de ces personnes sont âgées de plus de 80 ans.

Les données statistiques du service pour l'année écoulée sont :

- Installation nouveaux appareils: 1.009
- Démontage d'appareils: 716
- Changement de piles/chargeurs : 1.588
- Autres interventions techniques : 341
- Alarmes reçues : 41.836

Au cours de l'année 2007, le service a reçu 41.836 alarmes, ce qui équivaut à une moyenne de 805 par semaine ou 115 alarmes par jour. 28.100 alarmes étaient d'ordre technique, 9.441 constituaient des fausses alarmes et 4.295 de réels appels de détresse.

Interventions : dans 510 cas, le service a dû faire appel au 112 (Protection civile). Le médecin de garde est intervenu dans 36 cas. Les réseaux d'aides et de soins ont été sollicités 1.883 fois. Pour le reste des cas d'appels dits urgents (1866 cas), le support téléphonique du service ou l'intervention d'un membre de la famille du client ont suffi pour répondre à la situation de détresse.

4.4.7. Collaboration avec l'asbl « Association Luxembourg Alzheimer »

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration soutient financièrement l'Association Luxembourg Alzheimer dans ses activités d'organisation d'initiatives de formation et de consultation au bénéfice de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques, de leurs familles ainsi que d'autres aidants informels.

Il s'agit notamment des services suivants :

- activités d'information, de formation et de soutien aux personnes affectées de troubles psycho-gériatriques et aux aidants informels, sur la maladie et le comportement du malade, la prise en charge du malade par la famille, les réseaux d'aides et de soins et autres services de maintien à domicile disponibles,
- permanence téléphonique appelée Helpline-SOS Alzheimer, fonctionnant 24/24 heures et 7/7 jours,
- groupes d'entraide ayant le but de promouvoir un échange d'informations et d'expériences entre les membres de familles concernées par une forme de démence et des autres aidants informels,
- activités d'information et de sensibilisation du grand public et des milieux professionnels : publication d'un journal trimestriel à destination des membres, de la presse et des professionnels actifs dans le domaine, organisation des séances d'information publiques sur les troubles psycho-gériatriques, gestion d'un site Internet, organisation d'une journée mondiale Alzheimer (21 septembre),
- centre de documentation et d'information (bibliothèque, vidéothèque) accessible au grand public avec service de consultation pour les visiteurs.

4.4.8. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier

Depuis 2004, le Ministère de la Famille et de l'Intégration s'est doté de moyens financiers pour garantir un accompagnement en soins palliatifs à domicile. Actuellement, une association dispose du cadre et du personnel adéquats pour pouvoir bénéficier d'une telle convention.

En 2007, le soutien financier du département ministériel a garanti l'encadrement en soins palliatifs de 113 personnes. 2.552 journées, correspondant à une moyenne de 22,58 jours de prise en charge par client, ont été couvertes par la convention.

4.4.9. Collaboration avec l'asbl « OMEGA 90 »

Omega 90 offre des services d'accompagnement et des consultations psychologiques aux personnes en fin de vie et aux personnes endeuillées, assure la formation en soins palliatifs de professionnels de la santé, ainsi que la formation et la supervision de personnes travaillant comme bénévoles auprès de personnes en fin de vie dans les hôpitaux ou dans les maisons de soins.

L'association organise régulièrement des cycles de conférences et des séminaires pour les professionnels et pour le grand public.

Bénévolat :

Fin 2007, six nouveaux bénévoles ont accompli leur formation en langue luxembourgeoise auprès d'Omega 90. Pour la première fois, l'asbl a offert une formation en langue française.

Actuellement, l'asbl dispose d'un pool de 60 bénévoles actifs qui assurent l'accompagnement des malades en milieu hospitalier, dans les institutions de long séjour ainsi qu'au domicile des personnes.

Ces bénévoles ont accompagné des personnes en fin de vie ainsi que leurs proches pendant 7520 heures.

Formation continue et supervisions en soins palliatifs :

Le service organise des cycles de formation de sensibilisation (durée de 40 heures) et d'approfondissement (durée de 160 heures) aux professionnels des domaines de la santé et du social. En 2007, 41 personnes ont participé à une formation d'approfondissement et 143 à une formation de sensibilisation.

194 professionnels de la santé ont participé à des formations sur mesure et/ou des formations continues à thème spécifique.

Des *sessions de supervision et d'accompagnement* permettent aux professionnels de la santé et aux bénévoles de partager leurs émotions, leurs tensions et leurs doutes, d'apprendre à s'auto-évaluer et favorisent l'évolution personnelle.

Information et consultation :

En consultant et en assistant au niveau psychopédagogique et social les malades et les familles en détresse, en accompagnant après le décès les familles, enfants, adolescents et adultes en groupes de deuil et en individuel, le personnel spécialisé de Omega 90 aide à faire face, à pouvoir accepter la mort et à vivre le deuil.

Accompagnement de grands malades et de deuil	2003	2004	2005	2006	2007
Hres d'accompagnement psychologique	1028	1221	1133	1313	1551
Dont :					
Hres d'accompagnement de deuil (enfants de 4-12 ans)		155	193	181	170
Hres d'accompagnement de deuil (adolescents de 13 à 18 ans)					338,4

Centre d'Accueil pour personnes en fin de vie :

La cérémonie de la pose de la première pierre a eu lieu le 8 octobre 2007 en présence de SAR le Grand-Duc Henri et de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Conférences et sensibilisation du grand public :

Le travail de sensibilisation est d'une grande importance pour le travail d'Omega. Ainsi, l'association a organisé en collaboration avec le Centre d'activités pédagogiques et de loisirs de la Ville de Luxembourg (CAPEL) une exposition sur le thème de la mort et qui s'est adressée aux enfants.

Finalement, l'asbl a organisé en partenariat avec le service RBS asbl un colloque sur la formation en soins palliatifs. Cette manifestation a rassemblé des spécialistes qui ont analysé la situation de la formation continue en soins palliatifs dans les pays limitrophes.

4.5. Les procédures d'agrément

La loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

Dans le secteur des personnes âgées chaque service est en principe visité au moins une fois par an par des fonctionnaires chargés de veiller à l'application de la loi et du règlement.

Les visites d'agrément effectuées en 2007 ont été marquées par des discussions autour du conseil de maison respectivement les différentes formes de participation des clients au sein de l'institution.

Tableau des visites effectuées en 2007 au niveau des différentes activités

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Centre intégré pour personnes âgées	33	30
Maison de soins	16	19
Logement encadré pour personnes âgées	10	14
Centre psycho-gériatrique	28	25
Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées	17	9
Aide à domicile	8	5
Soins à domicile	8	6
Repas-sur-roues	67	18
Appel-assistance externe	9	1
Activités-senior	5	1

Suite à la visite un protocole officiel est adressé au gestionnaire.

En cas de visite initiale ce protocole servira, ensemble avec le dossier d'agrément, constitué par les pièces prévues à l'article 34 du règlement, à rédiger l'arrêté d'agrément.

En l'an 2007 les arrêtés suivants ont été rédigés :

Tableau des arrêtés rédigés en 2007

Dénomination des activités	Arrêtés rédigés
Centre intégré pour personnes âgées	19
Maison de soins	16
Logement encadré pour personnes âgées	8
Centre psycho-gériatrique	12
Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées	7
Aide à domicile	3
Soins à domicile	3
Repas-sur-roues	7
Appel-assistance externe	0
Activités-senior	0

Après sa publication au mémorial « une copie certifiée conforme doit être affichée à l'entrée du service pour personnes âgées ».

4.6. Entente des Gestionnaires pour Personnes Âgées asbl

Fin 2007, l'EGIPA comptait 17 associations membres du secteur social, de type association sans but lucratif, fondation ou syndicat intercommunal de même qu'une société commerciale œuvrant dans le secteur des personnes âgées.

Ces membres gèrent en tout plus de quarante institutions différentes assurant les services suivants :

- 15 Clubs Senior
- 20 centres de jour spécialisés
- 1 maison de soins
- 3 soins et aides à domicile
- 4 autres

4.6.1. Clubs Senior

La plateforme de coopération, animée par l'EGIPA et le Ministère de la Famille et de l'Intégration, s'est réunie à quatre reprises. Les sujets et dossiers suivants ont été traités:

- Conventions 2007
- Année européenne de l'égalité des chances pour tous
- Evolution des activités des CS sur base de l'analyse des statistiques annuelles
- Concept d'Action Général (CAG)
- Projets intergénérationnels
- Journée internationale des personnes âgées - Porte ouverte dans les Clubs Senior

Comme les années précédentes, l'essentiel du travail de l'EGIPA en faveur des Clubs Senior a consisté en l'élaboration et en la gestion d'outils de marketing :

- publication du programme d'activités des CS dans le périodique « Aktiv am Liewen » édité par le Service RBS
- comité de rédaction des pages « Senioren Aktuell » de la publication mensuelle « Agendalux.lu » éditée par l'ONT, ainsi que l'insertion des activités sous la rubrique « Au fil des jours »
- rédaction d'une série d'émissions radio en langue française pour « Radio Latina » destinées à informer la communauté étrangère vivant au Luxembourg sur les Clubs Senior
- organisation de stands d'information « Clubs Senior » à l'occasion de diverses manifestations publiques.

4.6.2. Activités diverses

L'EGIPA a participé aux groupes de travail suivants :

- groupe de pilotage chargé de superviser les négociations pour le renouvellement des conventions collectives CCT SAS
- réforme de la formation dans la profession d'auxiliaire de vie
- mise en place du nouveau plan comptable uniforme pour le secteur social.

5. Commissariat du Gouvernement aux étrangers (CGE)

Créé par la « *Loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers* », le CGE se trouva dès la même année confronté à l'arrivée massive de demandeurs d'asile au Luxembourg. Il s'agissait des personnes fuyant la guerre en Bosnie- Herzégovine. Ainsi, depuis 1993, l'accueil, l'encadrement social et l'hébergement des demandeurs de protection internationale (DPI) sont les actions du CGE qui ont mobilisé le plus de personnel et qui ont été les actions les plus visibles de l'administration.

L'intégration des étrangers au Luxembourg reste toutefois la mission principale du CGE. Elle est favorisée moyennant le contact avec le monde associatif des étrangers ainsi que par le subventionnement de certaines de leurs actions, par la présidence et l'administration du CNE, par l'organisation périodique d'une Conférence nationale des étrangers.

5.1. Les demandeurs de protection internationale (DPI) et les réfugiés reconnus

Le mouvement de régression du nombre de nouveaux demandeurs d'asile, entamé en 2005, a continué pendant l'année 2007. Il a diminué de près de 100 unités par rapport à l'année précédente.

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
263	431	1709	2921	628	686	1043	1549	1575	801	523	426

Ces nouveaux arrivants viennent des régions suivantes :

- 76,29 % d'Europe (70 % du total viennent de la région des Balkans)
- 13,62 % du continent africain (10,50 % du total sont originaires de pays d'Afrique sub-saharienne)
- 9,62 % d'Asie
- 0,47 % d'Amérique du Sud

5.1.1. Les décisions prises par le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration

Au courant de l'année 2007 160 personnes ont été reconnues comme réfugiés en application de la Convention de Genève et elles ont obtenu une autorisation de séjour au Luxembourg. Celles d'entre elles qui n'arrivent pas à trouver un emploi ont droit aux indemnités et aides prévues dans le cadre de la législation sur le RMG. Elles restent partiellement à charge du CGE dans l'attente d'un revenu et surtout de trouver un logement.

155 personnes ont obtenu le statut de tolérance après avoir été déboutées de leur demande d'asile. Elles viennent s'ajouter aux quelques personnes bénéficiaires d'une tolérance au 1^{er} janvier 2007 et elles continuent à bénéficier des mêmes aides que les DPI en procédure.

A ceci s'ajoutent 224 demandeurs d'asile déboutés qui ont vu leur situation régularisée pour diverses raisons telles que p.ex. la maladie grave d'un membre de la famille, la scolarisation d'un enfant. Ces personnes, qui ont droit à une autorisation de travail, sont censées quitter les structures d'hébergement du CGE dans les 6 mois suivant l'obtention de l'autorisation de séjour. Force est de constater que la plupart d'entre elles restent entre 6 et 12 mois après avoir obtenu une autorisation de séjour dans les foyers d'accueil.

5.1.2. Les départs volontaires et assistés par le CGE

Le CGE assure une permanence hebdomadaire au cours de laquelle un employé renseigne les candidats au retour volontaire sur leurs possibilités et droits en matière d'aide à la réinstallation ainsi que sur les démarches administratives et documents nécessaires.

Entre le 11 janvier et le 20 décembre 2007, 77 personnes ont choisi le retour volontaire dans leur pays, dont 48 étaient des DPI déboutés et 29 départs volontaires concernaient des DPI qui décidaient de renoncer de leur propre initiative à la poursuite de la procédure d'asile.

Les retours assistés se sont faits vers les régions pays suivantes :

Pays ou région d'origine	Nombre de personnes
Afrique subsaharienne	5
Républiques de l'ex- URSS	12
Albanie	2
FYR de Macédoine	2
Bosnie et Herzégovine	15
Kosovo	21
Serbie	4
Monténégro	16
total	77 départs

Le tableau ci-dessous renseigne sur les retours volontaires et assistés, opérés par le CGE, depuis 1999.

Année	Nombre de personnes	Coût annuel
1999	55	Pas disponible
2000	290	Pas disponible
2001	184	261 576,65 €
2002	193	257 263,25 €
2003	607	552 597,00 €
2004	325	487 439,39 €
2005	166	316 030,48 €
2006	125	252 402,53 €
2007	77	162 360,47 € provis.
TOTAL	2 022 personnes	

5.1.3. Accueil, aides et initiatives sociales

Le CGE assure respectivement l'accueil administratif, la guidance et le suivi psycho-social, sanitaire et socio-éducatif des demandeurs de protection internationale pendant toute la durée de la procédure de détermination du statut. Pour ceux d'entre eux qui sont déboutés et pour les personnes qui obtiennent un statut de tolérance l'aide et l'assistance continuent au-delà de la procédure d'asile.

Les agents administratifs du CGE ont accordé quelque 13500 aides financières et matérielles (allocations mensuelles, aides matérielles, tickets de transport, aides à l'habillement, bons pour prise en charge des soins de santé, divers).

A côté de l'*approche individuelle ou familiale* des problèmes, le service social du CGE poursuit une *approche communautaire* pour le traitement d'un certain nombre de questions liées au séjour des DPI : 6 professionnels du service social assurent ainsi un contact régulier avec les personnes dans les structures d'hébergement. Une centaine de réunions avec les résidents ont eu lieu dans ce cadre.

Après avoir déposé une demande de Protection internationale auprès de la Direction de l'Immigration/ service réfugiés, du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, les DPI s'adressent au Commissariat du Gouvernement aux étrangers : le premier accueil est assuré par un(e) assistant social et/ou un employé administratif. Sauf situation particulière qui nécessite un traitement spécial, toute personne ou famille se voit attribuer le 1^{er} jour un logement, une aide financière pour la durée de 15 jours et un titre de transport gratuits.

Dans les 2 jours ouvrables qui suivent le DPI rencontre un assistant social qui l'informe sur ses droits et devoirs en tant que demandeur d'asile pendant la durée de la procédure et du séjour au Luxembourg.

Au-delà de ces premiers contacts les DPI ont tous un assistant social de référence auquel ils peuvent s'adresser à tout moment.

Les question et problèmes traités le plus fréquemment sont :

- les aides, explications, appui dans le cadre de la procédure même ; information sur les droits et obligations des demandeurs d'asile ; aide

administrative en vue d'obtenir une autorisation de séjour pour raison humanitaire ; aide administrative en cas de mariage d'un demandeur d'asile avec un résident luxembourgeois ou étranger ; information sur l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire ; information sur l'accès à l'apprentissage des jeunes et des adultes ; information et aide pour l'apprentissage de langues, informatique etc....

- les problèmes d'ordre relationnel et intrafamilial: séparation du couple, conflit de générations, violence conjugale, décès du conjoint, fugue d'un enfant mineur;
- les questions liées à la première installation au Luxembourg : recherche d'un logement, recherche d'un travail, demandes RMG, suivi des familles monoparentales ;
- les problèmes liés au handicap physique ou mental et/ou à une maladie grave et l'invalidité du demandeur principal ou d'un membre de la famille ;

Le travail des éducatrices graduées comprend :

- L'organisation et l'animation d'activités de loisirs pendant les vacances d'été au Foyer de Weilerbach
- Les activités d'éducation à la santé au foyer de Weilerbach
- Des activités de guidances individuelles : elles assurent les tutelles de mineurs non accompagnés, elles assistent des personnes dans la recherche d'un emploi, à l'instar des assistantes sociales elles assurent des permanences dans les locaux du CGE ; les questions traitées pendant ces permanences sont surtout de nature administrative ; elles assurent des permanences sociales au foyer de Weilerbach.

5.1.4. Le travail de l'infirmière

L'infirmière diplômée du CGE est à la disposition de toute personne pour des questions relatives à la santé. Son travail auprès des DPI consiste plus particulièrement

- à conseiller les personnes,
- à les accompagner, si nécessaire, lors de consultations ou d'exams médicaux,
- assurer le suivi des personnes souffrant de maladies chroniques et psychiques,
- à les aider pour des démarches administratives.

Le travail de l'infirmière du CGE a fortement changé au fil des années. Ainsi on peut distinguer 3 étapes successives. La première allant de 1999 – 2001, période pendant laquelle les questions et problèmes liés à la grossesse, à l'accouchement ainsi qu'aux soins aux nourrissons et aux jeunes enfants malades dominaient ; la seconde étape allant de 2002 – 2005 a vu l'émergence d'un nombre croissant de jeunes toxicomanes; ces jeunes adultes voire pour certains des mineurs d'âge non accompagnés étaient particulièrement fragilisés et demandaient une attention particulière. Enfin depuis 2004/ 2005 on assiste à une augmentation sensible du nombre de personnes souffrant de problèmes de santé mentale que l'infirmière doit encadrer. Cette tendance s'est confirmée en 2007.

Depuis 2005 le CGE a établi une collaboration plus étroite avec des psychiatres et psychologues. D'après les explications fournies par les médecins, les maladies ou les causes de maladie rencontrées le plus souvent sont :

Des traumatismes vécus dans le pays d'origine avant le départ de la personne :

- enfants-soldat, personnes ayant subies de torture, femmes victimes de viols ;
- l'alcoolisme ;
- des personnes souffrant de pratiques, à la fois magiques et religieuses des guérisseurs, appelées maraboutisme, dans leur pays d'origine.

Au courant de l'année 2007 l'infirmière a eu 666 entretiens individuels pour des questions et problèmes de santé. Elle assistait 47 personnes présentant des problèmes psychiques. Celles-ci ont consulté 241 fois le médecin psychiatre dont

- 24/47 ont fait l'objet d'un suivi régulier et intensif,
- 23/47 ont été vues occasionnellement,
- 14/47 personnes ont été suivies à la fois par un psychiatre et par un psychologue.

A ces personnes s'ajoutent 2 mineurs d'âge qui étaient suivis par des services spécialisés, dont un jeune enfant en pédopsychiatrie et une adolescente en psychiatrie juvénile.

3 jeunes hommes sont suivis régulièrement par la Jugend- an Drogenhëllef.

L'infirmière du CGE s'est rendue 31 fois dans les services de psychiatrie des hôpitaux à Luxembourg-ville, soit à la demande de l'équipe soignante, soit à la demande du patient hospitalisé.

5.1.5. L'évolution des dépenses de santé

Le tableau ci-après renseigne sur l'évolution des dépenses de santé prises en charge directement par le budget du CGE (art. budgétaire 12 333 012). Il s'agit essentiellement de dépenses occasionnées au courant des 3 premiers mois de séjour au Luxembourg des nouveaux DPI.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (**)
1. frais de traitements médicaux, chirurgicaux, dentaires, frais de pharmacie, de rééducation, frais de dépistage TB	513 337,67	698 925,37	710 670,10	737 451,76	770 152,94	258 262,63
2. cotisations pour l'assurance maladie volontaire	1 180 20,76	767 704,57	1 452 013,50	1 356 446,19	28 253,31 (*)	606 566,07 (*)
Total général (*)	1 681 718,43	1 466 629,94	2 162 683,60	2 093 897,95	798 406,25	864 828,70

la baisse significative du coût de l'assurance maladie volontaire en 2006 et partiellement en 2007 s'explique par le remboursement des cotisations payées au titre de l'assurance-dépendance pendant la période allant du 1.1.1999 au 31.12.2004 ; les remboursements du CCSS au CGE compensent le montant dû pour l'année 2006.

(**) montants provisoires, au 31 janvier 2008

5.2. Le logement des demandeurs de protection internationale (DPI)

Le service logement du CGE comprend des employés à tâche administrative, ainsi qu'une équipe technique qui assure l'entretien des différents foyers d'hébergement.

Ce service a pour tâche la gérance des différents types de foyers d'accueil pour demandeurs de protection internationale. Il organise et administre l'hébergement de quelques 1 300 personnes, toutes catégories confondues : demandeurs du statut de protection internationale (DPI), DPI déboutés ayant obtenu une tolérance provisoire au Grand - Duché, déboutés en attendant leur retour volontaire dans le pays d'origine, réfugiés reconnus à la recherche d'un logement indépendant et personnes ayant obtenu une 1ère autorisation de séjour provisoire. Il contrôle également les logements mis à disposition du demandeur d'asile par des personnes privées.

Au 1er janvier 2007 le nombre de personnes hébergées par le CGE s'élevait à 1 309 unités. La diminution soutenue du nombre de nouveaux arrivants a fait chuter ce nombre à 1059 personnes au 31 décembre 2007. Suite à cette baisse le service logement a procédé, au courant de l'année 2007, à la fermeture successive de 3 pensions de famille ainsi que d'un foyer étatique.

■ Centres d'accueil pour familles

Sur 13 sites différents le CGE héberge quelque 600 personnes. Sur 2 de ces sites, une surveillance 24h/24h est assurée par une société de gardiennage.

■ Centres d'accueil pour célibataires

Sur 5 sites différents le CGE héberge environ 100 personnes.

Les bons résultats de la gestion de ces sites par une société de gardiennage constatés en 2006 continuent de se confirmer. Un minimum d'incidents violents fut constaté cette année. L'état général des foyers se trouve actuellement à un bon niveau. Ceci est certainement dû à une stricte application vis-à-vis du nouveau règlement des logements mis en place depuis le début de l'année 2007.

- Foyers gérés par des ONG

Sur 4 sites différents 2 ONG, la Fondation CARITAS et la Croix-Rouge luxembourgeoise hébergent environ 200 personnes.

- Pensions complètes (hôtels et auberges pris en location par le CGE)

Sur 10 sites différents, le CGE héberge en moyenne quelque 157 personnes.

L'introduction annoncée de la grille d'évaluation des prestations des aubergistes et hôteliers a été très bien perçue et par l'ensemble des prestataires et par les pensionnaires eux-mêmes, qui en furent les principaux bénéficiaires. Toutefois, la majorité des prestataires a dû s'accommoder bon gré mal gré de la baisse soutenue de nouveaux arrivants. Le taux d'occupation a diminué et la qualité de vie des pensionnaires s'en est trouvée accrue.

- Le logement chez le particulier

Au 31 décembre 2007 le nombre des demandeurs de protection internationale à charge du CGE qui avaient choisi de se loger chez le particulier était de 700 unités.

5.3. L'aide aux résidents étrangers et aux personnes en situation irrégulière

En 2007 le CGE a accordé 138 fois des aides matérielles ou financières à des réfugiés reconnus et à des personnes en situation irrégulière au Luxembourg; pour ces derniers il s'agit de la prise en charge 1. de soins de santé et 2. de frais de voyage dans le pays d'origine.

Le service logement est chargé d'assister les familles, ayant obtenu une autorisation de séjour provisoire respectivement le statut de réfugié en application de la Convention de Genève, afin de trouver un logement indépendant. 95 familles régularisées au courant de l'année 2007 se sont adressées au CGE afin d'obtenir une aide pour la recherche d'un logement et d'un travail. 40 de ces familles séjournent jusqu'à ce jour dans les foyers pour DPI. En règle générale, ces personnes trouvent un emploi stable endéans quelques mois et quittent le logement mis à disposition par le CGE, 2 à 4 mois après l'obtention du permis de travail.

Logements divers :

- Les maisons dites « *de 2ème phase* »

Le CGE dispose de 24 maisons et de 45 appartements loués, moyennant un loyer adapté à leur revenu, entre autre à des ménages de réfugiés reconnus et à des familles d'immigrés. Au 31 décembre 2007, environ 200 personnes habitent dans ces maisons et appartements. Le service logement est chargé de l'élaboration des contrats de bail, des avenants y relatifs, des visites des lieux, convocations des locataires ainsi que des aides au relogement.

- Foyers pour travailleurs immigrés

Sur 4 sites différents le CGE héberge actuellement 140 personnes, en majorité des travailleurs immigrés portugais célibataires.

5.4. Les relations avec les associations

Les contacts avec les associations sont réguliers, pour certaines hebdomadaires voire même journalier.

Les conventions conclues entre le Commissariat du Gouvernement aux étrangers et respectivement l'association CLAE-Services asbl, l'Agence Interculturelle de l'ASTI asbl et le SESOPI du Centre Intercommunautaire asbl ont été reconduites.

Le Commissariat soutient une panoplie d'associations par l'intermédiaire de son article budgétaire « subsides » notamment.

Deux associations, Caritas et la Croix Rouge, actives dans le domaine des demandeurs d'asile continuent à être appuyées financièrement dans le cadre de deux accords de collaboration.

Des contacts ont été maintenus avec les organisations patronales et syndicales, notamment à travers le CNE et de ses sous-organes ainsi qu'avec les représentations officielles des communautés étrangères, surtout celles présentes au Luxembourg.

De nouveaux contacts ont été établis avec des associations représentant les ressortissants de pays tiers, avant tout capverdiennes et des centres culturels islamiques avec lesquels une collaboration sur plusieurs projets s'est réalisée au cours de l'année.

5.5. Exposition « Art & Vie : exposition par des demandeurs de protection internationale »

En septembre et octobre 2007 le Commissariat du Gouvernement aux étrangers a organisé une exposition itinérante intitulée « *Art&Vie : expressions par des demandeurs de protection internationale* ».

- L'exposition a rassemblé des créations artistiques réalisées par 14 demandeurs de protection internationale. Au regard de ces œuvres, l'apport positif de ces personnes pour la société luxembourgeoise a été souligné. L'exposition a été présentée au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette et dans trois centres d'hébergement pour demandeurs de protection internationale, c'est-à-dire à Weilerbach, Diekirch et Hespérange. Un jury composé de 5 personnes a sélectionné 4 artistes et leur a remis des prix. L'idée de base à transmettre était qu'à travers notamment des activités artistiques, les personnes en demande d'asile constituent un enrichissement pour la vie culturelle de notre pays.

5.6. « Journée des élus locaux » placée sous le thème de l'intégration des communautés étrangères

Le Commissariat du Gouvernement aux étrangers a organisé ensemble avec le Syvicol et le Ministère de l'Intérieur la « Journée de élus locaux » le 3 décembre 2007 à Steinsel. Cette journée destinée aux responsables communaux a été placée sous le thème de l'intégration des communautés étrangères. Suite à des mots de bienvenue par Monsieur Jean-Pierre Klein (Bourgmestre de Steinsel et Président du Syvicol), par Monsieur le Ministre Jean-Marie Halsdorf, Madame la

Ministre Marie-Josée Jacobs a exposé l'avant-projet de loi concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché du Luxembourg. De plus, au niveau luxembourgeois ont été présentés des projets favorisant l'intégration des étrangers au niveau communal et des projets mis en œuvre par des organismes travaillant en faveur des étrangers. Trois orateurs étrangers venant de France, de Belgique et d'Allemagne ont été invités à expliquer leurs concepts et l'approche communale de la ville de Nancy, de Gand et de Hamm en matière d'intégration des communautés.

5.7. Conférence nationale pour Etrangers 2007 : « Notre Luxembourg : diversité et citoyenneté »

Conformément à l'article 27 de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers, le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers s'est chargé d'organiser en coopération avec le Conseil National pour Etrangers la Conférence nationale pour Etrangers : « Notre Luxembourg : diversité et citoyenneté » qui a eu lieu le samedi 21 avril 2007 au Kirchberg (Bâtiment Jean Monnet).

Cette conférence a eu deux fils conducteurs qui ont été traités tout au long de la journée et présentés lors de l'ouverture : Les multi facettes de l'intégration et la diversité dans le contexte de l'année européenne de l'égalité des chances pour tous. Ainsi, Messieurs Sylvain BESCH et Michel LEGRAND ont présenté les résultats d'un sondage ILRES commandité par les organisateurs de la conférence portant sur la thématique de l'intégration ainsi que les conclusions de leur rétrospective sur les conférences nationales pour étrangers de 1993 à ce jour. Ils ont été suivis par Monsieur Robert GARCIA, coordinateur de Luxembourg et Grande Région : capitale européenne de la culture 2007 qui a présenté une réflexion introductive portant sur la culture et la diversité.

4 ateliers ont ensuite été proposés et ont traité des sujets suivants :

■ Les facteurs de pleine citoyenneté

Cet atelier a été divisé en deux parties : la première a traité de la question et des modalités de la double nationalité (la condition de résidence, la langue luxembourgeoise et les cours d'éducation civique). La deuxième a analysé le concept de pleine citoyenneté et couvrira notamment l'égalité des droits et devoirs ainsi que le droit de vote au niveau local et national.

■ Culture et médias : des moyens d'intégration ?

Outre les facteurs d'intégration thématiques dans le cadre du premier atelier, ce deuxième atelier chercha à analyser dans quelle mesure la culture et les médias sont des moyens d'intégration. Ainsi des représentants étrangers et luxembourgeois de différents médias et institutions culturelles ont discuté de leur rôle et responsabilité pour ce faire.

■ Vivre sa vieillesse au Luxembourg : accès aux droits et aux services offerts aux personnes âgées

Cet atelier a présenté les structures et services existants pour les personnes âgées et a tenté d'analyser les défis qui se posent quant à l'intégration du nombre croissant de personnes âgées étrangères dans ces structures.

■ Diversité dans le milieu du travail

Dans cet atelier, différents aspects de cette diversité sur le marché du travail luxembourgeois ont été présentés, tels que :

- les niveaux d'éducation des actifs et inactifs (mais en âge d'activité professionnelle) luxembourgeois comparés à ceux des étrangers résidents et frontaliers
- le travail intérimaire et ses caractéristiques en comparaison avec le marché « classique » du travail
- le flux des frontaliers vers le Luxembourg

Le rapport de la conférence a été publié et est disponible auprès du Commissariat du Gouvernement aux Etrangers ou sur le site www.cge.etat.lu.

5.8. Les relations internationales

Aux engagements au niveau du CDMG (Comité Directeur de la Population et des Migrations) du Conseil de l'Europe et de l'OCDE, dans le cadre du groupe des experts SOPEMI (Système d'Observation Permanente des Migrations) et du groupe de travail sur les migrations viennent s'ajouter une participation à divers groupes de travail et l'élaboration de projets nationaux et de rapports au niveau de l'Union Européenne.

Dans le cadre du Programme européen SOLID (2007-2013) trois nouveaux fonds sont venus s'ajouter à l'actuel Fonds européen pour les réfugiés (FER) à savoir le Fonds européen d'intégration (FEI), le Fonds européen sur les retours ainsi que le Fonds européen frontières extérieures. Le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers continue à gérer le FER et s'est vu confié par décision du Conseil de Gouvernement en date du 12 octobre 2007 également la gestion du FEI.

Le Programme d'action communautaire de lutte contre les discriminations (2000-2006) vient d'être remplacé par un nouveau programme communautaire couvrant à côté de la lutte contre les discriminations les issues : emploi, inclusion et protection sociales, conditions de travail, non-discrimination, égalité entre les femmes et les hommes dénommé (PROGRESS). Le Commissariat du Gouvernement aux étrangers assurera comme tel était le cas sous l'ancien programme l'établissement d'un programme d'action national annuel. Le CGE reste point national de contact intégration au niveau de l'Union Européenne.

5.8.1. Le Fonds européen pour les Réfugiés (FER)

Créé par Décision du Conseil du 28 septembre 2000 (2000/ 596/CE) et continué par Décision du Conseil du 2 décembre 2004 établissant le Fonds européen pour les réfugiés pour la période 2005 – 2010 (2004/ 904/CE), le FER est destiné à soutenir les efforts des Etats membres en apportant aux programmes nationaux, qui sont présentés à la Commission Européenne, un cofinancement au maximum égal à 50% du montant du coût prévisionnel des projets dans les domaines suivants :

- Mesure A : Accueil des demandeurs d'asile et accueil des personnes déplacées dans le cadre d'un régime de protection temporaire ;
- Mesure B : Intégration des réfugiés, quel que soit le statut accordé ;

- Mesure C : rapatriement volontaire des personnes déboutées de leur demande d'asile ou déplacées dans le cadre d'un régime de protection temporaire ;
- Mesure D : assistance technique et mise en œuvre du programme (dépenses couvertes à 100% depuis 2005)

Le tableau ci-après renseigne sur les montants annuels alloués au Luxembourg, sur les bénéficiaires d'un cofinancement au titre du Fonds européen pour les Réfugiés ainsi que sur le nombre de projets réalisés en faveur de la population cible.

ANNEE	Montant alloué par le FER	Nombre de projets et actions cofinancés	Bénéficiaires du cofinancement par le FER
2000	528 971,74 €	3 projets 1 évaluation externe	Caritas, Ministère de la Famille/CGE, Ministère de l'Education nationale/service de la scolarisation des enfants étrangers
2001	480 528,81€	3 projets 1 évaluation externe	Caritas-2 projets, Asti
2002	411 194,85€	6 projets 1 évaluation externe	Caritas-2 projets, Asti-3 projets, Clae
2003	299 703,18€	2 projets 1 évaluation externe	Caritas, Asti
2004	171 657,79€	2 projets 1 évaluation externe	Caritas, Asti
2005	398 036,69€	2 projets 1 évaluation externe	Caritas, Asti
2006	456 620,40€	4 projets 1 évaluation externe 1 assistance technique	Caritas, Asti, Croix- Rouge luxembourgeoise-2 projets (service réfugiés et Aidsberödung)
2007	568 733,03€	5 projets 1 évaluation externe 1 assistance technique	Caritas, Asti, Croix- Rouge luxembourgeoise-3 projets (service réfugiés et Aidsberödung), Ministère de la Famille / CGE
TOTAL	3 315 446,49€	27 projets 8 évaluations externes 2 assistances techniques	* Fondation Caritas : 10 projets * Asti asbl : 9 projets * Croix- Rouge luxembourgeoise : 5 projets * Clae asbl : 1 projet * Ministère de l'Education nationale : 1 projet * Ministère de la Famille/CGE : 2 projets

Depuis l'année 2000, le Ministère de la Famille et de l'Intégration / Commissariat du Gouvernement aux étrangers est l'Autorité responsable de la mise en œuvre du FER, à laquelle reviennent les tâches suivantes :

- la préparation des programmes nationaux d'actions cofinancées ;
- la présentation de ces programmes à la Commission européenne ;
- la mise en place des dotations annuelles du FER par types d'actions ;
- le versement des aides du Fonds à leurs bénéficiaires et le contrôle de leur utilisation ;
- la présentation à la Commission des rapports périodiques indiquant le déroulement et
- l'exécution des actions subventionnées par le FER,

Ainsi que la participation à 2-4 réunions annuelles du Comité consultatif du FER /DG Justice, Liberté et Sécurité de la Commission européenne à Bruxelles.

5.8.2. Le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI)

Créé par la décision n° 2007/435/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2007 pour la période 2007-2013 dans le cadre du programme général « *Solidarité et gestion des flux migratoires* », le Fonds a pour objectif général de soutenir les efforts faits par les Etats membres pour permettre aux ressortissants de pays tiers issus de contextes économiques, sociaux, culturels, religieux, linguistiques et ethniques différents de remplir les conditions de séjour et pour faciliter leur intégration dans les sociétés européennes. Dans ce cadre, le Fonds vise à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des ressortissants de pays tiers dans tous les aspects de la société, notamment en tenant compte du principe selon lequel l'intégration est un processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle tant de la part des immigrants que des résidents des Etats membres.

Les projets qui bénéficient d'un cofinancement de 50% (sous certaines conditions jusqu'à 75%) doivent s'inscrire dans l'une des 4 priorités définies dans les orientations stratégiques par la Commission Européenne, à savoir :

Priorité 1 : mise en œuvre d'actions destinées à mettre en pratique les « *principes de base communs de la politique d'intégration des immigrants dans l'Union européenne* »

Priorité 2 : mise au point d'indicateurs et de méthodes d'évaluation en vue d'évaluer les progrès réalisés, d'adapter les politiques et les mesures et de faciliter la coordination de l'apprentissage comparé

Priorité 3 : renforcement des capacités d'action, amélioration de la coordination et acquisition de compétences interculturelles dans les Etats membres à tous les niveaux de pouvoir et dans l'ensemble de l'administration publique

Priorité 4 : échange d'expériences, de bonnes pratiques et d'informations en matière d'intégration entre les Etats membres

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration / Commissariat du Gouvernement aux étrangers a été désigné comme autorité responsable de la mise en œuvre du FEI.

Le Commissariat du Gouvernement aux étrangers est responsable :

- de la préparation et rédaction du programme multiannuel 2007-2013 et des programmes annuels;
- de la présentation de ces programmes à la Commission européenne ;
- de la mise en place des dotations annuelles du FEI par type d'actions ;
- du versement des aides du Fonds à leurs bénéficiaires et du contrôle de leur utilisation ;
- de la coopération avec la Commission Européenne, participation aux réunions de la Commission européenne à Bruxelles, et rédaction des différents rapports et documents ;
- du suivi du déroulement et de l'exécution des actions subventionnées par le FEI.

Dans le cadre de la mise en œuvre du FEI, les montants prévus pour l'année 2007 sont utilisés de la manière suivante :

Le budget communautaire s'élève à 526 951€ dont

- 66 887 € seront réservés au titre de l'assistance technique (audit, évaluation externe...)
- 460 064 € seront répartis entre tous les porteurs de projets en fonction de la décision du Comité de sélection et de suivi suite à l'appel à projets lancé en début de l'année 2008.

5.8.3. L'Année européenne de l'égalité des chances pour tous : Vers une société juste ?

Le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers a été désigné National Implementing Body (NIB), organe national de coordination de l'Année. Il l'a été car c'est lui qui mène depuis 2002 les programmes annuels d'action de lutte contre les discriminations au sens de l'article 13 du Traité d'Amsterdam.

L'approche adoptée par le Luxembourg tant au niveau de ses plans d'actions nationaux de lutte contre les discriminations qu'à celui de l'Année est double : elle vise à la fois le grand public dans son ensemble afin de le sensibiliser à la thématique par le biais de manifestations grand public telles que des spots cinémas, des conférences etc et un public cible plus spécialisé.

La stratégie nationale du Luxembourg a été articulée autour de 3 axes majeurs : la recherche de synergies, l'identification de domaines prioritaires et enfin l'élaboration de critères nationaux propres afin de répondre plus spécifiquement aux exigences luxembourgeoises.

Outre l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous, en 2007 Luxembourg a été désigné capitale européenne de la culture. Ainsi, l'une des synergies recherchées a été précisément avec les arts ou la culture dans son ensemble. A titre d'exemple, on pourra retenir la cérémonie d'ouverture qui a consisté en un concert organisé par la Philharmonie de Luxembourg dans le cadre des deux Années et en plus le jour du Marathon. Le concert intitulé BABEL a illustré aux 2000 personnes présentes de manière plus efficace que ce que les mots ne pourront jamais faire la façon dont on peut célébrer la diversité puisque l'œuvre a réuni des jeunes écoliers, des personnes âgées qui ont fait de la danse et l'orchestre Philharmonique de Luxembourg.

Une autre synergie identifiée et recherchée était celle avec le dixième anniversaire de la campagne du Conseil de l'Europe « *tous différents, tous égaux* ». Ainsi, le NIB a travaillé en étroite collaboration avec le coordinateur de la campagne du Conseil de l'Europe afin d'assurer une visibilité de l'Année mais surtout une cohérence des messages et des motifs couverts.

La stratégie luxembourgeoise a présenté l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous comme étant une occasion pour le Grand-Duché de Luxembourg de lancer de nouvelles initiatives et tenter de sensibiliser des publics différents de ceux qui ont été atteints jusqu'à ce jour. Pour ce faire et se basant sur les expériences acquises lors des programmes d'action nationaux de lutte contre les discriminations et d'un commun accord avec les comités de consultation constitués de représentants de la société civile et des ministères 5 domaines prioritaires ont été identifiés. Ces domaines prioritaires sont :

- le milieu du travail,
- les jeunes,
- les juristes/ praticiens du droit,
- les arts,

- la création d'expertise nationale.

Dans chacun de ces domaines prioritaires des actions soutenues par le budget de l'Année européenne ont été retenues.² Ainsi, par le biais de ces 5 domaines prioritaires une approche intégrée ouvrant le débat à tous les niveaux de la société voire à toute la société a été appliquée.

Le troisième axe autour duquel la stratégie a été élaborée, étant la création de 4 critères nationaux. Ces critères s'appliquèrent aux projets soutenus par l'Année et ont eu un succès beaucoup plus grand qu'escompté.

Les projets retenus ont donc dû couvrir

- - au moins deux motifs de discrimination
- - au moins deux partenaires
- - s'assurer d'une certaine visibilité
- - avoir une suite après l'Année européenne

10 projets ont été soutenus par l'Année européenne. Un certain nombre d'autres événements ont également reçu son label. Sur ces 10 projets, 2 ont été organisés par le NIB, 3 ont visé le milieu du travail, 1 les praticiens du droit, 3 ont visé les arts, 2 ont visé les jeunes, 1 a visé la création d'expertise.

5.8.4. Programme d'action communautaire de lutte contre les discriminations.

En complémentarité avec les projets qui ont eu lieu dans le cadre de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous, le CGE a mené sa campagne annuelle d'information et de sensibilisation de lutte contre les discriminations soutenue par le Programme Communautaire de lutte contre la Discrimination (2001-2006)³.

Comme dans les programmes précédents, ce programme a visé à la fois le grand public par le biais de la diffusion de spots publicitaires et des publics plus spécialisés par le biais de projets spécifiques visant par exemple les responsables communaux et le milieu du théâtre. En outre, conformément à la stratégie nationale de l'Année européenne pour l'égalité des chances pour tous, il a cherché des synergies avec la dite Année européenne.

- Table ronde: Kéng Discriminatioun ! Chancëgläichheet fir eis All ! (Betzdorf, 12 novembre 2007)

L'organisation de cette table ronde a permis de créer des synergies, de donner un nouvel élan profitant de l'Année européenne de l'égalité des chances pour

² Un budget total de 240 000 euros était alloué à l'Année. 120 000 euros de la part de l'Union européenne et 120 000 part nationale.

³ Ce programme a été mis en place par la Commission européenne pour apporter un soutien pragmatique destiné à assurer la mise en œuvre efficace de la législation de lutte contre la discrimination. Ce programme, d'une durée de six ans, s'adresse principalement à tous les intervenants susceptibles d'exercer une influence sur l'élaboration de législations et de politiques anti-discriminatoires appropriées et efficaces, et ce dans les 25 pays de l'UE, les pays membres de l'AELE et dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE.

Le Programme d'Action a trois objectifs principaux:

1. favoriser une meilleure compréhension des questions liées à la discrimination
2. développer la capacité à prévenir et à traiter la discrimination avec efficacité
3. promouvoir et diffuser les valeurs et pratiques qui sous-tendent la lutte contre la discrimination

Pour de plus amples informations voir:

http://europa.eu.int/comm/employment_social/fundamental_rights/index_fr.htm
http://europa.eu.int/comm/employment_social/fundamental_rights/index_fr.htm

tous et d'avoir un échange de bonnes pratiques nationales et européennes. La table ronde organisée en collaboration avec la Commission communale de l'égalité des chances de Betzdorf avait pour but entre autres de :

- Sensibiliser le public impliqué dans la vie communale
- Etablir un état des lieux sur la mise en œuvre de l'égalité des chances pour tous
- Animer un échange de bonnes pratiques dans ce domaine
- Ainsi que de discuter le rôle des communes et des différents organismes dans la promotion de la diversité.

Pour ce faire, Mme Mortensen, Diversity and Gender Equality Consultant, Office of Equality, Aarhus, Danemark a présenté l'exemple de sa commune et la façon dont l'approche intégrée de la diversité est appliquée dans toutes les politiques de la commune d'Aarhus. Cet exposé a été suivi d'un débat avec des représentants d'associations et d'institutions luxembourgeoises représentant les 6 motifs de l'article 13 du Traité d'Amsterdam.

- Formation pour Multiplicateurs "Egalité des chances et anti-discrimination"

Dans le cadre de l'Année européenne de l'égalité des chances et dans le but de la création d'une expertise nationale dans le domaine de l'égalité des chances pour tous et l'anti discrimination, une formation pour multiplicateurs a été donnée à l'attention d'une douzaine de personnes issues principalement du monde socio éducatif. Son objectif : la formation aux mesures de lutte contre les discriminations basées sur l'article 13 du Traité d'Amsterdam et le développement de compétences à la mise en place de sessions d'information et d'ateliers thématiques sur la diversité, l'inter culturalité, la lutte contre la racisme et contre les discriminations en général. Il s'agissait de constituer un pool de multiplicateurs promouvant activement l'égalité des chances pour tous dans leur environnement professionnel et / ou leur engagement bénévole.

Cette formation a été couronnée de succès, les multiplicateurs se proposant de se constituer en réseau informel appelé « Article 13» et de réfléchir à proposer des activités dans le cadre des prochains programmes d'action nationaux au niveau national ou local.

- Patchwork. Een Owend fir den Ennerscheid

Le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers en collaboration étroite avec le Théâtre National du Luxembourg a soutenu deux soirées théâtre. Ces soirées visant le grand public proposaient des sketches autour de la thématique de la diversité et l'égalité des chances pour tous en langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise. La première soirée du 19 septembre 2007 a connu un succès tel qu'il a été décidé de réorganiser la soirée le 10 décembre 2007, cette fois-ci sous forme de dîner théâtre. Pour la deuxième représentation, les places ont été distribuées parmi les lecteurs d'un journal par le biais d'un concours. Ceci a permis la présence inédite de personnes qui n'auraient jamais eu l'opportunité de participer à une telle soirée et de sensibiliser ce public à l'égalité des chances pour tous et la diversité.

- Actions diverses pour renforcer la visibilité de l'Année européenne de l'égalité des chances, de soutien de projets de la société civile et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances pour tous

Dans le but de sensibiliser le grand public et de renforcer la visibilité de la campagne, le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers a émis une flamme oblitérante. Cette flamme a été mise sur tous les courriers de la poste pendant 9 semaines de l'année. Le spot « Stop and Think : Think and Stop Discrimination »

réalisé en 2005, a été diffusé à travers tous les cinémas du pays pendant 3 semaines et pendant 1 semaine dans le réseau UTOPIA/UTOPOLIS.

Toujours ayant pour objectif des liens avec les synergies recherchées par la stratégie nationale, le programme d'action national a également soutenu deux projets qui s'inscrivaient à la fois dans la lutte contre les discriminations et Luxembourg et Grande Région : Capitale européenne de la culture : Visions d'Elles et Jusqu'ici Asbl « 1492+2007 »).

5.9. Le Centre pour l'Égalité de Traitement

Ce centre prévu par la loi du 28 novembre 2006 transposant en droit luxembourgeois les deux directives « *Egalité* » (2043 et 2078), s'est vu désigner un Président et trois de ses quatre membres vers la fin de l'année 2007. Afin de permettre son fonctionnement au courant de l'année 2008 le Commissariat du Gouvernement aux étrangers a établi et soumis un budget et un argumentaire-engagement de personnel et a fourni par ailleurs son appui au niveau logistique.

5.10. Conseil National pour étrangers

5.10.1. Assemblée plénière du Conseil National pour étrangers (C.N.E.)

Le Conseil National pour Etrangers s'est réuni huit fois en séance plénière en 2007.

Lors de la réunion plénière du 07 février 2007 Monsieur Luc Frieden, Ministre de la Justice a présenté le projet de loi n° 5620 sur la nationalité luxembourgeoise.

Au cours de l'assemblée plénière du 20 mars 2007 Monsieur Claude Bodeving, attaché de Gouvernement au Service National de la Jeunesse a présenté le projet de loi n° 5618 concernant le service volontaire des jeunes aux membres du Conseil National pour Etrangers.

Lors de la réunion du 09 mai 2007 les membres ont discuté et adopté l'avis du C.N.E. sur le projet de loi n° 5618 concernant le service volontaire des jeunes.

Au cours de l'assemblée du 22 mai 2007 les membres ont discuté et adopté l'avis du Conseil National pour Etrangers sur le projet de loi n° 5620 sur la nationalité luxembourgeoise.

En date du 03 juillet 2007 les associations étrangères ont élu les nouveaux membres étrangers pour l'assemblée plénière du Conseil National pour Etrangers. 40 candidats se sont présentés, dont 25 pour la première fois.

Lors de l'assemblée plénière du 04 octobre 2007 Madame la Ministre Marie-Josée Jacobs a présenté les idées clef de la refonte de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale. Les membres ont dressé le bilan du mandat qui vient de s'achever.

En date du 25 octobre 2007 la première séance du 5^{ème} Conseil National pour Etrangers s'est réunie en constituante et a désigné son bureau. Monsieur Avena, de nationalité italienne, a été élu vice-président tandis que Madame Cristo-Bakeroot, de nationalité roumaine, et Monsieur Biancalana, de nationalité luxembourgeoise, ont été désignés comme membres du bureau du nouveau C.N.E.

Lors de la réunion du 29 novembre 2007 les membres ont fait un premier tour de table sur le projet de loi n° 5802 concernant la libre circulation des personnes et l'immigration.

Finalement lors de la réunion plénière du 17 décembre 2007 le Ministre délégué aux Affaires Etrangères et à l'Immigration Monsieur Nicolas Schmit a présenté le projet de loi n° 5802 portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

5.10.2. Commission Spéciale Permanente pour les Frontaliers (C.S.P.-FRO)

- Modalités de travail et priorités d'action pour l'année 2007
- Rapport et discussion sur la visite faite au Bourgmestre d'Arlon par Madame Martin et Madame Leesch-Biver
- Elaboration d'une lettre destinée à Monsieur Biltgen concernant le travail intérimaire
- Elaboration d'un document concernant les problèmes des frontaliers belges pour Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Belgique et Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg
- Préparation du courrier à l'attention de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Belgique au Grand-Duché de Luxembourg et du Gouverneur de la Province de Luxembourg
- Discussions et tour de table quant à l'avenir de la Commission Spéciale Permanente pour les Frontaliers

5.10.3. Commission Spéciale Permanente pour les Commissions Consultatives Communales pour Etrangers

- Préparation des rencontres avec les différentes commissions consultatives communales pour étrangers de la circonscription Sud à Dudelange le 1^{er} mars 2007
- Ebauche de lettre d'invitation pour les rencontres avec les commissions consultatives communales pour étrangers
- Préparation de la rencontre des différentes commissions consultatives communales pour étrangers des circonscriptions Centre, Est et Nord à Grevenmacher le 13 juin 2007

5.10.4. Section Spéciale Femmes Etrangères

- Modalités de travail et priorités d'action pour l'année 2007
- Préparation de l'avis sur le projet de loi n° 5155 portant réforme du divorce
- Vision des problèmes des femmes étrangères par son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine.

5.11. Nouvelle Législation

L'année 2007 a vu la refonte de la législation sur l'intégration des étrangers au Luxembourg. Vu l'évolution démographique stagnante, la dénatalité et le vieillissement de la population luxembourgeoise, le Grand-Duché devra à terme se préparer à accueillir de plus en plus d'étrangers, dont l'ethnie, la religion et la culture différent de celles de la population autochtone.

Afin d'éviter que ne se créent des sociétés parallèles séparées selon des critères socioculturels, le Ministère de la Famille et de l'Intégration/CGE a élaboré un nouveau texte de loi, par lequel il veut se donner les moyens effectifs pour être en mesure de créer des conditions favorables à un accueil et à une intégration réussis, accélérant ainsi un processus déjà entamé.

L'avant-projet de loi concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg a été approuvé par le Conseil de gouvernement en date du 5 décembre 2007. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des députés le 31 décembre 2007.

Il abrogera la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers.

Le nouveau projet de loi définit les principes essentiels d'une politique d'accueil et d'intégration cohérente promouvant la coexistence entre autochtones et allochtones et partant, la cohésion sociale au Grand-Duché de Luxembourg.

Il a pour objet d'organiser l'accueil des étrangers, de faciliter le processus d'intégration des étrangers, de promouvoir la lutte contre les discriminations, d'organiser l'aide sociale des étrangers et d'assurer le suivi des migrations au Grand-Duché de Luxembourg.

L'actuel CGE sera remplacé par une nouvelle entité juridique, l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration, dénommé « OLAI », qui a pour missions principales d'assurer la mise en œuvre et la coordination de la politique d'accueil et d'intégration.

Si la plupart des tâches assurées par le CGE et figurant dans la loi de 1993 sont reprises dans le nouveau texte, de nouvelles missions sont prévues. Ainsi, l'Office aura entre autres l'obligation d'établir un plan d'action national pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations ainsi que d'élaborer un rapport national sur les multiples activités et missions qui lui sont confiées.

Le projet de loi offre la possibilité aux étrangers légalement domiciliés sur le territoire du Luxembourg et souhaitant s'y maintenir de manière durable de conclure avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration. Ce contrat contient des obligations réciproques pour l'Etat et les étrangers en vue d'organiser et de faciliter leur intégration.

Le contrat d'accueil et d'intégration a notamment pour objectif d'assurer aux ressortissants étrangers une formation linguistique, d'instruction civique et d'intégration sociale.

En ce qui concerne les structures institutionnelles, le nouveau texte réactive le rôle du Comité interministériel à l'intégration en augmentant le nombre des ministères y représentés et en redéfinissant sa mission principale de mise en œuvre d'une approche globale de la politique d'intégration. Ainsi, il assumera un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national d'intégration.

Le Conseil national pour étrangers comprend désormais vingt-deux représentants des étrangers. Le projet de loi modifie en effet la composition du

conseil par rapport à celle fixée par la loi modifiée du 27 juillet 1993 en ce qu'il se compose désormais de représentants des étrangers, de représentants des réfugiés au sens de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, de représentants des organisations patronales ainsi que de représentants des organisations syndicales les plus représentatives. Les membres du comité interministériel à l'intégration ne font plus partie du conseil national; le comité pourra en revanche appeler en consultation des représentants des administrations, des établissements publics ainsi que toute personne dont le concours, en raison de sa compétence ou de sa fonction, lui paraît utile pour l'exécution de sa mission.

DIVISION III - Solidarité

1. Service National d'Action Sociale (SNAS)

La mission principale du SNAS consiste à remplir les obligations lui découlant du chapitre II de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (loi RMG).

Il élabore annuellement les statistiques relatives aux bénéficiaires des prestations au titre du revenu minimum garanti.

1.1. Le plan législatif

1.1.1. Nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti

Par règlement grand-ducal du 13 juin 2007, les montants du revenu minimum garanti ont été adaptés, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007. Cette adaptation a été faite conjointement au relèvement des taux du salaire social minimum.

1.1.2. Article 13, alinéa 3

Suivant les nouvelles dispositions inscrites à cet article par la loi du 8 juin 2004 modifiant la loi RMG de 1999, le Fonds national de solidarité (FNS) peut participer aux frais de personnel occasionnés par l'engagement d'un bénéficiaire de l'indemnité d'insertion par une entreprise privée ou un organisme non marchand, à l'exclusion de l'Etat et des communes, moyennant un contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée. La participation porte sur un montant qui ne peut dépasser le salaire social minimum pour une personne adulte non qualifiée et la durée de cette subvention est limitée au maximum à 36 mois, voire à 42 mois en cas d'un engagement d'une personne du sexe sous-représenté.

196 nouveaux contrats de travail ont pu être conclus en 2007 en vertu de ces dispositions, dont 65 contrats à durée déterminée et 131 à durée indéterminée.

111 contrats ont pris fin au courant de l'année 2007, dont 38 contrats à durée déterminée venus à échéance, 5 contrats à durée indéterminée ont expiré la période de subvention maximale de 36 mois, 43 licenciements, 10 démissions, 4 résiliations de commun accord, 4 contrats interrompus suite à une faillite, 2 personnes sont décédées, 2 personnes ont obtenu une pension d'invalidité et 1 personne a été mise en reclassement externe. Par ailleurs, 2 personnes ont obtenu un contrat à durée indéterminée dans une structure subventionnée par L'Etat.

Depuis l'entrée en vigueur en septembre 2004 de l'article en question, 544 contrats subsidiés ont été conclus. Parmi la totalité de ces contrats de travail, 335 ont été établis dans le secteur privé contre 209 dans le secteur public. Les contrats à durée indéterminée sont largement majoritaires avec un pourcentage de 66% de tous les contrats conclus.

En date du 31 décembre 2007, le FNS participe aux frais de personnel pour 384 contrats conclus en vertu de l'article 13, alinéa 3.

1.1.3. La loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

Depuis la décision prise en novembre 2006 par le FNS de ne plus appliquer le principe de subsidiarité à l'égard des personnes tombant sous l'application simultanée de la loi RMG et de la loi sous rubrique et de leur laisser le libre choix entre le RMG et le revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH), le SNAS assimile toute personne reconnue comme travailleur handicapé et ayant opté pour le RMG à tout autre requérant du RMG. Les dispositions du chapitre II de la loi RMG sont donc également applicables à leur égard et les concernés sont soumis, suivant le cas, à la participation à une activité d'insertion professionnelle.

1.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG

1.2.1. Organisation du SNAS

Dans l'exécution de ses missions, le SNAS comprend actuellement 16 agents publics (dont 4 agents à mi-temps) et 2 collaborateurs bénéficiaires de l'indemnité d'insertion.

Le SNAS - particulièrement en ce qui concerne l'organisation et le suivi des activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10(1) de la loi - est assisté par les services régionaux d'action sociale (SRAS). Ceux-ci ont été créés sur base de l'article 38 de la loi RMG et sont gérés par des organismes gestionnaires privés ou par des offices sociaux communaux. Les droits et devoirs de ces services sont réglés par convention à passer avec le Gouvernement.

Le tableau qui suit reprend les conventions en vigueur pendant l'exercice 2007 :

ORGANISME	SERVICE	POSTES
Ligue médico-sociale	Centre médico-social Nord	4 assistants sociaux
	Centre médico-social Centre	6 assistants sociaux
	Centre médico-social Sud	3 assistants sociaux
OS Dudelange	OS Dudelange	2 assistants sociaux
OS Esch/Alzette	OS Esch/Alzette	3 assistants sociaux
OS Bettembourg	OS Bettembourg	1 éducateur gradué
OS Ettelbruck	OS Ettelbruck/ CHNP	1 assistant social
OS Differdange	OS Differdange	1 éducateur-gradué
OS Pétange	OS Pétange	1 assistant social
Caritas	Luxembourg	1 licencié en travail
Total		23 postes

Le SNAS assure en son sein:

- l'accueil des personnes demandant l'indemnité d'insertion ;
- l'élaboration de bilan de compétences tel que prévu à l'article 14 (1), 4ième tiret;

- la coordination et la guidance des services régionaux d'action sociale ;
- le contact avec les organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG ;
- les tâches administratives ;
- la collaboration avec d'autres services de l'Etat et organismes privés.

Ci-joint un aperçu de ces activités:

1.2.2. Accueil des bénéficiaires

Chaque requérant d'une prestation en vertu de la loi RMG, qui est éligible pour une indemnité d'insertion, est invité à une réunion d'information. Ces réunions sont tenues dans les locaux du Ministère de la Famille et de l'Intégration. Les requérants éligibles sont recensés par une analyse préalable des listings des nouvelles demandes d'une prestation RMG, que le FNS transmet régulièrement au SNAS. À part les nouvelles demandes, certains dossiers en cours sont réexaminés, puisque la situation de la communauté domestique a changé (fin du droit aux indemnités de chômage, scission d'une communauté domestique, fin d'un séjour thérapeutique, ...). La participation à la réunion est obligatoire et fait partie intégrante du processus de réinsertion sociale et professionnelle. Si le requérant ne répond pas à la deuxième lettre d'invitation, sa demande en obtention de l'indemnité d'insertion est d'office considérée comme étant annulée, ce qui engendre aussi le refus de l'allocation complémentaire par le Fonds national de solidarité.

Entre 15 et 20 personnes sont invitées à chaque réunion. Celle-ci débute par une présentation du dispositif RMG. Il est particulièrement insisté sur les droits et obligations du bénéficiaire, ainsi que sur les articles de la loi qui concernent les activités d'insertion professionnelle et l'article 13, alinéa 3. Ces réunions offrent également aux participants la possibilité de poser des questions. À la fin, les participants signent une déclaration relative à la collaboration avec le SNAS, de même qu'une déclaration concernant l'utilisation des langues (français ou allemand pour le courrier ; luxembourgeois, français ou allemand pour les entretiens).

Depuis décembre 2007, deux mêmes réunions, une en français et l'autre en luxembourgeois (et/ou en allemand, en cas de besoin), se tiennent parallèlement. Une quarantaine de requérants sont invités. Ils peuvent alors, le jour même du rendez-vous, opter à participer à la réunion tenue dans la langue de leur choix. Par cette nouvelle pratique, le déroulement est facilité et la compréhension améliorée. Le SNAS est persuadé de faire ainsi de son mieux pour appliquer un traitement équitable et identique à tous les requérants de l'indemnité d'insertion, tout en ne négligeant pas les spécificités individuelles de chaque communauté domestique concernée.

Suite à la réunion d'information, chaque dossier est transmis au Service régional d'action sociale (SRAS) compétent, qui se consacre alors à la prise en charge individuelle du ménage concerné, en commençant par l'élaboration d'un contrat d'insertion personnalisé. Celui-ci représente le fil conducteur pour la mise en œuvre des différentes activités d'insertion sociale et professionnelle, ainsi que de l'accompagnement social y relatif. En cas d'inaptitude ou d'indisponibilité temporaire au travail, le contrat d'insertion précise les raisons et la durée de la dispense de participation aux activités.

Pour les requérants, qui dans le passé ont déjà fait l'objet d'une notification d'annulation ou d'un retrait d'une prestation au titre du RMG, le FNS attend que les concernés aient signé la déclaration de collaboration avec le SNAS avant de procéder à l'instruction du dossier, ceci dans le but d'éviter des trop payés. Ces requérants sont invités, dès réception de leur demande, à un entretien individuel au SNAS. Depuis février 2007, 23 demandes ont été traitées de cette manière.

En 2007, 1174 personnes, éligibles pour une indemnité d'insertion, ont été convoquées au SNAS par lettre recommandée (dont 182 à deux reprises). 149 notifications d'annulation ont dû être envoyées, puisque les requérants ne répondaient pas à la deuxième invitation, soit ne respectaient pas leur rendez-vous ultérieurs auprès du Service régional d'action sociale. En moyenne, une réunion a été tenue par semaine.

1.2.3. Bilan de compétences/avis d'orientation

Afin de remplir ses missions lui dévolues par l'article 10(4) de la loi RMG en ce qui concerne, d'une part, la recherche assistée d'un emploi sur le premier marché du travail et, d'autre part, la préparation des candidats à l'insertion professionnelle et aux activités d'insertion professionnelle, le SNAS prend de plus en plus recours aux services de tiers, savoir l'a.s.b.l. « *Inter-Actions* », le centre de formation « *F.E.S.T.* », l'a.s.b.l. « *Forum pour l'Emploi* » et l'a.s.b.l. « *Initiativ Rëm Schaffen* ».

Ainsi, au courant de l'année 2007, le SNAS a organisé, en collaboration avec « *Inter-Actions* », 13 séances d'orientation pour 72 participants bénéficiaires du RMG. Le centre de formation « *F.E.S.T.* » a organisé 6 projets d'orientation lors desquels 35 bénéficiaires du RMG ont participé.

D'après les dispositions de l'article 14(1), 4^{ième} tiret de la loi RMG, peut être dispensée de la participation aux activités d'insertion professionnelle, « *la personne qui poursuit des études ou une formation professionnelle à temps plein, pour autant que, suivant le bilan de compétences et l'avis d'orientation prévus au paragraphe (4) de l'article 10 ci-devant, ses chances d'intégration professionnelle sur le marché normal de l'emploi s'améliorent.* »

En 2007, le SNAS a évalué 15 demandes, dont 12 ont abouti à une dispense suivant l'article précité.

1.2.4. Coordination des services régionaux d'action sociale

Le SNAS coordonne l'action des services régionaux d'action sociale afin de garantir un traitement identique des bénéficiaires devant la loi. Il a également pour mission de veiller à ce que les activités d'insertion professionnelle soient appropriées. Il conseille et guide les services régionaux, principalement par des réunions de groupe trimestrielles et par des entretiens individuels. Il organise des formations professionnelles continues et des réunions d'information, notamment sur les thèmes du marché du travail et de l'intégration professionnelle.

Il veille à l'application correcte des directives établies et il intervient également si les relations entre le bénéficiaire et l'agent du service régional d'action sociale risquent de devenir conflictuelles.

1.2.5. Contact avec les organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG

La finalité de l'affectation à des travaux d'utilité collective de personnes bénéficiaires d'une prestation dans le cadre de la loi RMG est de maintenir ou de rétablir l'employabilité de ces personnes, de favoriser ainsi leur insertion professionnelle et de contribuer à leur intégration sociale.

Les organismes qui occupent ces personnes sont appelés à leur assurer une guidance professionnelle et un encadrement approprié. De ce fait, il leur incombe dans le cadre de la mise en œuvre de la loi RMG un rôle d'une importance décisive.

Le SNAS est en contact régulier avec ces organismes, soit en organisant des réunions, soit en les visitant sur place. Il a également pour mission de veiller au respect de la législation du travail énumérée à l'article 12 de la loi RMG.

1.2.6. Les tâches administratives

Les principales tâches qui incombent sur le plan administratif sont la préparation des lois et règlements relatifs au RMG, la rédaction de rapports et la correspondance, la gestion de la banque de données, l'envoi des convocations et des notifications en tant que lettres recommandées, l'élaboration et le contrôle des conventions prévues à l'article 38 de la loi RMG, l'élaboration des propositions budgétaires annuelles, ainsi que la constitution et l'archivage des dossiers.

En outre, le SNAS assure le secrétariat du comité interministériel à l'action sociale prévu à l'article 35 de la loi RMG, ainsi que du conseil supérieur de l'action sociale prévu à l'article 39. En 2007, 2 réunions du conseil supérieur de l'action sociale ont été organisées sous la présidence du représentant du Ministère de la Sécurité sociale, en vue de l'élaboration du rapport à adresser à la Chambre des Députés. Une réunion du comité interministériel à l'action sociale n'a pas eu lieu en 2007.

Le SNAS assure le contrôle de la gestion des indemnités d'insertion et des saisies et cessions, confiée à une agence fiduciaire, et le lien avec le Fonds national de solidarité qui liquide les montants.

Le SNAS assure la gestion et l'envoi des convocations, notifications et contrats d'insertion qui sont préparés par le service accueil et les services régionaux d'action sociale. Il en vérifie le contenu et la forme et examine si ces documents sont conformes aux lois et règlements et aux directives émises par le SNAS.

En 2007, 3.820 contrats d'insertion ont été négociés et conclus avec les bénéficiaires d'une indemnité d'insertion, ce qui revient à une moyenne mensuelle de 318 contrats d'insertion⁴.

Le SNAS a également pour mission de conférer un avertissement à ceux qui compromettent le déroulement normal des activités d'insertion professionnelle et leurs chances de réintégration. En cas de récurrence, le SNAS peut retirer le droit à l'indemnité et, le cas échéant, le droit à l'allocation complémentaire. Avant de prendre une décision suivant l'article

⁴ Ce nombre ne tient pas compte du fait qu'une même personne peut obtenir plusieurs contrats au cours d'une année. Seul le dernier contrat d'insertion est comptabilisé.

15 de la loi RMG, le SNAS vérifie les faits reprochés aux bénéficiaires et leur donne l'occasion de prendre position.

Par ailleurs, ces décisions sont toutes susceptibles d'un recours devant les juridictions de la sécurité sociale.

En 2007, 177 avertissements ont été conférés et 106 fois le SNAS a dû prendre une décision telle que prévue à l'article 15 (2) de la loi RMG (concernant la perte de l'indemnité d'insertion et, le cas échéant, de l'allocation complémentaire pendant une durée de 3 mois). Ces décisions ont conduit à :

- 74 retraits de toute prestation RMG
- 3 retraits de l'indemnité d'insertion uniquement
- 9 dispenses sur base de l'article 14 de la loi RMG
- 20 fois il a été renoncé à une sanction.

Les crédits destinés à venir en aide aux personnes en situation de détresse extrême (dont question aux rapports d'activités antérieurs), ne sont plus inscrits à la section 12.9.- SNAS- du budget des dépenses de l'Etat. Ces crédits ont été transférés à la section 12.2- Solidarité du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

1.2.7. Collaboration avec des services de l'Etat et des organismes privés

Le Fonds national de solidarité (FNS)

La collaboration entre le FNS et le SNAS s'intensifie notamment par l'échange de données et d'informations nécessaires à l'instruction des dossiers. Le Commissaire de Gouvernement à l'action sociale, membre du comité-directeur du FNS, a assisté à 11 réunions de ce comité en 2007.

L'administration du contrôle médical de la sécurité sociale

Les personnes dont l'état de santé physique ou psychique est tel que la disponibilité pour le marché de l'emploi ou l'accomplissement d'une mesure d'insertion professionnelle s'avère temporairement ou durablement contre-indiqué, peuvent être dispensées temporairement ou définitivement de l'obligation de la participation à une mesure d'insertion professionnelle et/ou de se présenter aux bureaux de placement de l'administration de l'emploi.

Le SNAS peut accorder une telle dispense sur base d'un avis médical demandé à l'administration du contrôle médical de la sécurité sociale.

Le SNAS a aussi la possibilité de s'adresser au contrôle médical afin de déterminer les limites de l'aptitude au travail de la personne. Ceci facilite la recherche d'un poste de travail adapté aux aptitudes physiques de l'intéressé.

En 2007, 119 personnes ont été convoquées au contrôle médical de la sécurité sociale.

Le contrôle médical a émis les décisions suivantes, après examen médical:

Dispense définitive des mesures d'insertion et de l'inscription à l'ADEM	38
Inaptitude transitoire au travail avec réexamen	43
Apte au travail sans réexamen	38
Total	119

Pour 86 personnes, le contrôle médical de la sécurité sociale a pris une décision sur base d'un dossier médical lui présenté et sans que les concernés ont été convoqués.

Les décisions suivantes ont été prises sur dossier:

Dispense définitive des mesures d'insertion et de l'inscription à l'ADEM	63
Inaptitude transitoire au travail avec réexamen	16
Apte au travail	7
Total	86

En cas de besoin (absentéisme, doutes sérieux) le SNAS peut également demander à l'administration du contrôle médical de la sécurité sociale de vérifier la pertinence des constats d'incapacité de travail remis par le bénéficiaire.

En 2007, 206 personnes qui étaient en congé de maladie ininterrompu depuis 6 semaines étaient convoquées au contrôle régional. 10 personnes ne s'y sont pas présentées. Pour les 196 dossiers qui ont été traités, les certificats médicaux étaient tous justifiés. 4 personnes ont dû se présenter avec chaque nouveau constat d'incapacité auprès du contrôle régional.

Le service de santé au travail multisectoriel (SSTM)

Toute personne affectée à des travaux d'utilité collective ou à un stage en entreprise doit être examinée par un médecin du SSTM. Ce service transmet la fiche de l'examen médical au SNAS.

En 2007, 659 examens ont eu lieu auprès d'un médecin du SSTM.

Conseil arbitral des assurances sociales

Toute décision prise par le SNAS sur base du chapitre II de la loi RMG est susceptible d'un recours devant le conseil arbitral. En 2007, 12 recours y ont été introduits.

Collaboration avec le service d'accompagnement social

Le service d'accompagnement social, géré par la Ligue médico-sociale, est chargé de l'accompagnement social à long terme, dépassant la durée de quatre mois. Il s'agit avant tout d'assurer les tutelles et curatelles, les gestions volontaires du budget, le suivi des personnes surendettées et l'accompagnement social dans le cadre de l'article 16 de la loi RMG.

En effet, cet article prévoit que le bénéficiaire de l'indemnité d'insertion et la personne dispensée conformément à l'article 14 ont le droit de bénéficier, sur demande, d'un accompagnement social adapté à leur situation et à leurs besoins. Le SNAS veille à la réalisation de ce droit.

L'insertion socio-professionnelle du bénéficiaire peut poser des problèmes, voire devenir impossible si sa prise en charge sociale n'est pas assurée.

Au cours de l'année 2007, le SNAS a recensé 113 nouvelles demandes d'accompagnement social, dont 21 ont été clôturées avant la fin de l'année. En total, 321 dossiers étaient actifs pendant l'année en cours, dont 92 ont pris fin. Pour 32 des dossiers clôturés en 2007, soit l'objectif de base a été atteint (22 dossiers), soit il y avait un transfert vers un service tiers mieux adapté à la problématique à traiter (10 dossiers). 47 dossiers ont été clôturés par manque de collaboration ou rupture du contact par le demandeur. 7 clients décédaient au courant de l'année 2007. Chaque

demande fait état d'un ou de plusieurs types d'aide à fournir au bénéficiaire⁵.

Administration de l'emploi (ADEM)

Suite à la mise en vigueur des dispositions de la loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement, des concertations régulières ont été convenues entre l'ADEM, le SNAS et les SRAS.

Cet échange de vue et cette collaboration entre l'ADEM et le SNAS permettent d'éviter un « double emploi » entre les deux services, mais également d'activer de façon plus efficace le groupe cible commun, c'est-à-dire les bénéficiaires du RMG inscrits comme demandeurs d'emploi auprès de l'ADEM.

Depuis décembre 2007, le SNAS participe aux réunions bilatérales entre le Land „Nordrhein Westfalen“ et le Luxembourg, en ce qui concerne le domaine „*Betreuung von arbeitsmarktfernen Personen ohne Arbeit außerhalb der Zuständigkeit der Arbeitsverwaltung an der Schnittstelle Sozialpolitik / Arbeitsmarktpolitik*“ .

1.3. Plan d'action national pour l'inclusion sociale (2006 à 2008)

En ce qui concerne le plan d'action national pour l'inclusion sociale (2006 à 2008), l'année 2007 était une année de mise en œuvre.

Parmi les 4 objectifs politiques prioritaires retenus dans ce plan, celui relevant de la compétence du Ministère de la Famille et de l'Intégration est la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Pour le bilan des résultats obtenus en la matière au cours de l'année 2007 : voir la contribution au présent rapport de la Division IV - Enfance et Famille.

1.4. Relations internationales

Un fonctionnaire du SNAS est membre de deux Comités institués par le Conseil européen et le Parlement européen, à savoir :

- le Comité de la Protection Sociale (CPS), qui a pour mission de promouvoir la coopération en matière de protection sociale entre les Etats membres et avec la Commission européenne (membre permanent),
- le Comité du Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS), qui a pour mission de soutenir les objectifs fixés par l'Agenda pour la politique sociale de l'Union européenne et de contribuer à la stratégie plus générale de l'Union pour l'emploi et la croissance (membre suppléant).

Au cours de l'année 2007, le Comité de la Protection Sociale s'est réuni 12 fois et le Comité PROGRESS 3 fois.

⁵ Aide administrative, guidance sociale, aide en relation avec la situation financière, aide relative au logement, aide concernant des problèmes psychiatriques, aide éducative, aide aux problèmes de santé, orientation scolaire et professionnelle.

Un fonctionnaire du SNAS est désigné « Point de contact national - Inclusion sociale » dans le cadre du Processus européen de protection sociale et d'inclusion sociale au moyen duquel l'Union européenne coordonne et encourage l'action des États membres dans leur lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour la réforme de leurs systèmes de protection sociale.

1.5. Statistiques administratives

1.5.1. Remarque préliminaire

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données du SNAS au 31 décembre 2007.

1.5.2. Nombre et composition des ménages bénéficiaires du RMG

Dans la banque de données du SNAS, on peut distinguer entre les ménages:

- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'une indemnité d'insertion ;
- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'un contrat subsidié suivant article 13, alinéa 3 ;
- bénéficiant d'une allocation complémentaire RMG, assortie, le cas échéant, d'une indemnité d'insertion ou d'un contrat subsidié de la part du FNS.

TABLEAU 1. Données générales

	MENAGES	MEMBRES		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ménages bénéficiant exclusivement de l'indemnité d'insertion	317	136	181	317
Ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)	267	133	134	267
Ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG	6871	7237	6301	13538
TOTAL	7455	7506	6616	14122

Fichiers SNAS du 31.12.2007

Les résultats concernant la composition des ménages n'ont guère changé au courant des années passées. On constate toujours une nette prépondérance, bien que légèrement en baisse, des ménages à une personne seule. En deuxième position, bien que nettement moins nombreuses, suivent les familles monoparentales. Parmi ces dernières, l'adulte est normalement du sexe féminin.

TABLEAU 2. Composition des ménages

	Attributaire		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
1 adulte sans enfant	2231	2239	4470	59,96%
1 adulte avec 1 ou plusieurs enfants	1244	127	1371	18,39%
2 adultes sans enfant	170	478	648	8,69%
2 adultes avec 1 ou plusieurs enfants	291	577	868	11,64%
3 adultes et plus sans enfant	13	11	24	0,32%
3 adultes et plus avec enfants	7	21	28	0,38%
Autres	21	25	46	0,62%
Total	3977	3478	7455	100,00%

Fichiers SNAS du 31.12.2007

1.5.3. Ages et nationalité des membres bénéficiaires du RMG

Même si le pourcentage des ménages sans enfants est toujours de loin le plus important, le nombre des ménages avec enfants continue d'augmenter.

TABLEAU 3. Age des membres

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
		%		%		%
Agés de <18 ans	1752	23,34%	1921	29,04%	3673	26,01%
Agés de 18-24 ans	558	7,43%	513	7,75%	1071	7,58%
Agés de 25-29 ans	446	5,94%	342	5,17%	788	5,58%
Agés de 30-34 ans	510	6,79%	413	6,24%	923	6,54%
Agés de 35-39 ans	626	8,34%	479	7,24%	1105	7,82%
Agés de 40-44 ans	717	9,55%	619	9,36%	1336	9,46%
Agés de 45-49 ans	577	7,69%	608	9,19%	1185	8,39%
Agés de 50-54 ans	546	7,27%	540	8,16%	1086	7,69%
Agés de 55-59 ans	445	5,93%	421	6,36%	866	6,13%
Agés de >=60 ans	1329	17,71%	760	11,49%	2089	14,79%
TOTAUX	7506	100,00%	6616	100,00%	14122	100,00%

Fichiers SNAS du 31.12.2007

Au niveau de la nationalité des bénéficiaires, le pourcentage des luxembourgeois parmi les bénéficiaires du RMG continue à diminuer, alors que la part des résidents étrangers égalise maintenant plus ou moins leur part dans la population.

TABLEAU 4. Nationalités des membres

	FEMMES	HOMMES	TOT	%
Luxembourgeois	3554	3213	6767	47,92%
Autres états membres de l'UE 27	2779	2375	5154	36,50%
Autres pays	1012	872	1884	13,34%
inconnue	161	156	317	2,24%
Totaux	7506	6616	14122	100,00%

Fichiers SNAS du 31.12.2007

1.5.4. Situation des membres par rapport à l'ADEM

Le tableau qui suit donne le relevé des membres des ménages bénéficiaires suivant la condition de disponibilité pour le marché de l'emploi.

Les bénéficiaires du RMG, tombant sous le statut du travailleur handicapé, figurent parmi les non dispensés, étant donné que l'inscription à l'ADEM constitue pour eux une condition légale pour garder leur statut.

10,30 % des membres bénéficiaires étaient dispensés en raison de leur âge élevé et 29,05 % des membres dispensés étaient en âge scolaire. Parmi les derniers figurent les bénéficiaires mineurs, pour lesquels la loi ne prévoit pas de condition de disponibilité pour le marché de l'emploi et les jeunes majeurs qui sont encore bénéficiaires des prestations familiales.

La catégorie « *en instance* » concerne notamment les bénéficiaires récents, dont les dossiers sont en voie d'instruction ou bien ceux dont la situation a changé.

Dans la catégorie « *incapacité permanente ou transitoire* », sont regroupées les dispenses accordées par le médecin du contrôle médical, les dispenses transitoires pour raisons diverses et les hospitalisations.

Concernant la catégorie « *Dispense pour dépassement plafond* », on peut constater une légère augmentation du nombre des bénéficiaires dispensés du fait qu'un membre de leur ménage a déjà une activité d'insertion professionnelle ou un contrat de travail à plein-temps et qui, avec une activité supplémentaire, dépasseraient le plafond des taux RMG prévus. En effet, leur nombre est passé de 503 en 2006 à 542 en 2007. Comme l'année passée, il y a une nette différence entre les genres, étant donné que seulement 87 hommes sont touchés par cette disposition, alors que les femmes sont au nombre de 455.

TABLEAU 5. Dispense de l'ADEM

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés ADEM	543	3,85%	559	3,96%	1102	7,80%
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	957	6,78%	498	3,53%	1455	10,30%
Enfants en âge scolaire	2005	14,20%	2097	14,85%	4102	29,05%
Incapacité permanente ou transitoire	1273	9,01%	1179	8,35%	2452	17,36%
Enfants à élever	242	1,71%	18	0,13%	260	1,84%
En instance	81	0,57%	110	0,78%	191	1,35%
Occupation professionnelle	643	4,55%	683	4,84%	1326	9,39%
Membres non bénéficiaires	875	6,20%	1087	7,70%	1962	13,89%
Dispense pour dépassement plafond	455	3,22%	87	0,62%	542	3,84%
Autres	432	3,06%	298	2,11%	730	5,17%
TOTAUX	7506	53,15%	6616	46,85%	14122	100,00%

Fichiers SNAS du 31.12.2007

1.5.5. Situation des membres par rapport aux activités d'insertion professionnelle

Le nombre de personnes dispensées des conditions de l'article 10 (activités d'insertion professionnelle) est moins important que celui des personnes dispensées de l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi, dont les exigences sont élevées, ne signifie pas nécessairement qu'un bénéficiaire soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités.

TABLEAU 6. Dispense des activités d'insertion professionnelle

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés MSC	639	4,52%	711	5,03%	1350	9,56%
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	950	6,73%	490	3,47%	1440	10,20%
Enfants en âge scolaire	2007	14,21%	2097	14,85%	4104	29,06%
Incapacité permanente ou transitoire	1159	8,21%	1008	7,14%	2167	15,34%
Enfants à élever	234	1,66%	17	0,12%	251	1,78%
En instance	91	0,64%	111	0,79%	202	1,43%
Occupation professionnelle	654	4,63%	699	4,95%	1353	9,58%
Membres non bénéficiaires	882	6,25%	1097	7,77%	1979	14,01%
Dispenses pour dépassement plafond	461	3,26%	91	0,64%	552	3,91%
Autres	429	3,04%	295	2,09%	724	5,13%
TOTAUX	7506	53,15%	6616	46,85%	14122	100,00%

Fichiers SNAS du 31.12.2007

Les définitions des catégories de dispensés reprises dans le tableau ci-dessus sont plus ou moins les mêmes que celles données pour le tableau précédent. Les résultats sont également comparables.

En ce qui concerne les dispenses accordées pour garde d'enfants, il y a une différence très nette entre hommes et femmes. Une analyse plus approfondie des caractéristiques des ménages de ces femmes (voir tableau 7 ci-dessous) fait ressortir que, parmi elles, le pourcentage de femmes vivant seules avec leurs enfants (62,82%) a encore augmenté depuis l'année passée (59,82%) aux dépens de celles vivant en couple. Rappelons aussi les données détaillées au tableau 2 (Composition des ménages), qui montrent que les ménages monoparentaux sont à 90% composés d'une femme avec un ou plusieurs enfants.

TABLEAU 7. Caractéristiques des ménages de femmes dispensées pour garde d'enfants

Femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s)	147	62,82%
Femmes vivant avec leur(s) enfant(s) et un partenaire non ayant droit	18	7,69%
Femmes vivant en couple avec un enfant	8	3,42%
Femmes vivant en couple avec plus d'un enfant	45	19,23%
Autres	16	6,84%
TOTAL	234	100,00%

Fichiers SNAS du 31.12.2007

En ce qui concerne la catégorie des bénéficiaires dispensés pour occupation professionnelle, il s'agit de personnes qui ont un emploi et dont le revenu immunisé est inférieur au revenu minimum garanti à leur ménage. A noter que ce taux est actuellement à 9,36% alors qu'en 2004, par exemple, il était encore à 4,66%.

1.5.6. Activités d'insertion professionnelle (AIP) en cours au 31.12.2007

Les activités d'insertion, organisées par le SNAS, ensemble avec les services régionaux conventionnés, étaient les suivantes:

TABLEAU 8. Activités en cours

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Formation en cours d'emploi	1	0,08%	1	0,08%	2	0,16%
Préparation et recherche assistée	1	0,08%	0	0,00%	1	0,08%
Affectations temporaires indemnisées	263	21,50%	388	31,73%	651	53,23%
Stages en entreprise	102	8,34%	82	6,70%	184	15,04%
Contrats subsidiés suivant article 13,3	197	16,11%	187	15,29%	384	31,40%
Cures	1	0,08%	0	0,00%	1	0,08%
TOTAUX	565	46,20%	658	53,80%	1223	100,00%

Fichiers SNAS du 31.12.2007

L'année passée, une baisse du nombre total des activités depuis 2003 fut constatée. Les raisons pour l'expliquer, étaient les suivantes:

- Le départ des personnes tombant sous l'effet de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.
- La mise en œuvre des dispositions de l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, concernant la participation aux frais de personnel occasionnés par l'engagement d'un bénéficiaire de l'indemnité d'insertion moyennant un contrat de travail.
- Le plafonnement du nombre d'heures d'activation par ménage à 40 heures par semaine, pour éviter le dépassement des limites des prestations du RMG fixées à l'article 5 de la loi.

Contrairement à l'année passée, cette tendance à la baisse semble actuellement arrêtée, puisque le nombre d'activités a de nouveau augmenté.

Concernant les différents types d'activités, il y a lieu de faire les remarques suivantes:

- En dehors de la formation en cours d'emploi suivant l'article 10(3), relevée au tableau ci-devant, la loi RMG prévoit également la dispense suivant l'article 14(1), tiret 4 pour les bénéficiaires désireux « *de poursuivre des études ou une formation professionnelle* ». Alors qu'au premier cas, les bénéficiaires sont indemnisés, les personnes dispensées pour formation ne touchent que l'allocation complémentaire qui leur est due. Afin de ne pas entrer en conflit avec le système des subsides scolaires, l'application de cette mesure est plutôt restrictive. Au 31.12.2007, 10 femmes et 5 hommes en bénéficiaient.
- Des mesures de préparation et de recherche assistée d'un emploi, suivant l'article 10(1)a) de la loi RMG, ne sont plus organisées. En effet, il n'est pas opportun d'octroyer une indemnité pendant une période de simple préparation. Les bilans de compétence et les avis d'orientation suivant l'article 10(4) de la loi RMG continuent à être établis en collaboration avec des organismes externes, comme il a été précisé plus haut (cf. paragraphe 1.2.3).
- Le nombre de contrats subsidiés, signés conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, continue d'augmenter. Les effets de cette disposition légale sont considérables, vu le nombre de contrats de travail à durée indéterminée qu'elle a engendrés (cf. paragraphe 1.1.2).
- Les affectations temporaires indemnisées continuent de diminuer en nombre et sont de plus en plus réservées aux bénéficiaires qui n'arrivent pas ou pas encore à trouver un emploi au premier marché du travail. S'agissant des stages en entreprise, ils ont encore augmenté, mais ils sont normalement de courte durée et servent de tremplin vers un contrat de travail.

Participation des personnes non dispensées aux activités

En ce qui concerne les personnes soumises à l'obligation d'être disponibles pour les activités d'insertion professionnelle, leur nombre s'élevait à 1350, dont 870 étaient inscrites à l'ADEM et 815 participaient aux activités d'insertion. Cela correspond à un taux de participation de 60,37% des bénéficiaires concernés.

TABLEAU 9. Participation des non dispensés des AIP

	Non dispensés des activités	Inscrits ADEM	Taux d'inscription	Participation aux activités	Taux de participation
Femmes	639	439	68,70%	368	56,03%
Hommes	711	431	60,62%	471	64,28%
Total	1350	870	64,44%	839	60,37%

Fichiers SNAS du 31.12.2007

1.5.7. Résultats annuels des activités en 2007

a. Les activités d'insertion professionnelle

Le tableau qui suit donne un résumé du nombre de mesures venues à terme et des mesures nouvellement réalisées au courant de l'année 2007.

TABLEAU 10. Résultats annuels

Type de mesure indemnisée	En cours 12/2006	Echues en 2007	Nouvelles en 2007	En cours 12/2007
Formations en cours d'emploi	4	2	0	2
Affectations temporaires indemnisées	691	551	511	651
Contrats subsidiés suivant article 13,3	299	111	196	384
Cures	0	0	1	1
Préparation et recherche assistée	25	26	2	1
Stages en entreprise	164	376	396	184
TOTAUX	1183	1066	1106	1223

Fichiers SNAS du 31.12.2007

Concernant les dépenses engendrées par les activités d'insertion et les participations au titre de l'article 13.3, le tableau suivant en donne quelques détails, communiqués au SNAS par la fiduciaire, chargée du calcul des différentes prestations.

TABLEAU 11. Dépenses annuelles

	Total en €
Net viré	11 579 706,51
Cotisations bénéficiaires	1 569 834,53
Impôts	204 238,42
Brut	13 353 779,46
Part patronale	1 769 376,11
Coût total indemnités	15 123 155,57
Participations art 13.3	6 514 662,74
TOTAL	21 637 818,31

Fichiers SNAS/Fiduciaire 2007

1.5.8. Analyse des raisons d'expiration des activités d'insertion venues à terme au courant de 2007

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin au courant de l'année 2007.

L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux activités d'insertion, notamment s'il y a eu un simple changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

TABLEAU 12. Fréquence et raisons d'expiration des activités indemnisées

Cause Fin	Affectations indemnisées		Stages en entreprise		TOTALS		TOTALS	
	F	H	F	H	FEMMES	HOMMES		
Autre mesure	108	88	38	33	146	32,88%	121	25,05%
Dispense	32	40	8	12	40	9,01%	52	10,77%
Fin 52 semaines	8	4	0	1	8	1,80%	5	1,04%
Fin de droit	6	16	8	10	14	3,15%	26	5,38%
Rupture/Suspens	2	19	1	11	3	0,68%	30	6,21%
Reprise FNS	48	67	55	61	103	23,20%	128	26,50%
Insertion prof.	23	16	8	5	31	6,98%	21	4,35%
Contrats subsidiés	34	40	65	60	99	22,30%	100	20,70%
TOTAL / sexe	261	290	183	193	444	100,00%	483	100,00%
TOTAUX	551		376		927			

Fichiers SNAS 2007

L'analyse des fins de mesure des affectations temporaires indemnisées et des stages en entreprise fait ressortir que, chez les femmes, 99 mesures se terminaient par un contrat subsidié. Si l'on ajoute les « insertions professionnelles », on constate qu'environ 30% des mesures chez les femmes et 25% des mesures chez les hommes étaient suivies d'un contrat de travail.

1.5.9. Nouvelles demandes

TABLEAU 13. Répartition des nouvelles demandes par mois

MOIS	Ménages	Membres		Nombre de membres à considérer ¹			
				<18	18-60	>60	Total
	TOT	F	H	TOT	TOT	TOT	TOT
Janvier	210	222	228	122	197	13	332
Février	212	214	210	118	208	19	345
Mars	247	267	270	138	225	13	376
Avril	195	213	201	128	169	19	316
Mai	203	227	224	133	205	11	349
Juin	164	167	190	101	172	14	287
Juillet	164	187	194	104	169	9	282
Août	160	164	168	100	163	14	277
Septembre	140	162	145	103	132	6	241
Octobre	221	237	249	134	223	12	369
Novembre	182	196	213	145	207	12	364
Décembre	139	138	171	87	163	22	272
TOTAL	2237	2394	2463	1413	2233	164	3810

Fichiers SNAS au 31.12.2007

Les nouvelles demandes sont normalement transmises au SNAS par le FNS, dès qu'elles sont réputées faites conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi RMG (cf. détails au paragraphe 1.2.2. du présent rapport).

Le tableau ci-devant donne le résumé des nouvelles demandes parvenues au SNAS, à savoir :

- le nombre brut des ménages et des membres suivant la date de la demande (colonne 1-3) ;

- le nombre des bénéficiaires potentiels de l'indemnité d'insertion par catégories d'âge (colonnes 4-7).

En 2007, 2237 ménages, comprenant 4857 membres, introduisaient une demande en obtention d'une indemnité d'insertion au SNAS. Après déduction des doublons, des dispensés, des refusés et des non ayants droit d'office, il restait 3810 personnes à considérer, dont 1577 furent dispensées pour raison d'âge (cf colonnes <18 et >60). Les bénéficiaires dans les ménages desquels un membre avait déjà un contrat de travail ou une affectation temporaire à plein-temps dans le cadre de l'article 10 de la loi RMG n'étaient pas convoqués non plus.

Le tableau 14 montre le nombre de bénéficiaires effectivement convoqués à une première réunion d'information au service accueil du SNAS.

TABLEAU 14. Convocations à la réunion d'information au SNAS

	F	H	TOT
Janvier	53	51	104
Février	40	27	67
Mars	44	34	78
Avril	40	41	81
Mai	28	27	55
Juin	41	36	77
Juillet	39	49	88
Août	50	33	83
Septembre	70	59	129
Octobre	113	83	196
Novembre	59	40	99
Décembre	68	49	117
TOTAL	645	529	1174

Fichiers SNAS au 31.12.2007

2. Service solidarité

Le service solidarité regroupe différentes activités notamment:

- l'aide sociale
- la lutte contre le surendettement
- les services conventionnés pour adultes
- l'économie solidaire
- la formation.

2.1. Aide sociale

2.1.1. Aide financière et conseil

Malgré les aides dispensées par les offices sociaux, la Ministre de la Famille et de l'Intégration dispose de la possibilité d'octroyer des secours financiers. Ainsi en 2007 et par ordre décroissant des montants payés, on note des interventions dans les domaines suivants : secours mensuels, loyers, garanties locatives, électricité, bons alimentaires, frais de chauffage, assurances du logement, ...

Les garanties locatives restent un point important étant donné les prix élevés des locations qui font que les bénéficiaires du salaire social

minimum ou du revenu minimum garanti (RMG) n'atteignent pas les critères imposés pour une aide du ministère du logement.

Les factures d'électricité impayées conduisent encore à de nombreuses coupures et de ce fait une intervention rapide est souvent nécessaire pour éviter cette coupure ou pour assurer le rétablissement de la fourniture.

Les loyers deviennent très vite un problème pour les personnes qui perdent leur emploi ou qui, suite à un surendettement, ne sont plus à même d'assurer les mensualités nécessaires. Afin d'éviter que ces personnes ne se retrouvent à la rue avec leur famille une aide du Ministère constitue souvent l'ultime recours.

Les secours mensuels concernent des personnes qui ne peuvent bénéficier du RMG et qui n'ont pas d'autres revenus. Il faut noter qu'il s'agit seulement de 4 familles.

Les secours relatifs aux frais de chauffage sont surtout liés à la période hivernale et visent principalement des familles avec des enfants qui, malgré le bénéfice de l'allocation de chauffage, ne parviennent pas à assurer ces dépenses. Souvent les familles nombreuses (à partir de 5 enfants) bénéficiant du RMG ne peuvent pas bénéficier de l'allocation de chauffage, car leur revenu (allocations familiales comprises) est supérieur au montant prévu par les textes officiels.

Au niveau des assurances, il s'agit avant tout du logement et de la responsabilité civile.

Les bons alimentaires sont distribués essentiellement par les assistants sociaux de la Croix-Rouge luxembourgeoise et de la Ligue médico-sociale. Il s'agit de personnes n'ayant pas de revenu ou un revenu insuffisant ou des personnes sont surendettées.

2.1.2. Participation financière aux frais de séjour dans des crèches privées

Les demandes pour une participation aux frais de séjour dans des crèches privées pour des enfants inscrits sur la liste d'attente de foyers de jour conventionnés et qui faute de place n'ont pas pu être admis ont diminué.

Pendant l'année 2007, 52 enfants ont bénéficié de cette aide pendant une durée moyenne de 7 mois contre 72 enfants en 2006.

Cette diminution s'explique par une augmentation du nombre de places dans le secteur conventionné (location de chaises, maisons relais).

2.1.3. Autres aides

Le Service Solidarité intervient en outre pour:

- la prise en charge des frais de rapatriement en faveur de citoyens luxembourgeois se trouvant dans une situation financière de détresse à l'étranger
- la prise en charge de cotisations d'assurance maladie facultative ou continuée
- la participation aux frais d'internat à l'étranger en appliquant le barème en vigueur pour les internats conventionnés.

2.1.4. Loi du 28 mai 1897 sur le Domicile de Secours

En vertu de la loi du 28 mai 1897 sur le Domicile de Secours, le Ministère de la Famille et de l'Intégration rembourse partiellement aux offices sociaux les secours qu'ils accordent à des personnes indigentes et les aides

financières qu'ils allouent en cas de placement d'enfants ou de personnes handicapées.

Les dépenses pour l'exercice 2006 étaient de 4.253.121 € pour les indigents indigènes. Nous constatons une augmentation de 585.359 € soit de 16 % par rapport à 2005 où les chiffres étaient de 3.667.762 €.

Les dépenses pour l'exercice 2006 pour les indigents étrangers étaient de 2.191.312 €. Ce chiffre ne tient plus compte des frais de placement pour enfants et adultes handicapés. A cette fin 800.000 € ont été transférés. On constate également une augmentation des dépenses par rapport à l'exercice 2005 qui étaient de 2.565.789 €. En tenant compte du transfert de 800.000€ ($2.565.789 - 800.000 = 1.765.789$), nous observons une augmentation de 425.523 € soit de 24 %.

Il faut noter que les chiffres pour 2007 ne sont pas encore disponibles, vu que les offices sociaux introduisent leurs demandes de remboursement seulement à la fin de l'exercice écoulé.

2.1.5. Placements à l'étranger

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration assure la coordination, le placement et la surveillance de personnes placées dans des institutions spécialisées à l'étranger.

Cette surveillance se fait en étroite collaboration avec les services assurant l'accompagnement socio-familial du jeune et de sa famille de même qu'avec le Service de l'éducation différenciée en rapport avec la scolarisation et la formation professionnelle des jeunes.

2.1.5.1. Jeunes

Les demandes pour un placement à l'étranger sont en nette augmentation.

* 173 prises en charge financières ont été accordées en 2007 contre 148 en 2006 (une augmentation de 17 %).

* Pays d'accueil :

- 127 personnes ont été placées en Allemagne répartis sur 47 institutions
- 43 personnes ont été placées en Belgique répartis sur 5 institutions
- 1 personne a été placée en France
- 1 personne en Hongrie
- 1 personne en Pologne.

* Nous constatons que 100 jeunes ont été placés par le Juge de la Jeunesse ce qui représente 58 % des placements.

Une analyse des situations d'origine de ces mineurs nous révèle que :

- 57 mineurs étaient déjà placés dans un centre d'accueil au Grand-Duché
- 40 mineurs venaient de leur foyer familial et
- 3 enfants étaient placés dans une famille d'accueil.

*Pour 73 jeunes il s'agit d'un placement volontaire suite à l'intervention du Service de psychiatrie juvénile, de la Commission médico-psychopédagogique nationale ou du Service Central d'Assistance Sociale.

* La durée de séjour peut varier de quelques mois à une dizaine d'années. Pour 20 jeunes le séjour a été prolongé au delà de la majorité pour leur permettre de terminer leur formation.

2.1.5.2. Adultes

7 adultes sont placés à l'étranger parce qu'aucune institution adaptée à leurs besoins spécifiques existe au Grand-Duché.

2.1.5.3. Coût

La participation de l'Etat à ces frais de placement sera de l'ordre de 8.625 000 € (coût estimé car toutes les factures ne sont pas encore parvenues au Ministère) ; elle était de 7.182.000 € en 2006. Cet accroissement de 20 % s'explique d'un côté par l'augmentation du nombre de placements et de l'autre côté par la majoration des prix de pension.

Notons également que le Service d'Enseignement Différencié prend les frais de scolarisation et de formation professionnelle à sa charge.

2.1.6. Groupe de travail relatif au problème de la domiciliation

Créé il y a trois ans pour faire face à une problématique insidieuse consistant dans le fait que de plus en plus de personnes s'adressaient à des services conventionnés pour s'y domicilier, sans pour autant y résider effectivement. Si pour certaines personnes cette solution de dépannage constituait une solution constructive et utile, le service s'est rapidement aperçu qu'il y avait de nombreux abus et que la situation échappait à tout contrôle. Une commission instituée par Madame la Ministre, présidée par le département Solidarité et regroupant des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Immigration ainsi que du Fonds National de Solidarité examine depuis lors toutes les demandes visant à régulariser des situations grâce à une domiciliation dans un service conventionné.

En 2007, la commission s'est réunie 9 fois et a examiné 100 demandes pour 86 personnes différentes. 56 demandes ont été acceptées et 34 refusées, 10 ont donné lieu à un report de l'examen en attendant la présentation d'une nouvelle demande plus complète. Parmi les demandeurs 65 étaient de nationalité luxembourgeoise, 11 de nationalité portugaise, 4 de nationalité belge et à chaque fois 2 de nationalité française, italienne, ou originaires de l'ex-Yougoslavie.

Une dizaine de demandes ont été mises en suspens avant la présentation en commission ce qui a permis de trouver des solutions alternatives. Afin de réduire le nombre de demandes incomplètes, mal rédigées ou non acceptables, un aide mémoire a été diffusé aux services sociaux reprenant les principes et les recommandations pour une présentation de demande.

43 demandes provenaient d'un centre hospitalier ou d'un centre thérapeutique.

2.2. Lutte contre le surendettement

2.2.1. La Commission de médiation en matière de surendettement

En 2007, la commission a été saisie de 25 dossiers et a siégé à 8 reprises. Sur les 25 dossiers traités :

- 6 ont fait l'objet d'un plan de redressement, pour tous les 6 dossiers, une assistance sur le plan social, éducatif et de la gestion des finances a été proposée,

- 13 dossiers ont été refusés dont 5 sont passés directement en phase judiciaire,
- 1 dossier a été clôturé, parce que le débiteur a retiré sa demande formelle d'admission à la phase du règlement collectif des dettes et enfin
- 5 dossiers se trouvent toujours en cours de traitement.

2.2.2. Le Service d'information et de conseil en matière de surendettement

Pour 2007, 307 demandes ont été adressées au Service d'information et de conseil en matière de surendettement d'Inter-Actions asbl, 278 demandes à celui de la Ligue Médico-Sociale, soit un total de 585 demandes et ont conduit à l'ouverture de 113 nouveaux dossiers pour Inter-Actions et de 215 nouveaux dossiers pour la Ligue, soit un total de 328 dossiers.

Ce service prend également en charge les personnes dont les dossiers n'ont pas trouvé de solution lors de la phase du règlement conventionnel des dettes devant la commission de Médiation. Il s'agit alors d'aider les clients à effectuer les formalités nécessaires pour le passage devant le juge de paix au cours de la procédure judiciaire.

2.2.3. Le Fonds d'assainissement en matière de surendettement

Institué par la loi du 8 décembre 2000 le Fonds a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

Ainsi en 2007, aucune nouvelle convention n'a été signée. Le Fonds a récupéré la somme de 7.400,29 € par le biais des mensualités fixées dans le cadre de prêts accordées lors des années antérieures.

2.2.4. Prévention contre le surendettement : Dépliant « Un Crédit pourquoi pas ? / Ein Kredit warum nicht ? »

En relation avec la campagne de prévention contre le surendettement, intitulée « consommer = décider », le Ministère de la Famille et de l'Intégration, en collaboration avec le Service d'information et de conseil d'Inter-Actions asbl et de la Ligue Médico-Sociale, a édité un dépliant bilingue (français / allemand), destiné à un large public. L'objectif n'est pas de dissuader les gens à souscrire un prêt, mais de les inciter à se poser les bonnes questions, ainsi que de demander les renseignements utiles et nécessaires avant d'effectuer le pas décisif de la signature du contrat.

2.2.5. Projet de modification de la loi sur le surendettement : Introduction du principe de la « faillite civile »

Suite au rapport quinquennal sur la loi sur le surendettement, qui a été déposé en avril 2006 à la Chambre des Députés, la Ministre de la Famille et de l'Intégration a présenté ce rapport sur la mise en application de la loi devant la Commission de la Famille, de l'Égalité des chances et de la Jeunesse. A l'issue des prises de positions des différents groupes parlementaires, desquelles ressortaient que la loi actuelle doit être adaptée aux besoins ressentis de nos jours, notamment en introduisant un principe de « faillite civile », il s'est formé un groupe de travail interne au Ministère de la Famille et de l'Intégration ayant comme but d'élaborer un projet de loi

proposant une modification de la loi en tenant compte des propositions formulées par les groupes parlementaires.

2.3. Les Services conventionnés pour adultes

2.3.1. Foyers et services pour adultes

En 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a signé une convention avec 3 gestionnaires en vue de la gestion de foyers. Il s'agit de l'asbl Caritas Accueil et Solidarité, de l'asbl Comité National de Défense Sociale et de la Ville d'Esch/Alzette.

En outre, le Ministère a conclu des conventions avec 7 associations en vue de l'organisation de services en faveur de personnes adultes se trouvant dans des situations spécifiques et ayant besoin d'aide.

Il s'agit des asbl suivantes :

- Aarbechtshëllef
- ATD Quart Monde
- Co-labor
- Ennerdaach
- Inter-Actions
- Ligue Médico-Sociale
- Wunnengshëllef.

La contribution financière prévue par l'Etat pour l'année budgétaire 2007 s'élève à 7.125.000 €, déduction faite des recettes ordinaires qui sont estimées à 553.000 €. Elle englobe 89,025 postes de personnel pour un coût de 6.028.000 €.

2.3.1.1. Foyers pour adultes et structures de jour

Caritas Accueil et Solidarité (CAS)

L'asbl Caritas Accueil et Solidarité gère différentes structures pouvant accueillir des personnes en détresse. Il s'agit :

- du Foyer de nuit « Foyer Ulysse »,
- des Logements encadrés/accompagnés,
- du Centre de jour « Téistuff beim Benoit ».

Foyer de nuit « Foyer Ulysse »

Le total des nuitées en 2007 s'est chiffré à 19.179. Sur l'année 551 personnes, 88 femmes et 463 hommes, ont dormi au Foyer de nuit. La moyenne des présences par jour était de 52,6 personnes pour une capacité totale de 64 lits.

Logements encadrés/accompagnés

L'asbl dispose de différents logements répartis à travers le pays, qui peuvent héberger des personnes adultes.

111 usagers ont ainsi pu y être accueillis en 2007.

Téistuff beim Benoit

La Téistuff a pu recevoir chaque jour entre 40 et 110 personnes sans domicile fixe qui peuvent y prendre une boisson chaude et obtenir de l'aide par des travailleurs sociaux.

Comité National de Défense Sociale (CNDS)

Le CNDS gère actuellement 3 unités de logements, à savoir :

- les foyers et services de l'Entraide,
- les foyers Neiers,
- les foyers de la structure « Néi Aarbécht ».
- En outre il gère la Volléckskichen.

Les Foyers et Services de l'Entraide

Cette structure dispose de 4 foyers situés à Ettelbruck, Diekirch, Hautbellain et Mersch pour une capacité totale de 30 lits. En 2007, 85 clients ont été hébergés dans cette structure pour un total de 8.932 jours de présences.

La structure Neiers

Elle est répartie sur 2 sites à savoir Diekirch et Moutfort :

Diekirch :

- L'hébergement en studios (10) est réservé à une population adulte, âge moyen 33 ans, hommes 55% et femmes 45%, en rupture familiale, non encore marginalisée, mais en situation de vie difficile.
- La structure a totalisé 2.783 journées de présence en 2007.
- Le Café Neiers est ouvert à tous, on peut y boire une boisson sans alcool, y déguster un plat du jour, y rencontrer d'autres gens, y obtenir un soutien social, un conseil. Le coin ordinateur permet l'accès à Internet.

Moutfort :

- Il s'agit d'une structure qui s'adresse à des jeunes adultes âgés de moins de 25 ans. La durée de séjour moyenne y est de 10 mois. Le nombre de journées de présence en 2007 était de 3.109.

La structure « Néi Aarbécht »

« Néi Aarbécht » dispose à Luxembourg d'une maison offrant 5 chambres individuelles à prix modéré pour des personnes pouvant vivre en autonomie.

Le CNDS dispose également d'une maison offrant 12 chambres individuelles à Helmdange. Des discussions sont en cours en vue de la remise en état de cette structure.

Volléckskichen

La Volléckskichen offre des repas bon marché tous les jours de la semaine, ceci aussi bien à midi que le soir.

En moyenne il y a une soixantaine de personnes par jour, qui y prennent un repas.

Foyer de nuit de la Ville d'Esch/Alzette

Abrisud a emménagé dans des nouveaux locaux au Burgoard en juin 2007 et peut à présent accueillir dans de bonnes conditions 18 personnes (14 lits pour hommes et 4 lits pour femmes).

Le foyer est ouvert tous les jours de 17 heures à 9 heures du matin.

En 2007 : 5.085 nuitées ont été enregistrées dont 4.427 pour des hommes et 658 pour des femmes. En tout il s'agit de 137 personnes différentes (117 hommes et 20 femmes) dont l'âge varie de 19 à 71 ans. On peut préciser que parmi ces 137 personnes, 32 personnes, dont 26 hommes et 6 femmes, étaient âgées entre 18 et 25 ans.

Des pourparlers entre la Commune et les Ministères de la Famille et de la Santé en vue d'une structure plus large et définitive sont en cours.

2.3.1.1.4. Action Hiver

L'action « Hiver 2006-2007 » a permis de loger 237 (209 pour la période 2005-2006) personnes différentes dans des hôtels. Le total des nuitées s'est élevé à 3 866 (3 482 en 2005-2 006).

4.463 (3.699 pour l'action hiver précédente) repas chauds, tartines et « lunchpacks » ont été distribués au cours de cette période aux personnes se présentant au Centre Accueil et Solidarité.

40 personnes, bloquées sans revenus ni moyens dans notre pays, ont bénéficié d'un titre de transport gratuit leur permettant le retour dans leur pays d'origine.

2.3.1.2. Services de mises au travail

Actuellement le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu des conventions avec 6 associations ayant pour but l'occupation et l'encadrement de personnes en difficulté afin de les préparer à un emploi salarié sur le marché du travail tout en leur permettant de parfaire leur formation ou de consolider leurs acquis.

Il s'agit des associations suivantes :

- Aarbéchtshëllef
- Caritas :Valeriusshaff
- Co-labor
- Comité National de Défense Sociale : Néi Aarbécht et Naturaarbéchten
- Ennerdach
- Interactions : Schläifmillen.

Aarbéchtshëllef

Ce service vise à long terme la réinsertion professionnelle de ses clients – des personnes majeures sans occupation rémunérée – en leur proposant un travail temporaire soutenu par un encadrement socio-éducatif et professionnel.

Caritas : Valeriusshaff

L'objectif de l'Aterlier Valeriusshaff est de procurer une occupation professionnelle valable à des chômeurs de longue durée qui accumulent un certain nombre de problèmes et/ou difficultés (peu de formation professionnelle, problèmes de dépendance (alcool, drogues, médicaments), problèmes de santé physique et/ou psychique.

Co-labor

Co-labor qui est une entreprise de réinsertion socio-professionnelle, a développé une structure qui emploie des personnes dans des activités de jardinage et d'entretien de l'environnement.

Elle assure également des consultations pour les salariés se trouvant dans une mesure d'insertion et dispose de deux studios de dépannage.

Comité National de Défense Sociale : Néi Aarbécht et Naturaarbéchten

* Les institutions de Néi Aarbecht offrent aussi bien du travail (se basant essentiellement sur la récupération et la remise en état de vieux matériaux) que de la nourriture et un logement.

En 2007, 61 demandeurs d'emploi ont été encadrés; 8 l'ont été sous forme d'un stage bénévole au cours duquel l'association prend en charge le loyer du stagiaire, lui évitant ainsi la perte de son logement.

* Quant au volet Naturaarbechten il se situe à partir du hall polyvalent de Troisvierges et se décompose en :

- Les projets de l'Entreaide (24 usagers, soutien financier du Fonds social Européen) :
Protection de la nature, jardinage, cantine, cartonnerie.
- Menuiserie et entretien des maisons de l'Entreaide (8 usagers) :
Divers travaux de menuiserie, entretien des foyers de l'Entreaide, sous-traitance.
- Projet tourisme (9 usagers, pour le compte du Ministère du Tourisme) :
Balisage et entretien de circuits touristiques.

Ennerdaach

Pour cette asbl il s'agit avant tout de mettre à la disposition de personnes sans abri, pour une durée limitée un logement convenable. A cette fin, elle assure la restauration et l'aménagement d'immeubles achetés ou mis à la disposition par les autorités publiques.

Inter-Actions : Schläifmillen

Cette association offre des qualifications visant l'intégration professionnelle dans le secteur du bâtiment ou bien le domaine du démontage de déchets électroniques. Ces formations se font en vue d'améliorer l'employabilité des participants. A cette fin un accompagnement assez large est offert pour aider à résoudre les problèmes sociaux les plus divers entravant les capacités des candidats.

En 2007, un total de 65 participants (36 femmes et 29 hommes) ont ainsi été pris en charge.

2.3.1.3. Services d'encadrement

ATD Quart-Monde

La Maison Culturelle Quart-Monde est un lieu de rencontre et d'actions où des personnes de tous les milieux s'engagent pour la défense des droits de l'homme.

Ennerdaach

En 2006 l'asbl Ennerdaach a logé et encadré en moyenne 63 personnes par jour (les statistiques pour 2007 ne sont pas encore disponibles).

Wunnéngshëllef

Le réseau de la Wunnéngshëllef se compose de 27 sociétaires dont 24 associations et 3 organismes étatiques.

Le service Wunnéngshëllef propose son aide à la recherche d'un logement au profit de personnes ayant des difficultés à trouver un logement sur le marché normal. Wunnéngshëllef met à la disposition de ces personnes défavorisées des logements à prix modéré, alors que les sociétaires sont de leur part tenus à organiser les suivis socio-éducatifs de leurs clients.

A cette fin 177 évaluations ou bilans intermédiaires ont été effectués.

Actuellement la Wunnéngshëllef dispose de 130 logements de différentes tailles, dont 2 logements communautaires à 2 chambres à coucher, 1

logement à 3 chambres à coucher et 2 maisons communautaires offrant à chaque fois 8 chambres à coucher.

En 2007, 136 nouvelles demandes pour un logement ont été introduites, 39 demandes ont abouti alors que 41 usagers ont quitté la structure après un séjour de moins d'un an ou de plus de 3 ans pour respectivement un quart d'entre eux, l'autre moitié après un séjour compris entre 1 et 3 ans.

167 dossiers restent en attente fin 2007.

Service de consultation en matière de surendettement

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu des conventions avec l'asbl Inter-Actions et la Ligue Médico-Sociale en vue de l'organisation du Service d'information et de consultation en matière de surendettement.

* Ainsi le service de la Ligue Médico-Sociale a pu enregistrer 278 nouvelles demandes de conseil dont 215 personnes se sont effectivement présentées en consultation. 3 demandes d'admission à la procédure de règlement collectif des dettes dans le cadre de la loi du 8 décembre 2000 ont été signées auprès du service.

* Pour Inter-Actions 2007 a vu la signature de 35 demandes formelles. Fin décembre on notait 24 dossiers en instruction et 23 dossiers remis à la commission. 4 dossiers ont connu un échec, 4 ont fait l'objet d'un plan conventionnel et 15 restent en cours à la commission.

Dans le cadre de la phase judiciaire, il y a eu 43 audiences.

Par ailleurs 46 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle des plans de remboursement et 32 dossiers ont bénéficié d'une médiation en dehors du cadre de la loi.

2.3.2. Travail social communautaire

Le travail communautaire s'adresse à des groupes de personnes ayant soit des problèmes communs (p. ex : personnes immigrées), soit des conditions de vie communes (p. ex : quartier).

Deux objectifs sont poursuivis parallèlement :

- l'amélioration des conditions de vie ;
- la transmission de compétences, d'expériences et de ressources favorisant l'autonomie du groupe.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu une convention avec trois associations (Asti, Caritas Jeunes et Familles, Inter-Actions), pour la mise en œuvre du travail social communautaire dans différents quartiers de la Ville de Luxembourg.

La participation financière prévue pour 2007 s'élevait à 269.000 €

2.3.3. Travail social communautaire

Le travail communautaire s'adresse à des groupes de personnes ayant soit des problèmes communs (p. ex : personnes immigrées), soit des conditions de vie communes (p. ex : quartier).

Deux objectifs sont poursuivis parallèlement :

- l'amélioration des conditions de vie ;
- la transmission de compétences, d'expériences et de ressources favorisant l'autonomie du groupe.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu une convention avec trois associations (Asti, Caritas Jeunes et Familles, Inter-Actions), pour la mise en œuvre du travail social communautaire dans différents quartiers de la Ville de Luxembourg.

La participation financière prévue pour 2007 s'élevait à 269.000 €.

2.3.4. Services sociaux

Service Social de Proximité de la Croix Rouge Luxembourgeoise

Ce service a 12 antennes où les personnes en quête de conseil et d'assistance peuvent rencontrer ses assistantes sociales et assistants sociaux.

Le Service Social de Proximité facilite l'accès aux services, aux institutions et aux prestations qui existent en matière de législation et de protection sociales au Grand-Duché de Luxembourg aux personnes qui s'adressent à lui, ou qui lui sont adressées par les services publics (ministères, administrations communales, offices sociaux).

Prestations du service en 2007 :

- 6.710 dossiers ont été traités au courant de l'exercice
- 30 dossiers de longue durée ont été transférés vers le Service d'Accompagnement Social de la Ligue Médico-Sociale
- 2.289 visites à domicile ont été réalisées
- 4.432 consultations en permanence sociale et 10.640 entretiens au bureau
- 12.730 demandes d'aides sociales diverses ont été adressées aux différents ministères et services publics, aux administrations communales et offices sociaux, aux œuvres et institutions publiques et privées.

Service d'accompagnement social

La Ligue Médico-Sociale gère et organise le Service d'Accompagnement Social. Dans ce cadre fin 2007 le service comptait 663 dossiers actifs dont 25% relèvent d'une mesure de gestion financière.

Fin 2007, 24 demandes de gestion financière volontaire étaient en attente de prise en charge alors que 23 dossiers avaient été clôturés au cours de l'exercice. Légèrement plus de la moitié des demandes pour une mesure de gestion financière sont imposées par des instances judiciaires ou administratives.

En 2007, le service a pu venir en aide à 2079 personnes différentes dont 851 enfants, répartis sur 863 différents ménages.

Pour ces personnes le service a pu redresser positivement 44% des situations, en stabiliser 24%, alors que pour 21% la situation a stagné et que malheureusement pour 11% elle s'est dégradée malgré les efforts entrepris.

La contribution financière prévue par l'Etat pour les deux services sociaux pour l'année budgétaire 2007 s'élève à 5.068.000 €. Elle englobe 51 postes de personnel pour un coût de 4.852.000 €.

2.4. Economie solidaire / Services de proximité

3 projets ont bénéficié d'un financement dans le cadre de l'article 149 de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du plan national en faveur de l'emploi (PAN). Il s'agit des projets :

2.4.1. Nuetswach

L'initiative vient de la Fondation « Hëllef Doheem ». Il s'agit d'une expérience-pilote qui vise à assurer une présence sur tout ou sur une longue partie de la journée chez des personnes vivant seules à domicile et où l'entourage ne peut, pour différentes raisons, pas fournir un tel appui. Les prestations de garde accordées par l'assurance dépendance dans le cadre des activités de soutien représentent certes un élément important de la prise en charge à domicile. Néanmoins ils ne peuvent pas couvrir l'ensemble des situations spécifiques et le volume des besoins apparents.

En 2006, la Fondation a pris contact avec l'assurance dépendance afin que les prestations puissent être prises en charge par l'Union des Caisses de Maladie. Il est prévu qu'un projet-pilote soit mis en place en 2008.

112 demandes pour une garde de nuit ont pu être réalisées. La moyenne mensuelle des heures prestées est de 1621 heures.

2.4.2. Leit Hëllef Leit

Ce projet vise à collecter des meubles auprès des particuliers, de les stocker et de les redistribuer gratuitement aux ménages défavorisés. Après la dissolution de l'association « Leit Hëllef Leit » au 31 juillet, l'activité a été reprise par la Croix-Rouge.

Sur toute l'année la collecte d'objets mobiliers a été assurée auprès de 222 donateurs et 289 livraisons ont permis d'aider 247 ménages demandeurs.

2.4.3. Mobilix

La Fondation Caritas collabore avec la Fondation Hëllef Doheem et l'« Eilerenger Wäschbur » de Caritas Accueil et Solidarité pour développer des activités de transport de colis et de biens de faible et moyenne dimension. Dans une première étape, ceci se limite au transport de linge de personnes à mobilité réduite. Le nombre de clients est passé de 17 en décembre 2006 à 50 en décembre 2007. Le poids du linge traité a augmenté de 180 kg par mois (décembre 2006) à 650 kg par mois (décembre 2007).

2.5. Formation

2.5.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale

La formation aux fonctions d'aide socio-familiale est définie par le règlement grand-ducal du 21 mai 1999. Elle est destinée à conférer aux personnes intéressées des compétences socio-familiales de base. Elle est dispensée en cours d'emploi et s'étale sur une période de deux ans. La formation est divisée en un tronc commun et un module de spécialisation.

Les différents modules sont :

- l'encadrement direct – enfance et famille ;

- l'encadrement direct – handicap et maladie ;
- l'encadrement direct – personne âgée ;
- l'assistance polyvalente, l'accueil téléphonique et/ou administratif, les aides diverses.

La formation est organisée conjointement par le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Au cours de l'année 2006, la Commission aux fonctions d'aide socio-familiale, qui a comme mission la coordination de la formation, s'est réunie 3 fois. Les thèmes essentiels qui y ont été abordés sont : la préparation de divers examens, les cycles de formation organisés en 2006, le renouvellement de la commission et l'équivalence avec des diplômes étrangers.

Au cours de l'année 2007, 6 formations ont débuté : 2 au Centre National de Formation professionnelle continue (CNFPC) à Ettelbruck, une au CNFPC à Esch-sur-Alzette, ainsi que 3 formations organisées par la Fondation Hëllef Doheem. 148 personnes ont commencé leur formation au cours de cette année. Il faut noter qu'il y avait également un cours spécial pour les personnes qui ont échoué à l'examen final de l'aide soignant et qui ont pu recevoir une formation plus courte pour se préparer à l'examen aux fonctions d'aide socio-familiale.

5 examens ont été organisés. Ci-joint les résultats :

Date de l'examen	Nombre de stagiaires	Réus-sites	Ajourne-ments	refus	Module
18 janvier 2007	15	7	6	2	Ajournements
10 et 11 mai 2007	22 1	16	0 1	6	Personne âgée Ajournements
Juin 2007	9 17	4 8	0 9	5	Ajournements Ajournements
1 ^{er} octobre – 9 octobre 2007	63 3	48 1	8 2	7	Personne âgée Ajournements
17 décembre 2007	10	3	1	6	Ajournements
Total	140	87	27	26	

Au vu des demandes qui sont parvenues au Ministère, les besoins de formation sont très grands. Effectivement le Ministère a enregistré 191 nouvelles demandes en l'an 2007. A la date du 31 décembre 2007, 412 personnes sont toujours sur la liste d'attente pour accéder à la formation.

La majorité des personnes qui font la formation sont des femmes (96%). Elles ont entre 18 et 57 ans. Elles travaillent le plus souvent dans le secteur des personnes âgées : centres intégrés, maisons de soins, services d'aide et de soins à domicile ... La mise en vigueur de la loi dite ASFT, l'introduction de l'assurance dépendance ainsi que l'augmentation constante du nombre de lits de long séjour expliquent que les demandes de formation au niveau de l'aide socio-familiale se stabilisent depuis plusieurs années à un haut niveau.

2.5.2. Auxiliaire de vie

L'auxiliaire de vie est une profession de niveau CATP dans le domaine socio-éducatif. La formation prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation de l'école. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Vu que bon nombre d'institutions

n'ont pas de recettes pour effectuer ce paiement, le Ministère de la Famille et de l'Intégration dispose d'un article budgétaire spécifique à cet effet. Pour l'année 2007, les indemnités d'apprentissage de 21 élèves se trouvant en classe de 11ième et 27 élèves de 12ième sont prises en charge via cet article budgétaire. Le montant de l'indemnité, y compris les charges sociales, est de 729,13 € par mois pour la classe de 11ième, respectivement de 1036,63 € par mois pour la classe de 12ième.

3. Fonds National de Solidarité

Législation :

Loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité

Arrêté grand-ducal du 20 août 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité

Règlement grand-ducal du 11 août 1970 déterminant les modalités du contrôle de la gestion financière du fonds national de solidarité par la chambre des comptes

3.1. Revenu Minimum Garanti (RMG)

Législation :

Loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

Règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

Règlement grand-ducal du 13 juin 2007 portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti

Dépenses :

Au 31 décembre 2007 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation complémentaire s'élevait à 7.455 contre 7.422 au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 0,44%. 1.045 dossiers étaient en voie d'instruction. Le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'insertion continue de régresser de 30 unités (2006 :872 ; 2007 : 842). Ceci étant dû principalement au fait que le SNAS accorde depuis un certain temps uniquement une seule mesure d'insertion par ménage. Une autre explication est l'introduction de la loi du 12 septembre 2003 relative au revenu pour personnes gravement handicapées et à l'application de l'article 13 alinéas 3 de la loi modifiée du 29 avril 1999 (389 contrats au 31.12.2007). Les cotisations relatives à l'assurance pension prévues à l'article 18 alinéa 3 sont payées une fois par an pour l'exercice écoulé. Ils s'élèvent pour 2006 à 824.841,30 € (+1.037.338,28 € pour la période 7/2004 à 12/2005). Le nombre de bénéficiaires est de 560 personnes pour la période du 1er juillet 2004 au 31.12.2006. Le Fonds effectue depuis le 1.6.2001 la liquidation des allocations complémentaires dues aux titulaires d'une pension relevant des Caisses de Pension. Depuis octobre 2007, le Fonds a également repris le paiement des compléments RMG des bénéficiaires d'une pension de la part des CFL. Les dépenses pour prestations vont probablement atteindre les montants suivants :

- allocations complémentaires brutes :	103.731.588,42 €
- cotisat. sociales / part patr. :	6.466.209,94 €
	110.217.402,39 €

La variation du nombre de bénéficiaires durant l'exercice 2007 (+0,44%), l'augmentation des plafonds prévus à l'article 5 de la loi du 29 avril 1999, le changement du N.I. au 1.1.2007 ainsi que la dépense relative à l'article 18 alinéa 3 ont fait monter la dépense brute à ± 110.217.000 € (+5,29%). La dépense nette à charge du budget de l'Etat a augmenté de 3,55%. Au niveau des recettes, on constate une progression de 14,97%.

Recettes :

1. Loterie nationale	3.055.254,44 €
2. Oeuvre Gr.-D. Charlotte	2.236.563,98 €
3. Revenus dans les successions de bénéficiaires de l'allocation complémentaire: au cours des 12 derniers mois le Fonds National de Solidarité a réalisé, pour 157 affaires réglées, une rentrée de	2.864.614,10 €
4. Recettes provenant de bénéficiaires revenus à meilleure fortune (177 affaires)	3.138.191,00 €
5. Restitutions de compléments	7.047.449,72 €
6. Participation AM	108,60 €
	18.342.181,84 €

Il en résulterait pour l'exercice 2007 une charge effective probable de (110.217.402,39 - 18.342.181,84 = 91.875.220,55 €

Barème RMG pour la période du 1.1.2007 - 31.12.2007

	N.I. 100	N.I. 668,46	
	par mois	par mois	immunisation 30%
1er adulte	167,33	1.118,54	1.454,11
2ème adulte	83,67	559,31	-
adulte subséquent	47,87	320,00	-
supplément pour enfant	15,22	101,74	-

un adulte + un enfant	182,55	1.220,28	1.586,37
un adulte + deux enfants	197,77	1.322,02	1.718,63
un adulte + trois enfants	212,99	1.423,76	1.850,89
un adulte + quatre enfants	228,21	1.525,50	1.983,15
un adulte + cinq enfants	243,43	1.627,24	2.115,42
deux adultes	251,00	1.677,84	2.181,20
deux adultes + un enfant	266,22	1.779,58	2.313,46
deux adultes + deux enfants	281,44	1.881,32	2.445,72
deux adultes + trois enfants	296,66	1.983,06	2.577,98
deux adultes + quatre enfants	311,88	2.084,80	2.710,24
deux adultes + cinq enfants	327,10	2.186,54	2.842,51
trois adultes	298,87	1.997,83	2.597,18
trois adultes + un enfant	314,09	2.099,57	2.729,45
trois adultes + deux enfants	329,31	2.201,31	2.861,71
trois adultes + trois enfants	344,53	2.303,05	2.993,97
trois adultes + quatre enfants	359,75	2.404,79	3.126,23
trois adultes + cinq enfants	374,97	2.506,53	3.258,49

Bonification à charge de loyer (maximum) : 123,95 € bruts *

Compensation à charge de loyer (maximum) : 123,95 € bruts *

cotisation assurance-maladie : 2,70%

cotisation assurance-dépendance : 1,40 % sur RMG brut diminué de l'abattement

* Remarque : selon la loi du 29 avril 1999, abrogeant celle du 26 juillet 1986, la compensation à charge de loyer est remplacée par une bonification loyer ajoutée au plafond RMG et soumise aux cotisations sociales. Les bénéficiaires de la compensation à charge de loyer non soumise aux cotisations sociales gardent cet avantage aussi longtemps que les prestations en leur faveur restent inchangées.

Prestations brutes (RMG, ATI et bénéficiaires article 13)

Caisses	nombre de ménages bénéficiaires au		augment./ diminution en %	décompte 2006	décompte provisoire 2007	augment./ diminution en %
	31.12.06	31.12.07 * 1				
FNS	7.422	7.455	0,44%	100.238.334,86	103.731.588,42	3,48%
AVI	0	0		0,00		
ETAT	0	0		0,00		
FEC	0	0		0,00		
CFL	5	0	-100,00%	37.856,54	19.604,03	-48,21%
EP	0	0		0,00		
ACI	0	0		0,00		
AGR	0	0		0,00		
TOT. :	7.427	7.455	0,38%	100.276.191,40	103.751.192,45	3,47%
- Cotis. Soc. / part patr.			:	4.401.508,45	4.604.030,36	4,60%
- Art. 18 alinéa 3			:	0,00	1.862.179,58	100,00%
TOTAL RMG			:	104.677.699,85	110.217.402,39	5,29%
- <u>% RECETTES</u>			:	15.953.952,93	18.342.181,84	14,97%
DÉPENSE EFFECTIVE			:	88.723.746,92	91.875.220,55	3,55%

STATISTIQUE COMPENSATION LOYER			
	Nombre de bénéfic. au 31.12.07	Mont. liquidés au 31.12.07	Mont. liquidés du 1.1 au 31.12.07
Caisses :	0	0	0
FNS :	181	18.420,80	252.751,55
Tot.:	181	18.420,80	252.751,55

*1 indemnité d'insertion, art. 13 et compensation loyer y comprises

3.2. Prestations définies par la loi du 13 juin 1975

Législation :

Loi du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions

Commentaires :

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Pour 2007 il s'est établi au 31 décembre à 846 contre 1.024 pour l'année précédente.

La dépense 2007 (F.N.S. + autres Caisses) sera de 729.814,06 € . La diminution des dépenses de 88.218,50 € par rapport à 2006 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Caisses	nombre de		augment./	décompte	décompte	augment./
	31.12.2006	31.12.2007	diminution			provisoire
			en %	2006	2007	en %
F N S	13	12	-7,69%	12.386,76	11.565,72	-6,63%
A V I	693	558	-19,48%	528.326,79	475.792,10	-9,94%
E T A T	0	0	0,00%	0,00	0,00	0,00%
F E C	1	1	0,00%	883,80	883,80	0,00%
C F L	6	6	0,00%	5.104,92	5.104,92	0,00%
E P	80	71	-11,25%	67.799,68	59.952,87	-11,57%
A C I	140	120	-14,29%	123.017,18	105.758,27	-14,03%
A G R	91	78	-14,29%	80.513,43	70.756,38	-12,12%
TOTAUX:	1.024	846	-17,38%	818.032,56	729.814,06	-10,78%

3.3. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

Législation :

Loi du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées

Commentaires :

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance dépendance l'introduction d'une demande pour l'octroi d'une allocation spéciale n'est plus possible. Par contre le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le F.N.S. pour compte de l'U.C.M. Pour le mois de décembre 1.001 allocations ont été payées (2006 : 1.066), dont

Nombre		
* aveugles < 18 ans	3	(code 001)
* aveugles > 18 ans	141	(code 002)
* handicapés < 18 ans	193	(code 101)
* handicapés > 18 ans	654	(code 102)
* divers	10	
	1.001	

90 affaires ont été annulées dont aucune fait actuellement l'objet d'un recours auprès du Conseil Arbitral des Assurances Sociales. 16 affaires sont en suspens (réexamens).

Montants des allocations au 31.12.2007

N.I. 100	N.I. 668,46
89,24 €	596,54 €

La dépense a atteint le montant de 7.353.628,16 €. La diminution de 363.314,03 € par

rapport à 2006 (- 4,71 %) résulte de la régression constante des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant une assurance-dépendance.

nombre moyen de bénéficiaires	2006	2007	augment./ diminution en %	décompte décompte	2006	décompte provisoire	2007	augment./ diminution en %
	1.109	1.026	-7,50	7.716.942,19	7.353.628,16			-4,71

3.4. Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Législation :

Loi du 26.7.1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires

Commentaires :

Au 31 décembre le nombre des allocataires se montait à 297 contre 272 à la fin de l'exercice précédent. 122 affaires ont été refusées ou suspendues, 7 sont en suspens et 130 sont en réexamen. Compte tenu du recouvrement de pensions qui atteint 43.358,90 € et des restitutions s'élevant au montant de 45.435,59 €, la charge est de 1.428.954,22 € pour 2007.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions effectivement récupérées s'élèvent à 4.335,89 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

nombre moyen de bénéficiaires	augment./ diminution en %	décompte 2006	décompte provisoire 2007	augment./ diminution en %	
259	286	10,36	1.405.095,98	1.517.748,71	8,02
% R E C E T T E S			102.414,70	88.794,49	-13,30
DÉPENSE EFFECTIVE :			1.302.681,28	1.428.954,22	9,69

3.5. Allocation de chauffage

Législation :

Règlement du Gouvernement en Conseil du 12.1.2007 - allocation de chauffage tel qu'il a été modifié.

Commentaires :

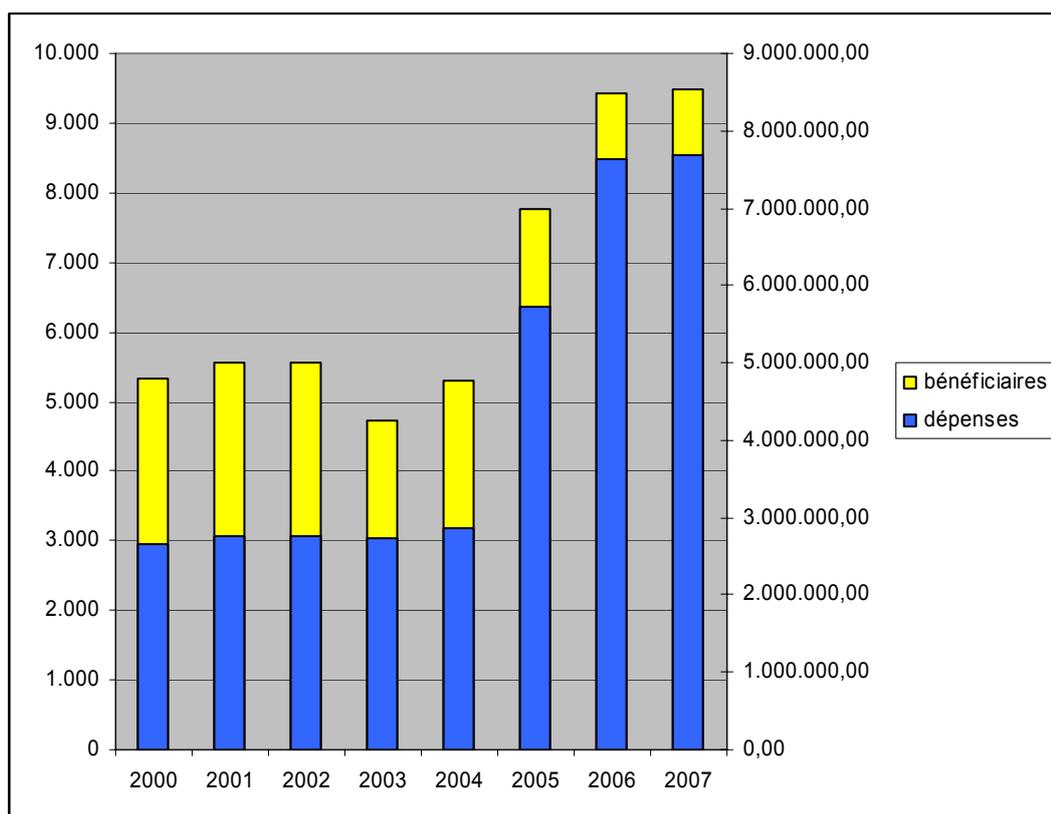
On constate au niveau des bénéficiaires une augmentation moins importante qu'en 2006. Il en est de même pour les dépenses qui progressent d'une manière plus modérée (+36.395,74 ; +0,48 %) pour atteindre le montant de 7.678.372,96 €.

nombre de bénéficiaires pour l'exercice		augment./ diminution en %	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution en %
2006	2007		2006	2007	
9.431	9.495	0,68	7.641.977,22	7.678.372,96	0,48

Evolution allocation de chauffage 2000 - 2007

	nombre de bénéficiaires	augment./ diminution	décompte	augment./ diminution
2000 (saison hivernale 2000/2001)	5.339		2.650.000,00	
2001	} 5.569	4,31%	2.767.060,00	4,42%
2002		4,31%	<u>2.767.060,00</u>	4,42%
			5.534.120,00	
2003	4.719	-15,26%	2.730.647,78	-0,66%
2004	5.297	12,25%	2.850.436,05	4,39%
2005	7.751	64,25%	5.720.889,66	109,51%
2006	9.431	21,67%	7.642.577,22	33,59%
2007	9.495	0,68%	7.678.372,96	0,47%

Remarque relative à l'exercice 2002: Le gouvernement a renouvelé, en date du 25 janvier 2002, le règlement relatif à l'attribution de l'allocation de chauffage en abolissant le principe d'attribution par saison hivernale pour passer au paiement par exercice budgétaire. L'allocation de chauffage relative à l'exercice 2001 a été payée ensemble avec celle de l'exercice 2002, ce qui explique le doublement du montant payé en 2002.



3.6. Accueil gérontologique

Législation :

Loi du 22 mai 1989 portant création d'une allocation de soins et organisant le placement dans une maison de soins

Loi du 30 avril 2004 autorisant le fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit

Règlement grand-ducal du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit

Commentaires :

Pour l'exercice 2007 le nombre des demandes introduites se chiffre à 282 (2006: 140) dont 50 ont été refusées et 3 affaires ont été objet de recours auprès du Conseil Arbitral des Assurances Sociales. 20 demandes ont été en cours d'instruction au 31.12.2007. Le nombre moyen de bénéficiaires a diminué de 10 pour atteindre 643 unités (-1,53%) Cependant, les prestations au montant total

de 5.916.906,05 € ont augmenté (8,17%) par rapport à l'exercice précédent, pour lequel la dépense se chiffrait à 5.470.149,19; ceci est une indication pour la grande variation entre les prestations versées individuellement.

	nombre moyen de bénéficiaires		augment./ diminution en %	décompte 2006	décompte provisoire 2007	augment./ diminution en %
	2006	2007				
	653	643	-1,53	5.627.987,34	6.167.695,56	9,59
% R E C E T T E S				157.838,15	250.789,51	
DÉPENSE EFFECTIVE				5.470.149,19	5.916.906,05	8,17

3.7. Revenu pour personnes gravement handicapées

Législation :

Loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Commentaires :

La loi du 12.9.2003 (mise en vigueur : 1.6.2004) introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent une diminution de la capacité de travail de 30% au moins. Les personnes reconnues travailleur handicapé perçoivent soit un salaire pour travailleurs handicapés, soit un revenu pour personnes gravement handicapées. Cette dernière prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant (équivalent au RMG pour le premier adulte) de 1.118,54 € (N.I. 668,46). Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2007 était de 1.017 pour une dépense annuelle de 11.781.276,94 €.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution en %	décompte 2006	décompte provisoire 2007	augment./ diminution en %
	31.12.2006	31.12.2007				
	534	1017	90,45	10.828.455,15	11.781.276,94	8,80
% R E C E T T E S				0,00	0,00	
DÉPENSE EFFECTIVE :				10.828.455,15	11.781.276,94	

3.8. Forfait d'Education

Législation :

Loi du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation

Commentaires :

Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 36.295 au 31.12.2007. Pendant l'exercice 2007, le montant de 75.391.620,60 € a été liquidée. On constate une augmentation de 1,15% pour la dépense effective.

	nombre de bénéficiaires au 31.12.2006	nombre de bénéficiaires au 31.12.2007	augment./ diminution en %	décompte 2006	décompte provisoire 2007	augment./ diminution en %
F N S	14.572	14.490	-0,56	33.211.239,74	33.341.348,08	0,39
A V I (*)	9.505	9.552	0,49	17.843.100,16	17.833.392,35	-0,05
E T A T	1.644	1.630	-0,85	3.681.832,60	3.595.865,02	-2,33
F E C	468	456	-2,56	942.521,58	1.005.167,24	6,65
C F L	986	969	-1,72	2.229.525,55	2.192.519,56	-1,66
E P (*)	4.540	4.761	4,87	7.636.819,85	8.017.950,05	4,99
A C I (*)	2.393	2.352	-1,71	3.990.264,80	4.045.971,54	1,40
C P A (*)	2.119	2.085	-1,60	3.488.203,96	3.703.310,88	6,17
TOT. :	36.227	36.295	0,19	73.023.508,24	73.735.524,72	0,98
-	Ass. maladie / part patr.			: 1.903.364,02	1.910.262,48	
-	Total Forfait d'éducation			: 74.926.872,26	75.645.787,20	0,96%
-	% R E C E T T E S			: 392.960,05	254.166,60	-35,32%
D É P E N S E E F F E C T I V E				: 74.533.912,21	75.391.620,60	1,15%

(*) Les cas avec réduction totale (18,32%) sont inclus dans ces chiffres!

DIVISION IV – Enfance et Famille

1. Conciliation vie familiale et vie professionnelle

Maisons relais pour enfants

Naissance du concept

La Déclaration gouvernementale d'août 2004 prévoit de promouvoir, dans le cadre d'une meilleure harmonisation entre la vie familiale et la vie professionnelle, l'extension de l'offre de structures d'accueil temporaire et flexible pour enfants. En effet, l'offre en matière d'accueil est largement insuffisante pour répondre aux besoins réels des familles aussi bien au niveau du nombre des places disponibles qu'au niveau de la flexibilité offerte. Vu le nombre d'enfants domiciliés au Grand-Duché et vu l'expérience des structures d'accueil en place, le besoin réel est estimé à 34.000 places, ce qui dépasse de loin le nombre de 8.000 places existantes en 2005.

En vue de remédier à la situation déficitaire, le concept de la prise en charge des enfants en dehors des heures de classe est révisé par le règlement grand-ducal du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de maisons relais pour enfants. Le nouveau concept vise entre autres à encourager les responsables communaux à organiser un accueil flexible pour enfants tout en leur garantissant une autonomie de gestion.

L'année 2005 est caractérisée par l'élaboration et la mise en place du nouveau concept appelé « maison relais pour enfants ». Par la réorganisation des services d'accueil de jour, les prestataires offrent aux enfants en dehors des heures de classes différentes prestations qui, avant l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal précité, ont été régies par le règlement grand-ducal du 20 décembre 2001 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de structures d'accueil sans hébergement pour enfants. Les prestations qui ont été réorganisées sont le foyer de jour, la restauration scolaire, l'aide aux devoirs, l'accueil temporaire et l'activité de vacances. Dorénavant ces prestations ne font plus l'objet d'agrèments respectivement de conventions spécifiques mais elles sont partie intégrante d'une seule entité, désignée par le terme de « maison relais pour enfants ».

Définition du concept

Suivant les termes du règlement grand-ducal du 20 juillet 2005, la maison relais pour enfants constitue un foyer de jour flexible ouvert aux enfants âgés de 3 mois à 18 ans.

Elle présume un **fonctionnement minimal** pendant au moins 200 jours et 500 heures par année civile. Par ailleurs, le Ministère de la Famille et de l'Intégration encourage l'extension des plages d'ouverture tout en participant par voie de convention au fonctionnement des maisons relais sur les jours et plages d'ouverture suivants :

- au plus 6 jours par semaine, du lundi au samedi inclus
- entre 6.00 et 20.00 heures.

La convention prévoit en outre différentes prestations dont certaines sont obligatoires telles que

- la restauration des usagers comprenant le repas de midi et des collations intermédiaires ;
- la surveillance des usagers, des prestations d'animation et des activités à caractère socio-éducatif ;
- l'accompagnement des usagers pour la réalisation des devoirs à domicile.

Un **démarrage progressif** des différentes prestations est possible pour une phase limitée au maximum à 5 ans.

Des prestations accessoires peuvent être offertes sur décision de l'organisme gestionnaire sans qu'un agrément spécifique ne soit requis. Ces prestations accessoires sont :

- l'appui socio-éducatif individuel;
- la garde d'usagers malades, soit dans les infrastructures du service, soit au domicile des usagers ;
- des séances de rencontre, d'animation et de loisir à caractère socio-éducatif, instructif ou culturel pour les usagers et leurs familles ;
- des séances de formation parentale ;
- des initiatives de rencontre et d'animation à caractère socio-éducatif, intergénérationnel, socio- et transculturel au sein des communautés locales accueillant le service ou ses unités.

Maison relais pour enfants : Situation 2007

Si l'année 2005 fut caractérisée par la mise en place du concept « maison relais pour enfants », l'année 2006 fut marquée par la consolidation de ces nouvelles mesures. Ainsi, une convention spécifique pour les maisons relais a été élaborée et mise en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Suivant cette convention, la participation financière de l'Etat est calculée de façon forfaitaire sur base des heures de présence effective des enfants accueillis sans distinguer selon la nature juridique de l'organisme gestionnaire.

En 2007, cette convention est complétée par les modalités de participation financière à demander aux parents. Suivant les termes de la convention, la **participation financière des parents** est fonction de la situation financière de la communauté domestique. Ces modalités sont le fruit des négociations au sein du groupe de travail permanent, créé dans le cadre de la convention et composé de représentants du Syvicol, de l'Entente des foyers de jour et du Ministère de la Famille.

Depuis la création en 2005 des maisons relais, l'offre en matière d'accueil des enfants a constamment augmenté pour répondre aux besoins réels des familles aussi bien au niveau du nombre de places disponibles qu'au niveau de la flexibilité proposée.

Fin 2007, la situation des MRE conventionnées est la suivante:

- **100 maisons relais** (MRE) organisées autour de
- **202 antennes** ou unités avec une capacité totale de
- **11.751 places**.

Parmi ces 100 MRE, 7 accueillent des **enfants non scolarisés** (âgés de 3 mois à 3 ans) pour un total de 326 places. Ces MRE se situent dans les localités suivantes : Bastendorf, Burden, Heiderscheid, Junglinster, Keispelt, Roodt/Syre et Waldbillig.

Le **nombre de communes** disposant fin 2007 d'une MRE s'élève à 96. Parmi les 20 communes restantes, il y en a 16 qui prévoient la mise en place d'une MRE dans les années à venir. Les 4 communes restantes sont Ermsdorf, Medernach, Neunhausen et Waldbredimus. Le nombre de communes disposant sur leur territoire de plusieurs antennes ou unités s'élève à 31, soit 32% des 96 communes ayant une MRE.

Le nombre de **places projetées** actuellement est évalué à 5.446. Ce chiffre comprend aussi bien la création de nouvelles mesures que l'extension des mesures existantes.

Nouvelles mesures et extension des mesures existantes

Le nombre de maisons relais ayant **démarré leurs activités en 2007** s'élève à 10. Parmi ces 10 maisons relais il y en a qui démarrent doucement tout en offrant une activité ponctuelle aux enfants, tandis que d'autres prévoient dès le départ la prise en charge journalière pendant toute l'année. Les administrations communales ayant démarré une activité dite « maison relais » au cours de l'année 2006 sont :

Boevange/Attert (2 unités), Contern, Ell, Flaxweiler, Frisange, Goesdorf, Manternach, Syndicat intercommunal S.I.E.R.S. Reuler, Stadtbredimus et Waldbillig (2 unités).

Conformément à l'article 8 de la convention, **un avenant** est obligatoire pour toute extension de prestations proposée au cours de l'année, impliquant une modification des données retenues dans la convention en cours ainsi que des frais supplémentaires. Le nombre d'organismes gestionnaires ayant demandé un avenant à la convention 2007 s'élève à 25. Les motifs pour lesquels cet avenant a été demandé sont soit la mise en place d'activités donnant droit aux prestations supplémentaires soit l'extension des activités proposées.

Selon les stipulations du texte réglementaire, la MRE doit proposer par année civile un fonctionnement minimal pendant 200 jours et 500 heures. Les plages d'ouverture des 100 MRE conventionnées en 2007 ont été évaluées comme suit :

- nombre de MRE étant conformes aux dispositions précitées
55
- nombre de MRE étant à moitié conformes (heure/jour) :
30
- nombre de MRE non-conformes aux dispositions précitées :
15

Le nombre de MRE offrant un **accueil à journée continue** pendant toute l'année (y compris les vacances scolaires) est évalué à 55, ce qui correspond à 55%. Il y a lieu de noter que les 7 MRE accueillant des enfants non scolarisés sont comprises dans ce chiffre.

Gestion de la maison relais

Conformément à l'article 15 du règlement grand-ducal du 20 juillet 2005, les prestations offertes telles que l'encadrement pédagogique, la restauration et/ou le nettoyage peuvent être assurées en régie propre ou bien être confiées à des **prestataires externes**. Cette disposition spécifique à la maison relais semble en effet intéresser les administrations communales. Parmi les 10 organismes gestionnaires ayant démarré leurs activités au cours de l'année 2007, 6 ont confié l'encadrement pédagogique à des prestataires externes.

En ce qui concerne les différents modes de gestion, la répartition actuelle est la suivante :

- 20 MRE sont gérées par des associations sans but lucratif qui assurent également l'encadrement des enfants ;
- 6 MRE sont gérées par des syndicats intercommunaux, dont 3 assurent eux-mêmes l'encadrement des enfants ;
- 74 MRE sont gérées par des administrations communales, dont 48 sont elles-mêmes prestataires et 26 confient l'encadrement des enfants à des associations diverses.

En ce qui concerne la **restauration**, il y a lieu de noter que parmi les 100 MRE, 95 offrent un service de restauration. Parmi les 95 MRE, 59 produisent le repas sur place, ce qui correspond à 62%.

Prestations supplémentaires

Au cours de l'année 2007 le nombre **d'enfants à besoins spéciaux** accueillis par les maisons relais pour enfants s'élève à 29. Le nombre d'heures éducatives supplémentaires demandées en vue d'assurer l'accueil de ces 29 enfants est estimé à 468 heures par semaine.

En ce qui concerne les **prestations accessoires**, elles sont subventionnées au-delà des prestations dites obligatoires sur base d'un projet respectivement d'une documentation écrite. En 2007, le nombre

d'heures supplémentaires accordées afin de réaliser des prestations accessoires est estimé à 1.920 par semaine. Une grande majorité de ces prestations est réalisée par la Ville de Luxembourg (1.816 hrs/sem).

Parmi les prestations supplémentaires réalisées au cours de l'année 2007, il y a lieu de citer :

- des projets socio-éducatifs représentent la grande majorité des prestations supplémentaires demandées ;
- des séances de formation parentale sont rarement organisées par le biais d'un appui spécifique ;
- des initiatives de rencontre et d'animation à caractère socio-éducatif, intergénérationnel, socio- et transculturel sont organisées par les maisons relais connues sous la dénomination « porte ouverte » ; il s'agit de services d'accueil spécialisés dans le travail communautaire et implantés dans des quartiers défavorisés sis sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Projets divers

Collaboration école et MRE

Il s'agit d'un projet pilote auquel participent cinq communes, à savoir :
Beckerich, Betzdorf, Differdange, Hosingen et Mondercange.

Le projet pilote a comme objectifs d'établir des programmes et des modalités de coopération entre les écoles primaires et les maisons relais pour enfants des communes sus-mentionnées. Sur base de l'évaluation du projet, il sera établi un cahier de charges de relations standardisées applicables dans chaque commune. Cette collaboration école-MRE aura comme effet une optimisation des ressources humaines mises en œuvre de part et d'autre et des infrastructures communales mises à disposition.

Les domaines de coopération possibles sont multiples :

- contribution à la conciliation vie familiale-vie professionnelle
- promotion concertée d'objectifs socio-éducatifs communs
- socialisation des enfants
- optimisation des apprentissages
- information et formation parentale en commun
- formation continue du personnel en commun
- élaboration de projets en commun.

Collaboration Maison Relais et autres Ministères

En date du 5 juillet 2006, la Politique commune « Gesond iessen, méi bewegen », favorisant l'alimentation saine et l'activité physique, a été officialisée entre les Ministères de la Santé, de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, de la Famille et de l'Intégration et du Département des Sports.

En 2007, trois séances de formation et de sensibilisation ont été organisées dans le cadre de l'alimentation saine et de l'activité physique en faveur des professionnels des Maison Relais pour enfants. Lors de ces séances le matériel didactique « Ernährungspyramide », élaboré par la firme « aid » de Bonn, experte dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation, a été présenté et distribué aux responsables des MRE.

Répartition géographique

Le nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans et enregistrés par les différentes administrations communales du pays a été évalué à 64.480. Suivant la répartition géographique des MRE en annexe, le nombre total de places existantes en MRE correspond à un taux de 18 % par rapport à la population de 0 à 12 ans.

Région suivant circonscription électorale	Nombre de places en MRE	Nombre d'enfants de 0-12ans	Pourcentage de places/enfants
Centre	4.695	16.349	29
Sud	3.614	27.685	13
Est	1.849	8.967	21
Nord	1.593	11.479	14
Toutes les régions confondues	11.751	64.480	18

Evolution des MRE

		<i>Nombre MRE</i>	<i>Nombre antennes</i>	<i>Nombre places conventionnées</i>	<i>Participation de l'Etat</i>
2005	Enfants non scolarisés (0-3)	1	2	64	541 083
	Enfants scolarisés (4-12)	86	176	7 936	13 311 033
	<i>Total</i>	<i>87</i>	<i>178</i>	<i>8 000</i>	<i>13 852 116</i>
2006	Enfants non scolarisés (0-3)	4	5	218	984 856
	Enfants scolarisés (4-12)	88	183	10 029	14 288 711
	<i>Total</i>	<i>92</i>	<i>188</i>	<i>10 247</i>	<i>15 273 567</i>
2007	Enfants non scolarisés (0-3)	7	7	326	2 081 848*
	Enfants scolarisés (4-12)	93	195	11 425	16 970 407*
	<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>202</i>	<i>11 751</i>	<i>19 052 255*</i>

*budget prévisionnel 2007

Accueil éducatif à domicile chez les particuliers

En ce qui concerne l'accueil éducatif à domicile chez des particuliers, il est important de mentionner l'entrée en vigueur de la loi du 30 novembre 2007 réglementant l'activité d'assistance parentale. Les dispositions de la loi soumettent l'exercice de l'activité de l'assistance parentale à l'obligation d'un agrément ministériel et ont une incidence directe sur le champ d'intervention du Ministère de la Famille et de l'Intégration dans le domaine de l'accueil éducatif à domicile.

Dans le cadre de l'accueil éducatif à domicile, le Ministère de la Famille et de l'Intégration intervient à deux niveaux :

- Le traitement des demandes d'agrément émanant des personnes désirant accueillir des enfants à leur domicile en tant qu'assistants parentaux.
- Le subventionnement et le traitement de l'agrément de trois organismes gestionnaires de services de placement Familial, qui encadrent, recrutent et forment des assistants parentaux.

Assistants parentaux agréés par le Ministère de la Famille et de l'Intégration

La loi du 30 novembre 2007 réglementant l'activité d'assistance parentale contribue à protéger les usagers tout comme les personnes exerçant

l'activité d'assistance parentale. La loi innove par rapport aux aspects que voici :

- L'agrément doit être demandé même pour l'accueil de moins de quatre enfants.
- La capacité d'accueil est limitée à 5 enfants.
- Une formation est exigée aux demandeurs ne pouvant certifier d'aucune qualification professionnelle ou expérience de plus de trois ans en tant qu'assistant parental au moment de l'entrée en vigueur de la loi. La formation aux fonctions d'assistance parentale sera organisée conjointement par les Ministères de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et de la Famille et de l'Intégration.
- Le détenteur de l'agrément doit suivre régulièrement et pendant au moins 20 heures par an des séances de formation continue ou de supervision,
- Le demandeur doit s'engager à respecter formellement les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.
- Il doit attester de son affiliation personnelle à la sécurité sociale et de sa souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle
- La loi prévoit une sanction pénale allant de 251 à 10000 euros pour les personnes exerçant l'activité sans y être agréées.

En 2007, 75 demandes d'agrément ont été introduites au Ministère de la Famille et de l'Intégration et 28 agréments ont été arrêtés. Le pays compte 101 assistantes parentales (« Daagesmammen ») agréées, réparties dans 42 communes différentes (voir la carte), dont 80 collaborent avec un service de placement familial conventionné.

Evolution du nombre d'enfants accueillis et du nombre d'assistants parentaux agréés par le Ministère de la Famille et de l'Intégration

Les premiers assistants parentaux ont été agréés en 2003. En 2003, ils étaient au nombre de 18 et, en 2007, ils étaient 101. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi incite un grand nombre d'assistants parentaux à introduire une demande d'agrément auprès du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

	2003	2004	2005	2006	2007
Nbre d'enfants pouvant être accueillis au 31.12. chez des assistants parentaux agréés	90	181	247	347	437
Nbre d'assistants parentaux agréés	18	38	51	73	101

Encadrement des assistants parentaux

Comme dans les années précédentes, plusieurs services conventionnés dans le cadre du placement familial, ont assuré l'encadrement d'une partie des personnes proposant des services d'assistance parentale.

Les services concernés ont été :

- Action Familiale et Populaire, « Service Dageselteren »
- Fir Ons Kanner

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a prévu, en 2008, l'institution d'une « Agence Dageselteren » qui aura les missions suivantes :

- intermédiaire entre les parents et les assistants parentaux,
- formation, formation continue, supervision,
- encadrement pédagogique et consultation psychosociale des assistants parentaux,
- assistance administrative des assistants parentaux (cf. exigences de l'agrément).
-

2. Droits de l'enfant

Services conventionnés dans le domaine de la formation, de la consultation, de la médiation et de l'animation

Les activités en matière d'animation, de formation, de consultation et de médiation pour enfants et familles, proposées par des associations et fondations conventionnées constituent un pilier indispensable de la politique au service des familles et sont basés sur le règlement grand-ducal du 29 novembre 2006, concernant l'agrément à accorder aux services en question.

Ecole des Parents Janusz Korczak

L'Ecole des Parents Janusz Korczak a comme mission de sensibiliser les parents d'enfants et les futurs parents aux principes et techniques d'éducation de leurs enfants. En 2007, les deux antennes de l'Ecole des Parents Janusz Korczak, situées à Soleuvre et à Luxembourg-Ville, ont réalisé 102 activités et ont touché 2050 personnes dans 30 localités différentes, notamment par le biais et au sein de maisons relais pour enfants, écoles, crèches et foyers de jour.

Par ailleurs, l'année 2007 était marquée par la mise en place de l'antenne à Luxembourg-Ville sur base de la nouvelle convention avec la Ville de Luxembourg, le développement des activités dans d'autres régions du pays et le démarrage de cours destinés aux futurs parents au sein des maternités luxembourgeoises.

www.kannerschlass.lu

Kanner-Jugendtelefon

Le Kanner-Jugendtelefon, numéro d'appel : 12345, est le service d'écoute anonyme et confidentielle pour jeunes au Luxembourg. L'écoute est assurée par des bénévoles spécialement formés et accompagnés. Ils encouragent et soutiennent les enfants et jeunes à exprimer leurs idées et leurs sentiments, les accompagnent dans leur recherche de solutions et les orientent le cas échéant vers d'autres services d'aide.

En 2007, 657 enfants et jeunes ont fait appel au service téléphonique. De même, 135 contacts par mail anonyme ont été enregistrés.

Par ailleurs, une ligne téléphonique s'adressant aux parents a été mise en place. Le Elterentelefon a noté 59 appels de parents à partir du 11 mai 2007.

Le projet LUSI-Helpline, cofinancé par l'Union européenne, en collaboration avec Telindus et le Centre de Recherche Henri Tudor, vise un usage plus sûr de l'Internet. Dans le cadre du projet, le Kanner-Jugendtelefon est en charge de la gestion d'une ligne téléphonique s'adressant aux jeunes confrontés à la violence sur Internet.

<http://www.12345kjt.lu/>

SOS Détresse

SOS Détresse est un service d'écoute téléphonique anonyme. Le service propose une écoute active et un soutien aux adultes en détresse ou en crise aiguë. Le service est assuré en 2007 par 44 bénévoles, formés au sein du service à l'écoute, aux techniques de communication et aux connaissances psychologiques.

En 2007, l'écoute téléphonique est assurée en semaine entre 15 :00 et 23 :00 heures et les nuits du weekend entre 23 :00 et 7 :00 heures. Le service a enregistré 2.788 communications téléphoniques, dont 284 appels d'erreur, appels sans réponse ou appels dits de plaisanterie. Le service téléphonique était assuré pendant 3.496 heures.

La participation à la réalisation de la première journée de prévention du suicide a permis, lors d'une conférence et d'un séminaire les 13 et 14 février 2007, de sensibiliser les journalistes luxembourgeois à la problématique du suicide.

Erzéiongs- a Familljeberodung

Le service de consultation de l'asbl AFP Services offre un accompagnement psychologique aux familles en cas de difficultés au niveau des relations parents-enfants, des problèmes de couple et de vie familiale en général.

En 2007, 1.492 entretiens de consultation ont eu lieu avec 374 usagers, dont 148 personnes de sexe masculin et 226 personnes de sexe féminin. De plus, 221 jeunes ou enfants en dessous de 20 ans ont fait appel au service.

De même, différentes formations socio-familiales ont été proposées, dont la formation Marte Meo (utilisation de la technique de l'enregistrement

vidéo par le thérapeute), Pecip (Prager-Eltern-Kind-Programm), la préparation au mariage et les formations pour babysitters.

www.afp-services.lu

Familjen-Center CPF

Le CPF offre des prestations de formation, de consultation, de médiation et d'assistance familiale. Les activités conventionnées comprennent des consultations d'ordre psychologique et socio-affectif, des consultations relatives à des grossesses non souhaitées et traumatologiques, la médiation socio-familiale, des groupes d'interaction, des cours et stages de formation conjugale, familiale et parentale, des cours de préparation au mariage, des cours d'éducation sexuelle, affective et relationnelle auprès d'enfants et de jeunes, ainsi que l'information juridique.

En 2007, le Familjen-Center CPF comptait 2.368 usagers ayant suivi les activités de formation, de consultation thérapeutique et de médiation, ce qui en revient au total à 7.164 heures d'encadrement.

www.familjencentercpf.lu

Centre de Médiation Socio-Familiale

L'objet du centre est d'offrir des consultations de médiation socio-familiale, des groupes de parole pour enfants et adultes et/ou un accompagnement individuel et familial aux personnes confrontées à des difficultés affectives, relationnelles, conjugales, familiales ou parentales.

En 2007, le centre a accueilli 319 personnes et les a encadrées pendant 1.196 heures.

www.profamilia.lu

Haus 89

Le service Haus 89 offre la consultation psychologique, affective, conjugale et familiale. Le service est sollicité par des personnes adultes qui se trouvent en détresse ou en souffrance psychique et/ou relationnelle.

En 2007, 417 usagers ont été accueillis en consultation psychothérapeutique. Le nombre total de 2.773 heures d'encadrement a été enregistré. De même, un séminaire « Zwangserkrankungen – Grundlagen der Diagnostik und der Therapie » et une conférence « Angstzustände verstehen und bewältigen » ont été organisés. 220 personnes y ont participé au total.

www.haus89.lu

Gesond Liewen

Depuis 1980, le service "Gesond Liewen" constitue un complément d'aide pluridisciplinaire venant renforcer l'intervention des professionnels du social. Implanté dans les centres médico-sociaux d'Ettelbruck, de Wiltz et de Luxembourg, le service est directement accessible au grand public.

L'intervention des psychologues et de l'assistante sociale spécialisée en thérapie familiale vise à promouvoir le bien-être de la personne sur le plans psychique, physique et social par des mesures de prévention et de prise en charge adéquates.

Au cours de l'année 2007, 208 personnes ont été accueillies au sein du service d'Ettelbruck tandis que 44 personnes ont été encadrées dans le centre de Wiltz.

www.ligue.lu/fr/activites/gesond.html

Planning familial

L'objectif du Planning Familial est de promouvoir la santé sexuelle, reproductive et affective en tant que droit humain fondamental et de garantir l'accès à l'information et à des services de santé physique et mentale de qualité en matière de sexualité et de reproduction. L'équipe pluridisciplinaire est composée de médecins, psychologues, conseillers conjugaux, assistants et chargés d'éducation sexuelle et affective. En 2007, les 3 centres de Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck ont répondu à 23.583 demandes se situant dans les champs d'intervention de la consultation médicale, de la consultation psychologique, de l'éducation sexuelle et affective et de la sensibilisation par des formations et conférences.

www.planningfamilial.lu

Cigale

Cigale est un centre d'information, de consultation et de rencontre, s'adressant aux personnes homosexuelles et à toute autre personne désirant s'informer sur l'homosexualité. En 2007, le centre a accueilli 110 personnes dont 88 nouveaux usagers et 22 anciens usagers, en grande majorité des jeunes entre 15 et 25 ans.

Depuis la rentrée 2007-2008, un groupe d'animation de jeunes s'est formé : rencontres, soirées à thème (information sur les maladies sexuellement transmissibles, bricolage, ...), participation aux événements de la journée mondiale du SIDA ...

www.cigale.lu

Psy-Jeunes

Psy-Jeunes est un service de consultation psychothérapeutique s'adressant à des jeunes de 12 à 22 ans, ayant vécu des événements causant des traumatismes. Les jeunes qui sollicitent les prestations du service présentent des symptômes d'instabilité émotionnelle, des angoisses, des baisses des performances scolaires, de la dissociation, des troubles du développement et des troubles du comportement alimentaire. En 2007, 170 jeunes, dont 62 % de jeunes femmes et 38 % de jeunes hommes, ont bénéficié d'un suivi thérapeutique avec 2.558 heures de thérapie, réparties sur 1.467 séances de thérapie. De même, une formation en traumatologie pour thérapeutes a été organisée.

www.croix-rouge.lu

Erwuessebildung

Erwuessebildung est un service de documentation audiovisuelle qui met à la disposition des familles, des établissements scolaires et des institutions socio-familiales des cassettes vidéo, des CD-Rom et des DVD à caractère éducatif et documentaire, ainsi que des vidéo-projecteurs et autres matériels audiovisuels. Le service a changé son nom à partir du 1^{er} novembre 2007 de Info-Video-Center en « Erwuessebildung ». Le service a enregistré 543 locations de cassettes VHS et 593 locations de DVD. L'Internetstuff a offert ses services gratuits pendant 872 heures. 454 personnes ont suivi la formation « Internetführerschäin » d'une heure et ont profité de la mise à disposition gratuite des ordinateurs.

Le bulletin « Erwuessebildung » a paru 8 fois avec un tirage de 5.800 exemplaires en moyenne. La publication « Konschtkaart » de Moritz Ney a été réalisée.

De même, le service a organisé environ 40 cours, campagnes, séminaires, ateliers et conférences dans le domaine des médias, du socio-éducatif et de la culture.

<http://www.erwuessebildung.lu/>

Caritas – service vacances

Le service vacances de Caritas Jeunes et Familles asbl conçoit et organise des séjours de vacances en été et en hiver pour enfants et adolescents de 4 à 17 ans. De même, le service forme les animateurs bénévoles qui encadrent les enfants et les jeunes pendant les séjours.

En été et en hiver 2007, 24 colonies ont eu lieu. La participation des enfants et des jeunes aux séjours s'élève à 573 inscriptions. 156 encadrements ont été assurés par les animateurs formés. Les séjours ont eu lieu au Luxembourg, en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France. Le service gère deux centres de vacances au Luxembourg.

www.servicevacances.lu

Croix-Rouge luxembourgeoise – service vacances

Le service vacances de la Croix-Rouge luxembourgeoise offre également des colonies de vacances au Luxembourg et à l'étranger. En été 2007, 20 colonies avaient lieu dans la maison de vacances à Berg au Luxembourg, en Belgique, en Suisse, en France et aux Pays-Bas. 537 enfants et jeunes ont participé aux colonies d'été et ont été encadrés par 120 moniteurs différents. De même, 26 jeunes ont reçu leur diplôme d'aide-animateur ou d'animateur. Le service gère deux centres de vacances au Luxembourg et en Suisse.

www.croix-rouge.lu

Foyer de la Femme – service vacances

L'association Foyer de la Femme organise régulièrement des colonies de vacances s'adressant aux enfants et aux jeunes. En 2007, 250 enfants ont participé à 10 colonies qui avaient lieu pendant les vacances de Pâques, d'été et d'hiver. 77 postes d'encadrement ont assuré l'accompagnement des enfants et des jeunes. Les séjours de vacances avaient lieu en Belgique, en Autriche, en Espagne et en Bulgarie. Le service gère un centre de vacances à Lombarsijde.

www.foyerdelafemme.lu

Journées de réflexion des services vacances

Le 18 mai et le 19 octobre 2007 avaient lieu des rencontres d'échange avec les services vacances conventionnés. La participation des enfants et des jeunes aux colonies de vacances, l'orientation des activités, le recrutement des animateurs bénévoles et le nouvel agrément à accorder aux services à partir de 2008 ont été abordés. Le 29 juin 2007 a eu lieu un échange entre les services vacances et les responsables des centres d'accueil.

Infopla

L'association Infopla offre son assistance et son conseil technique aux organismes gestionnaires des différents secteurs socio-familiaux tels que définis par la loi du 8 septembre 1998, loi dite ASFT.

En 2007, Infopla a réalisé la coordination, la surveillance et le conseil de 290 projets d'infrastructure dans le cadre de l'entretien et de la réparation, de l'équipement mobilier, de l'installation vidéo / informatique / centrale téléphonique, de la rénovation, de la transformation et de l'assistance technique. L'équipe d'intervention a traité 741 demandes de réparations et d'entretien en faveur des associations. En vue d'assurer la sécurité du transport des personnes prises en charge par les associations, 493 véhicules ont été contrôlés par le service garage. Le service de sécurité a traité environ 75 fiches de sécurité et a assisté à l'amélioration des mesures de sécurité et d'hygiène.

Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil (EGCA)

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a participé au financement des différents services de l'EGCA, dont le secrétariat permanent de la Commission nationale d'arbitrage en matière de placement (CNAP), le service comptabilité et salaires, le service documentation, information et communication et le service "remplaçants" pour le personnel conventionné relevant du secteur de l'EGCA.

En 2007, l'EGCA a continué à réunir les gestionnaires des services conventionnés autour de thèmes et problèmes communs en leur offrant un encadrement intensif et la logistique nécessaire. Dans le domaine de l'aide à l'enfance, l'EGCA a initié une étude concernant les coûts des centres d'accueil et services d'accompagnement conventionnés.

Promotion des droits de l'enfant

Séminaire au sujet des grossesses de mineurs

En date du 27 janvier 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a organisé un séminaire au sujet de « Wa Kanner Eltere ginn ... Schwangerschaften vu mannerjährege Mammen » au siège de l'Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg à Berschbach. Le séminaire était organisé en collaboration avec l'Association luxembourgeoise des Sages-Femmes et le groupe de théâtre de jeunes « Namasté » du Lycée Hubert Clement d'Esch-sur-Alzette qui a reproduit sur scène des témoignages de jeunes femmes concernées.

Les contributions diverses des orateurs ont été regroupées dans un dossier spécial du périodique luxembourgeois « Forum » (no 266, mai 2007).

Campagne contre le tourisme sexuel avec des enfants

Au cours de l'année 2007, la campagne « Non au tourisme sexuel avec des enfants » a été mise en place. La campagne a été élaborée en collaboration avec l'association luxembourgeoise ECPAT. Le lancement de la campagne avait lieu le 8 mai 2007.

Elle visait à sensibiliser les voyageurs en déplacement dans un pays du Sud ou de l'Est au problème de l'exploitation sexuelle des enfants afin, d'une part, de dissuader ceux qui seraient susceptibles d'exploiter sexuellement des enfants dans le ou les pays de destination et, d'autre part, de responsabiliser ceux qui seraient témoins de situations d'exploitation sexuelle d'enfants lors de leur séjour à l'étranger.

Des affiches et des dépliants contenant des étiquettes-bagages ont été diffusés auprès des agences de voyages luxembourgeoises, de l'aéroport du Luxembourg et des hôpitaux. Des articles ont été publiés dans les journaux touristiques. Ainsi, le Groupement des Agents de Voyage (GAVL), le Syndicat des Agences de Voyage (SAVL), la compagnie aérienne Luxair et l'Office national du Tourisme (ONT) ont assuré la diffusion des informations et des outils de sensibilisation.

www.ecpat.net

Collaborations internationales

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a participé au plan international aux rencontres des organisations suivantes :

- Conseil de l'Europe, comité d'experts sur l'enfance et la famille,
- « ChildONEurope », le réseau des observatoires nationaux des pays membres de l'Union Européenne (en coopération étroite avec le CEPS),
- le groupe de travail intergouvernemental « Europe de l'Enfance », convoqué et présidé en 2007 par les gouvernements allemand et portugais.

Conférence au sujet des droits de l'enfant

Le 11 mai 2007 le Ministère de la Famille et de l'Intégration a organisé une conférence avec Jean Zermatten, membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et Directeur de l'Institut International des Droits de l'Enfant, au sujet de « Enfant et Travail – relation contre nature ou coexistence possible ? » en présence de Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen. La conférence a été organisée en collaboration avec l'association de développement « Aide à l'Enfance de l'Inde », qui avait également invité un groupe d'enfants travailleurs indiens.

Dans le cadre de la conférence, un échange entre les enfants travailleurs et Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration a pu être organisé. Le groupe a également participé à un atelier « Confiture » avec les jeunes du Centre socio-éducatif de l'Etat avec lesquels ils ont vendu les produits de confiture le 19 mai 2007 au marché de la Ville de Luxembourg.

Conférence au sujet de l'encadrement post-adoptif

En collaboration avec l'association de développement « Aide à l'Enfance de l'Inde », une conférence au sujet de l'adoption et de l'encadrement post-adoptif avec Maria Holz de « terre des hommes Deutschland » a été organisée le 7 juin 2007. L'intervenante présentait son travail d'encadrement ainsi que le concept des voyages avec les personnes adoptées dans les pays d'origines.

Journée « Family Day »

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a présenté un stand d'information et de jeux au sujet des droits de l'enfant à Echternach à l'occasion du « Family Day – En Dag fir Kanner an hir Familjen », le 24 juin 2007. La journée a été organisée par la Commune d'Echternach, le Syndicat d'Initiative et le Bureau Leader d'Echternach.

Université d'Été au sujet des droits de l'enfant et de la participation

Considérant l'obligation de garantir aux acteurs professionnels intervenant dans le domaine de l'enfance et aux étudiants se préparant à de telles missions une formation de qualité sur les droits de l'enfant, le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'Institut International des Droits de l'Enfant, l'Institut Universitaire Kurt Bösch de Sion et l'Université du Luxembourg organisent annuellement, de 2006 à 2009, une « Université d'été » consacrée aux thèmes des droits de l'enfant.

Une première session a eu lieu en juillet 2006 à Sion et portait sur le thème « Une culture générale des droits de l'enfant ». En 2007, la deuxième session a eu lieu à Echternach au sein de l'ancienne abbaye et a réuni une trentaine de participants travaillant au Luxembourg, en Belgique, en France et en Suisse dans le domaine de l'enfance. Une dizaine de chercheurs et de professeurs expérimentés sont intervenus aux sujets de la citoyenneté de l'enfant, du placement en institution et de la participation politique, sociale et familiale de l'enfant entre autres : (Jean Zermatten, Joseph Duss-Von Werdt, Eugene Verhellen, Lucien Kerger, Jean-Paul Lehnrs).

Le témoignage de jeunes sapeurs pompiers du Canton de Grevenmacher lors de la dernière journée de formation a également permis l'identification de différentes fonctions que l'engagement social peut avoir.

www.childsrights.org

Journée Internationale des Droits de l'Enfant : conférence et séminaire avec le Prof. Dr. Mönks au sujet de la précocité intellectuelle

Dans le cadre de la Journée internationale des Droits de l'Enfant, le 20 novembre 2007, le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'Unité de recherche INSIDE de l'Université du Luxembourg et l'Association Luxembourgeoise pour les Enfants intellectuellement précoces (ALPEIP asbl) ont invité à un cycle de conférences et de séminaires au sujet de la précocité intellectuelle des enfants.

La précocité intellectuelle concerne environ 2% de la population, toutes origines confondues. Les enfants intellectuellement précoces sont en avance sur leurs congénères en ce qui concerne le développement intellectuel. Afin d'éviter aux enfants concernés des difficultés sur les plans scolaire, affectif et socio-familial, faute de stimulations adéquates, il est indispensable de les dépister précocement et d'apporter une réponse adéquate à leurs besoins spécifiques.

Le Professeur Franz-Josef Mönks, psychologue développemental de l'Université Radboud à Nijmegen (NL), a été invité comme expert en la matière. Il a tenu plusieurs conférences devant différents publics cibles: parents et familles des enfants concernés, psychologues, étudiants en psychologie et thérapeutes, éducateurs et enseignants. Dans le cadre de ce cycle de conférences, une table-ronde fut organisée sur le sujet de la promotion de talents avec la participation de représentants de l'enseignement primaire et secondaire, de l'Université du Luxembourg, du COSL et du monde des entreprises luxembourgeoises.

www.alpeip.lu

« Ombuds – Comité dir d'Rechter vum Kand »

Le « Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand », ORK, a été créé par la loi du 25 juillet 2002 portant institution d'un comité luxembourgeois des droits de l'enfant. Cette instance indépendante a pour mission de veiller à la sauvegarde et à la promotion des droits et des intérêts des enfants.

En 2007, le sujet clé traité par l'ORK était l'enfant confronté au système de la justice. Son rapport annuel informe sur l'accueil des enfants dans le système judiciaire, les enquêtes policières et les jeunes détenus.

Etant donné qu'après sa cinquième année, le mandat des membres de l'ORK vient à échéance. Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration a soumis au Gouvernement une proposition concernant le renouvellement de l'ORK à partir du 1^{er} janvier 2008.

www.ork.lu

Publications

Affiches

Suite à de multiples demandes, l'affiche « Ech erklären de Kanner hir Rechter » a été reproduite et diffusée au sein des écoles et des institutions socio-éducatives.

Calendrier 2008 au sujet des droits de l'enfant

Un calendrier 2008 au sujet des droits de l'enfant a été réalisé en collaboration avec l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. Il intègre des références ainsi que des illustrations de Roger Leiner au sujet des droits de l'enfant. Un concours spécialement conçu à l'occasion de la publication du calendrier s'adresse aux enfants et aux jeunes et comprend un concours à questions.

Publications réalisées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration en collaboration avec la Ligue du Coin de Terre et du Foyer

Dans le cadre de sa mission d'information, le Ministère de la Famille et de l'Intégration, en collaboration avec l'association sans but lucratif « Ligue du Coin de Terre et du Foyer », a rédigé la publication annuelle de la Ligue intitulée « Taschenbuch 2007 - Familie(n) ». Ce recueil en langue allemande présente sur 80 pages 8 articles très intéressants sur des sujets relatifs aux familles, à savoir « Multi-Kulti - Unterschiedliche Familienmodelle », « Partnerschaftsfitness und Scheidungskompetenz », « Familie, wo bist du... ? », « Familie und Beruf in Einklang bringen », « Familien-Bande », « Schule und Familie », « Problemeltern, Problemkinder » et « Kinderrechte, Familienrechte ». La brochure se termine avec les coordonnées d'associations de services luxembourgeois encadrant les familles.

Pour sensibiliser le grand public au travail effectué par des services conventionnés avec le ministère, la division Enfance et Famille a également réalisé 8 interviews avec des représentants de 8 associations (maison relais pour enfants, internat, service de consultation etc). Ces interviews ont été publiées au bulletin de l'association « Ligue du Coin de Terre et du Foyer asbl ».

3. Aide à l'enfance

Mesures législatives et études

Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration a déposé en août 2007 le projet de loi relatif à l'aide à l'enfance à la Chambre des Députés. Ledit projet de loi détermine un cadre légal pour l'aide sociale à l'enfance, qui jusqu'à présent fait défaut au Luxembourg. Il poursuit les principaux objectifs suivants :

- la revalorisation de la prévention,
- la promotion de la participation de l'enfant et de sa famille,
- l'interdiction de la violence familiale,
- la création d'un Office national de l'Enfance,
- la collecte de données fiables sur la situation des enfants,
- l'institution formelle du Conseil supérieur de la Famille et de l'Enfance,
- la réorganisation du placement institutionnel,
- la révision de la participation financière de l'Etat aux prestations offertes aux enfants et jeunes en détresse ainsi qu'à leurs familles,
- l'extension des services de l'Institut d'enseignement socio-éducatif,

Activités et projets

Quality 4 Children

L'Association des Directeurs des Centres d'accueil (ADCA) et le Ministère de la Famille et de l'Intégration ont organisé en date des 7 et 8 décembre 2007 deux séminaires sur le sujet de la qualité des prestations offertes aux usagers des centres d'accueil et services pour enfants et jeunes en détresse.

Un premier séminaire était adressé aux professionnels des services d'accueil et d'aide pour enfants et jeunes en détresse ainsi qu'à tous ceux qui sont appelés à accompagner les mineurs en question. Il avait pour objectif de présenter d'une part les standards de qualité élaborés dans le cadre du projet "Quality 4 children" auquel ont participé 32 pays européens et d'autre part un document luxembourgeois qui présente des critères de

qualité pour l'accueil d'enfants et de jeunes en détresse et qui a été élaboré par un groupe de directeurs de centres d'accueil du Luxembourg.

Un deuxième séminaire s'adressait à des jeunes usagers de structures d'accueil et d'aide du Luxembourg et les interpellait par rapport à leur vécu de la vie en institution. Les participants – une trentaine d'adolescents entre 12 et 18 ans - étaient invités dans des groupes de travail à partager leurs expériences et à faire des propositions pour une amélioration de l'accueil institutionnel. Les jeunes avaient montré beaucoup d'intérêt et de motivation pour le sujet, de sorte que de nombreuses propositions pour le développement de la qualité des structures d'accueil luxembourgeoises ont pu être recueillies.

Placement d'enfants en détresse

Evolution du nombre d'enfants placés de 2002 jusqu'à 2007

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de mineurs placés entre 2002 et 2007 :

Type de placement	2002 (31.12.)	2003 (31.12.)	2004 (31.12.)	2005 (31.12.)	2006 (31.12.)	2007 (31.12)	Taux (2007)
Centres d'accueil conventionnés	309	318	321	320	344	361	38,36%
Foyers d'accueil et de dépannage conventionnés	47	36	39	38	38	40	4,25%
Maisons d'Enfants de l'Etat	64	60	60	60	69	64	6,80%
Centre socio-éducatif de l'Etat	73	79	68	82	65	58	6,16%
Placement à l'étranger	83	103	114	123	149	153	16,26%
Placement familial	224	227	233	249	259	265	28,16%
TOTAL	800	823	835	872	924	941	100%

Depuis des années, le taux des mineurs placés se situe autour de 0,8%.

Il y a lieu de souligner que le placement d'un mineur peut se faire non seulement dans une structure socio-éducative, mais également dans une structure (médico)-thérapeutique de jour et de nuit. Il peut s'agir des structures thérapeutiques conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ou, en cas d'indications médicales, des services de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie juvénile.

Le placement par l'intermédiaire de la CNAP

La centralisation et la gestion des demandes de placement pour un centre d'accueil classique reviennent à la Commission Nationale d'Arbitrage en matière de Placements (CNAP), organe institué en 1992 par l'Entente des gestionnaires des centres d'accueil (EGCA) et le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse. Ladite commission est dotée d'un secrétariat permanent géré par l'EGCA.

Il y a lieu de relever que les placements de mineurs aux Foyers d'accueil et de dépannage (FADEPs) et aux centres d'accueil thérapeutique conventionnés par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ne se font pas par l'intermédiaire de la CNAP. Il en est de même pour le placement au Centre socio-éducatif de l'Etat et aux structures médico-thérapeutiques, telles la pédopsychiatrie et la psychiatrie juvénile ainsi que pour le placement familial et pour les placements à l'étranger.

Demandes de placement

En 2007, le Secrétariat Permanent de la CNAP a traité 238 demandes (68 reportées de l'année 2006, 170 nouvellement introduites en 2007). De ces demandes, 119 ont abouti à un placement dans les centres d'accueil conventionnés ou dans les Maisons d'Enfants de l'Etat, 59 ont été annulées en cours de route et 60 sont restées sur la liste d'attente au 31.12.2007. Parmi les 104 placements, 19 ont été réalisés sur base volontaire et 100 ont été ordonnés par le Tribunal de la Jeunesse.

Outre les 104 placements réalisés par l'intermédiaire de la CNAP, 21 placements ont été effectués sans que la CNAP n'ait été saisie. Sur ces 21 placements, 17 placements d'urgence ont été ordonnés par le Tribunal de la Jeunesse et 4 placements ont été réalisés sur base volontaire. Le total effectif des enfants et adolescents placés en 2007 s'élève donc à 140.

Demandeurs d'un placement

Le "demandeur" peut être soit une personne soit un service qui, en raison de sa profession, sa mission ou sa raison sociale, introduit une demande de placement auprès de la CNAP.

	TOTAL GENERAL	
SCAS / Juge / Parquet	58	41 %
FADEPs	36	26 %
Famille	11	8 %
CSEE Dreibern et Schrassig	10	7 %
Placement Familial	8	6 %
Centres médico-sociaux	4	3%
Psychiatrie juvénile / hôpital	4	3 %
SPOS	4	3%
Inconnu	2	1%
Centre Thérapeutique	1	1%
Centres d'accueil classiques	1	1%
Divers	1	1%
TOTAUX:	140	100 %

Le tableau ci-dessus, établi par le Secrétariat de la CNAP, indique que la plupart des demandes de placement proviennent du SCAS (Service Central d'Assistance Sociale) et des FADEP, ce qui ne signifie pas nécessairement que ces services soient les "demandeurs initiaux". La

CNAP n'a dans la plupart des cas aucune indication sur la personne ou le service qui a contacté le SCAS ou le FADEP.

Durée de la procédure d'admission

En 2007, la durée moyenne des procédures d'admission dans les différents centres d'accueil classiques y inclus les Maisons d'Enfants de l'Etat est de 23,50 jours. En 2006, elle s'élevait à 26,11 jours.

En général, on peut dire que la durée des procédures d'admission dépend de beaucoup de facteurs, notamment :

- manque de places pour les différentes catégories d'âge ;
- admission d'une fratrie de plusieurs enfants dans un même groupe ;
- organisation respectivement planification de l'admission (attente d'un jugement etc.) ;
- date d'admission fixée par le demandeur professionnel et le centre d'accueil classique (p.ex. transfert pendant les vacances scolaires, transfert pour le début de l'année scolaire) ;
- admissions "urgentes" dans les centres d'accueil classiques et les FADEPs.

Centres d'accueil privés pour enfants et jeunes adultes

Cadre législatif et réglementaire

En exécution des articles 1 et 2 de la loi dite ASFT du 8 septembre 1998, le règlement grand-ducal du 16 avril 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de centres d'accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes a pour objet de déterminer les activités exercées par les divers types de centre d'accueil.

Sont considérées comme activités de centre d'accueil l'exercice non-occasionnel à titre principal ou accessoire et contre rémunération par l'organisme gestionnaire d'une ou de plusieurs des activités énumérées ci-après :

■ Centre d'accueil classique (CAC)

Il s'agit d'un service ou d'une partie d'un service disposant d'une infrastructure adaptée et dont l'objet est d'accueillir et d'héberger en placement de jour et de nuit, de façon permanente ou temporaire, plus de trois enfants ou jeunes adultes simultanément.

■ Foyer d'accueil et de dépannage (FADEP)

Il s'agit d'un service ou d'une partie d'un service disposant d'une infrastructure adaptée et dont l'objet est d'accueillir et d'héberger en placement de jour et/ou de nuit en urgence plus de trois enfants ou jeunes adultes simultanément. Le service assume des situations d'urgence et intervient à des moments de crise familiale. La durée des placements est limitée en principe à trois mois.

Le cadre des interventions du FADEP est défini par :

- des situations de danger pour l'enfant, nécessitant une intervention immédiate ;
- des situations de crise ;
- des dépannages (problèmes aigus dans une famille, problème de santé, etc.) ;
- le besoin de diagnostics, d'évaluation et d'orientation concernant les enfants placés.
-

■ Centre d'accueil spécialisé (CAS) ;

Il s'agit d'un service disposant d'une infrastructure adaptée et qui a pour objet d'accueillir et d'héberger en placement de jour et/ou de nuit en alternative ou en complément aux services énumérés ci-avant, plus de trois enfants et de jeunes adultes simultanément. Le service assure un accompagnement éducatif, psychologique, social, thérapeutique et, de cas en cas, scolaire par des interventions spécialisées et adaptées aux besoins individuels des usagers accueillis.

Nouveaux centres d'accueil

Trois nouvelles structures d'accueil ont ouvert leurs portes en 2007, à savoir:

■ La Maison Françoise Dolto à Howald

La Maison F. Dolto a ouvert ses portes le 1er septembre 2007. Elle offre un accueil et un hébergement spécialisés pour 23 nouveau-nés et enfants en bas âge (0 à 3 ans) qui présentent des besoins particuliers au niveau de leur développement et dont la situation familiale est telle qu'une prise en charge institutionnelle, au moins temporaire, est nécessaire dans l'intérêt du bien-être de l'enfant. Le développement et la restructuration du lien parents-enfant comptent parmi les objectifs primaires du travail de cette institution. Les parents sont aidés à se ressourcer et à découvrir et développer leurs compétences parentales. Les enfants et les parents sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels ayant différentes qualifications dans le domaine éducatif, psychopédagogique et médico-social.

■ Le Kannerhaus Jonglënster

Le Kannerhaus Jonglënster est ouvert depuis le 1er novembre 2007. 20 enfants entre 4 et 12 ans peuvent y être accueillis pour les raisons soit d'un placement judiciaire, soit d'un placement volontaire et temporaire, comme p.ex. durant la durée de l'hospitalisation d'un parent. Le Kannerhaus Jonglënster se veut flexible au niveau des possibilités et formules d'accueil. Le corollaire indispensable de l'accueil réservé aux enfants est le travail intense avec leurs familles que l'équipe du Kannerhaus Jonglënster vise à intégrer au maximum dans la vie journalière du foyer. La réintégration familiale est un des objectifs primordiaux du travail d'accompagnement des familles, pour autant qu'une telle réintégration soit dans l'intérêt de l'enfant.

■ Le Foyer « Parc Brill » de l'Institut St.Joseph à Esch/ Alzette

En novembre 2007, un nouveau foyer pour 8 jeunes filles a ouvert ses portes à Esch/Alzette. Ce foyer entretient une collaboration étroite avec le Centre socio-éducatif de l'Etat à Schrassig et accueille parmi sa population plusieurs jeunes filles sortant de cette institution étatique pour apprendre progressivement la vie autonome.

Convention 2007

La plupart des centres d'accueil sont gérés par des organismes privés (associations sans but lucratif ou fondations). Les centres d'accueil privés offrent la majorité des places disponibles et bénéficient pour leurs services de conventions avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration. La convention garantit au gestionnaire une participation financière de l'Etat et confère aux autorités publiques un droit de regard et de coopération.

Environ 20 % des dépenses des centres d'accueil conventionnés sont couvertes par des recettes propres (allocations diverses, participation des communes dans le cadre du domicile de secours, participation des parents et des pensionnaires eux-mêmes). Le solde des frais d'exploitation est garanti par la participation du ministère de tutelle. Le budget de l'Etat prévoyait pour l'exercice 2007 une participation de 20.668.985.-€. Le financement des nouvelles structures d'accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psycho-thérapeutique pour mineurs en détresse est garanti par un crédit non-limitatif doté de 2.600.000.-€.

En 2007, l'Etat avait conclu des conventions avec 15 organismes gestionnaires pour 371 places « centre d'accueil classique » et pour 62 places « centre d'accueil spécialisé ». Parmi les 39 places « centre d'accueil spécialisé » on compte 37 places d'accueil de jour et de nuit et 25 places d'accueil de jour.

Les foyers d'accueil et de dépannage (FADEP) offrent 42 places pour des urgences et des placements de courte durée. La capacité de lits s'accroît de 10 unités en comptabilisant le FADEP Meederchershaus, géré par Femmes en Détresse asbl qui dispose d'une convention avec le Ministère de l'Égalité des chances.

Organismes gestionnaires conventionnés, structures d'accueil conventionnées, lits conventionnés :

Nom de l'organisme gestionnaire	Nom du centre d'accueil conv.	Places CAC ⁶	Places CAS ⁷	Places Fadep ⁸	TOTAL Convention
Jongenheem asbl	Jongenheem	72			72
Caritas Jeunes et Familles asbl	Institut St. Joseph y compris le Foyer Thérèse	39		10	49
Clara Fey asbl	Foyer Sainte Claire	24			24
Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf	Vesos Mersch ainsi que les Foyers Cales et Leir	53 ⁹			53
Association Française Dufaing asbl	Institut St. François	18			18
Anne asbl	Foyer Ste Elisabeth Esch/Alzette	29		3	32
Anne asbl	Kannerland	24			24
Fondation Kannerschlass	Kannerschlass Centre therap. "La Passerelle" Foyers Tikkun+Demian	16	15 14 ¹⁰		45
KMA Association Victor Elz asbl	Kannerheem Izeg	24			24
Fondation Maison de la Porte Ouverte	Fadep St. Joseph Foyer St. Joseph Fadep Don Bosco	11		9 10	30
Noémi asbl	Foyer Storm	8			8
Croix-Rouge Luxembourgeoise	Fondation De Colnet d'Huart Kannerhaus	18	10		28

⁶ CAC: Centre d'accueil classique

⁷ CAS: Centre d'accueil spécialisé

⁸ Fadep:Foyer d'accueil et de dépannage

⁹ 4 places non disponibles vue que le Foyer du Nord fonctionne provisoirement qu'avec 7 places dans une des maisons du village SOS d'enfants à Mersch

¹⁰ 14 places Centre d'Accueil Spécialisé avec hébergement (Kannerhaus Tikkun et Foyer Demian)

	Jean				
Fondation Pro Familia	Centre polyvalent pour enfants			10	10 ¹¹
Croix-Rouge Luxembourgeoise	Foyer Norbert Ensch	15			15
Paerd's Atelier asbl					
Anne asbl	Maison Françoise Dolto		23		
Aide Familiale asbl	Kannerhaus Jonglënster	20			
TOTAL		371	62	42	475

Taux d'occupation 2007 des centres d'accueil conventionnés

Dans le tableau qui suit, le taux d'occupation des centres d'accueil est calculé à partir des données fournies par ces centres d'accueil, à savoir :

le nombre de lits conventionnés ;

le nombre de journées de présences effectives;

le nombre de journées d'inscription, c'est-à-dire le nombre de journée de lits effectivement occupés.

Le nombre de journées de lits, le nombre de journées de présences effectives et le nombre de journées d'inscription des centres d'accueils classiques ne prennent pas en compte les structures de logement en milieu ouvert (SLEMO), les centres d'accueil spécialisé sans hébergement, les centres d'accompagnement en milieu ouvert (CAEMO), les centres d'insertion socio-professionnelle (CISP).

Type d'activité	Journée de lits (JL)	Journées de présences effectives(JP)	Journées d'inscription (JI)	Taux d'occupation JP/JL	Taux d'occupation JI/JL
CAC	129476	101908,7	118846	74,70%	87,12%
FADEP	14430	13521,50	14301,25	93,70%	99,11%
CAS avec hébergement	8924	6000	6375	67,23%	71,44%
TOTAL	152830	121430,20	139522,25	79,54%	91,29%

¹¹

3 places temporairement non disponibles à cause de travaux d'aménagement de l'infrastructure

En 2007, le taux d'occupation relatif aux inscriptions des centres d'accueil classiques est de 91,29%, tandis que le taux d'occupation relatif aux présences effectives s'élève seulement à 79,54 %. Cette différence s'explique du fait que les places occupées ne l'ont pas été à temps plein pour des raisons familiales (retour en famille pendant les week-ends, vacances, congé judiciaire) ou pour des raisons thérapeutiques.

La différence entre le nombre de lits disponibles et le nombre de lits occupés s'explique entre autres, comme suit :

- les capacités disponibles n'ont pas été utilisées pour des raisons de délais d'admissions, d'annulations et autres ;
- la réduction temporaire de lits à cause de travaux de rénovation, de restructuration voire de réorientation de groupes de vie ;
- les trois nouvelles structures d'accueil n'ont ouvert leurs portes qu'en fin 2007, à savoir : l'ouverture en septembre 2007 du centre d'accueil spécialisé « Maison Françoise Dolto », l'ouverture fin octobre 2007 du « Kannerhaus Jonglënster », l'ouverture du groupe de l'Institut St Joseph à Esch en décembre 2007.

Services sociaux en milieu ouvert

Selon le règlement grand-ducal du 11 avril 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de centres d'accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes, sont qualifiés de services sociaux en milieu ouvert, les 3 types de services suivants :

■ Structure de logement en milieu ouvert (SLEMO)

Il s'agit d'un service qui vise à préparer les enfants et jeunes adultes issus d'un Centre d'accueil classique ou spécialisé ou d'un Foyer d'accueil et de dépannage à une vie en autonomie et à l'insertion dans la société par différents régimes de logement social encadré.

Les organismes gestionnaires conventionnés offrent 117 places « structure de logement en milieu ouvert » pour les jeunes adultes. Cette aide peut aller d'un simple soutien financier jusqu'à la mise à disposition d'un logement avec un encadrement socio-pédagogique.

■ Centre d'insertion socio - professionnelle (CISP)

Il s'agit d'un service qui offre aux enfants et jeunes adultes un enseignement pratique dans le cadre de programmes spécifiques de mise au travail. Le service permet aux jeunes âgés entre 15 et 25 ans d'apprendre à s'adapter à un rythme de travail dans des ateliers de production et d'acquérir un certain savoir de base pratique.

Le centre d'accueil Jongenheem ainsi que la Fondation Letzebuenger Kannerduerf offrent 44 respectivement 8 places « centres d'insertion socio-professionnelle ».

■ Centre d'accompagnement en milieu ouvert (CAEMO)

Il s'agit d'un service qui offre, en alternative ou en complément à un placement, un accompagnement psychopédagogique et social aux enfants, aux jeunes adultes et à leur entourage par des prestations de formation sociale, de consultation, de médiation familiale, d'aide, d'assistance et de guidance ainsi que d'animation.

Les services agréés comme « Centre d'accompagnement en milieu ouvert » sont les suivants :

- Families First, géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise
- Ambulante Krisenintervention-AFKI, géré par la Fondation Maison de la Porte Ouverte
- Aide Familiale, géré par l'asbl Aide Familiale
- PAMO, géré par la Fondation Kannerschlass
- FARE, géré par l'asbl Caritas Jeunes et Familles
- EPI, géré par l'asbl EPI

Organismes gestionnaires conventionnés, structures d'accueil conventionnées, lits/places conventionnés :

Nom de l'organisme gestionnaire	Nom du centre d'accueil conv.	Places SLEMO ¹²	Places CAEM O ¹³	Places CISP ¹⁴	TOTAL Convention
Jongenheem asbl	Jongenheem	28		44	72
Caritas Jeunes et Familles asbl	Institut St. Joseph y compris le Foyer Thérèse	12	8		20
Clara Fey asbl	Foyer Sainte Claire	4			4
Fondation Lëtzebuenger Kannerduerf	Vesos Mersch ainsi que les Foyers Cales et Leir	15		8	23
Association Française Dufaing asbl	Institut St. François	10			10
Anne asbl	Foyer Ste Elisabeth Esch/Alzette	10			10
Anne asbl	Kannerland	4			4
Fondation Kannerschlass	Kannerschlass	8	10		18
KMA Association Victor Elz asbl	Kannerheem Izeg	14			14
Fondation Maison de la Porte Ouverte	Fadep St. Joseph Foyer St. Joseph		5		5

¹² SLEMO : Structure de logement en milieu ouvert

¹³ CAEMO : Centre d'accompagnement en milieu ouvert

¹⁴ CISP : Centre d'insertion socio-professionnelle

Noémi asbl	Foyer Storm	2			2
Croix-Rouge Luxembourgeoise	Fondation De Colnet d'Huart	10			10
Croix-Rouge Luxembourgeoise	Families First		7		7
EPI asbl	EPI				
TOTAL		117	30	52	199

Placement familial

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a conclu avec trois organismes gestionnaires privés des conventions pour la gestion de services de placement familial, à savoir:

- Croix Rouge Luxembourgeoise,
- Fir ons Kanner asbl (FOK),
- Entente des gestionnaires des centres d'accueil asbl (EGCA).

L'EGCA a annoncé au cours de l'année 2007 sa volonté de résilier la convention conclue avec l'Etat pour le service de placement familial SPLAFA avec ses antennes à Luxembourg et à Esch /Alzette. Les démarches en vue de la reprise de cette convention ont été entamées vers la fin de l'année 2007 et deux nouveaux gestionnaires ont été disponibles pour reprendre la convention du service de placement familial à Luxembourg respectivement du service de placement familial à Esch/Alzette.

Les services gérés par les organismes précités ont la mission d'assister le placement d'enfants ou de jeunes en détresse en dehors de leur milieu familial chez des particuliers appelés « familles d'accueil ». Les activités desdits services consistent plus particulièrement à :

- recruter, sélectionner, préparer et accompagner les familles d'accueil ;
- recevoir les parents, les représentants légaux d'un enfant, les travailleurs sociaux impliqués pour examiner ensemble le projet éducatif de l'enfant ;
- arranger le placement et déterminer les conditions de collaboration entre les parties concernées ;
- assurer l'encadrement pédagogique et psycho-social des familles d'accueil, veiller au bon déroulement de l'accueil et plus particulièrement au bien des mineurs d'âge ;
- offrir une assistance aux parents dont l'enfant est placé, lors de son retour dans sa famille ou pendant les visites, ainsi qu'aux jeunes adultes ayant grandi en placement ;
- assurer le suivi après une réintégration familiale.

Indemnisation par journée d'accueil des familles d'accueil (sur présentation d'une note de frais et d'honoraires) :

Classe d'âge	Frais d'entretien	Rémunération	Total
Jour + nuit <6 ans	12,77.-	25,93.-	38,70.-
Jour + nuit 6-11 ans	14,10.-	25,93.-	40,04.-
Jour + nuit 12-18 ans	16,58.-	25,93.-	42,51.-

Les périodes pendant lesquelles une famille a accueilli un enfant en placement comptent comme périodes effectives d'assurance obligatoire au régime des pensions pour la personne qui s'occupe principalement de l'enfant. Les cotisations sont prises en charge par les services conventionnés de même que l'assurance responsabilité civile conclue pour toute famille d'accueil. L'Etat participe aux frais y relatifs dans le cadre de conventions conclues entre l'Etat et les organismes gestionnaires des services de placement. Le budget de l'Etat prévoyait pour l'exercice 2007 une participation de 7.697.719.-€.

Le placement d'un enfant ou jeune en détresse peut également se faire auprès de particuliers qui sont des membres de la famille élargie de l'enfant. La famille d'accueil concernée peut obtenir une aide financière de la part du Ministère de la Famille et de l'Intégration, au cas où sa situation financière est reconnue comme précaire. En 2007, 9 familles d'accueil profitaient d'un tel secours. Le montant total dudit secours versé par l'Etat aux familles s'élevait à 61.913,85.-€.

Evolution des placements réalisés par les services

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nbr. d'enfants placés au 31.12	228	235	226	223	222	227	224	227	233	249	259	265
Nbr. de familles d'accueil au 31.12	140	164	157	166	169	137	153	156	154	166	172	171

Nouveaux projets

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a poursuivi en 2007, en étroite collaboration avec des organismes gestionnaires privés, sa politique d'extension, de régionalisation et de diversification de l'offre en places disponibles dans les structures d'accueil pour enfants et jeunes en détresse.

Ainsi sont prévues pour 2008 et 2009, 60 places supplémentaires dont un tiers sera créé dans des structures à visée thérapeutique. Des places supplémentaires seront également créées pour des jeunes qui nécessitent un accueil socio-éducatif en dehors de leur milieu familial. Dans l'ensemble des structures d'accueil, le travail avec les familles sera valorisé afin de

soutenir, de restaurer ou de créer le lien parents-enfant. L'implantation des nouvelles structures est prévue à Contern, Berg/Betzdorf, Alzingen et Erpeldange.

Données statistiques concernant le profil des enfants et jeunes en détresse accueillis par les centres d'accueil

Centres d'Accueil

Sexe et âge des mineurs ayant été placés au 31 décembre 2007 dans ces structures

Type d'activité	F	M	Total	0-2	3-5	6-11	12-17	18 +
CAC	173	166	339	4	31	100	186	18
FADEP	7	33	40	7	10	13	10	0
CAS avec hébergement	4	18	22	7	1	8	6	0
Maisons d'Enfants de l'Etat (CAC)	30	24	54	0	3	22	27	2
Maisons d'Enfants de l'Etat (CAS)	6	4	10	2	6	2	0	0
Centre socio-éducatif de l'Etat	24	34	58	0	0	0	57	1
Placement Familial	135	130	265	25	37	94	74	35
TOTAL :	379	409	788	45	88	239	360	56

Parmi les 788 mineurs placés dans les centres d'accueil de jour et de nuit, on comptait 48,10% de filles et 51,90 % de garçons. Parmi les enfants placés aux centres d'accueil la majorité, à savoir 45,68%, était âgée entre 12 et 17 ans.

En ce qui concerne les 788 enfants et jeunes placés, 75 étaient placés volontairement et 713 étaient placés par le Juge de la Jeunesse.

Nombre total des enfants placés au courant de l'année

Type d'activité	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
CAC	241	216	457
FADEP	105	30	135
CAS avec hébergement	26	6	32
Maisons d'Enfants de l'Etat (CAC)	34	35	69
Maisons d'Enfants de l'Etat (CAS)	5	6	11
Centre socio-éducatif de l'Etat	103	84	187
Placement Familial			296
TOTAL :	644	512	1187

Au courant de l'année 2007, 1187 mineurs ont été placés, dont la majorité, à savoir 38,50%, a été placée dans un centre d'accueil classique. Parmi les 1187 placements, 141 étaient des placements à base volontaire et 1046 passaient par le Tribunal de la Jeunesse.

Répartition des mineurs placés en fonction de la nationalité au 31.12.2007

Nationalité	Mineurs	%
Luxembourgeoise	550	69,80%
Allemande	8	1,02%
Belge	13	1,65%
Cap Verdienne	17	2,16%
Française	26	3,30%
Italienne	22	2,79%
Portugaise	95	12,06%
Autre	57	7,23%
TOTAL:	788	100%

La majorité des mineurs placés dans les centres d'accueil et familles d'accueil, à savoir 69,80%, étaient de nationalité luxembourgeoise.

Durée moyenne de séjours des mineurs sortis au courant de l'année 2007 des centres d'accueil

Le tableau qui suit ne prend pas en compte la durée moyenne des enfants et jeunes ayant quitté les familles d'accueil.

Durée de séjour	Sexe masculin	Sexe féminin	TOTAL	%
<1 année	124	60	184	55%
1-2 années	41	26	67	20%
2-3 années	11	14	25	7%
3-4 années	10	14	24	7%
4-5 années	6	0	6	2%
5 années et plus	17	13	30	9%
TOTAL:	209	127	336	100%

Il ressort du tableau ci-dessus qu'en 2007, 336 mineurs ont quitté les centres d'accueil. Reste à noter que la majorité, à savoir 55%, des enfants et jeunes sortis au courant de l'année 2007 a séjourné moins d'un an dans un centre d'accueil.

Destination des enfants et adolescents ayant quitté ces structures

Le tableau qui suit prend en compte le nombre total des enfants et jeunes ayant quitté les centres d'accueil ainsi que les familles d'accueil.

Destination	Nombre de mineurs	%
Famille	115	30,50%
Indépendant	81	21,49%
Institution spécialisée à l'étranger	13	3,45%
Institution spécialisée au Luxembourg	1	0,27%
CSEE	22	5,84%
Placement familial	13	3,45%
Autre centre d'accueil classique	107	28,38%
Autre foyer/groupe de vie de la même institution	1	0,27%
Logement encadré	8	2,12%
FADEP	4	1,06%
Centre pénitentiaire de Luxembourg	2	0,53%
Retour dans pays d'origine	1	0,27%
Psychiatrie juvénile	3	0,80%
Inconnue	6	1,59%
TOTAL:	377	100%

Des 377 enfants et jeunes sortis de ces structures, 115 sont retournés dans leur famille d'origine, 107 sont transférés vers un autre centre d'accueil et 81 ont entamé une vie indépendante.

Centres d'accueil spécialisé sans hébergement

Reste à noter qu'au 31 décembre 2007, 98 mineurs étaient accueillis par les centres d'accueil spécialisé de jour. Des 98 mineurs, on comptait 58 garçons et 40 filles. La majorité, à savoir 64,29%, était âgée entre 6 et 11 ans.

Services sociaux en milieu ouvert

SLEMO: sexe et âge des jeunes en détresse ayant été placés au 31 décembre 2007

Type d'activité	F	M	Total	0-2	3-5	6-11	12-17	18 +
SLEMO	47	43	90	1	2	0	0	87

Les enfants âgés entre 0 et 5 ans étaient membres des familles monoparentales accompagnées par le service de logement en milieu ouvert.

SLEMO : Destination des jeunes sortis au courant de l'année

Destination	Nombre de jeunes	%
Famille	7	20,59%
Indépendant	10	29,41%
Institution spécialisée à l'étranger	1	2,94%
CSEE	1	2,94%
Autre centre d'accueil classique	2	5,88%
Autre Logement encadré	8	23,53%
Retour dans pays d'origine	2	5,88%
Inconnue	3	8,82%
TOTAL:	34	100%

Il ressort du tableau ci-dessus que 34 jeunes adultes ont quitté les structures de logement en milieu ouvert en 2007, dont la majorité, à savoir 29,41%, a entamé une vie indépendante.

Reste à noter que parmi les 34 jeunes sortis au courant de l'année, 41,18% des jeunes adultes a bénéficié d'un accompagnement du service logement en milieu ouvert pendant une durée de moins d'un an.

CAEMO : Nombre d'enfants suivant le type de familles accompagnées au courant de l'année

Type famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants +	Total
Fam. Traditionnelle	31	23	29	10	9	102
Parent seul	36	30	27	9	2	104
Fam. Recomposée	10	13	8	10	1	42
Parents adoptifs	2	1	0	0	0	3
Grands-parents	4	0	0	0	0	4
Total famille	83	67	64	29	12	255
Total enfants	83	134	192	116	60	585

Il ressort du tableau ci-dessus que les services en milieu ouvert ont accompagné en 2007 en tout 255 familles, dont le nombre d'enfants s'élevait à 585. La majorité, à savoir 40,78%, était une famille d'un parent seul.

Reste à noter que parmi les 255 familles, 129 étaient des nouvelles admissions et 126 des familles en suivi depuis l'exercice précédent.

En 2007 la majorité des familles accompagnées par les services sociaux en milieu ouvert, à savoir 51,37%, proviennent du Sud de notre pays. Parmi les divers services agréés comme « Centre d'accompagnement en milieu ouvert », seuls trois services, notamment « Families First », « FARE » et « Aide Familiale », recouvrent tout le pays.

CAEMO : Destination des enfants à la fin d'une intervention en 2007

Destination	Nombre	%
Famille d'origine	323	94,72%
Placement centre d'accueil	15	4,40%
Placement familial	0	0,0%
Institution spécialisé à l'étranger	2	0,59%
Inconnue/ Autre	1	0,29%
Total	341	100%

En 2007 l'intervention a pris fin auprès de 341 enfants, dont 94,72% des mineurs sont restés dans leur famille d'origine.

4. Maisons d'enfants de l'Etat

Les Maisons d'Enfants de l'Etat accueillent des enfants et des adolescents dont l'éducation ne peut plus être assurée, pour un certain temps, par leurs familles. L'institution offre aux enfants une éducation et des soins appropriés, dans le respect de leur personne, de leur histoire et de leur famille, ainsi qu'un lieu de vie adéquat. Elle offre aux enfants et à leurs familles un accompagnement et des soins adaptés à leurs situations. A travers son Service Treff-Punkt, elle fait offre d'un lieu pour l'exercice du droit de visite entre enfants et parents quand cet exercice a été bloqué, interdit ou rencontre des difficultés majeures.

Avec la loi du 18 avril 2004 portant organisation des Maisons d'Enfants de l'Etat, ces dernières constituent une administration propre, dont les missions sont clairement précisées.

Population

Au 31 décembre 2007, l'effectif de la population des enfants, adolescents et jeunes adultes pris en charge par les MEE se présentait comme suit :

Tableau des effectifs au 31. 12. 2007

Tableau des effectifs au 31. 12. 2007	31. 12. 2007	31. 12. 2006
EFFECTIFS SELON LES DIFFERENTS TYPES DE PRISE EN CHARGE¹⁵		
1. Hébergement en Centre d'accueil	87(75)	72¹⁶ (71)
Centre d'Accueil Classique (CAC)	66 (64)	
Centre d'Accueil Spécialisé (CAS)	10 (10)	
Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	11 (1)	
2. Accompagnement en milieu ouvert	21	27
Enfants/Adolescents et leurs familles	13 ¹⁷	12
Jeunes Adultes	8	15
TOTAL	108	99
3. Accompagnement en milieu ouvert de parents de pensionnaires	5	12
(6) Enfants/jeunes suivis au Service Treff-Punkt	174	149
	(121 situations familiales)	(104 situations familiales)
	809 visites programmées	958 visites programmées
(7) Service Treff-Punkt Prison Enfants suivis	55	19
	74 visites programmées	70 visites programmées

Ce tableau appelle les explications et commentaires suivants :

- Le tableau des effectifs a été légèrement modifié par rapport à l'année 2006 afin d'adapter les données à celles des centres d'accueil conventionnées, tout en respectant les spécificités des MEE.

¹⁵ Les effectifs se composent des mineurs et des majeurs accueillis aux MEE. Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 18 avril 2004, les jeunes pris en charge par les MEE peuvent bénéficier, en cas de nécessité, de l'aide des MEE au-delà de leur majorité. Les chiffres entre parenthèses indiquent les nombres de mineurs.

¹⁶ Sous-total Accueil avec hébergement et suivi d'enfants/jeunes en cas de placement à l'étranger avec maintien du placement judiciaire aux MEE.

¹⁷ La quasi-totalité des accompagnements font suite à des décisions judiciaires imposant aux MEE un suivi en cas de congé pour essai de réintégration familiale ou d'accueil en institution à l'étranger avec maintien du placement judiciaire aux MEE.

- Le nombre total des enfants et adolescents pris en charge par les MEE se compose du
- nombre d'enfants et d'adolescents hébergés aux MEE et du nombre de ceux qui sont accompagnés en milieu ouvert. L'accompagnement en milieu ouvert et le suivi d'enfants placés à l'étranger demande un investissement en heures de travail parfois supérieur à celui des enfants hébergés aux MEE.
- Le nombre élevé de jeunes adultes accueillis en SLEMO vient illustrer la nécessité de la mise en place de structures adaptées pour des jeunes issus en partie des foyers des MEE et qui ne peuvent être accueillis en famille à leur départ des MEE. Le « Jugendgrupp », la « Jugendpensioun » et les logements autonomes constituent les différents volets de ce projet mis en place depuis 2005.
- Il y a actuellement 65 places pour l'hébergement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes dans les différentes structures d'accueil (57 en CAC et 8 en CAS) et 11 places dans les logements autonomes pour jeunes adultes (SLEMO). Au 31 décembre 2007, 4 places étaient inoccupées dans le « Jugendgrupp ».
- L'accompagnement d'un enfant et de sa famille ne prend pas automatiquement fin avec le départ d'un enfant. Il arrive que la famille ou les autorités judiciaires demandent aux MEE d'assurer un accompagnement social, psychologique, scolaire, etc. Cet accompagnement, qui est à gérer par une équipe pluridisciplinaire, demande un investissement parfois très important en heures de travail. Les MEE préconisent depuis des années que le suivi demandé par les autorités judiciaires soit assuré par un service extérieur aux MEE, ceci afin de faciliter, le cas échéant, le retour d'un enfant dans « son » foyer, ce qui ne peut souvent pas se faire si les MEE sont mises en position de « contrôle » judiciaire. L'accompagnement en milieu ouvert concerne d'autre part des jeunes adultes ayant quitté l'institution, en ce sens qu'ils n'y sont plus hébergés, tout en continuant à bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire.
- En cas de placement judiciaire à l'étranger, les décisions judiciaires antérieures sont en règle générale maintenues. Les MEE restent ainsi dans une responsabilité vis-à-vis des jeunes, de l'institution étrangère d'accueil et des parents du jeune, par le fait de l'article 11 de la loi du 10 août 1992 (transfert de l'autorité parentale). Les institutions étrangères demandent de plus en plus un interlocuteur luxembourgeois pour chaque enfant luxembourgeois accueilli.

Le nombre total des pensionnaires pris en charge par les MEE s'élève à 108, sans compter l'accompagnement de parents de pensionnaires.

L'âge des enfants/adolescents/jeunes adultes inscrits (placements judiciaires et admissions volontaires) au 31 décembre 2007 dans les foyers classiques et spécialisés (CAC et CAS) se répartit comme suit:

Classe d'âge	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18ans+	Total	
Garçons	6	15	17	1	39	
Filles	5	15	14	3	37	
Total	11	30	31	4	76	

L'âge des jeunes vivant en logements autonomes se situe entre 18 et 25 ans.

Les entrées et les sorties en 2007

En ce qui concerne l'accueil de type CAC et CAS, 78 demandes ont été adressées au service d'accueil en 2006, dont 42 par le secrétariat de la Commission Nationale d'Arbitrage en Matière de Placement (CNAP). 30 de ces 78 demandes concernaient des enfants en bas âge et s'adressaient au Relais Maertenshaus. 19 concernaient des jeunes de 12 à 18 ans et s'adressaient au Jugendgrupp.

15 enfants/adolescents ont été accueillis, dont 3 au Relais Maertenshaus et 5 (dont 3 changements internes) au Jugendgrupp.

Sur les 15 entrées, il s'agit de 1 admission demandée par la famille et de 14 placements judiciaires. 10 garçons et 5 filles ont été accueillis.

Sur les 42 demandes adressées par la CNAP, 7 ont été acceptées.

Les autres 36 demandes provenaient de services ou d'institutions, des autorités judiciaires ou encore de familles ou de jeunes eux-mêmes. 8 admissions seulement ont été réalisées sur ces 36 demandes. On peut estimer que ces demandes ne recouvrent qu'une partie des besoins réels dans la mesure où certains professionnels n'introduisent plus de demandes sachant qu'il n'y a pas de places libres.

Nombre de demandes et d'admissions (non compris les changements internes) selon les classes d'âge et les types de structures d'accueil :

CAC et CAS	0-5 ans (CAS) Relais Maertenshaus	6-11 ans (CAC)	12-18 ans (CAC) (Jugendgrupp)	18 +	TOTAL
demandes	30	29	19		78
admissions	03	10	02		15
SLEMO					
demandes				21	21
admissions				04	04

En ce qui concerne l'accueil de type SLEMO, le service d'accueil des MEE a reçu 21 demandes (externes) de jeunes adultes, dont 4 ont pu aboutir à une admission. Il faut préciser que les demandes internes sont traitées prioritairement.

2 enfants sur 15 accueillis en 2007 ont la nationalité luxembourgeoise (11 sur 19 en 2006, 18 sur 19 en 2005, 9 sur 19 en 2004). Les autres enfants accueillis sont de nationalité portugaise (7), italienne (3), bosniaque (2) et espagnole (1).

Le pourcentage de placements judiciaires par rapport à l'ensemble des accueils institutionnels est de 85%.

15 enfants/jeunes et 3 jeunes adultes des logements autonomes ont quitté les MEE en 2007. 14 ont pu rentrer auprès de leur famille et 4 sont partis vivre en indépendance.

15% des pensionnaires sont actuellement majeurs. Il a été constaté qu'une partie importante des jeunes ont demandé de pouvoir rester aux MEE, alors qu'ils poursuivent une formation professionnelle ou des études, ou qu'ils sont à la recherche d'un travail, dans la mesure où ils ont pu bénéficier d'une structure de logement adaptée et n'étaient plus obligés de rester dans le foyer où ils avaient (en partie) grandi et où vivent des enfants beaucoup plus jeunes.

36 demandes de placement sont parvenues aux MEE sans l'intermédiaire de la CNAP, ce qui souligne le souci des professionnels de voir certains enfants accueillis dans un

cadre bien spécifique et en fonction d'une offre de travail faite par les MEE. Le petit nombre d'admissions réalisées s'explique par le fait que la plupart de ces demandes sont arrivées en des moments où il n'y avait pas de places libres. Le caractère dramatique des situations auxquelles sont confrontés des enfants et des parents quand des perspectives d'aide ne peuvent être données à court ou à moyen terme, ressort bien du fait que les demandes de placement connaissent un degré d'urgence plus ou moins important et demandent une solution à court terme.

Cette situation démontre également l'importance de la création d'une instance responsable pour la mise en place d'une prise en charge réelle, conséquente et adaptée aux familles qui ont introduit une demande d'aide ou pour lesquelles les autorités compétentes ont reconnu la nécessité d'une mesure appropriée.

En comparant les chiffres de 2007 avec ceux des années précédentes, on peut encore constater que la durée moyenne de séjour reste, comme les années précédentes, nettement plus élevée que celle relevée dans les centres d'accueil conventionnés. On peut émettre l'hypothèse que les situations familiales des enfants accueillis aux MEE sont plus complexes et ne permettent pas une réintégration familiale dans les délais moyens.

Vie institutionnelle

4.3.1.

Les structures d'accueil pour adolescents et jeunes adultes qui ne peuvent rentrer dans leurs familles ont été consolidées en 2007. Il est du devoir des MEE de permettre à ces jeunes de se préparer à une vie sociale autonome, de les accompagner et de les soutenir matériellement et moralement sur ce chemin. Certains de ces jeunes continuent leur scolarité au-delà de leur majorité ; d'autres, qui ont quitté l'école sans diplôme, ont du mal à trouver du travail.

Le « Jugendgrupp », qui peut accueillir 9 jeunes de 12 à 18 ans et 4 jeunes en structure semi autonome, a ouvert ses portes en novembre 2005. Après deux années de fonctionnement un bilan fut dressé sur base duquel la décision a été prise de poursuivre le projet de manière définitive, tant les conclusions ont été claires et les besoins continuent d'être réels.

La « Jugendpensioun » qui peut accueillir actuellement 5 jeunes à partir de 18 ans, a ouvert ses portes en décembre 2006. Ce mode d'hébergement et d'accompagnement convient très bien à des jeunes adultes issus en partie des foyers des MEE et en partie d'autres structures ou de leurs familles.

Les logements autonomes constituent un troisième volet du projet de structures d'accueil pour adolescents et jeunes adultes et accueillent des jeunes adultes dont la situation personnelle, sociale et/ou financière ne permet pas une vie en toute indépendance.

Les chiffres de l'année 2007 témoignent encore des réels besoins de ce type de structures pour des adolescents et des jeunes adultes désireux et prêts à préparer leur insertion professionnelle et sociale dans la société, mais qui ont besoin d'un appui nécessaire pour y arriver. Ce travail revête un caractère préventif, dans la mesure où il crée les bases d'une réelle autonomie sociale responsable de ces jeunes adultes.

4.3.2

La préparation de mise en place d'une structure thérapeutique a été poursuivie. Une maison a été acquise à Dudelange et sera remise en état en vue d'accueillir un groupe d'enfants qui connaissent des difficultés psychologiques et/ou sociales importantes et dont les différentes formes d'expression les empêchent de vivre une vie sociale adaptée. Trop de ces enfants sont envoyés dans des établissements dits « spécialisés » à l'étranger ce qui entraîne souvent des ruptures inutiles voire néfastes pour ces enfants qui ont un besoin réel de relations et de cadres stables et sécurisants. Un groupe de travail prépare activement la concrétisation de ce projet.

4.3.3

La concrétisation du travail en équipe pluridisciplinaire, permettant à chaque collaborateur de prendre sa place et sa responsabilité dans un travail commun, a été poursuivie en 2007, de même que les efforts pour une meilleure mise en application commune des compétences et des expériences individuelles. Cette dimension du travail institutionnel a trouvé en 2007 une possibilité de mise à l'épreuve concrète à travers un projet-pilote dans lequel les MEE ont été invitées à participer. L'Institut National d'Administration Publique (INAP) a choisi un certain nombre d'administrations, dont les MEE, pour la mise en application d'un projet-pilote « plan de formation ». A partir d'une consultation de tous les collaborateurs sur leurs besoins en formation continue, un plan de formation sur trois ans a pu être élaboré qui permet de réaliser de la formation « sur mesure » pour les différentes équipes pluridisciplinaires et pour l'ensemble de l'institution MEE. Ainsi, à titre d'exemple, le premier sujet retenu par l'ensemble des collaborateurs des MEE a trait à la place des familles des enfants accueillis en institution. Une première journée de formation avec un expert étranger et s'adressant à tout le personnel socio-éducatif, a permis de dégager des pistes de travail qui sont actuellement mises en chantier. Ces pistes de travail concernent et une meilleure compréhension des dynamiques intrafamiliales et entre familles et institution, et une recherche pluridisciplinaire d'un travail à réaliser avec les familles. Il s'est avéré, en effet, que la séparation d'un enfant de sa famille n'est jamais aide ou guérison en soi. Elle est dans certaines situations condition préalable à une aide, à un travail à faire avec un enfant et sa famille.

4.3.4

La collaboration avec d'autres services et institutions a été poursuivie et étendue en 2007.

L'extension du Service Treff-Punkt en milieu pénitentiaire a été poursuivie et a permis de mieux organiser les visites accompagnées d'enfants auprès de leurs parents incarcérés.

L'extension du Service Treff-Punkt par la mise en place d'une antenne dans le nord du pays, à Hosingen, a permis à beaucoup de familles un meilleur accès aux services offerts. Le Service Treff-Punkt est arrivé aux limites du possible, par les contraintes budgétaires, alors que les demandes ne cessent de croître.

La collaboration avec l'Institut National d'Administration Publique (INAP) a été poursuivie en vue de l'organisation de modules de formation continue adaptés aux réalités spécifiques des MEE (cf. projet pilote évoqué ci-dessus).

La contribution à une meilleure prise en charge des enfants d'origine étrangère constitue un autre volet du travail. Afin de garantir à ces enfants (qui constituent environ 70% de la population) un séjour qui respecte leurs cultures d'origine et afin d'éviter un déracinement de leurs milieux culturels, un grand nombre de collaborateurs des MEE ont participé activement à la réflexion et aux démarches pluriculturelles de l'institution.

Le travail au quotidien :

Le travail éducatif quotidien avec les enfants dans les foyers (6 foyers de type Centre d'Accueil Classique et un foyer, le relais Maertenshaus, de type Centre d'Accueil Spécialisé) constitue l'axe central de la vie institutionnelle. En 2007, il y a encore eu beaucoup de mouvements dans les foyers. A cela il y a eu deux grandes raisons. D'une part, il y a le nombre important d'entrées et de sorties d'enfants. L'accueil d'un grand nombre d'enfants (en bas âge) exige une grande attention quotidienne envers chaque enfant et l'élaboration d'un projet éducatif propre pour chaque enfant. Les perturbations familiales et les souffrances psychiques de certains enfants sont telles que le travail et l'engagement des éducatrices et des éducateurs sont difficiles à endurer. La prise en compte, l'ouverture vers et le travail avec les familles constitue d'un autre côté un aspect essentiel de la prise en charge institutionnelle de ces enfants.

Les nombreux changements au niveau du personnel entravent le travail éducatif dont la continuité au niveau relationnel devrait constituer un élément essentiel.

Le Relais Maertenshaus accueille des petits enfants venant de familles en détresse pour des séjours de courte durée. La prise en charge éducative des enfants va de pair avec un encadrement intense des familles et une présence fréquente et régulière des parents auprès des enfants, de façon à éviter autant que possible tout effet de rupture et de perte de repères habituels. La recherche de la meilleure solution possible pour les enfants et les parents guide le travail des responsables du Relais. Le Relais Maertenshaus a encore été beaucoup confronté avec la problématique spécifique de parents toxicomanes. Un travail de recherche et de formation a été engagé afin de pouvoir répondre à ces situations particulièrement difficiles.

La classe orthopédagogique rattachée aux MEE a pour objectif d'aider des enfants à rattraper des retards scolaires ou de vaincre un échec scolaire.

En moyenne, entre 4 et 6 enfants ont fréquenté cette classe qui peut accueillir, dans la mesure de places disponibles, des enfants d'autres centres d'accueil ou pris en charge par d'autres institutions ou services.

Le souci permanent d'intégration s'exprime entre autres par les expériences de retour des élèves dans leurs classes d'attache respectives pour les activités sportives, l'enseignement religieux ou moral, ainsi que pour d'autres branches (expressives et/ou d'éveil aux sciences, géographie, etc.).

Le service social regroupe 4 services qui sont : le service d'accueil en charge de la préparation et de l'organisation de l'accueil des enfants aux MEE, le service accompagnement des familles, le service accompagnement des jeunes et le service accompagnement en milieu ouvert.

Le service accompagnement des familles assure l'accompagnement des familles, dès l'accueil des enfants, pendant le séjour des enfants en institution et *après leur retour en famille et ce en en étroite collaboration avec les équipes éducatives. Dans la mesure du possible, la réinsertion familiale, ou une réinsertion sociale est visée. Les interventions du service accompagnement des familles s'adressent aux enfants et à leurs familles, ainsi qu'aux équipes éducatives.*

Le travail avec les familles revêt de plus en plus une importance particulière. Un accompagnement, une assistance des familles, une implication active des parents dans le processus éducatif et thérapeutique de leurs enfants, une prise en compte de la position subjective des parents, s'avèrent nécessaires en vue de la perspective d'un retour des enfants. Ce travail ne peut se faire qu'en équipe pluridisciplinaire, où chaque intervenant a à apporter sa contribution spécifique.

Le service accompagnement des jeunes offre aux jeunes adultes (qui sont sur le point de quitter l'institution) un encadrement individuel face aux multiples problèmes que pose la vie quotidienne. Aux jeunes vivants dans les foyers des MEE (à partir de 16 ans), il propose un accompagnement dans l'élaboration d'un projet de vie personnel et dans la préparation de leur départ futur. Depuis 2006, le champ d'activité de ce service comporte essentiellement les domaines suivants:

- l'encadrement pédagogique et social des jeunes majeurs de la « Jugendpensioun »,
- participation hebdomadaire aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire du « Jugendgrupp » ainsi qu'aux réunions des équipes pluridisciplinaires des différents foyers qui mettent sur pied les projets de vie des jeunes aux étapes de 12, 15 et 17 ans,
- le suivi social de jeunes qui vivent de façon autonome dans des logements externes;
- le relais d'écoute et de consultation ouvert aux anciens pensionnaires ;
- l'élaboration de perspectives et de préparation au départ de l'institution, avec le jeune et le foyer concerné, et en concertation avec les autres services des MEE concernés.

Dans le contexte de la mise en place progressive de structures d'hébergement pour jeunes au sein des MEE et par une réorganisation du travail de l'équipe éducative concernée, le service a pu être renforcé. Pour les jeunes qui quittent les structures des MEE, le service reste préoccupé de trouver des logements adéquats et à prix abordables. Les MEE restent activement engagées dans le travail de la « Wunnengshëllef ». Peuvent en profiter et les jeunes sortis de l'institution et les familles des enfants hébergés aux MEE.

Le service accompagnement en milieu ouvert sera prochainement mis en place. Ce travail revêt une place importante vu le nombre croissant de situations familiales à accompagner, tant dans le cadre de décisions judiciaires de retour d'enfants en famille sur base de « congé pour essai de réintégration familiale »,

que dans le cadre d'accords conclus avec des familles et permettant d'offrir des services et des aides « sur mesure », adaptées aux situations concrètes et favorisant une évolution positive des enfants et de leurs familles.

Une tâche importante du service de psychologie consiste dans l'évaluation psychologique de la situation des enfants et de leur famille dans leur dynamique globale. Il s'agit d'abord d'apprécier les modes de fonctionnement et les difficultés des enfants et de leurs familles, ensuite de repérer les crises conjoncturelles ou celles qui sont plus durables, et enfin de proposer et d'évaluer les interventions qu'il convient de mener. Le service de psychologie participe de ce fait aussi au travail à entreprendre avec les familles des enfants accueillis aux MEE.

Une autre fonction du service de psychologie consiste à contribuer au développement de différents projets. Ainsi par exemple, un projet artistique et culturel a été élaboré et mis en œuvre en 2005. La participation à la mise en place d'espaces d'échanges et de réflexions avec les éducateurs autour de la pratique quotidienne auprès des enfants a été un autre travail important. La participation au développement du projet Service Treff-Punkt Prison a constitué un autre axe de travail.

Le Service Treff-Punkt offre une structure où des enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés. En 2007, 121 dossiers ont été traités, (104 en 2006, 96 en 2005, 105 en 2004, 65 en 2003), dont 98 ont abouti à l'organisation de visites (80 en 2006, 76 en 2005, 60 en 2004, 45 en 2003). 809 visites ont été organisées sur l'année (958 en 2007, 900 en 2005, 450 en 2004, 300 en 2003, 190 en 2002).

Une équipe de 11 personnes (7 psychologues, 4 assistantes sociales et une éducatrice graduée) assure l'accompagnement des visites. L'encadrement et la coordination sont assurés par deux assistantes sociales mi-temps, responsables du ST-P, et depuis le 25 février 2007 s'y ajoute une autre A.S. à temps plein en contrat CAT.

L'équipe des accompagnateurs a assuré en tout 78 d'après-midi de visites et plus de 212 présences d'accompagnateurs (50 après-midi et 180 présences d'accompagnateurs en 2006). Les visites ont lieu les mardi et samedi après-midi. Dans plus de deux tiers des cas, ce sont les pères qui exercent leur droit de visite au Service Treff-Punkt. 20 nationalités ou origines différentes ont été relevées. Il arrive que l'enfant et le parent visiteur ne partagent pas la même langue. A cela s'ajoutent à certains moments, au-delà de la problématique de séparation et de divorce, des différences culturelles majeures. Cela rend plus difficile la compréhension profonde de ce que la séparation, le divorce signifient pour chacun et l'incompréhension parfois d'une des parties de pouvoir accepter la législation en vigueur dans notre pays.

La durée moyenne des suivis est de 9 mois.

Etant donné que la très grande majorité des demandes (86%) proviennent des instances judiciaires (référé, divorce, jeunesse, tutelle, ...), et que dès lors l'intervention du Service Treff-Punkt est fixée dans les jugements, les responsables du service ont eu des contacts avec les magistrats concernés. Un

effort a été entrepris pour définir la collaboration entre toutes les instances impliquées, afin qu'elle s'inscrive au mieux dans la démarche de rétablissement du droit de visite. A côté des autorités judiciaires, d'autres services et organismes sont des interlocuteurs importants du Service (SCAS, ALUPSE, ORK, services sociaux, centres d'accueil, services de placement familial, ...).

Les situations qui sont adressées au Service Treff-Punkt sont caractérisées par une dégradation des relations entre les parents, une impossibilité de négociation, un refus de dialogue, qui peut aller jusqu'à la rupture des relations entre un enfant et un parent. Le travail du service consiste à établir un contrat avec les parties, à organiser les visites et l'accompagnement des visites, à dresser des bilans réguliers, afin de pouvoir faire évoluer l'exercice du droit de visite, et à assurer le travail administratif nécessaire.

Les situations rencontrées sont devenues plus complexes, plus compliquées et plus lourdes (problèmes de violence, allégations d'abus, persécution de mères, menaces,...). Des entretiens supplémentaires avec les parties, des réunions de concertation entre les professionnels deviennent nécessaires pour débloquer les situations. La complexification des situations a entraîné une importante augmentation du volume de travail. Les nationalités, cultures et langues différentes qui se côtoient, entraînent de l'incompréhension, de l'agressivité, des conflits et oppositions entre parties. A cela s'ajoute que certains parents visiteurs ont beaucoup de mal à accepter les règles, ce qui angoisse les enfants et peut inconforter les autres visiteurs.

Un effort permanent de réflexion, de formation et de supervision est demandé à tous les accompagnateurs, afin qu'ils puissent tenir leur place et assumer leur fonction. Des échanges et des contacts réguliers (supervision et groupes de réflexion) avec des services similaires en Belgique enrichissent le travail du service.

Le Service Treff-Punkt Prison, mis en place en de janvier 2003, constitue une extension du service dans le cadre du Centre pénitentiaire de Schrassig.

L'objectif est d'aider au maintien ou au rétablissement de la relation entre l'enfant et son parent incarcéré, afin d'atténuer les souffrances psychoaffectives de l'enfant, de son parent et de sa famille. Pour atteindre cet objectif, il est utile de faire un travail auprès de l'enfant, du parent et de la famille (ou de l'institution) qui a la garde de l'enfant. Le service offre des groupes de parole et d'atelier aux détenus, ainsi que l'accompagnement des visites au Centre pénitentiaire Luxembourg. Des entretiens individuels sont proposés aux enfants, aux familles et aux parents détenus afin d'assurer le bon déroulement et le suivi des visites. Après la libération d'un détenu, le service Treff-Punkt est en mesure d'assurer un accompagnement des visites à l'extérieur, dans ses propres locaux.

En 2006, 23 nouvelles demandes ont été traitées (12 en 2006, 22 en 2005, 18 en 2004 et 12 en 2003), dont 5 provenaient de femmes détenues (4 en 2006, 4 en 2005, 3 en 2004 et 2 en 2003) et 18 d'hommes détenus (8 en 2006, 18 en 2005, 15 en 2004 et 10 en 2003). 6 nouvelles demandes ont pu aboutir à l'organisation de visites, en plus des situations déjà engagées. Dans les autres cas, il y a eu des blocages à différents niveaux. Une raison fréquente en est l'opposition formelle du parent gardien à tout contact entre l'enfant et son parent détenu.

La complexité des situations, les positions souvent opposées entre les parents, les raisons de la détention, le cadre strict et rigide et le respect des règles de

sécurité à l'intérieur de la prison, amènent beaucoup d'interrogations. Les contacts avec des réseaux et des fédérations françaises et belges sont apparues essentielles pour la mise en route, la concrétisation des visites et pour la formation des collaborateurs.

Depuis le mois de mars 2004, le Service Treff-Punkt Prison dispose de la salle des visites, ce qui permet d'assurer plusieurs accompagnements de visites parallèlement. Au total, 74 visites ont pu être assurées pendant l'année 2006 (70 en 2006, 50 en 2005, 41 en 2004). Les visites ont lieu une fois par mois. Avec les moyens budgétaires actuels, il ne pourra pas y avoir plus de visites. Il faut préciser qu'une prise en charge en prison peut durer des années, selon la durée des peines des prisonniers. L'engagement que prennent les deux équipes du Service Treff-Punkt, est un engagement à moyen et à long terme. En effet, l'accompagnement d'un enfant lors des visites de son parent est un travail qu'il faut assurer jusqu'au bout.

L'équipe est constituée par la coordinatrice du Service Treff-Punkt et par quatre personnes qualifiées. Un groupe de parole en détention préventive-femmes est géré et animé par une psychologue et une éducatrice graduée. Enfin, un groupe artistique a permis à des enfants ayant un parent incarcéré de participer à un concours international d'œuvres d'art à ce sujet. Des activités artistiques ultérieures ont permis d'associer les pères à ces activités artistiques avec leurs enfants, et ainsi de retrouver une place de parent auprès de leurs enfants.

Comme les années précédentes, l'accent a été mis une fois de plus sur l'accompagnement et la formation (continue) du personnel éducatif.

Des crédits budgétaires pour la formation continue, la supervision, l'organisation de séminaires ont permis un travail de réflexion et de prise de distance par rapport au vécu professionnel. Le travail de supervision d'équipe à l'extérieur de l'institution a été poursuivi par la majorité des équipes d'éducateurs, de même qu'un travail de réflexion et de formation dans des groupes de travail au sein des MEE.

Le service d'accompagnement pédagogique du personnel éducatif, mis en place en 1997 pour aider à structurer et à améliorer la pratique éducative quotidienne, a fait ses preuves et a continué son travail dont l'utilité a été largement reconnue et confirmée. Il offre aux éducateurs un cadre bien défini d'écoute, d'échange et de réflexion sur le vécu quotidien tant sur le plan de la vie commune avec les jeunes que sur le plan de l'équipe éducative. Le service d'accompagnement pédagogique des éducateurs a accordé une attention particulière à l'encadrement des éducateurs nouvellement embauchés dans l'institution. Cette attention a permis une meilleure intégration des nouveaux collaborateurs dans l'institution et a constitué un outil important de formation pratique.

Le projet d'éveil artistique et culturel, élaboré en 2004 et dont le but est d'offrir aux enfants et aux adolescents des possibilités d'entrer en contact avec le monde artistique et culturel dans différents domaines (peinture, sculpture, théâtre, musique,...), a été poursuivi en 2007. L'accent a été mis sur les possibilités offertes aux enfants de participer à des spectacles et projets réalisés dans le cadre de Luxembourg capitale européenne de la culture. Tous les foyers ont saisi l'occasion pour faire découvrir aux enfants des facettes multiples de la

culture. En particulier, 11 jeunes des MEE ont participé comme danseurs (63 danseurs au total) au projet « dance ! » mis en scène par le chorégraphe anglais Royston Maldoom.

Réflexions et interrogations

L'augmentation de la durée de séjour des enfants, contraire à la tendance générale observée dans les centres d'accueil, a continué à préoccuper les responsables des MEE. Ce phénomène est à situer dans le contexte de l'accueil, par les MEE, d'enfants et de jeunes venus de situations familiales et personnelles très difficiles. Les MEE ont poursuivi, en 2007 leur travail avec un certain nombre d'enfants très gravement perturbés.

Ce travail, qui a beaucoup mobilisé le personnel des Maisons d'Enfants de l'Etat, a souligné, une fois de plus, la nécessité de répondre à ces défis à deux niveaux différents :

Au sein même de l'institution :

Le travail en équipe pluridisciplinaire réunit les compétences, les savoirs et les expériences des différents professionnels et permet un éclairage et une écoute multiple et complémentaire de situations très complexes.

L'implication des familles dans le processus éducatif et thérapeutique est nécessaire dans la mesure où il ne peut plus être question de simplement garder, héberger ou éduquer des enfants, sans prendre en considération leur histoire familiale et personnelle, sans impliquer de manière active les familles.

La nécessité de mettre sur pieds des structures avec hébergement pour l'accueil d'enfants gravement perturbés est plus que jamais d'actualité. En effet, il s'est avéré que certains enfants ne peuvent trouver leur place dans le cadre d'une structure normale d'un centre d'accueil ou qu'ils ne peuvent y rester. Il n'est plus défendable que les centres socio-éducatifs soient le seul recours possible. Pour une minorité de ces enfants il est certes possible de trouver des institutions à l'étranger, mais cette solution ne peut demeurer qu'exceptionnelle. A cela s'ajoute qu'elle fait perdre des ressources aux institutions luxembourgeoises qui n'ont plus à se confronter avec ces difficultés et n'ont pas à comprendre comment elles ont pu naître. D'un autre côté, ce n'est que dans la mesure où il existe une offre de qualité d'accueil et de soins que les magistrats ne seront plus dans des situations difficiles de devoir prendre des mesures purement judiciaires, alors qu'il y a manifestement indication de mesure de soins, mais qu'il n'y a pas de structures adéquates.

Le projet des MEE de mettre sur pieds une structure qui réponde à ces besoins urgents (« **structure thérapeutique** » ou « **centre d'accueil spécialisé** ») et qui permette aux enfants de pouvoir rester autant que possible dans un cadre de vie habituel et adéquat répond à ces exigences.

Le travail quotidien avec des enfants en grande souffrance psychique a amené les responsables des MEE à continuer à rechercher et à mettre en pratique de nouveaux modes de collaboration avec d'autres institutions. Ce travail, intéressant e.a. par les perspectives d'ouverture et de mise en place d'un réseau de soins à plusieurs structures, est très éprouvant et fait apparaître la nécessité

d'une formation spécialisée pour les collaborateurs et d'une spécialisation de certaines structures existantes, afin de pouvoir répondre aux besoins pressants.

Un surplus de travail est occasionné par l'accompagnement des familles au moment du retour des enfants en famille. Les juges de la jeunesse demandent, dans le cas d'un retour d'un enfant dans sa famille, que l'institution, à laquelle avait été transférée l'autorité parentale, assure un suivi, c.à.d. un contrôle de l'évolution de l'enfant. L'expérience a montré qu'une telle pratique ne peut que difficilement aider les parents à prendre leurs responsabilités parentales, dans la mesure où elle institue la confusion entre l'aide et le contrôle social. Il est un fait que le cadre légal dans lequel opère la collaboration avec les familles, et notamment l'article 11 de la loi sur la protection de la jeunesse, ne favorise pas l'implication responsable des parents, qui est pourtant nécessaire à la mise en place de solutions durables.

En collaboration avec tous les acteurs du secteur psychosocial et de celui de la protection de la jeunesse :

Par l'intermédiaire de l'ADCA (association des directeurs des centres d'accueil, les MEE ont été associées au travail de l'association européenne MÈTIS EUROPE, dont un des buts est de défendre la cause des enfants qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. La participation de quelques collaborateurs des MEE à des séminaires et colloques européens a permis un échange de bonnes pratiques et une prise de conscience accrue de la nécessité de développer un travail de réflexion concernant la qualité des moyens à mettre en œuvre pour une prise en compte des besoins de soins, d'accompagnement éducatif, scolaire dans une approche transdisciplinaire et pluri-institutionnelle impliquant l'entrecroisement des différents types d'interventions.

Les MEE se sont engagées à développer activement la qualité du travail institutionnel. Un projet engagé par l'Association des Directeurs des Centres d'Accueil (ADCA) et qui a abouti à la publication, en décembre 2007, d'un document intitulé « Richtlinien zur Entwicklung von Qualitätsstandards in der Aufnahme und Betreuung von Kindern und Jugendlichen » ; il sera approfondi par une étude sur les critères de qualité dans les centres d'accueil pour enfants à réaliser par UNI-LUX sur commande du Ministère de la famille et de l'intégration, étude à laquelle collaborent activement les responsables des MEE.

5. Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE)

Missions du CSEE

La réorganisation du CSEE a été consacrée par la loi du 16 juin 2004 qui abroge celle du 12 juillet 1991.

Le centre socio-éducatif de l'Etat est obligé d'accueillir des mineurs, filles et garçons, qui lui sont confiés par décision des autorités judiciaires pour une durée indéterminée et en règle générale jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Par rapport à ses pensionnaires, le centre est chargé des missions d'accueil socio-éducatif, d'assistance thérapeutique, d'enseignement socio-éducatif, de préservation et de garde.

Le centre comprend les unités suivantes:

- les internats socio-éducatifs de Dreiborn et de Schrassig
- l'unité de sécurité de Dreiborn
- des logements externes encadrés
- le service psycho-social
- l'institut d'enseignement socio-éducatif
- l'unité de formation socio-pédagogique
- le service de gestion administrative, les services technique et d'économie domestique.

Internats

CSEE Dreiborn

130 mineurs, dont 52 nouvelles admissions, ont été hébergés au cours de l'année 2007. Le nombre annuel des journées de présence est de 9.155 soit une moyenne de 25,08 pensionnaires par jour. En 2006, la moyenne par jour se chiffrait à 27,86 pensionnaires par jour. Différents pensionnaires ont passé en tout 296 journées en section fermée tandis qu'en 2006, le chiffre s'élevait à 372 jours. 7 pensionnaires ont dû être transférés à la section disciplinaire du CPL.

L'internat de Dreiborn comprend deux groupes de vie, l'un pour les jeunes de moins de 16 ans et l'autre pour ceux âgés de 16 à 18 ans. Etant donné le nombre élevé de journées de présence, un troisième groupe de vie a été institué pour les pensionnaires fréquentant un établissement scolaire externe ou poursuivant une activité professionnelle à l'extérieur du Centre. L'encadrement de ce troisième groupe de vie a été assuré alternativement par les éducateurs des deux autres groupes de vie.

Une réunion communautaire par semaine obligatoire pour les jeunes de chaque groupe de vie a été créée où différents thèmes ainsi que l'organisation de la semaine ont été abordés.

Les pensionnaires des groupes de vie ont bénéficié de deux activités de loisirs par groupe et par semaine à l'extérieur du centre : piscine, patinoire, randonnées pédestres et VTT, jogging, promenade en barque, participation à des tournois de football à Trèves, visites d'expositions dans des musées, séances de cinéma, bowling, jeux de quilles ainsi qu'une série d'activités proposées dans le cadre de « Luxembourg, capitale européenne de culture 2007 ».

Au cours de l'année 2007, les jeunes de chaque groupe de vie avaient l'opportunité de faire un choix parmi trois activités différentes proposées entre 16:00 et 21:30 heures sur le site Dreibern. Les activités varient selon la saison et selon les affinités des éducateurs présents. Elles comprennent au moins une activité sportive (football, basketball, tennis de table, fitness, jeux de fléchettes) ainsi que les ateliers de cuisine, de lecture, d'art divers, de billard, de cirque, des jeux de société, des groupes de parole abordant divers thèmes, training anti-agressif, méfaits du tabac et des drogues, sujets d'actualité, débats sur des films visionnés. Dans un groupe de vie, un espace de lecture a été installé.

Suite aux rénovations de l'internat, un accent spécial a été mis, ensemble avec les jeunes, sur la décoration des différentes salles de séjour et des couloirs, un projet qui va se terminer au cours de l'année 2008.

1 colonie de vacances au Lac du Der a été organisée pour 5 pensionnaires et 6 pensionnaires ont participé à un stage de la pédagogie de l'aventure dans le cadre de la prévention contre la toxicomanie avec la « Mondorfer Gruppe ».

Différentes excursions journalières ont été organisées au « Phantasialand », au lac à Remerschen, dans l'Oesling.

CSEE Schrassig

124 mineures, dont 42 nouvelles admissions, ont été accueillies au cours de l'année 2007. Le nombre annuel des journées de présence est de 4.610, soit une moyenne de 12,63 pensionnaires par jour. En 2006, la moyenne par jour se chiffrait à 14,66 pensionnaires. Différentes pensionnaires ont passé en tout 141 jours en section fermée tandis qu'en 2006, le chiffre s'élevait à 250 jours. Aucune pensionnaire n'a dû être transférée à la section disciplinaire du CPL.

L'internat de Schrassig comprend deux groupes de vie.

Les pensionnaires des deux groupes de vie ont pu choisir entre des activités culturelles, sportives et sociales.

L'offre en matière culturelle comprenait une visite du chemin des droits de l'enfant à Heinerscheid et ce dans le cadre de la « Mondorfer Gruppe » ainsi que des grottes de Han, une excursion avec visite de la ville de Trèves, une visite au zoo d'Amnéville, la fréquentation des musées luxembourgeois, la fréquentation de cinémas et théâtres, une excursion avec visite du marché de Noël à Trèves, la lecture de livres de la bibliothèque du centre.

En outre, dans le cadre d'une participation au théâtre de la jeunesse à Cologne, des filles ont pu visiter la chaîne radio télévision WDR, le dôme et le musée Richard-Walraff.

Les activités sportives sur et hors du site étaient multiples: billard, jeu de fléchettes, fitness, jogging, danse, volleyball, basketball, pétanque, kayak, natation, badminton, vélo tout terrain.

Les activités sociales offertes régulièrement comprenaient: participation à des groupes de discussion, jeux de société, salon de maquillage, bricolage et arts plastiques, récolte de fruits, confection de pâtisseries et de repas.

Par ailleurs, trois filles et une éducatrice graduée ont participé au projet « Les restos du cœur » à Thionville à raison de 2 fois par semaine sur une période de six semaines.

L'internat de Schrassig a organisé au cours de l'année 2007 une colonie avec 5 pensionnaires dans le « Futurepark » à Poitiers en France.

Deux pensionnaires ont participé à une colonie organisée par Caritas Jeunes et Familles en Loire en France.

Service Psycho-Social

Le Service Psycho-Social (SPS) remplit la mission d'assistance thérapeutique au Centre Socio-Educatif de l'Etat.

Le Service Psycho-Social comprend deux psychologues, une infirmière, un assistant social, une éducatrice à temps partiel.

Le Service Psycho-Social est impliqué depuis l'entrée jusqu'à la sortie du/de la pensionnaire dans le Centre.

Le projet socio-éducatif et psycho-thérapeutique individualisé élaboré par le Service Psycho-Social pour chaque pensionnaire, permet une collaboration plus aisée entre les différentes unités du Centre (internats, IES).

Le projet comprend dans ses grandes lignes :

- l'accueil du/de la pensionnaire,
- l'anamnèse et la réunion avec la famille et/ou d'autres professionnels engagés dans l'histoire du/de la pensionnaire,
- l'élaboration du projet traçant les différentes étapes du/de la jeune au CSEE,
- la présentation du projet aux parents ou aux personnes concernées,
- transmission du projet au juge de la jeunesse compétent,
- la réévaluation du projet,
- la communication du projet aux professionnels assurant la prise en charge du/de la jeune à la sortie du Centre.

La prise en charge thérapeutique d'un(e) mineur(e) par des thérapeutes ou des psychiatres externes est proposée, organisée et encadrée par les membres du Service Psycho-Social.

Les membres du Service Psycho-Social rédigent les rapports d'évolution pour les tribunaux de la jeunesse.

Lorsqu'un(e) jeune bénéficie d'une mesure de congé (auprès de sa famille, dans une autre structure d'accueil au Grand-Duché ou à l'étranger) les membres du Service Psycho-Social assurent un suivi en collaboration avec le service "follow-up" de l'asbl EPI.

En 2007, 25 pensionnaires du CSEE ont été placés dans d'autres structures dont 2 à l'étranger et 23 dans d'autres institutions au Grand-Duché. Dans le cas de placements à l'étranger, des réunions d'évaluation régulières ont lieu avec les professionnels de ces structures et les jeunes qui y sont placés. Au total, 45 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

Dans le courant de l'année 2007, les membres du Service Psycho-Social ont accompagné nettement plus de stagiaires que les années précédentes, au total 10 (6 psychologues et 4 assistants sociaux) pendant 337 jours.

Les membres du Service Psycho-Social participent aux réunions plénières des internats et de l'IES. Au besoin et à la demande, ils assistent le personnel encadrant dans leur travail avec les mineur(e)s.

Les acteurs du Service Psycho-Social se réunissent une fois par semaine pour des besoins de coordination et le Service Psycho-Social se réunit une fois par semaine avec les responsables des internats, de l'IES et le directeur.

Institut d'Enseignement Socio-Educatif

Généralités

L'Institut d'Enseignement Socio-Educatif (IES) a été institué par règlement grand-ducal du 3 septembre 1995. Il offre des ateliers divers et les classes du régime préparatoire ainsi que du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique aux pensionnaires du Centre Socio-Educatif (CSEE) de l'Etat Dreibern/Schrassig. En dehors des pensionnaires du CSEE, l'IES peut également accueillir des élèves externes.

L'IES est soumis à des contraintes multiples:

- l'admission d'élèves à tout moment de l'année scolaire,
- une fluctuation importante des élèves et des durées de présence,
- l'admission d'élèves d'âges et de niveaux intellectuels très différents, en provenance de tous les ordres d'enseignement, faisant valoir des acquis scolaires très variables et ayant des difficultés psychiques et sociales diverses,
- l'enseignement et les mesures de mise au travail,
- la participation aux missions de garde et de préservation du Centre Socio-Educatif de l'Etat.

Pour ces raisons, les activités et méthodes de l'IES sont caractérisées par une approche individualisée pour chaque élève en tenant compte de son niveau scolaire atteint, de ses besoins et intérêts, de ses capacités et affinités, de ses difficultés psychiques et sociales.

En étroite collaboration avec les autres unités du CSEE (internats, Service Psycho-Social), les actions de l'IES sont largement déterminées par l'orientation du projet socio-éducatif et psycho-thérapeutique élaboré pour chaque pensionnaire.

Vu que la carrière scolaire de la majorité des élèves de l'IES a été marquée par l'expérience de l'échec et du refus, la motivation devient un élément essentiel dans tout effort socio-éducatif. Ainsi, il a été institué à l'IES une pédagogie de la réussite, dont les principales caractéristiques sont celles d'une approche modulaire complétée par un système positif de sanction et de certification basé sur les acquis et progressions réels des élèves. L'accent est également mis sur une évaluation régulière impliquant l'élève.

Modalités organisationnelles

L'enseignement est organisé sous forme de journée continue du lundi au vendredi.

Les élèves ont l'opportunité de s'inscrire dans des cours à option à raison de trois après-midi par semaine. L'enseignement fonctionne en régime coéducatif.

L'IES propose des ateliers de maçonnerie, boulangerie/cuisine, beauté/coiffure, chauffage/sanitaire, menuiserie et jardinage pour les élèves non soumis à l'obligation scolaire. Pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, les classes de l'enseignement secondaire technique (cycle inférieur), les classes du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et les classes de promotion sont à disposition.

Les missions d'instruction, de formation et d'éducation de l'IES sont confiées à des agents nommés auprès du Centre Socio-Educatif de l'Etat ou détachés d'autres établissements scolaires par le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ainsi qu'à des chargés de cours et des chargés d'éducation détachés ou désignés soit par le Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, soit par la Commission de Surveillance et de Coordination sur avis conforme du Collège d'Inspection de l'IES.

Le Collège d'Inspection de l'IES comprenait en 2007:

- le Directeur du Service de la Formation professionnelle au Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle qui en assure la présidence,
- la Directrice de l'Education différenciée,
- l'Inspecteur de l'Enseignement primaire du canton de Grevenmacher,
- le Directeur du Lycée Classique de Diekirch,
- le Directeur du Lycée Technique Joseph Bech,
- le Directeur du Lycée Technique du Centre,
- le Directeur du Lycée Technique Privé Emile Metz.

Activités

96 élèves, dont 22 filles et 74 garçons, ont suivi – au moins temporairement – une formation à l'IES au courant de l'année 2007. 75 pensionnaires, dont 42 filles et 33 garçons, ont suivi une formation professionnelle ou scolaire à l'extérieur. 5 élèves externes ont été admis à l'IES en 2007.

De nouveaux ouvrages pour la bibliothèque, du matériel sportif et didactique ont été acquis.

Au niveau scolaire, les séances d'enseignement individuel et les cours de rattrapage ont été intensifiés tant pour les élèves de l'IES que pour les élèves fréquentant un établissement scolaire externe.

Les élèves méritants des ateliers et des classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ont été récompensés et ils ont pu choisir un ouvrage littéraire.

Des projets d'établissement inter-classes ont été organisés en 2007:

- la construction de niches pour oiseaux avec implication de l'atelier menuiserie, des cours dessin technique, français, éducation artistique et sciences naturelles,
- le projet « où commence l'écriture, où commence la peinture ? », déjà entamé en 2006, a été finalisé dans les cours éducation artistique, histoire, allemand, français et anglais,
- le projet « autour du monde » avec implication des cours éducation artistique, français, allemand, géographie,
- le projet « de la nuit des temps » avec implication des cours histoire, éducation artistique, allemand, français et anglais,

- quatre classes de différents régimes scolaires ont édité un journal d'élèves dans le cadre des cours allemand - luxembourgeois et Nouvelles Technologies de l'Information.

Dès le début de l'année scolaire 2007/2008, des activités dans le cadre du « people's theater » (théâtre d'improvisation) ont été instaurées au sein de l'IES.

Dans ce contexte, un groupe d'élèves a participé à une représentation de théâtre à l'Abbaye Neumünster.

Plusieurs échanges ont eu lieu dans le même contexte avec le Lycée Technique Joseph Bech. Le 21 novembre 2007, des intervenants allemands de l'association « People's Theater » ont donné une représentation à Dreiborn avec la participation active des élèves de l'IES.

Dans le cadre de l'année culturelle 2007, quatre classes de l'IES ont assisté aux représentations de théâtre « Traffo-Stone » dans la Rotonde II.

Deux autres groupes de jeunes ont participé à la parade circassienne « Circus & Co » organisée par le Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs de la Ville de Luxembourg le 28 juin 2007. L'un des groupes avait préparé des représentations d'échasses et de monocycle, l'autre groupe avait fabriqué un instrument de percussion roulant dans l'atelier chauffage/sanitaire de l'IES.

Une classe a visité l'exposition « All we need » dans le même contexte de l'année culturelle.

Une étudiante en pédagogie curative a effectué une étude sur les jeunes du CSEE en tant que finalisation de brefs stages au sein de l'IES.

Un groupe d'étudiants des sciences éducatives de l'Université du Luxembourg a effectué une visite à Dreiborn et a confectionné une étude sur les élèves de l'IES.

Le 22 novembre 2007, toutes les classes ont contribué à une journée thématique « antitoxicomanie » organisée par l'internat de Dreiborn et l'IES.

Dans le cadre du projet « sport », les chargés de cours en éducation physique de l'IES ont organisé une journée d'escalade pour les sportifs méritants.

Un tournoi de tennis de table interne impliquant tous les jeunes et le personnel de l'IES a été organisé.

L'équipe de football de l'IES a joué un match amical contre l'équipe du Lycée Technique Mathias Adam à Pétange.

Le responsable des options « kayak » et « vélo tout terrain » a organisé plusieurs excursions à caractère sportif (vélo, kayak), ainsi qu'une excursion à la foire « Bootsmesse Düsseldorf ».

Cinq jeunes ont participé en tant qu'élèves réguliers de l'académie de Capoeïra (danse brésilienne) « Abada Capoeïra » à une multitude de représentations publiques. Deux jeunes ont participé aux Jeux Mondiaux de Capoeïra à Salvador de Bahia (Brésil) au mois d'août 2007.

Dans le cadre du projet « nature et environnement », un groupe d'élèves a participé aux vendanges organisés par l'Institut Viti-Vinicole dans les vignobles du site de Dreiborn.

Une excursion sous le titre « L'eau - matière précieuse à préserver » a été organisée avec 7 jeunes lors de laquelle des stations d'épuration et le barrage d'Esch-sur-Sûre ont été visités.

Un jeune a été temporairement pris en charge par Monsieur Claude Schwartz, éleveur ambulancier de moutons et de chèvres, dont le bétail contribue à un entretien écologique du Centre de Dreibern.

Dans le cadre du projet « confiture », deux jeunes de l'IES ont accueilli un groupe de jeunes Indiens en visite sur invitation de l'a.s.b.l. « Aide aux Enfants de l'Inde ». Les deux groupes ont fabriqué ensemble de la confiture dans l'atelier « boulangerie/cuisine » de l'IES ; les produits de cette activité ont été vendus sur le marché de la ville de Luxembourg le 19 mai 2007.

Dans le cadre de l'intégration professionnelle des pensionnaires du CSEE, 5 jeunes ont participé à une journée professionnelle organisée par l'Action Locale pour Jeunes.

Dans le même cadre, 27 élèves de l'IES ont effectué 53 semaines de stages d'orientation et d'initiation professionnelles auprès d'entreprises externes.

Deux élèves de l'IES sont entrés dans un contrat de travail à l'extérieur, et un élève a pu entamer une formation professionnelle.

Logements externes encadrés

Le CSEE dispose de deux studios situés à Luxembourg-Ville. En 2007, une pensionnaire majeure du CSEE Schrassig a vécu dans l'un de ces studios. Elle poursuit des études paramédicales avec succès et elle est encadrée par le responsable de l'unité internat et son éducateur de référence.

Unité de formation socio-pédagogique

En 2007, dix cours et séminaires à raison de 94 heures au total ont porté sur les thèmes suivants:

- formation juridique
- actions thérapeutiques en matière de toxicomanie
- prévention des toxicomanies
- encadrement d'adolescents violents
- coéducation
- sécurité au CSEE
- études de cas
- cours internet
- supervision

L'encadrement des jeunes confiés au CSEE suppose un travail pluridisciplinaire où de nombreux intervenants sont en jeu, ceux-ci se doivent d'être formés pour collaborer à un travail pertinent et à un projet commun. De ce fait, il importe que le contenu du programme de formation soit pragmatique, adapté et opérationnel.

La participation aux cours et séminaires endéans les heures de travail est obligatoire pour tous les agents du CSEE engagés dans une mission éducative et socio-thérapeutique, et ce à raison de 24 heures minimum par an.

Personnel

Le personnel du CSEE est composé comme suit :

- Direction et administration : 5 postes,
- Internat de Dreiborn : 21,25 postes,
- Internat de Schrassig : 17,75 postes,
- Service psycho-social : 5 postes,
- Institut d'enseignement socio-éducatif : 20,50 postes,
- Services d'économie domestique : 8 postes.

L'internat de Dreiborn a accueilli 4 stagiaires dont 2 suivaient une formation d'éducateur gradué et 2 celle d'éducateur. Depuis mi-août et pour une durée de 6 mois, l'internat a accueilli un chômeur en réinsertion professionnelle qui suit parallèlement une formation d'éducateur. Le personnel de l'internat s'est réuni à 30 reprises. Au mois de juin, une réunion extraordinaire pour la préparation des vacances d'été a été organisée. Au mois de novembre une réunion extraordinaire fut organisée pour élaborer un horaire avec un roulement de deux semaines pour toute l'année 2008.

A l'internat de Schrassig, deux éducatrices graduées étaient en dispense de travail suivie d'un congé de maternité. Un congé parental a été demandé suite au congé de maternité. Elles étaient remplacées par 1 éducatrice graduée et 1 éducatrice en cours d'emploi. Une éducatrice graduée a demandé un service à temps partiel à raison de soixante-quinze pourcent d'une tâche complète. L'internat Schrassig a accueilli 2 stagiaires qui suivent une formation d'éducatrice graduée. Le personnel s'est réuni à 28 reprises.

En ce qui concerne le personnel de l'Institut d'Enseignement Socio-Educatif, 1 éducatrice graduée détachée de l'a.s.b.l. EPI bénéficiait d'une dispense de service suivie d'un congé de maternité et d'un congé parental. Cette vacance a été remplacée par 1 éducatrice.

Infrastructures

L'Administration des Bâtiments publics a poursuivi les travaux de réparation et de rénovation:

CSEE Dreiborn

- finition des travaux de rénovation et peinture des chambres de deux groupes de vie et du bâtiment administratif,
- remplacement en partie des anciennes fenêtres de l'internat et de la salle de sport,
- finition des travaux de mise en sécurité de tous les bâtiments du site, à l'exception des bâtiments abritant les ateliers chauffage-sanitaire et maçonnerie,
- finition des travaux de réfection de l'installation électrique des bâtiments prémentionnés,
- mise en place de la vidéosurveillance,
- poursuite des travaux de tuyautage en vue de l'installation d'un chauffage urbain,
- aménagement d'une plateforme prévoyant un abri pour les pensionnaires et le personnel encadrant,
- réfection de la cour centrale,
- construction d'une nouvelle écluse.

CSEE Schrassig

- réaménagement des locaux dans les groupes de vie,
- travaux de peinture des couloirs des groupes de vie,
- remplacement en partie des anciennes fenêtres de l'internat,
- mise en place de la vidéosurveillance,
- connexion au chauffage urbain biogas,
- installation d'équipement de loisirs sur l'aire de jeux,
- début des travaux de la réfection de la cour devant le bâtiment principal,
- aménagement d'une aire de stationnement.

Contacts externes et missions spécifiques

En 2007 la direction du CSEE a collaboré avec de nombreux services du secteur public et privé: ministères concernés, instances judiciaires, représentants de la Police Grand-Ducale, lycées, institutions socio-familiales, centre de formation professionnelle continue, administrations publiques, presse, le centre de prévention des toxicomanies, et le département solidarité jeunes de l'association médecins sans frontières, les responsables du centre pénitentiaire, le Service National de la Jeunesse, le centre de médiation et les unités pédopsychiatriques pour adolescents du Kirchberg et d'Ettelbrück.

Les attachés de justice, futurs magistrats, ont passé une demi-journée d'information au CSEE à Dreibern.

La collaboration étroite avec le SCAS (Service Central d'Assistance Sociale) s'est intensifiée.

En mai 2007, la Commission de la Famille, de l'Egalité des Chances et de la Jeunesse a visité le CSEE Dreibern.

Le directeur du CSEE a participé à deux colloques internationaux, l'un sur les enfants de parents toxicomanes à Bad Honnef en Allemagne, l'autre sur la coéducation à Libramont en Belgique.

En outre le directeur du CSEE a participé activement à l'université d'été sur les droits de l'enfant.

En juillet 2007, le directeur et le responsable de l'unité IES ont donné un séminaire sur la violence à des étudiants du LTC.

Durant l'année 2007, le CSEE a poursuivi ses efforts en matière de prévention de la toxicomanie et a participé au groupe de travail « Arbeitskreis Suchtprävention » avec différentes institutions allemandes, françaises et belges. D'autre part, un expert en matière de toxicomanie de Bruxelles a donné un séminaire d'une journée au personnel encadrant et aux pensionnaires sur les effets nocifs de substances psychotropes.

En 2007, le CSEE Schrassig et le Foyer St. Joseph ont mis sur pied une étroite collaboration permettant le transfert, sous forme d'une mesure de congé du tribunal de la jeunesse, de pensionnaires vers l'unité de vie du Foyer St. Joseph à Esch-sur-Alzette.

Le CSEE a renforcé la collaboration avec des musiciens et artistes divers qui proposent des cours à option de percussion, de danse, de capoeïra et d'art thérapie dans le cadre de l'IES.

L'intérêt pour la nature comme base d'enseignement et le respect et l'entretien de l'environnement des sites du Centre ont incité les responsables à poursuivre les relations avec un berger et des vigneron.

Durant l'année 2007, des élèves et professeurs de différents lycées techniques et institutions scolaires privées ont visité le CSEE Dreiborn et ont eu des échanges avec le personnel encadrant et les pensionnaires.

Au courant de l'année 2007, le CSEE Dreiborn a pu accueillir d'anciens élèves pensionnaires originaires d'Allemagne et de Suisse ayant séjourné à Dreiborn dans les années 1938-1939 sous la direction de l'ordre des Frères Salésiens. La direction a pu obtenir des informations et anecdotes importantes sur l'histoire du centre.

Activités de la commission de surveillance et de coordination

En 2007, la commission de surveillance et de coordination (CSC) s'est réunie 10 fois.

La CSC est composée de trois membres désignés par le ministre de la Famille et de l'Intégration, le ministre de l'Education et de la Formation professionnelle et par le ministre de la Justice.

La commission

- supervise les activités socio-éducatives, de guidance, d'enseignement et de formation professionnelle,
- assure la coordination entre les unités. ainsi que les relations du centre avec les départements ministériels compétents, les organes de placement et les services de guidance et d'assistance,
- donne son avis sur le projet socio-éducatif et psychothérapeutique à élaborer pour tout pensionnaire accueilli dans le centre,
- veille à l'exécution des décisions des autorités judiciaires,
- informe régulièrement les autorités judiciaires sur l'évolution des pensionnaires et propose les mesures qu'elle juge indiquées en raison de cette évolution,
- surveille l'exécution des mesures de sécurité et de discipline,
- intervient en faveur du développement du centre.

Les thèmes majeurs traités lors des réunions de la CSC en 2007 :

- projets socio-éducatifs et psychothérapeutiques des pensionnaires,
- difficultés vécues par divers pensionnaires,
- encadrement des pensionnaires enceintes,
- coéducation au sein des internats,
- organisation scolaire,
- collaboration avec les services psychosociaux externes au Luxembourg et à l'étranger,
- réalisation de l'unité de sécurité,
- motivation professionnelle et formation continue du personnel,

- mesures d'assurance qualité,
- coopération du CSEE avec les instances judiciaires.

6. Internats socio-familiaux

Introduction

Depuis 1989, le Ministère de la Famille et de l'Intégration participe à la gestion financière des internats socio-familiaux privés. Grâce à l'aide publique, les internats socio-familiaux ont pu engager des processus de réforme visant à la fois les aspects institutionnels, éducatifs et techniques.

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration est le ministère de tutelle pour 10 internats socio-familiaux. La gestion de ces internats est assurée par les associations de droit privé suivantes : les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l., l'Association pour la gestion des écoles et internats de la doctrine chrétienne a.s.b.l. (AGEDOC) et Anne a.s.b.l. sur base de conventions conclues avec le ministère de tutelle.

Ces 3 associations gèrent les internats socio-familiaux conventionnés suivants :

- Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l. :
 - Institution St Willibrord, Echternach
 - Pensionnat St Joseph, Ettelbruck
 - Pensionnat Jos Schmit, Diekirch
 - Convict épiscopal, Luxembourg
 - Internat Ste Marie, Luxembourg
 - Internat du Nord, Wiltz
- AGEDOC a.s.b.l. :
 - Internat Privé Fieldgen, Luxembourg
 - Pensionnat Ste Anne, Ettelbruck
 - Notre Dame de Lourdes, Diekirch
- Anne a.s.b.l. :
 - Pensionnat Ste Elisabeth, Troisvierges.

Dans le cadre de projets éducatifs globaux et en collaboration avec les familles des pensionnaires, les internats socio-familiaux assurent l'accueil et l'encadrement d'écoliers et d'élèves par l'hébergement, la restauration, la surveillance et l'appui des études, l'accompagnement personnel ainsi que l'animation des loisirs. Les activités éducatives sont prises en charge par des équipes socio-pédagogiques qui comprennent des agents faisant valoir des formations professionnelles notamment dans les domaines des sciences humaines, de l'enseignement, du travail social et éducatif.

La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement

En 2007, la participation financière de l'Etat à la gestion des internats socio-familiaux s'élevait à 5 633 350.- € contre 5.134.144.- € en 2006 (+9,72%). En tout, 113 postes ont été conventionnés.

Postes et places conventionnés en régime internat et en régime semi-internat en 2007

		Nombre de postes conventionnés	Nombre de places conventionnées	
			en régime internat	en régime semi-internat
Enseignement primaire				
Filles et Garçons	Internat Ste Marie Luxembourg	9,50	40	20
Filles et Garçons	Pensionnat Ste Elisabeth Troisvierges	17,50	62	60
		27,00	102	80
Enseignement secondaire				
Filles	Internat Privé Fieldgen Luxembourg	9,50	90	/
Filles	Pensionnat Ste Anne Ettelbruck	6,50	65	/
Filles	Notre Dame de Lourdes Diekirch	8,50	50	/
Garçons	Convict épiscopal Luxembourg	9,50	50	10
Garçons	Pensionnat St Joseph Ettelbruck	8,00	65	15
Garçons	Institution St Willibrord Echternach	8,75	70	25
Filles et Garçons	Internat Jos Schmit Diekirch	15,75	108	30
Filles et Garçons	Internat du Nord Wiltz	11,00	24	/
		77,50	522	80
Total :		113 *	624	160

* dont 1,00 poste pédagogique (AGEDOC asbl) et 7,50 postes administration et psychologues (Les Internats Jacques Brocquart asbl)

En 2007, les 3 organismes gestionnaires géraient en régime internat 624 places conventionnées répartis sur les 10 établissements et quelque 160 places conventionnées en régime semi-internat.

Parmi les 10 internats socio-familiaux, 8 établissements accueillent des élèves fréquentant les différents régimes de l'enseignement post-primaire et 2 établissements, l'Internat Ste Marie à Luxembourg et le Pensionnat Ste Elisabeth à Troisvierges, accueillent des écoliers du primaire. Les deux internats pour écoliers ainsi que l'Internat Jos Schmit à Diekirch et l'Internat du Nord à Wiltz

sont des internats mixtes, alors que les 6 autres internats n'accueillent, en régime internat, soit uniquement des garçons (Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l.) soit uniquement des filles (AGEDOC a.s.b.l.).

La situation des inscriptions

En 2007, la situation des inscriptions en régime internat et en régime semi-internat dans les différents établissements conventionnés se présentait comme suit :

	INTERNAT			
	Places conventionnées en 2007	Nombre d'inscriptions		
		Année scolaire 2005/06	Année scolaire 2006/07	Année scolaire 2007/08
Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l.	357	239	265	320
- Convict épiscopal Luxembourg	50	47	47	50
- Institution St Willibrord Echternach	70	64	63	60
- Pensionnat St Joseph Ettelbruck	65	60	54	50
- Pensionnat Jos Schmit Diekirch	108 *	38	66 (17 ♀ + 49 ♂)	99 (44 ♀ + 55 ♂)
- Internat du Nord Wiltz	24 **	/	/	24 (6 ♀ + 18 ♂)
- Internat Ste Marie Luxembourg	40	30 (13 ♀ + 17 ♂)	35 (14 ♀ + 21 ♂)	37 (15 ♀ + 22 ♂)
AGEDOC a.s.b.l.	205	175	179	166
- Internat privé Fieldgen Luxembourg	90	85	94	90
- Pensionnat Ste Anne Ettelbruck	65	40	41	39
- Notre Dame de Lourdes Diekirch	50	50	44	37
Anne a.s.b.l.	62	40	40	40
- Pensionnat Ste Elisabeth Troisvierges	62 ***	40 (17 ♀ + 23 ♂)	40 (21 ♀ + 19 ♂)	40 (20 ♀ + 20 ♂)
Total :	624	454	484	526

* ouverture progressive du nouvel Internat Jos Schmit pour la rentrée 2006/2007

** ouverture de l'Internat du Nord pour la rentrée 2007/2008

*** capacité d'accueil momentanément réduite à 40 places car la deuxième phase des travaux d'extension et de modernisation n'est pas encore achevée

	SEMI-INTERNAT			
	Places conventionnées en 2007	Nombre d'inscriptions		
		Année scolaire 2005/06	Année scolaire 2006/07	Année scolaire 2007/08
Les internats Jacques Brocquart a.s.b.l.	100	49	38	41
- Convict épiscopal Luxembourg	10	2	2	5
- Institution St Willibrord Echternach	25	15	15	17 (1♀ + 16♂)
- Pensionnat St Joseph Ettelbruck	15	/	/	3
- Pensionnat Jos Schmit Diekirch	30	15	6	6 (5♀ + 1♂)
- Internat du Nord Wiltz	/	/	/	/
- Internat Ste Marie Luxembourg	20	17	15	10 (6♀ + 4♂)
AGECOC a.s.b.l.	0	1	/	/
- Internat privé Fieldgen Luxembourg	/	/	/	/
- Pensionnat Ste Anne Ettelbruck	/	/	/	/
- Notre Dame de Lourdes Diekirch	/	1	/	/
Anne a.s.b.l.	60	80	68	30
- Pensionnat Ste Elisabeth Troisvierges	60	80	68	30 (14♀ + 16♂)
Total :	160	130	106	71

Sur les demandes d'admission recevables pour l'année scolaire 2007/08, 102 ne pouvaient pas être satisfaites pour manque de place : 57 demandes ont du être refusées par les internats accueillant les élèves de l'enseignement primaire et 45 par les internats accueillant les étudiant(e)s de l'enseignement secondaire.

La situation des pensionnaires

Situation familiale

Situation de famille	Primaire		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Vivent avec les deux parents	20	25,97	253	56,35
Famille monoparentale ou recomposée	55	71,43	145	32,29
Autres	2	2,60	51	11,36
Total :	77	100,00	449	100,00

Situation financière

Situation de famille	Primaire		Secondaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Réduction sociale du prix de pension	47	61,04	187	41,65
Total :	77	100,00	449	100,00

Situation au niveau de l'enseignement

Situation de famille	Secondaire	
	Nombre	%
Enseignement modulaire	51	11,36
Enseignement technique	288	64,14
Enseignement classique	110	24,50
Total :	449	100,00

Les projets réalisés en 2007 et en cours de réalisation

- Un nouvel internat socio-familial spécialisé à Wiltz a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2007/2008. Cet internat mixte est destiné à accueillir 24 adolescents qui vivent un moment particulier de crise et qui fréquentant le Lycée technique du Nord. Les postes nécessaires à la gestion ont été accordés dans le cadre du budget 2007 à l'association Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l., gestionnaire de cette institution. L'internat est destiné à l'accueil de 24 jeunes, garçons et filles, scolarisés et âgés entre 12 et 18 ans. En vue d'une collaboration très étroite avec le Lycée du Nord et le SPOS, des entrevues avec les responsables de ces deux institutions ont lieu sur une base régulière.
- A Troisvierges, la deuxième phase des travaux d'extension et de modernisation du Pensionnat Ste Elisabeth est en cours. Après achèvement, cet internat socio-familial mixte pour écoliers du régime primaire pourra accueillir 62 enfants en régime internat et 60 en régime semi-internat.

- En 2007, le ministère a eu des entretiens avec la Fondation Pro Familia et l'Administration communale de Dudelange en vue de réaliser un internat socio-familial d'une capacité de 30 lits pour enfants âgés entre 6 et 12 ans sur le site du CNA qui vient de déménager.
- La création d'un internat socio-familial mixte destiné à l'accueil d'enfants fréquentant le primaire répond à un besoin réel. En effet, le Luxembourg ne dispose à l'heure actuelle que de 2 internats avec une capacité totale de 102 lits pour l'accueil du groupe d'âge des 6 à 12 ans, l'Internat Ste Elisabeth à Troisvierges (62 places après transformation) et l'Internat Ste Marie au Limpertsberg (40 lits).

Le processus de réforme sur les plans institutionnel, éducatif et matériel

S'il reste toujours vrai que l'internat constitue une solution adéquate pour un certain nombre de jeunes pour les raisons de tradition familiale, de distance géographique du foyer familial, d'éducation et de suivi scolaire, depuis un certain nombre d'années, les demandes d'admission visant des enfants ou adolescents qui présentent des troubles plus ou moins graves dans l'évolution de leur personnalité sont en constante progression. Comportement déstructuré, problèmes d'alcool, de drogues ou de violence, démotivation psychique et sociale sont quelques-uns des constats qui sont établis.

Il en résulte que la prise en charge de ces pensionnaires par l'équipe éducative constitue un vrai défi. Un suivi personnel rapproché s'impose sans que l'on ne puisse franchir le pas vers une prise en charge thérapeutique au sein de l'internat socio-familial. Une collaboration étroite avec les parents ou tuteurs s'avère indispensable. Or, souvent, l'équipe éducative doit faire face à des parents qui, eux-mêmes, sont désorientés et ont du mal à assumer la situation. Suivant les cas, il est conseillé aux élèves et aux personnes de l'entourage de se faire assister par des spécialistes en matière de consultation psycho-affective ou psycho-thérapeutique.

Afin de bien encadrer un nombre croissant de jeunes en difficulté, les internats socio-familiaux doivent se doter des moyens pédagogiques adéquats

Diversification des formules d'accueil

Plusieurs internats proposent des formules nouvelles et variées de semi-internat tel l'accueil durant les heures de midi, la surveillance des études, la prise en charge globale pendant les heures de la journée (de 7 à 19 ou 20 heures). L'internat de jour comprend un accompagnement des enfants en journée uniquement.

Pédagogie de la vie en groupe

La plupart des internats visent la constitution d'unités de vie à nombre plus restreint de pensionnaires (12 à 18). A l'intérieur de l'institution, ces groupes disposent d'une certaine autonomie: locaux spécifiques, participation collective à des tâches définies, structures de dialogue et d'échange et organisation commune de moments de loisir.

Formation complémentaire

L'internat se définit comme un milieu éducatif qui intervient à un moment crucial du développement psychique du jeune. Il offre des missions éducatives, sociales, culturelles et psychiques spécifiques de façon complémentaire aux objectifs à caractère purement scolaire: viser l'autonomie des pensionnaires au niveau de l'organisation journalière pratique (préparer des repas, entretien des vêtements), promouvoir une ambiance de dialogue et de concertation (vie en groupe), inciter à une gestion créative et responsable des loisirs.

Réaménagement et rééquipement des lieux

L'infrastructure architecturale et technique doit être adaptée et modernisée pour quelle réponde aux normes prescrites ou usuelles de sécurité, d'hygiène et de confort. La création de groupes de vie demande une structure d'hébergement adaptée comprenant notamment des salles communautaires, des blocs sanitaires spécifiques ainsi qu'une kitchenette pour chaque groupe de vie.

7. Adoption au Luxembourg

En matière d'adoption de mineurs, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a principalement 2 fonctions

En matière d'adoption de mineurs, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a principalement 2 fonctions :

- celle d'Autorité centrale au sens de l'article 6.1. de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (entrée en vigueur le 1.11.2002)
- celle d'autorité de tutelle des services agréés œuvrant dans le domaine de l'adoption et de la post-adoption.

En cela, le ministère veille au respect des principes reconnus par les instruments internationaux et notamment par la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, de 1989.

Autorité centrale

L'autorité centrale, au sens de l'article 6.1. de la Convention de La Haye de 1993, a les missions suivantes :

- collaborer avec les autorités des pays d'origine et les informer de manière générale sur la législation, les procédures et les intermédiaires dans le pays d'accueil,
- prendre des mesures pour prévenir les gains matériels indus et pour empêcher des pratiques contraires aux finalités de l'adoption,
- enregistrer les candidatures d'adoption,
- rassembler, conserver et échanger les informations sur la situation de l'enfant et des futurs parents adoptifs,

- faciliter, suivre et activer la procédure,
- promouvoir les services de conseil pour l'adoption et son suivi,
- échanger des rapports généraux d'évaluation avec les pays d'origine,
- répondre aux demandes d'information sur des situations particulières.

Sur les 134 dossiers individuels traités en 2007 (+ 25,2%), il y avait 67 (70 en 2006) nouveaux dossiers et 67 (37 en 2006) dossiers dont la procédure d'adoption remonte aux années 2002 à 2006.

Parmi les 134 dossiers traités :

- 3 dossiers concernaient des adoptions intrafamiliales (Burundi, Philippines et Serbie) ;
- 5 dossiers furent annulés par les futurs parents :
 - 1 couple ne s'est pas senti capable d'assumer une telle responsabilité
 - 2 couples ont opté pour une adoption nationale
 - 1 couple a changé d'avis
 - 1 couple a déménagé à l'étranger
- 3 dossiers furent clôturés suite à un avis négatif de l'équipe pluridisciplinaire du service d'adoption concerné
- 2 dossiers étaient suivis directement par l'Autorité centrale
- 2 dossiers concernaient la reconnaissance par le Luxembourg d'une adoption réalisée par des couples luxembourgeois résidant à l'étranger, ceci en vue d'obtenir la nationalité luxembourgeoise pour leur enfant ; (République Slovaque et Taiwan)
- 2 dossiers concernaient des adoptions d'enfants mineurs d'un premier mariage (Afrique du Sud et Congo)
- 2 dossiers concernaient des adoptions par des célibataires féminins.

Nombre de demandes d'adoption enregistrées suivant les services d'adoption, les pays d'origine et la Convention de La Haye :

Services d'adoption	Pays d'origine	Convention de La Haye	Nombre de demandes d'adoption			
			2006		2007	
- Amicale Internationale asbl	Corée du Sud Inde	non	27	30	23	28
		oui	3		5	
- Croix-Rouge Luxembourgeoise	Burundi	oui	/	18	1	22
	Colombie	oui	7		4	
	Congo	non	/		1	
	Haïti	non	7		7	
	Népal	non	/		1	
	Serbie	non	/		1	
	Togo	non	1		/	
	Ukraine	non	3		7	
- Luxembourg-	Pérou	oui	10	10	10	10

Pérou asbl						
- Naledi asbl	Afrique du Sud	oui	12	12	7	7
- SOS Enfants en Détresse asbl	Brésil	oui	/	0	/	0

Nationalité des candidats à l'adoption

Concernant la nationalité des couples, il y avait :

- 31 couples de nationalité luxembourgeoise (46,27%)
- 13 couples où un des deux partenaires était de nationalité luxembourgeoise (19,40%) (3 Français, 2 Italiens, 1 Allemand, 1 Américain, 2 Belge, 1 Espagnol, 1 Finlandais, 1 Néerlandais, 1 Portugais)
- 21 couples de non luxembourgeois (31,34%) (4 couples français, 2 couples italiens, 1 couple allemand, 2 couple belge, 1 couple grec, 1 couple danois, 1 couple suédois, 1 couple allemand/italien, 1 couple anglais/danois, 1 couple anglais-suisse, 3 couples belge/français, 1 couple français-allemand, 1 couple indien/français, 1 couple italien/français, 1 couple portugais/français).

Les deux célibataires étaient de nationalité belge et bosniaque (adoption intrafamiliale).

Âge des candidats à l'adoption

La moyenne d'âge des hommes était de 39 ans alors que celle des femmes était de 38 ans.

Composition du ménage

Parmi les 67 candidats à l'adoption ayant commencé la procédure d'adoption en 2007, on comptait 65 couples mariés et 2 femmes célibataires :

- sans enfant	39 couples et 1 célibataire (59,70%)
- avec enfant biologique	14 couples dont 3 avec 2 enfants d'un premier mariage et 1 célibataire (22,39%)
- avec enfant adopté	11 couples dont 2 couples avec 2 enfants (16,42%)
- avec enfant biologique et enfant adopté	1 couple avec 2 enfants biologiques et 1 enfant adopté (1,49%)

En 2007, 35 enfants (44 en 2005 et 48 en 2006) ont pu trouver une nouvelle famille grâce à l'adoption dont 4 par adoption nationale (3 en 2005 et 3 en 2006).

Concernant l'adoption internationale, 31 (41 en 2005 et 45 en 2006) enfants ont pu être accueillis au Luxembourg :

- 8 (14 en 2005 et 18 en 2006) en provenance de pays d'origine parties à la Convention de La Haye (soit 25,81%) et

- 23 (27 en 2005 et 27 en 2006) en provenance de pays non parties à la Convention de La Haye (soit 74,19%).

Services d'adoption	Pays d'origine	Nombre d'adoptions réalisées			
		2006		2007	
		Convention La Haye		Convention La Haye	
		non	oui	non	oui
- Amicale Internationale asbl	Corée du Sud Inde	24	3	12	2
- Croix-Rouge Luxembourgeoise	Burundi Chine Colombie Congo France Haïti Philippines Serbie Taiwan Ukraine	2	2	5*	1*
		1	1	2	
				2*	
				1	
				1	
- Luxembourg-Pérou asbl	Pérou		4		0
- Naledi asbl	Afrique du Sud		5		4
- SOS Enfants en Détresse asbl	Brésil		3		0
		27	18	23	8
Total:		<u>45</u>		<u>31</u>	

* adoptions intrafamiliales

Autorité de tutelle des services agréés

Dans cette fonction, le Ministère de la Famille et de l'Intégration doit agréer et contrôler les services œuvrant dans le domaine de l'adoption. Par ailleurs, il subventionne les activités qui leur sont imposées.

Les services d'adoption

Fin 2007, 5 services d'adoption agréés et conventionnés étaient opérationnels :

- Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance (AIAE) a.s.b.l.
- Service d'Adoption de la Croix-Rouge Luxembourgeoise
- NALEDI a.s.b.l.
- Luxembourg-Pérou a.s.b.l.
- SOS Enfants en Détresse a.s.b.l.

1. Le service d'adoption de la Croix-Rouge Luxembourgeoise est le seul service d'adoption à être agréé pour faire les adoptions nationales. En 2007, 4 enfants sont confiés en adoption nationale : 4 enfants nés par accouchement anonyme. En ce qui concerne les adoptions internationales, le Service d'Adoption de la Croix-Rouge Luxembourgeoise est autorisé à traiter les dossiers d'adoption concernant tous les pays d'origine pour lesquels le Ministère de la Famille et de l'Intégration, Autorité centrale en matière d'adoption internationale, accorde un agrément.

En 2007, le service a traité 45 dossiers d'évaluation :

- 32 nouvelles demandes d'évaluation de candidats à l'adoption internationale
- 13 dossiers de l'année 2006.

Parmi les 45 dossiers traités en 2007, il y avait :

- 4 demandes pour des adoptions nationales
- 41 demandes pour une adoption à l'étranger : Bosnie (1), Burundi (1), Cambodge (1), Colombie (7), Congo (2), France (1), Haïti (13), Népal (1), Roumanie (1), Ruanda (1), Togo (1), Ukraine (9), Zambie (1) et 1 demande en vue de l'obtention de l'agrément par les autorités françaises.

2. Le service d'adoption Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance (AIAE) a.s.b.l. est agréé pour les adoptions en provenance de l'Inde et de la Corée du Sud.

En 2007, quelque 25 nouvelles demandes d'adoption ont été enregistrées par le service et 18 dossiers dont la procédure a débuté avant 2007 ont été traités.

3. Le service d'adoption NALEDI a.s.b.l. est agréé pour les adoptions en provenance de l'Afrique du Sud (7 nouvelles demandes enregistrées et traitées en 2007 ainsi que 18 dossiers en cours de traitement.).

4. Le service d'adoption Luxembourg-Pérou a.s.b.l. est agréé pour les adoptions en provenance du Pérou (8 nouveaux dossiers d'adoption pour l'année 2007 et 15 dossiers de suivi).

5. Le service d'adoption SOS Enfants en Détresse a.s.b.l. qui est agréé pour les adoptions en provenance du Brésil, a repris ses activités au courant de l'année 2006.

Le Centre de Ressources en matière d'Adoption - CRA

Ce nouveau service, un centre de compétences en matière d'adoption conventionné par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, a comme champ d'action la préparation des candidats à l'adoption et l'accompagnement post-adoptif a ouvert ses portes en juin 2007 avec comme gestionnaire la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

Le Luxembourg offre ainsi des services en post-adoption par deux types de services :

- les services d'adoption qui sont responsables de la rédaction des rapports post-adoptifs exigés par les pays d'origine (nombre variable selon les pays d'origine) ;
- le Centre de Ressources en matière d'Adoption qui couvre le processus de l'adoption sous les différents points :
 - organiser et réaliser des cycles de préparation à l'adoption pour les couples désirant adopter un enfant, que ce soit en adoption nationale ou internationale,
 - offrir aux familles des consultations axées sur les besoins et enjeux, spécifiques en post-adoption,
 - constituer un lieu d'échanges et de discussion entre professionnels confrontés à l'adoption,
 - proposer un centre de documentation destiné à toute personne intéressée.

Le Centre de Ressources n'intervient à aucun moment dans le processus d'évaluation des candidats adoptants. Il ne vient en aucun cas suppléer l'encadrement professionnel des organismes d'adoption existant mais entend offrir une ressource supplémentaire, facultative pour toutes les personnes concernées par l'adoption qui en font la demande.

Les cycles de préparation:

- sont obligatoires,
- sont proposés en français, luxembourgeois et anglais,
- regroupent un maximum de 20 personnes par cycle,
- comprennent 8 heures (généralement 2 samedis matins à raison de 4 heures par matinée).

Ce Centre de Ressources s'articule au sein d'une Plateforme de Coopération qui se veut un instrument d'échanges commun à tous les services d'adoption agréés. Cette plateforme dispose d'un statut consultatif en rapport à la définition de l'orientation et l'évaluation des initiatives du Centre. Elle réunit les représentants de tous les services œuvrant dans le domaine de l'adoption et traite de questions inhérentes à l'adoption.

Deux plateformes de coopération ont eu lieu en 2007 : le 04 mai 2007 et le 08 juin 2007.

Trois types de préparation ont été mis en place

- la préparation à une première adoption,
- la préparation à une 2ème ou respectivement 3ème adoption,
- la préparation à une adoption intrafamiliale.

Relations nationales

- En exécution du programme gouvernemental du 4 août 2004 qui souligne que « Le Gouvernement envisage d'engager une réflexion sur cette question de société (Adoptions) », le Gouvernement a lancé un large débat relatif à l'adoption ; débat qui vient de prendre toute son actualité et son urgence suite au récent arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Wagner et J.M.W.L. contre le Luxembourg. Afin de pouvoir discuter le sujet de l'adoption en toute connaissance de cause et préoccupé que dans cette

réflexion les droits de l'enfant et l'intérêt supérieur de l'enfant restent la considération primordiale, le ministère a demandé l'avis de la Commission nationale d'Éthique et du Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand concernant la législation relative aux adoptions et la problématique de l'accouchement anonyme.

- Formation : Johanne LEMIEUX, travailleuse sociale du Bureau de Consultation en adoption de Québec, spécialisée en adoption internationale, formatrice et créatrice de l'approche psychosociale « Adopteparentalité », co-auteur du livre « L'enfant adopté dans le monde (en quinze chapitres et demi) », a fait une formation de 3 jours (les 26, 27 et 28 mars 2007) pour les intervenants en adoption. Les professionnelles des divers services d'adoption ont assisté à cette formation qui portait sur l'approche psychosociale d'intervention en post-adoption, une approche émotivo-rationnelle permettant aux intervenants de décoder les blessures invisibles de l'adopté.
- Conférence : En date du 29 mars 2007, Johanne LEMIEUX a tenu une conférence publique sur le thème « L'enfant adopté et l'école : quelques conseils pour un vécu scolaire réussi ». Tout en insistant sur le fait que la tâche des parents adoptants et des enseignants est plus complexe lors de la scolarisation d'un enfant adopté, elle soulignait que les parents adoptifs connaissent les mêmes problèmes que bien d'autres parents d'enfants biologiques, mais aussi des défis supplémentaires, défis qui sont dus aux blessures vécues par l'enfant en pré-adoption.

Relations internationales

- Le ministère a participé, dans le cadre d'un groupe international d'experts nommé par ChildONEurope, un réseau européen d'observatoires nationaux de l'enfance, à l'élaboration d'une publication intitulée « Lignes-directrices sur les services offerts en post-adoption » et qui s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux décideurs politiques. Cette publication est destinée à souligner l'importance dans le processus général de l'adoption des services œuvrant dans le domaine de la post-adoption.
- Le ministère a participé à la 13^{ème} réunion annuelle des autorités centrales européennes qui a eu lieu à Vilnius en octobre 2007. Les sujets suivants furent discutés:
 - l'élaboration de statistiques européennes
 - les problèmes procéduraux entre pays d'origine et pays d'accueil
 - la préparation des candidats à l'adoption
 - le contexte légal de la recherche d'origine
 - les lignes-directrices sur les services offerts en post-adoption
 - la Convention de La Haye.
- En octobre 2007, le ministère a participé à New Delhi, Inde, à la 2^{ème} Conférence internationale sur l'adoption qui fut organisée par CARA, l'autorité centrale indienne. L'objet principal de la conférence était la présentation des nouvelles directives législatives indiennes en matière d'adoption internationale. Selon les responsables indiens, la mise en application des nouvelles directives devrait se traduire par une réduction de la durée d'instruction des dossiers. Lors de cette conférence, des contacts ont pu être noués avec les responsables d'un orphelinat qui fait des adoptions en

Allemagne et qui a exprimé son intérêt pour une coopération en matière d'adoption avec le Luxembourg.

- En novembre 2007, le ministère a participé à Paris au Colloque « L'Adoption internationale aujourd'hui » organisé par l'Agence Française de l'Adoption. Les thèmes abordés furent :
 - l'adoptabilité des enfants et la subsidiarité
 - la reconnaissance des adoptions
 - l'adoption et la coopération humanitaire.
 -

8. Bénévolat

8.1 Conseil Supérieur du Bénévolat

En 2007, les mandats des membres désignés et des membres cooptés du Conseil Supérieur du Bénévolat (CSB) ont été renouvelés pour une durée de cinq ans par deux arrêtés de nomination du Gouvernement en Conseil du 5 septembre 2007.

Le Conseil Supérieur du Bénévolat s'est réuni à trois reprises (le 15 mars 2007, le 18 juin 2007 et le 15 octobre 2007) et a discuté les sujets suivants :

- les activités de l'Agence du Bénévolat au cours de l'année ;
- les travaux sur le « Portail du Bénévolat » ;
- la campagne de sensibilisation sur le bénévolat des jeunes ;
- l'activité du groupe de travail « Ehrenamt » des pays de la Grande Région « Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz-Wallonien » qui a commencé ses travaux en 2007 ;
- le Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté (15 au 17 mars 2007 à la Foire du Kirchberg) où le Conseil Supérieur du Bénévolat était présent sur le stand commun de l'Agence du Bénévolat/CSB.

8.2. Agence du Bénévolat

L'Agence du Bénévolat qui dispose depuis 2003 d'une convention avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration, a comme missions :

- d'accueillir, d'informer, d'orienter des bénévoles de tout âge et de toutes nationalités qui s'adressent à ses services ;
- de former, dans le cadre de sa mission d'accueil, les bénévoles gérant l'agence ;
- de servir d'interface entre des bénévoles et des associations travaillant avec des bénévoles (clearing) ;
- de soutenir des associations encadrant des bénévoles en tant que facilitateur, en leur offrant par exemple une plate-forme d'échange et de formation (centre de compétences) ;

- d'informer et de sensibiliser le public afin de créer au sein de la société civile des conditions favorables au bénévolat (centre de ressources).

En 2007, l'Agence du Bénévolat a eu les activités suivantes :

- accueil et orientation de personnes en recherche d'une activité bénévole au Luxembourg (239 demandes d'information par téléphone, 144 demandes concrètes ; 117 entretiens d'orientation) ;
- soutien d'associations encadrant des bénévoles (renseignements administratifs, juridiques, recherche de bénévoles pour des tâches ponctuelles - contact téléphonique avec 271 associations) ;
- organisation d'une conférence-débat intitulée « Encadrer et motiver les bénévoles et les salariés / Pièges à éviter - Leçons à tirer » en collaboration avec le Cercle des ONG de Développement le vendredi 30 novembre 2007 à la Chambre de Commerce ;
- organisation d'une 3e Journée de Réflexion sur le Bénévolat en collaboration avec le Cercle des ONG de Développement le samedi 1er décembre 2007 à la Chambre de Commerce ;
- organisation de la « Bourse du Bénévolat » à la Rotonde II dans le cadre de Luxembourg et Grande Région, Capitale Européenne de la Culture 2007 (18 septembre 2007) ;
- participation à des manifestations telles que le Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté, l'Oeko-Foire et des événements locaux en vue de présenter et de mieux faire connaître l'Agence du Bénévolat au grand public ;
- rencontre entre associations de la Grande Région travaillant sur base du bénévolat ;
- participation aux travaux du groupe de travail « Portail du Bénévolat » ;
- participation à la campagne pour la promotion des différentes formes du bénévolat des jeunes ;
- ouverture de l'antenne de l'agence à Diekirch ;
- offres faites aux petites et moyennes associations :
 - o le service d'informations juridiques (21 heures prestées)
 - o le service « Médiation »
 - o le service « Consultations pour responsables de l'encadrement de bénévoles » (9 heures prestées)
 - o le service « Consultations pour bénévoles » (2 heures prestées)
 - o le service « Plateforme de blogs et de dons en ligne »
 - o le service « envoi de courrier en masse » (6 associations ont profité de ce service) ;

- collaboration avec l'Institut de Mécénat Social (IMS) afin de développer le bénévolat des salariés.

8.3. Relations internationales

Le 7 mars 2007 avait lieu la réunion constitutive du groupe de travail « Ehrenamt » initié lors du sommet 2004 de la Grande Région (comprenant la Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la région autour de Trèves et la partie occidentale du Palatinat ainsi que la Wallonie) sous l'égide du Gouvernement de la Sarre. L'objectif de ce groupe de travail est la promotion du bénévolat transfrontalier ainsi que la création d'une Agence du Bénévolat transfrontalière dans le cadre de la Grande Région.

Le groupe de travail s'est réuni également les 18 juin à Saarbruck et 18 septembre au Luxembourg à l'occasion de la Bourse du Bénévolat. Il a cerné à ces occasions les contours d'un projet transfrontalier et a examiné la question de son financement via des fonds européens du programme Interreg IV.

9. Groupe d'encadrement psychotraumatologique (GPEPT)

Le Gouvernement en Conseil a institué, par l'arrêté du 20 septembre 2001, un groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique (Équipe PSY) participant à l'accompagnement des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante.

L'« Équipe PSY » se compose d'une quarantaine d'experts qui font valoir des formations et des expériences diverses dans le champ vaste de l'accompagnement humain et dans celui plus particulièrement de la psycho-thérapie et de la psychotraumatologie.

Sous la direction du ministre ayant dans ses attributions la Famille, le groupe organise et/ou assure l'accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique à moyen et à long terme des victimes.

Les membres de « l'Équipe PSY » participent régulièrement à des formations continues. Selon les situations et en fonction des demandes, le groupe a recours à l'intervention d'experts étrangers.

En janvier et en octobre 2007, deux séminaires portant sur le thème de la « Psychotraumatologie » ont été tenus par la psychologue allemande Michaela HUBER.

Le jeudi 14 juin 2007, lors d'une collision entre un car luxembourgeois et un véhicule de service sur l'autoroute près de Reims, 3 personnes (1 adulte et 2 enfants) ont été tuées et 14 autres blessées, dont 3 grièvement (1 adulte et 2 enfants). 39 personnes, 4 adultes et 35 enfants, se trouvaient à bord de l'autocar au moment de l'accident.

Les membres du groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique ont assuré la prise en charge des victimes et de leurs familles. Les deux jeunes grièvement blessés souffrent de séquelles tant physiques que psychiques graves et nécessiteront une prise en charge de longue durée impliquant tant des intervenants professionnels que leurs familles et leurs parents en particulier. Les collaborateurs/collaboratrices du GPEPT continuent à prêter assistance au chauffeur du bus, encouragent une réorientation professionnelle et offrent un appui administratif dans les démarches.

Suite à un incident routier impliquant le minibus d'une Maison Relais pour Enfants **le 7 août 2007**, plusieurs dossiers restent ouverts. La conductrice, deux enfants et deux mères de famille recourent toujours aux prestations du GPEPT.

Le dimanche 4 novembre 2007, les représentants de l'« Équipe PSY », des communes de Niederanven et de Berg se sont réunis à l'Espace du Souvenir entre Niederanven et Roodt-Syre pour rappeler le cinquième anniversaire de l'accident aérien qui avait causé la mort inopinée de 20 personnes. Beaucoup de familles et de proches des victimes s'étaient déplacés pour assister à cet événement. Dans le cadre d'une célébration liturgique œcuménique Madame la Pasteur Gabriele KROHMER et Monsieur le Curé Félix STEICHEN ont prié pour les victimes.

Les membres du GPEPT poursuivent leur travail de prise en charge des victimes des incidents ferroviaires graves qui se sont produits le **14 juillet 2006 et le 11 octobre 2006**. Certaines personnes recourent toujours aux prestations du GPEPT.

DIVISION V – Jeunesse

1. Lignes directives de la politique jeunesse

Le programme gouvernemental retient les priorités suivantes :

Participation et dialogue avec les jeunes et les organisations dans lesquelles ils s'engagent, développement d'une loi cadre « jeunesse » et adaptation de la loi Service National de la Jeunesse, maintien du soutien aux infrastructures et maisons de jeunes, renforcement de la collaboration entre acteurs du secteur jeunesse au niveau régional.

Le Luxembourg demeure une société d'immigration et comme toute société d'immigration, se trouve confronté à la question de l'intégration. Celle-ci implique fortement les jeunes qui, à de multiples égards, doivent trouver leur place. C'est pourquoi les questions liées à l'intégration, la participation, l'égalité des chances, la cohésion sociale occupent une place centrale dans la politique de la jeunesse.

L'année 2007 a été marquée en premier par le renouvellement du cadre juridique. Ainsi les projets de loi sur le congé jeunesse et le Service volontaire ont été adoptés.

Le projet de loi 5685 sur la jeunesse va permettre de donner une autre, meilleure visibilité à l'action gouvernementale en faveur de la jeunesse :

- Le projet de loi vise à adapter le cadre légal aux besoins constatés et envisage de nouvelles mesures pour y répondre, en se fondant essentiellement sur les conclusions des deuxièmes Lignes directrices pour la politique jeunesse, élaborées en dialogue avec les jeunes et leurs organisations en 2004, ainsi que sur les résolutions adoptées par le Conseil des ministres de la Jeunesse de l'Union Européenne dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination et du Pacte européen pour la jeunesse.
- La loi du 27 février 1984 portant création de l'administration du Service National de la Jeunesse demeure à ce jour la seule loi générale en relation avec la politique de la jeunesse. Cependant depuis, le champ d'action du secteur jeunesse a beaucoup évolué, de même que la société luxembourgeoise est devenue plus multiculturelle et plus nombreuse. Le projet de loi procède ainsi à une révision des missions et des structures administratives du Service National de la Jeunesse.
- L'Etat a un rôle à jouer dans le domaine de la jeunesse, à savoir notamment contribuer activement à la construction d'un environnement favorable au bon développement et à l'intégration des jeunes dans notre société et promouvoir l'épanouissement de la personnalité des jeunes. L'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité, l'esprit d'initiative, la faculté de travailler dans des groupes interculturels sont des aptitudes qu'un jeune doit acquérir aujourd'hui. L'éducation non formelle permet à travers ses objectifs et méthodes propres au secteur jeunesse de développer ces attitudes et compétences qui ne peuvent que difficilement être acquises à travers l'éducation formelle. Une des finalités du projet de loi sur la jeunesse est de déterminer les moyens d'intervention de l'Etat en vue de promouvoir un environnement favorable au développement des jeunes à travers cette éducation non-formelle.

- La rapidité de l'évolution sociale exige aussi une approche transversale et une observation plus nuancée des conditions de vie des jeunes. La complexité sociale fait que les interventions politiques dans un domaine de la vie des jeunes ont des répercussions sur les autres. Le projet de loi crée un comité interministériel pour tenir compte de la transversalité de la politique de jeunesse, un rapport national périodique tous les 5 ans pour présenter une vue globale de la situation des jeunes au Luxembourg et un observatoire de la jeunesse chargé de fournir les éléments à la base du rapport national et de contribuer aux travaux européens. Un plan d'action national concernant la mise en œuvre des priorités de la politique jeunesse sera établi avec la collaboration de tous les concernés.

- Le Conseil Supérieur de la Jeunesse est élargi comme organe de dialogue avec la société civile du secteur jeunesse, et une assemblée des jeunes permet aux jeunes de s'exprimer directement sur toutes les questions les concernant. L'aide financière de l'Etat pour des projets d'infrastructures communales en faveur de la jeunesse sera conditionnée par la mise en œuvre d'un Plan Communal Jeunesse, qui prévoit une participation active des jeunes.

- Les acteurs du secteur jeunesse sont précisés et les aides financières de l'Etat sont accordées en conséquence. L'importance du bénévolat et des organisations de jeunesse est valorisée par une reconnaissance formelle.

L'année 2007 fut marquée par un fort engagement du Service National de la Jeunesse dans la mise en œuvre du programme jeunesse de la capitale culturelle 2007 et par une multitude d'excellents projets réalisés par tous les acteurs dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe « tous différents, tous égaux », notamment un important séminaire organisée en collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne à Schengen sur la participation des jeunes. Les projets de cette campagne ont su démontrer l'engagement, la créativité, le niveau éducatif élevé des acteurs du secteur jeunesse mettant ainsi en valeur les moyens et potentiels pédagogiques de l'éducation non-formelle.

Les maisons de jeunes sont devenues des acteurs importants pour le développement de la politique jeunesse au niveau communal. Le réseau continue de se développer. Après le plan communal de la jeunesse établi avec grand succès par la Ville de Luxembourg, la ville d'Esch/Alzette s'est engagée dans la même procédure. De même les communes de Schiffange, de Kayl et de Rumelange se sont engagées dans la même voie et les conclusions sont attendues pour 2008.

Au niveau de l'Union Européenne il faut noter le nouveau programme « Jeunesse » en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2007. Le nouveau programme crée un lien plus étroit avec les priorités politiques développées dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination. Il faut relever l'accent mis sur les jeunes dans le cadre des discussions autour de la révision de la stratégie de Lisbonne notamment par le pacte pour la jeunesse. La contribution du secteur jeunesse a conduit à donner une plus grande importance et une meilleure visibilité aux actions retenues au Plan national de Réforme en faveur des jeunes.

2. Conseil Supérieur de la Jeunesse

Un principe fondamental de la politique de la jeunesse est d'associer les jeunes et les organisations de jeunesse aux processus d'élaboration et de décisions en la matière.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse est un des organes majeurs par lesquels passe la consultation des jeunes et de leurs organisations. Il est créé par l'article 22 de la loi du 27 février 1984 portant création d'un Service National de la Jeunesse. Son rôle est de soumettre au gouvernement des propositions en matière de politique de la jeunesse, de donner son avis sur toutes les questions et tous les projets dont le gouvernement jugera utile de le saisir. L'article 22 de la loi du 27.2.1984 est exécuté par le règlement grand-ducal du 16 janvier 1987 concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Jeunesse. L'organe est composé de représentants de la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise, de la Conférence Nationale des Elèves, du Groupement des Associations et Fédérations Scoutes-Guides du Luxembourg, de l'Entente des Gestionnaires des Maisons des Jeunes, de représentants d'autres organisations de jeunesse ainsi que de représentants de différents ministères travaillant sur des questions liées à la jeunesse. Cette composition permet au Conseil Supérieur de développer une politique transversale dans l'intérêt de la politique juvénile. Il est présidé par le ministre ayant la politique de la jeunesse dans ses attributions ou par son délégué.

Durant l'année 2007, le Conseil Supérieur de la Jeunesse s'est réuni lors des dates suivantes : le 23 janvier, le 10 mai et le 21 novembre. Ces réunions étaient dominées par plusieurs thèmes.

Le projet de loi sur la jeunesse et le règlement grand-ducal sur la jeunesse ont été présentés au Conseil Supérieur. Concernant le contenu, ce projet de loi tient compte des lignes directrices de la politique jeunesse, des priorités européennes et de l'évolution du secteur jeunesse. Les avis des différentes chambres professionnelles concernant le projet de loi sur la jeunesse ont été analysés.

La présentation de la nouvelle campagne portant sur le bénévolat des jeunes a attiré toute l'attention des membres du Conseil Supérieur. L'objet de la campagne est d'informer les jeunes sur les possibilités existantes, les sensibiliser à l'engagement bénévole, informer les organisations de jeunesse et fournir des adresses utiles. Une brochure accompagnée d'un DVD contenant des témoignages et des exemples de bonne pratique ainsi qu'un volet interactif servent comme support.

Une autre présentation concernait le bilan du volet Jeunesse et Enfance du Service National de la Jeunesse relatif à l'année culturelle 2007.

Les mesures nouvelles et le lancement du Service Volontaire d'Orientation (SVO) figuraient sur l'ordre du jour du Conseil Supérieur. Le but du SVO est d'offrir une activité encadrée aux jeunes sans emploi pour leur permettre une réorientation scolaire ou professionnelle.

Dans le cadre du plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen », la nouvelle campagne du volet jeunesse appelée « Bougez plus, mangez mieux » fut présentée au Conseil Supérieur.

Les nouvelles lois portant sur le Service Volontaire et le Congé Jeunesse figuraient également sur l'ordre du jour.

La Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise abordait plusieurs thèmes comme la Journée Consultative Nationale dans le cadre du premier sommet de la jeunesse de l'Union Européenne à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du traité de Rome et la Convention des Jeunes portant sur le thème « L'égalité des chances et les médias ».

3. Organisations et mouvements de Jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien au plan social, culturel, spirituel, économique et politique entre les jeunes et la collectivité, voire les pouvoirs publics. Ils sont un important facteur d'intégration.

L'expérience associative à travers son engagement dans la société, permet au jeune de construire son identité, par la nécessaire construction de relations formelles et personnelles avec les autres, mais aussi par la discipline qu'elle exige vis-à-vis de soi-même.

Elles sont un lieu d'apprentissage de la démocratie où les jeunes ont la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager. Il s'agit souvent pour les jeunes d'une première étape vers un engagement social et politique.

Il faut considérer aussi l'apport que les organisations de jeunesse et les jeunes apportent à l'ensemble de la société à travers leur capacité d'innovation, leur esprit d'entreprise et d'initiative, leur motivation à la mobilité et leur capacité d'intégration multiculturelle.

Les associations et mouvements de jeunesse, tant au plan national que local, ont profité des aides du ministère pour financer leurs diverses activités et initiatives. 24 associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 88.000 €. Au plan local, 41 subsides pour la somme de 26.500 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

De même, le ministère a participé aux frais de secrétariat et de fonctionnement d'une partie des grands mouvements de jeunesse (46.000 €).

Les associations et groupes locaux des guides et scouts, les centres et maisons de jeunes, les clubs des jeunes, diverses ONG et associations de jeunesse ont pu profiter des subventions pour la construction et l'aménagement de leurs centres de rencontre par le biais du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales (pour les détails se référer au chapitre du Service Technique).

4. Relations avec les Communes

Le Plan Communal Jeunesse est un outil de travail que le Ministère met à disposition des communes luxembourgeoises. Cet outil a deux finalités, à savoir permettre aux communes de mener une politique de la jeunesse planifiée de manière rationnelle et d'inclure au maximum les destinataires de la politique de la jeunesse dans le processus.

Le Ministère propose que le plan communal jeunesse repose sur trois piliers. Premièrement il s'agit d'exploiter au maximum les connaissances des personnes qui sont en contact permanent avec les jeunes au niveau local. Ceux-ci ont souvent une connaissance approfondie de la jeunesse et de ses problèmes. Ensuite il faut pouvoir collecter des données objectives et troisièmement permettre aux jeunes eux-mêmes de participer au processus de prises de décision en matière de politique locale de la jeunesse.

Les projets démarrés en 2006 avec les communes d'Esch-sur-Alzette, Schifflange, Kayl et Rumelange ont été continués et sont entrés dans une phase de finalisation qui, suite à l'organisation de forums des jeunes après l'étude par L'université du Luxembourg, doit déboucher sur l'adoption de plans d'action en faveur des jeunes dans ces communes. Parallèlement, des discussions ont été entamées avec d'autres communes (Betzdorf, Niederanven, Sandweiler, Contern) en vue de l'élaboration de plans communaux jeunesse. Ces démarches se concrétiseront en 2008.

5. Services pour Jeunes

5.1. Les services de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux. **39 centres locaux** pour jeunes existent dans les communes de

Bascharge, Belvaux, Bettembourg, Bissen, Bridel, Diekirch, Differdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Ettelbruck, Grevenmacher, Junglinster, Kayl, Kehlen (2 sites), Luxembourg (9 sites), Mersch, Mondercange, Mondorf, Pétange (2 sites), Roeser, Rumelange, Schifflange, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Vianden/Putscheid, Walferdange et Wiltz.

De plus existent **7 centres régionaux** couvrant les communes de

Dalheim/Weiler-la-Tour/Waldbredimus(2 sites),

Lorentzweiler/Lintgen (2 sites)

Beckerich/Ell/Grosbous/Rambrouch/Redange/Useldange (2 sites)

Koerich/Septfontaines/Steinfort(3 sites),

Merttert-Wasserbillig/Wormeldange (2 sites),

les communes du territoire du syndicat intercommunal du canton de Clervaux (3 sites),
les communes du syndicat intercommunal « Am Haff » à Remerschen et
les communes impliquées dans le projet du Centre régional pour Jeunes Nordstad.

Une « Maison des Jeunes sur Ondes » donne aux jeunes la possibilité de s'exprimer à travers les médias et les nouvelles technologies.

Un seul centre pour jeunes est directement exploité par une commune. Il s'agit du « Jugendtreff Number One » géré par la ville de Luxembourg.

En collaboration avec le SNJ, les Maisons de Jeunes participent activement à la formation de jeunes chômeurs. A côté de leur travail éducatif permanent, souvent avec des jeunes en risque d'exclusion, les MJ permettent très efficacement de reprendre au niveau communal et local les sujets des campagnes nationales et européennes.

5.2. Les services d'information pour jeunes – Le Centre Information Jeunes (CIJ asbl)

Il existe deux « vitrines » d'accès à l'information diffusée par le CIJ : l'accueil avec une clientèle « en direct » et le site Internet. Concernant la première catégorie, l'accueil, il est à noter la mutation des attentes de la part du public : là où il s'agissait souvent de délivrer des informations simples sur par exemple l'adresse d'une association, organisme ou institution et qu'aujourd'hui on trouve facilement sur le Web, il s'agit aujourd'hui de répondre à une demande d'accompagnement pour des questions plus complexes. La raison en est la disponibilité des sources d'information, virtuelles telles que l'Internet, ou du fait de la naissance d'asbl plus spécialisées. Ce constat a toutefois son pendant qui est la sollicitation accrue d'un accompagnement personnalisé à partir d'une demande d'information généraliste. Ainsi, le CIJ n'est plus simplement assimilable à une structure d'accueil-orientation, mais tient lieu aujourd'hui de véritable Service d'accompagnement. Le dialogue en face à face avec un professionnel de l'information jeunesse devient alors une démarche d'assurance qualité. Le professionnel de l'Information Jeunesse intervient beaucoup plus en profondeur selon le sujet et doit beaucoup plus aider à « démêler » et vérifier l'information déjà trouvée sur le Web ou même dans d'autres structures. A noter que de nombreuses instances institutionnelles envoient des jeunes au CIJ pour qu'ils y trouvent un accompagnement qui semble ne pas pouvoir être dispensé dans leurs services. Le conseil aux jeunes occupe toujours une place essentielle dans notre travail d'information jeunesse. En effet, le fait de chercher à définir le besoin réel du jeune après sa question posée, sa personnalité et sa situation générale correspond à une démarche de clarification et de conseil. Le conseil ne doit cependant pas être pris au sens de « forme d'assistance à long terme », voire même de « thérapie », dans le contexte de l'information jeunesse.

A titre d'information, voici les thèmes les plus fréquents :

- Recherche d'infos pour travaux scolaires (demande régulière, durant toute l'année scolaire)
- Informations sur les programmes européens: SVE, initiatives jeunes (info, diffusion et promotion)
- Activités de vacances et de loisirs (lié à la diffusion de brochures d'organismes de vacances luxembourgeois ou étranger)
- Aide, Assistance et Accompagnement pour rédaction de CV, lettres de motivation.
- Actualité, consiste à s'informer via les quotidiens à disposition ou le net (en général des adultes).
- Cours de rattrapage (recherche d'adresse, souvent à l'approche des périodes d'examens avant/ après) Service + conseil.
- Séjours linguistiques (décembre à juin, notamment pour les langues anglaise et française)- Informations et conseils sont demandés et dispensés.
- Une année scolaire à l'étranger (de septembre à juin), demande intense surtout au début de l'année scolaire, les jeunes sont généralement envoyés par les Spos
- Chantiers de jeunes bénévoles (de janvier à juin), infos et conseils
- Jobs d'étudiants (à l'approche des vacances : Toussaint, Noël, Pâques, Eté, aide sollicitée pour la rédaction de CV et lettres de motivations). Les classeurs sont toujours autant sollicités, plus que le site web.

Sur l'année 2007, le CIJ a été sollicité par 15.167 personnes soit 17.064 demandes, mails exclus.

Le site Internet

En réponse à une part de l'évolution des nouvelles technologies, le site a connu une mise à niveau importante et continue de se développer. Les statistiques illustrent son essor et le succès des informations diffusées. Ces derniers mois, l'accent s'est porté sur la volonté d'une présentation dynamique et réactive d'actualités pertinentes, puis sur la mise en ligne progressive des Cahiers du CIJ qui, en quelques semaines, ont représenté plus de 42 % des consultations du site. Ces « clics » de consultation ont été accompagnés de nombreuses demandes d'obtenir soit un lot de cahiers en particulier, soit le kit complet.

Service des jobs étudiant 'doit4you'

La Plate-forme des jobs étudiants continue sur sa progression. Ainsi en 2007, le site Internet « www.doit4you.lu » a enregistré plus de 100 entreprises avec pas moins de 1200 offres de jobs et plus de 3000 jeunes inscrits.

Le site a été amélioré afin de rendre plus facile son utilisation. Comme les années précédentes, une campagne a été faite auprès de nombreuses entreprises luxembourgeoises. Il est à noter beaucoup de retours positifs aussi bien de la part des jeunes luxembourgeois que des jeunes étudiants lorrains et belges. En effet dans le cadre du projet INTERREG, cette plate-forme a été mise en valeur dans la région transfrontalière notamment lors des opérations Job d'été réalisées par nos partenaires de Nancy et d'Arlon.

Assistance rédactionnelle

Le nombre de demandes d'assistance à la rédaction de CV et de lettres de motivation ne cesse d'augmenter. A noter qu'une partie des jeunes est directement envoyée par des organismes divers.

Formation PIJ

La formation est partie intégrante du plan de travail du C.I.J. avec un passage régulier de délégués à l'information (PIJ) à l'accueil du C.I.J. pour une durée de trois jours. Une quinzaine de jeunes ont participé à cette formation en 2007.

Interreg

Le projet Interreg était sensé se terminer en 2006, mais suite au succès enregistré et grâce à des fonds disponibles non utilisés par les opérateurs d'autres projets, le C.I.J. avec ses partenaires d'Arlon et de Nancy ont été invités à réaliser de nouvelles actions transfrontalières durant l'année 2007. De nouvelles perspectives se dessinent avec le nouveau programme transfrontalier de coopération territoriale européenne 2007-2013 de la Grande Région. Un nouveau projet pourrait donc avoir lieu à partir du mois de juin 2008. Les conditions de sa réalisation sont encore à l'étude.

Vacances de neige 'Glisse à gogo'

Comme chaque année et fidèle à sa tradition, le C.I.J. a organisé deux séjours de neige pour les jeunes de 13 à 17 ans en collaboration avec l'UCPA. Ces séjours en groupe ont encore connu un fort succès.

Séance d'information en matière d'études supérieures

En collaboration avec la Banque Fortis, laquelle a sollicité l'assistance du Centre Information Jeunes, a eu lieu une séance d'information pour les étudiants des lycées de la ville de Luxembourg.

Séjour linguistique à Nancy

Suite à une forte demande de parents pour l'amélioration de la langue française de leurs enfants, le C.I.J. a organisé pour la sixième fois un séjour de deux semaines à Nancy. Une immersion en famille et des activités de loisirs ont été organisées à l'intention des jeunes participants à côté des cours dispensés par du personnel qualifié.

LES EDITIONS DU CIJ

Comme pour les années précédentes, le CIJ continue de produire et de publier sa propre documentation pour jeunes. Ainsi au cours de l'année 2007, il a réalisé :

3 EURO26 News, qui ont gagné en contenu et compte maintenant 16 pages. D'un simple bulletin d'information s'est donc développé une sorte de petit magazine. L'EURO26 News est envoyée à tous les titulaires d'une carte EURO<26, à toutes les maisons de jeunes et aux Services de Psychologie et d'Orientation Scolaire des établissements scolaires du secondaire. Malheureusement, la newsletter- support papier concret et de qualité a dû être sacrifié, faute de financements complémentaires non disponibles.

Guide des Jeunes 2006/2007 (informations générales dans les domaines « études et formation », « emploi et jobs », « vie pratique », « santé », « vacances, sports et loisirs » et « Europe / international » avec des coordonnées d'associations et d'institutions et des liens Internet pertinents)

Le manuel de la carte EURO<26 qui sert comme guide des avantages de la carte EURO<26

L'Agenda 2007 / 2008 (agenda scolaire avec des informations générales dans les domaines « études et formation », « emploi et jobs », « vie pratique » et « Europe / international » avec des liens Internet et un spécial sur le Luxembourg et la Grande Région, Capitale Européenne de la Culture 2007)

Le Plan de la Ville de Luxembourg édition 2007 avec toutes les adresses utiles pour les jeunes résidents de la ville de Luxembourg, ou ceux qui sont en visite.

Une large partie de ces publications est disponible en format PDF sur notre site Internet www.cij.lu et peut être téléchargée gratuitement.

LE CIJ ET LES MEDIAS

Les nouvelles arrivant au CIJ jugées pertinentes sont transmises aux médias luxembourgeois et aux maisons des jeunes et autres organisations de jeunes. A des fins promotionnelles, le CIJ rédige lui-même des communiqués de presse, p.ex. à l'occasion d'une nouvelle publication.

LE CIJ ET L'ANNEE CULTURELLE 2007

Le CIJ était officiellement « partenaire média pour la jeunesse » de la coordination générale de Luxembourg et la Grande Région, Capitale Européenne de la Culture 2007. Dans ce cadre, une action de notre part était d'organiser une distribution de matériel d'information devant les établissements scolaires du régime secondaire.

Le CIJ a accueilli à partir de février 2007 aussi une volontaire SVE dans le cadre de Luxembourg et la Grande Région, Capitale Européenne de la Culture 2007.

INTERVENTIONS DECENTRALISEES

Aussi en 2007 le CIJ a collaboré avec plusieurs établissements scolaires sous forme de séances d'information en classe sur un thème précis, p.ex. le SVE et les chantiers internationaux.

Une autre action décentralisée était notre présence avec un stand d'information sur la Foire des Etudiants en Novembre.

CAHIERS DU CIJ

L'année 2007 aura vu la continuité pour la rédaction de nouveaux cahiers thématiques avec une démarche dans la recherche documentaire améliorée et réorganisée. La collection déjà constituée a été mise à disposition du public dans les espaces dédiés et sur Internet et constitue une source d'information fiable et approfondie. Les Educateurs disposent eux aussi maintenant de ressources compilées de façon pertinente et utile pour informer les jeunes.

SERVICE

Pour 2007, le CIJ a continué à assumer son rôle d'organisation d'envoi dans le cadre du Service Volontaire Européen. En 2007 plus de volontaires sont partis par l'intermédiaire de notre structure qui existe depuis 10 ans.

EURODESK

Pour 2007, le programme communautaire Eurodesk a continué d'être coordonné par le CIJ au niveau national. Toutes ces actions sont faites en concertation avec l'Agence Luxembourgeoise du programme JEUNESSE destiné au rapprochement des jeunes en Europe.

Fondé principalement sur un système de diffusion de l'information, Eurodesk Luxembourg est un lieu de ressources constitué par la réunion des informations communautaires et nationales des pays membres de l'Union. Les services sont destinés à faciliter l'accès aux informations sur Eurodesk. Le Luxembourg est connecté avec tous les centres Eurodesk en Europe sur un réseau Intranet et ils peuvent être mobilisés pour toute demande Eurodesk Luxembourg a continué aussi à alimenter le Portail Européen de la Jeunesse

(www.europe.eu.int/youth) et le portail national de la jeunesse luxembourgeoise (www.youth.lu)

CARTE EURO<26

Son développement s'avère de plus en plus difficile. Les efforts consentis pour attirer de nouveaux partenaires n'ont été que partiellement couronnés de succès. Le CIJ garde un contact personnalisé avec les jeunes détenteurs et les tient à jour avec des informations pertinentes.

FORMATION

Le CIJ a assuré dans le cadre d'un partenariat avec le SNJ diverses formations pour jeunes volontaires du SVE .

REPRESENTATION AU NIVEAU EUROPEEN

Le CIJ est membre des réseaux ERYICA (réseau européen des Centres d'Information pour jeunes) et de EYCA (European Youth Card Association), déléguant aussi un membre au Conseil de chacun des 2 organismes.

5.3. Les services de formation pour jeunes

Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a trois conventions avec des services de formation au sens du règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes.

Les deux premiers de ces services sont gérés respectivement par les deux grandes fédérations scouts Letzebuenger Guiden a Scouten (LGS) et Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL). Ce sont des services de formation et d'assistance aux bénévoles qui fournissent un soutien professionnel, surtout dans le domaine de la formation d'animateurs, volet de première importance dans ces mouvements.

5.3.1. Service d'Assistance aux Formateurs et animateurs Bénévoles (SAFAB)

Le Service Formation des LGS a organisé en 2007 de nombreuses activités:

- stages de formation pour groupes locaux avec 110 participants
- camps et weekends de formation pour responsables des LGS. Suite à ces formations, 67 participants ont obtenu le Brevet Aide-Animateur et 36 le Brevet Animateur
- journées d'initiation à la nature et à l'environnement sous le thème de « l'environnement naturel des Indiens ou des Celtes » pour 426 élèves de classes primaires
- gestion du Centre de formation et d'accueil à Neuhæusgen
- construction d'une „maison celte“ à Neuhæusgen en collaboration avec des spécialistes des Eaux et Forêts et des groupes scouts locaux (246 participants)
- organisation du Rallye Nature pour classes scolaires (145 participants)
- accueil de 3 jeunes volontaires dans le cadre du Programme Européen Jeunesse
- secrétariat général du Centenaire du scoutisme en 2007
- coordination et secrétariat d'un weekend de rencontre dans le cadre du Centenaire du Scoutisme à Kockelscheuer (3.500 participants)

Le Service Formation a également collaboré à l'édition de la Charte « Prévention des risques lors d'activités avec jeunes ».

Finalement, la gestion administrative du secrétariat des LGS (fichiers informatiques, comptabilité, assistance aux commissaires bénévoles et aux groupes locaux, ...) a été assumée par le secrétariat fédéral.

5.3.2. Service formation et d'assistance aux bénévoles

Informations détaillées sur : www.fnel.lu

L'année 2007 a été placée sous le signe du **Centenaire du scoutisme mondial** avec le leitmotiv « One World , One Promise » et du 21^e Jamboree Scout Mondial qui s'est déroulé au Royaume Uni. 260 jeunes du Luxembourg ont assisté à cet événement exceptionnel qui comptait 40000 filles et garçons du monde entier. Toutes ces activités ont été organisées en collaboration avec l'AGGL (Association des Girl Guides Luxembourgeoises) et les LGS (Lëtzebuerger Guiden a Scouten)

En 2007 la FNEL a clôturé son **plan stratégique 2005-2007** qui prévoyait 5 objectifs : nouveaux groupes, coéducation, dimension internationale, intégration de jeunes défavorisés, image de la FNEL. L'assemblée générale a approuvé les **stratégies de développement 2007-2009** qui comprend trois volets : retravailler le programme des explorers (tranche d'âge 15-18 ans), retravailler le programme sur le plan qualitatif et quantitatif et renforcement des groupes.

135 brevets ou certificats ont été remis aux futurs responsables qui ont achevé avec succès les différents cours offerts par le Service formation FNEL.

Le **projet PELIKAN** (Die Entwicklung eines Systems der kontinuierlichen Qualitätsregelung im Ausbildungssystem der FNEL; réalisé par le CESIJE) a été finalisé en 2007. Les recommandations émises seront concrétisées dans le cadre d'un travail woodbadge (3e cycle de formation) en 2007-2008.

Nouveau Quartier général : le comité de l'AGGL a donné son accord de principe pour construire sur leur terrain sis à Fetschenhof-Cents. La Fondation FNEL est chargée de concrétiser ce projet ambitieux dans les mois à venir.

Ferme Misère : les travaux de mise en conformité aux normes fixées par l'ITM sont en cours. Dans le souci de baisser considérablement la consommation de mazout à la Ferme Misère, la Fondation FNEL a décidé des transformations importantes à l'installation de chauffage avec le soutien financier du Ministère de la Famille et de l'Intégration. L'énergie solaire thermique sera dorénavant utilisée pour chauffer l'eau chaude des douches. Un échangeur thermique permettra de récupérer en partie l'énergie du système de ventilation des blocs sanitaires et une nouvelle régulation du chauffage central permettra une utilisation judicieuse des énergies stockées.

5.3.3. Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise (CGJL asbl)

Début 2005, diverses organisations ont commencé un projet commun, afin de promouvoir l'engagement des jeunes en général, les Action-Teams.

Le concept pédagogique du projet est celui de sensibiliser les jeunes et de les faire participer dans la vie de la société par introduction des sujets de l'éducation au développement, l'éducation à l'environnement et de l'éducation culturelle et des médias etc. La plus-value que le projet ajoute aux initiatives existantes est celle du suivi et du soutien des jeunes dans leur prise d'action. Cette approche est fondée sur le fait que l'action, le fait de faire quelque chose soi-même, est l'élément le plus efficace pour l'apprentissage. C'est dans ce contexte que le projet soutient les jeunes dans le développement de projet lié à un sujet choisi soit individuellement soit en groupe. Le rôle du projet « Action-Teams » reste explicitement celui de l'encadrement et de l'accompagnement. Le projet vise à stimuler l'engagement et la créativité en offrant aux jeunes du soutien dans leurs recherches d'informations et de contacts, des inputs méthodologiques pour que ces derniers puissent rassembler le know-how nécessaire afin de devenir actifs dans un domaine précis. Un *A-Team* est un groupe informel de jeunes actifs dans le domaine qui les intéresse. Tout en essayant de donner aux jeunes le goût de l'engagement, le projet et ses coordinateurs (CGJL et 4Motion asbl) profitent de leur réseau d'organisations partenaires pour accompagner et encadrer les prises d'actions des jeunes participants selon le thème choisi.

Le projet A-Teams au Lycée Robert Schuman (LRSL)

Pendant l'année scolaire 2006/2007 le projet s'est déroulé sous forme d'un cours d'option au Lycée Robert Schuman. Grâce à l'initiative de Madame Jutta Ruhmann, enseignante du lycée, 15 élèves de 3^{ème} s'étaient inscrits pour l'option « Action im Team » et se sont rencontrés chaque mercredi afin de travailler sur leur projet.

Le cours d'option s'est déroulé en trois phases différentes :

Le premier trimestre a été consacré à des sessions thématiques de sensibilisation lors desquelles les élèves ont fait connaissance avec le travail et les projets de différentes

ONG. Un atelier futur, qui s'est déroulé à la fin du premier trimestre a emmené les jeunes à choisir leur projet. Les 4 domaines de travail issus de cet atelier futur étaient : paix et guerre, la discrimination des homosexuels, la discrimination des demandeurs d'asile et les organismes génétiquement manipulés.

Au cours du deuxième trimestre les élèves ont eu le temps de planifier et d'organiser leur projet. Leur tâche était celle de définir les objectifs de leur projet, le public cible ainsi que des actions concrètes.

Le troisième trimestre était dédié à la réalisation du projet. Le 5 juillet eut lieu, en présence de la presse, la présentation des résultats du travail des jeunes, qui ont organisé une exposition et des ateliers thématiques pour les classes du Lycée Robert Schuman.

5.4. Centre de Médiation asbl

Le Centre de Médiation asbl dispose de deux services : un service « Médiation » et un service « Accès au Droit ».

5.4.1. Mission

Créée en 1998, l'a.s.b.l. « Centre de Médiation » a, entre autres, pour objet et conformément à l'article 2 de ses statuts : de gérer un ou plusieurs Services de Médiation ; d'établir et de maintenir des contacts réguliers avec les autorités et des tiers en vue de conclure des accords ou conventions ; de promouvoir le concept de la médiation ; ...

Conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Et vu le règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 portant exécution du chapitre 1 de la loi précitée pour ce qui concerne l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes.

L'agrément a été accordé à l'organisme gestionnaire « Centre de Médiation asbl ».

5.4.2. Public – Cible

Depuis le début, l'action du Centre de Médiation s'adresse prioritairement à des situations conflictuelles dans lesquelles des jeunes sont directement ou indirectement impliqués (par exemple dans des dossiers de divorce par consentement mutuel, de pension alimentaire, ...).

5.4.3. Activités 2007

L'action du Centre de Médiation asbl s'est déroulée sur trois terrains : organisation de rencontres en médiation, promotion et formation. Ces trois terrains se situent en fait sur deux axes, d'un côté la gestion de conflits existants par la médiation et de l'autre la prévention de conflits en donnant des outils pour une attitude médiative.

- Participation au Projet PEER-MEDIATION avec SCRIPT et SNJ
- Collaboration ponctuelle avec SNJ (école de Police, formation continue, ...)
- Conférences publiques
- Formation de sensibilisation à la médiation - SCRIPT
- Suite et fin de l'étude du CESIJE
- Poursuite du projet de « film »

- Partenariat avec l'Université de Luxembourg dans le cadre de recherche(s) sur la médiation
- Accueil des stagiaires des formations en médiation à l'Université de Luxembourg
- Accueil de stagiaires de l'IUKB (CH)
- Démarches pour la demande d'agrément du Service « Accès au Droit » et pour l' « accompagnement en Milieu Ouvert »
- Participation à la création de l'ALMA asbl ...
- Participation à « Eltereschoul Janusz Korczack »
 - Ateliers dans des classes primaires
 - table ronde
- Participation et intervention au Colloque International de l'AIFI

5.4.4. L'activité au niveau de service « Accès au Droit » - Informations Juridiques et Sociales :

L'information sociale :

Madame RIBEIRO a constaté que la demande restait constante tant au niveau de la population qu'au niveau du type de demande.

Type de demande : problèmes avec les parents

Population type : jeunes entre 16 et 23 ans / étudiants

Wunnengshëllef :

Dans le cadre du Wunnengshëllef, 7 dossiers sont en cours avec une intervention pour chaque dossier de 2 fois par mois en moyenne. Le suivi est assuré par Mme RIBEIRO.

4 dossiers de l'année 2006, les jeunes n'ont pas encore terminé leurs études et ont toujours besoin du logement.

Le suivi est de 3 ans maximum.

5 nouvelles demandes de logements ont été introduites à l'association Wunnengshëllef pour l'année 2007 :

Le Wunnengshellef a mis à la disposition 3 logements : deux appartements et un studio.

Les 2 autres demandes ont été classées :

- La jeune a trouvé un logement par ses propres moyens
- La demande a été classé par l'assistante sociale, car le projet du jeune avait changé et ne rentre plus dans le cadre.

Pour toutes ces demandes une médiation fut proposée.

Pour les 5 demandes deux médiations ont eu lieu.

L'information juridique :

La demande reste constante, Mme MEYER a cependant remarqué une augmentation de demandes d'informations via e-mail de la part des jeunes gens.

Mme MEYER s'est aperçu qu'elle recevait nombre de demandes d'informations par courriel de la part des Maisons de Jeunes et ceci surtout suite à des interventions organisées par le SNJ.

5.4.5. Orientations pour 2008

Le Centre de Médiation tient à continuer sa triple action à savoir :

- MEDIATION
- PROMOTION
- FORMATION

Dans ce cadre, des actions concrètes sont prévues.

En 2008, le Centre de Médiation fêtera ses dix ans. Dans ce cadre trois conférences publiques sont planifiées, une séance académique (le 28 novembre 2008) et un colloque national (le 29 novembre 2008). – Vous retrouverez toutes ces informations sur www.mediation.lu .

Pour ce dixième anniversaire, le Centre de Médiation lancera un concours artistique en collaboration avec le Service National de la Jeunesse.

En 2009, le Luxembourg organisera le colloque de l'AIFI – Association Internationale Francophone des Intervenants francophones auprès des familles séparées – (www.aifi.info), le Centre de Médiation et le Ministère de la Famille prendront activement part à l'organisation.

Dans le cadre d'un accord de partenariat avec l'Université de Luxembourg, des recherches dans le domaine de la médiation pourront se réaliser. Ces recherches regroupent quant à elles les trois axes – médiation / formation / promotion.

Cette triple action du Centre de Médiation fait en sorte qu'il se remet constamment en question.

Remise en question qui se veut être un des garants de la qualité des services proposés et rendus par le Centre de Médiation.

6. Services de recherche pour Jeunes – Le CESIJE

L'année est marquée par l'intégration progressive du CESIJE dans l'Université du Luxembourg. Les domaines les plus importants de l'activité restent la recherche, l'évaluation, la documentation et la consultance, mais aussi la publication des résultats de recherche.

6.1. Projets de recherche

En 2007 les projets de recherche du CESIJE portaient sur les politiques linguistiques éducatives (*PolLing*), sur les situations de vie des jeunes dans la région sud du Grand-Duché (*Les jeunes dans un espace urbain*), sur les Plans communaux jeunesse des communes de Schifflange, Esch-sur-Alzette, Rumelange, Kayl et Junglinster et sur la transition des jeunes vers le marché de travail (*Youth in transition*). Le CESIJE a livré les données sur le Luxembourg pour le *European Knowledge Centre for Youth Policy*

(EKCYP). Un projet portant sur les relations intergénérationnelles (*Intergenerational relations in Luxembourg: Solidarity, ambivalence, conflict?*) et l'élaboration du *Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg*, prévu dans le projet de loi sur la jeunesse, ont démarré en 2007.

6.2. Projets d'évaluation

Les projets d'évaluation concernaient le développement institutionnel du Centre de Médiation, l'explicitation du concept de logement encadré de la *Wunnéngshëllef*, le concept de l'école Jean Jaurès (*Ganzdaagsschoul*) à Esch-sur-Alzette, le programme Jeunesse et les projets d'assurance-qualité des Maisons de jeunes.

6.3. Documentation

Pendant l'année 2007, le CESIJE a acquis des livres notamment dans les domaines suivants: classiques de la sociologie, méthodes de recherche, éducation et école, travail social, délinquance juvénile, générations, immigration et intégration, emploi, communication et interaction. Un système d'archivage et de catalogage d'articles parus dans la presse luxembourgeoise portant sur la jeunesse a été mis en place.

6.4. Consultance

Sur demande, le CESIJE conseille les acteurs nationaux et locaux, publics ou associatifs, qui entreprennent des projets à destination des jeunes. En 2007 le CESIJE a investi environ 35 heures de travail dans le domaine de la consultance, notamment des Maisons de jeunes.

6.5. Publications

Une équipe a travaillé sur une publication reprenant les résultats du Plan communal jeunesse de la Ville de Luxembourg. Des contributions dans des publications nationales et internationales portaient sur les méthodes qualitatives (*Grounded Theory*), le concept de génération, les jeunes dans le sud du pays, la coopération des acteurs du secteur de la jeunesse, l'inclusion sociale par le changement des politiques linguistiques éducatives, la multiculturalité de la société luxembourgeoise et la migration et l'intégration.

7. Action du Service National de la Jeunesse (SNJ)

L'année a été marquée par deux projets de grande envergure, à savoir :

- le volet luxembourgeois de la campagne européenne « Tous différents, tous égaux » comportant plus de 50 projets locaux et environ 10 projets nationaux, dont la grande clôture fin 2007 ;
- « Luxembourg et Grande-Région, capitale européenne de la culture 2007 » avec son volet jeunesse ;

En 2007, deux nouveaux programmes ont démarré, à savoir:

- Lancement d'un nouveau programme de volontariat pour jeunes, intitulé « Service Volontaire d'Orientation » et d'une coordination des différents programmes de volontariat pour jeunes.
- Lancement du nouveau programme communautaire « Jeunesse en action » (2007-2013), programme de suite du programme « Jeunesse » (2000-2006).

Les actions du SNJ sont résumées dans les tableaux synoptiques ci-dessous. Les différents axes de travail et projets sont détaillés sur les pages qui suivent.

Statistiques du Service Animation	Participants	Nombre d'activités
Activités de loisirs éducatifs pour jeunes	1 549 participants	53 activités
Camps-colonies, weekends pour enfants	771 participants	19 activités
Patrimoine culturel	79 participants	7 activités
Ecologie et Environnement	8 participants	2 activités
Activités internationales	222 participants	10 activités
Activités artistiques, techniques et manuelles	424 participants	11 activités
Activités sportives et de plein air	45 participants	4 activités
Activités avec les classes scolaires	1 548 participants	14 activités
Forum pour une Europe multiculturelle	85 participants	1 activité
Offre « Primo-arrivants »	163 participants	11 classes
Campagne « tous différents, tous égaux »	1.300 participants	2 activités
Activités pour associations et maisons de jeunes	3 259 participants	46 activités
Kachconcours	60 participants	1 activité
“Vakanzaktivitéiten am Land fir Gruppen”	1 399 participants	13 activités
Campagne « tous différents, tous égaux »	1.800 participants	32 activités
Activités spécifiques à l'année culturelle	7 048 participants	12 activités
Festival des cabanes	350 jeunes acteurs 2008 visiteurs	1 activité
ParaDies	400 jeunes acteurs 1050 visiteurs	9 activités
Festival de clôture „The final countdown“	1500 participants	1 activité
Congrès « Migration des jeux, jeux des migrants	1740 participants	1 activité
TOTAL 2007	13 404 participants	125 activités
Total 2006	10 001 participants	144 activités
Total 2005	3 208 participants	123 activités

Statistiques du Service Formation	Participants	Nombre de stages ou formations
Formations dans le cadre scolaire	85 participants	9 formations
Médiation scolaire	74 participants	8 formations
Comité des élèves	11 participants	1 formation
Formations animation loisirs	579 participants	34 formations
Formations 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle	411 participants	26 formations
Formations 3 ^{ème} cycle	38 participants	4 formations
Formations d'animateurs au niveau communal	85 participants	3 formations
Symposium animation de loisirs au niveau communal	45 participants	1 activité

Formations dans le cadre des maisons de jeunes	358 participants	38 formations
Formation co-pilote	100 participants	9 formations
Formation continue pour éducateurs	89 participants	8 formations
Formation CAT/CAE	166 participants	20 formations
Accords culturels	3 participants	1 échange
Formations spécifiques	40 participants	2 formations
Ecole de police	40 participants	2 formations
Formation SVO	21 participants	2 formations
TOTAL 2007	1 083 participants	85 formations
Total 2006	1 251 participants	92 formations
Total 2005	975 formations	118 formations

Statistiques des Centres SNJ	Participants	Nombre de groupes
Centre Eisenborn	1 924 participants	243 groupes
Groupes SNJ		69 groupes
a) Classes primaires (y inclus atelier photo)		13 classes
b) Classes post-primaires		17 classes
c) Autres		39 groupes
Atelier vidéo		140 classes et groupes
Groupes externes		34 groupes
Centre Hollenfels	9 365 participants	438 stages
Classes pré-scolaires et primaires	5 590 participants	54 communes
Classes post-primaires	3 775 participants	24 établissements
Centre Marienthal	3 438 participants	139 groupes
Classes primaires	382 participants	23 classes
Classes post-primaires	1 763 participants	65 classes
Stages et formations	178 participants	11 groupes
Autres groupes	1 115 participants	40 groupes
Centre Lultzhausen	1 940 participants	96 groupes
Classes primaires		20 communes
Classes post-primaires		17 établissements
Associations et maisons de jeunes		11 groupes
Formations	28 participants	2 groupes
TOTAL 2007	16 667 participants	916 groupes
Total 2006	18 501 participants	931 groupes
Total 2006	18 129 participants	893 groupes

Soutien aux projets	projets accordés	montant accordé (€)¹⁸
Mesures nationales	59	163 804,00
Campagne « tous différents, tous égaux »	13	51 461,00
(dont de l'œuvre Grande-Duchesse Charlotte :		13 340,00)
Autres projets éducatifs	46	112 343,00
Programme Jeunesse en action	92	849 043,07
Action 1.1 Echanges de jeunes	12	255 678,00

¹⁸ Il s'agit de montants provisoires : pour les projets non clôturés, mais attribués au budget 2007, le montant accordé a été pris en compte, en attendant le décompte final.

Action 1.2 Initiatives jeunes	2	15 550,00
Action 1.3 Projet « Jeunesse pour la démocratie »	0	0,00
Action 2 Service volontaire européen	57	340 301,47 ¹⁹
Action 3 Jeunesse dans le monde	5	117 199,60
Action 4 System d'appui à la jeunesse	16	120 314,00
Action 5 Soutien à la coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse	0	0,00

Total 2007	151	1 012 847,03
Total 2006	228	1 199 636,13
Total 2005	171	746 151,85

Statistiques sur les brevets	Nouveaux brevets 2007	Nombre de brevets depuis l'introduction
Médiation scolaire	74	405
Aide-animateur de loisirs (1 ^{er} cycle) ²⁰	242	
Animateur de loisirs (2 ^{ème} cycle) ²⁰	91	6052 (1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle)

7.1. Activités éducatives – Service animation

7.1.1. Mission

Le service «Animation» du SNJ est chargé de diverses formes d'animation de jeunes, tant sur le plan national, régional que sur le plan local, telles qu'activités socio-éducatives, loisirs de jeunes, maisons et centres de jeunes, camps et colonies de vacances.

7.1.2. Activités « loisirs éducatifs »

Les activités organisées dans le cadre des «loisirs éducatifs» sont importantes pour le développement des capacités psychologiques, cognitives et physiques des jeunes et sollicitent à la participation de tous jeunes affiliés ou non à une organisation de jeunesse.

En 2007, des activités ont été organisées avec diverses associations dans les domaines suivants :

- camps, colonies, week-ends: 53 activités avec 771 jeunes.
- patrimoine culturel: 7 stages et camps avec 79 jeunes.
- écologie et environnement: 2 activités avec 8 jeunes.
- activités internationales et multiculturelles: 222 jeunes ont participé à 10 activités.
- activités artistiques, techniques et manuelles: 424 jeunes ont participé à 11 activités.
- activités sportives et de plein air : 45 jeunes ont participé à 4 activités.

¹⁹ la majorité des volontaires à l'envoi sont financièrement pris en charge par les fonds communautaires du pays d'accueil

²⁰ Ont été pris en compte tous les brevets d'« aide-animateur » et d'« animateur » attribués aux bénéficiaires des organisations membre de la Commission Consultative à la Formation (voir aussi p. 274).

7.1.2.1. Les moyens d'expression des jeunes

Pendant l'année 2007, le SNJ a continué ses efforts de soutien et de promotion des actions et initiatives émanant du secteur de la jeunesse dans le domaine des « moyens d'expression des jeunes ».

Au total, 12 projets ont été soutenus financièrement (sur un total de 18 demandes).

7.1.3. Activités avec les classes de l'enseignement secondaire

7.1.3.1. Forum pour une Europe Multiculturelle

Le thème de la 16^{ème} édition du Forum pour une Europe Multiculturelle fut « les médias – fiction ou réalité ». 10 pays ont participé avec au total 85 jeunes. Les jeunes ont discuté sur le rôle des médias dans les démocraties, sur les pouvoirs de manipulation des médias et sur les responsabilités des jeunes en tant que citoyen. Le programme comportait en outre des rencontres avec les représentants de la société civile et politique.

7.1.3.2. Offre « Primo-Arrivants »

Organisation et réalisation de stages de plusieurs jours pour des jeunes étrangers récemment venus dans notre pays (classes ACCU): réflexion thématique à travers des moyens d'expression non-verbaux (stages « Empreinte » et « Journées Rencontre »).

En 2007 huit classes d'accueil de l'enseignement secondaire ont participé à un de ces stages.

7.1.4. Activités avec les maisons de jeunes / animations

7.1.4.1. Kachconcours 2007

Le samedi 14 mars 2007, le SNJ a invité à son neuvième « Kachconcours ». 13 maisons de jeunes se sont mesurées aux recettes, choisies par deux cuisiniers professionnels. Ces cuisiniers qui ont également assisté les jeunes à travers toute la durée du concours. Le but du « Kachconcours » est de sensibiliser les jeunes à une alimentation saine.

7.1.4.2. « Vakanzaktivitéiten am Land fir Gruppen »

L'action « Vakanzaktivitéiten am Land fir Gruppen » affiche un succès grandissant – la participation de 1399 jeunes l'affirme. Ces animations spécifiques pendant une journée s'adressent aux associations de jeunesse, aux maisons de jeunes, aux communes et aux foyers.

- Base nautique **Lultzhausen** - Sports nautiques et VTT
Participations : 662 jeunes
- Club nautique **Bech-Macher** – Sports nautiques
Participations : 131 jeunes
- La découverte active du patrimoine culturel (Rallyes) à **Haut-Martelange** constituait un nouveau volet dans l'offre
« Vakanzaktivitéiten am Land ».
Participations : 219 jeunes

- **Centre Marienthal** - Exploration des grottes (Mamerlayen), Adventure-Parc, Mountain-bike
Participations : 387 jeunes

Dans le cadre de l'année culture le projet « Festival des cabanes » a attiré 530 visiteurs pendant des journées « portes ouvertes ».

7.1.5. Activités internationales

7.1.5.1. Sports & Culture 2007 – Camp multinational

La rencontre internationale Sports & Culture, une coopération SNJ et Nordstadjugend asbl a rassemblé 50 jeunes du groupe d'âge de 15-18 ans, venant de 11 pays ou régions de l'Europe. Les activités sportives (sports nautiques, VTT, Adventure parc,) ainsi que la participation à diverses activités culturelles de Luxembourg capitale européenne 2007 ont su enthousiasmer les participants et ont favorisé l'apprentissage de la tolérance et de la communication interculturelle.

7.1.5.2. Plate-Forme européenne pour échanges internationaux www.platformnet.net

La « Platform » constitue un réseau international regroupant des organisations ou des organismes travaillant dans les domaines de la Jeunesse. Depuis sa fondation en 1983 la « Platform » rassemble 19 partenaires de 18 pays différents, le Luxembourg y est représenté par le SNJ.

Le but de la "Platform" est de mettre en place des projets de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et d'encourager des échanges multilatéraux. Le SNJ a assisté au « annual meeting » à Murcia en Espagne pour dresser le bilan de l'année écoulée 2007 et pour préparer de nouveaux projets en 2008. En 2007 un nombre important de projets ont été annulés, le support financier du programme européen « Youth in action » n'étant pas accordé.

Le Luxembourg a participé à diverses activités - échanges Platform :

- Snow-limit - Youth exchange Autriche - Région du Vorarlberg - 6 participants
- Horse Camp-Youth exchange République tchèque–Région Olomouc - 5 participants ;
- Fata Morgana Youth exchange – Belgique - Communauté flamande - 6 participants

7.2. Projets

7.2.1. Activités pour jeunes et pour le grand public

7.2.1.1. Campagne « tous différents, tous égaux »

Initiée par le Conseil de l'Europe, cette campagne était coordonnée au Luxembourg par le SNJ. Lancée en avril 2006 au Luxembourg, elle s'est clôturée en septembre 2007. La campagne visait avant tout des projets locaux. Avec plus de 60 projets réalisés, la campagne a une notoriété de

30 % auprès de la population selon un sondage réalisé par TNS-ILReS vers la fin de la campagne.

Le 21 septembre 2007, la campagne a été officiellement clôturée par un festival où tous les jeunes avaient la chance de montrer leurs productions sur scène : musique, danse, théâtre, défilé de mode, graffitis, ...

7.2.1.2. Luxembourg et Grande Région - Capitale européenne de la culture 2007

La coordination générale de « Luxembourg et Grande-Région, capitale européenne de la Culture 2007 » a demandé au SNJ de les soutenir dans leurs efforts envers les jeunes. Le SNJ a contribué à mobiliser le secteur jeunesse pour cette année à plusieurs niveaux : l'implication des structures jeunesse, la mise en place d'un service volontaire collectif, le soutien de projets émanant d'associations de jeunes et la proposition de propres projets.

Le SNJ a aidé à mettre en place un « service volontaire collectif » pour 22 jeunes volontaires. Les premiers volontaires arrivaient déjà en novembre 2006. Ils assistaient l'équipe de l'année culturelle dans leurs tâches et réalisaient leurs propres projets dans le cadre du volontariat. Les derniers volontaires ont clôturé leur projet en décembre 2007.

Le SNJ a soutenu au niveau du conseil, de la promotion et du financement 15 projets émanant du secteur jeunesse.

Le SNJ a finalement proposé 4 grands projets dans le cadre de l'année culturelle : « Festival des cabanes » (en coopération avec l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils), « Paradies », Festival de clôture de « Tous différents, tous égaux », « Migration des jeux, jeux des migrants » (en coopération avec le CAPEL).

7.2.1.2.1. Festival des Cabanes

Le Festival des Cabanes est issu d'un concours de construction de cabanes organisé par le Service National de la Jeunesse (SNJ) et l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseils (OAI). La participation au concours était ouverte à des équipes de jeunes de 12 à 25 ans, issus du Luxembourg et de la Grande Région. Un jury a sélectionné 35 projets parmi les 80 projets proposés par des groupes de jeunes.

Les jeunes eux-mêmes ont acheminé le matériel nécessaire à la construction et ont réalisé leur cabane durant les trois jours qui ont précédé l'ouverture du festival en juin 2007. Plus que 2.000 personnes ont visité leurs réalisations durant les deux semaines que durait le festival.

7.2.1.2.2. The Final Countdown

Le festival « The Final Countdown » était une manière festive de clôturer le volet luxembourgeois de la campagne européenne « all verschidden, all d'selwecht' » et fut organisé par le SNJ, la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise et « Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 » en partenariat avec de nombreuses institutions et associations

Le 21 septembre 2007, ce festival a mélangé dans un bon rythme musiques internationales et locales, spectacles, danses et projections sur 3 scènes au site des Rotondes à Luxembourg-ville. 1500 spectateurs ont été comptés.

Expérience inédite au Luxembourg, le SNJ et la CGJL ont organisé une « Living Library » : Un concept promu par le Conseil de l'Europe où les visiteurs ont la possibilité de dialoguer en privé avec un « livre humain ». Ces livres consistaient en des personnes fréquemment confrontées à des préjugés et souvent victimes de discrimination et/ou d'exclusion sociale.

7.2.1.2.3. Congrès « Migration des jeux – jeux des migrants »

Le congrès «migration des jeux - jeux des migrants» a été organisé en collaboration avec le Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL).

Du 14 au 18 novembre 2007, quelque 250 multiplicateurs se sont réunis autour de conférences et des groupes de travail pour approfondir leurs connaissances dans le domaine du jeu en tant qu'élément moteur du rapprochement entre les générations et les cultures.

Un après-midi était ouvert à tout intéressé du secteur pour pouvoir découvrir de nouvelles idées et approches lors d'une « foire aux idées » (500 visiteurs). Un deuxième après-midi accueillait les familles avec leurs enfants et les jeunes pour participer à une grande « fête du jeu » (1000 visiteurs).

1.2.2. Activités internationales

7.2.1.1. Accord culturel avec la Belgique (Flandres)

Trois personnes travaillant avec les jeunes ont participé à un échange organisé dans le domaine « La promotion du bien-être et de la santé des jeunes ».

7.3. Formation

7.3.1. Formations dans le domaine scolaire

7.3.1.1. Formation « Médiation scolaire »

L'idée de base du projet « **médiation scolaire** » est de créer une structure de médiation où la médiation est offerte par les jeunes qui essaient lors d'un conflit de dépasser le rapport de force et de trouver une solution dans l'intérêt mutuel. A la fin de l'année scolaire 2006/2007, 74 jeunes médiateurs de 11 établissements ont achevé leur formation en médiation scolaire. Ces élèves ont suivi soit la formation en médiation du SNJ (68 élèves), soit la formation interne (6 élèves) assurée par les « coach » (accompagnateurs adultes) qualifiés à cette fin. A l'heure actuelle, 405 certificats ont été remis à des jeunes médiatrices et médiateurs. 11 établissements scolaires participent au projet « médiation scolaire ».

Parmi les deux types de formation organisés, celui de la « formation des jeunes » est géré sous la responsabilité du SNJ et comprend 3 modules: communication, gestion de conflits et méthodologie de la médiation entre élèves.

Le deuxième type de formation s'adresse au groupe d'accompagnateurs, il s'agit d'adultes qui assurent l'encadrement des jeunes au sein de l'établissement. Cette formation est assurée par le SCRIPT du Ministère de l'Education Nationale, partenaire du projet.

7.3.1.2. Formation « Comité des élèves »

La formation « comité des élèves » a comme objectif de préparer les membres des comités des élèves à leur tâche. Elle a été développée et organisée en collaboration avec la Conférence Nationale des Elèves du Luxembourg (CNEL). En 2007, 11 jeunes ont reçu un certificat de participation.

7.3.2. Formations pour animateurs de loisirs

7.3.2.1. Formation pour aide-animateurs et animateurs (1^{er} / 2^e cycle)

En 2007, 579 participants ont participé à 34 formations pour animateurs et responsables d'activités de loisirs organisées par le Service National de la Jeunesse. Les partenaires du SNJ étaient le Groupe Animateur, l'Amicale du SNJ et l'UGDA. Les stages « Running Gag » et « Materials-weekend » ont été nouvellement présentés aux stagiaires.

7.3.2.2. Formation de spécialisation pour animateurs de loisirs

La formation de spécialisation s'adresse à tous les animateurs, chefs de camp/colonie, formateurs, responsables dans des centres de rencontre ainsi qu'à tous les intéressés qui ont envie d'élargir leurs connaissances concernant leur travail avec des groupes. En 2007, 38 responsables ont participé aux stages

La formation a pour but d'élargir les compétences dans les domaines spécifiques qui n'ont pas pu être traités lors de la formation de base, mais qui jouent un rôle important dans le travail avec des groupes.

Dans ce cadre plusieurs initiatives ont été proposées:

7.3.2.2.1. Journée du formateur

En septembre 2007, les formateurs de la formation « animateur loisirs » se sont réunis pour la première fois à leur journée du formateur à Remerschen. Les formateurs ont échangés leurs expériences faites durant l'année et ont proposé des améliorations pour le programme des stages. Suite au succès de la rencontre une deuxième édition a été prévue pour 2008.

7.3.2.2.2. Animateur sports loisirs plein-air ENEPS - SNJ

La formation d'animateur de sports loisirs plein air initié en 2005 par l'ENEPS et le SNJ permettra aux participants d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des groupes de sports loisirs. En 2007, 15 participants ont reçu leur brevet.

7.3.2.2.3. Cours de recyclage premiers secours

Deux cours de recyclage de premiers secours pour les animateurs ont été organisés avec les « Lëtzebuerger Guiden a Scouten » à Eisenborn. Le but du stage a été de rafraîchir la mémoire sur les petites interventions dans les Camps/Colonies. 26 personnes ont participé aux stages.

7.3.2.2.4. Formation transfrontalière

La huitième formation transfrontalière (pour les activités d'échanges et de loisirs) dans la Grande Région Saar-Lor-Lux, de la communauté germanophone de Belgique et du Liechtenstein s'est déroulée du 2 au 6

avril en France. 20 jeunes (dont 4 luxembourgeois) ont participé à cette formation.

Cette formation a pour objectif général de former des animateurs de la Sarre, de la Moselle, de la Belgique, du Liechtenstein et du Luxembourg, à acquérir une compétence interculturelle pour l'animation d'activités et d'échanges d'enfants et de jeunes de la Grande Région.

7.3.2.3. Formation pour jeunes qui encadrent des activités de loisirs au niveau communal

7.3.2.3.1. Stages de formation

Le SNJ a proposé trois stages de formation aux communes organisant des activités de loisirs au niveau communal. 85 jeunes ont participé à ces stages. Les jeunes ont eu une introduction : aux droits et devoirs de l'animateur, à la pédagogie de l'animation et aux différentes catégories de jeux, aux ateliers et techniques diverses. Par la méthode active les participants ont été initiés à l'encadrement des activités de loisirs.

7.3.2.4. Symposium des responsables d'activités de loisirs

En l'an 2007 le Service National de la Jeunesse et le Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL) ont organisé pour la 11^e fois un symposium pour les responsables des activités de loisirs au niveau communal.

Le thème du symposium a été « les Grandes Fêtes pour Enfants / Kinderfeste ». 46 participants de 23 communes proposant des activités de loisirs se sont réunis pendant la journée du 22 mars 2007 au Centre de Formation à Eisenborn.

7.3.3. La formation pour le réseau des maisons de jeunes

Au niveau des maisons de jeunes le SNJ offre une formation aux animateurs bénévoles (formation « copilote ») et un programme de formation continue pour les éducateurs/trices des maisons de jeunes.

7.3.3.1. Formation des animateurs bénévoles

La formation pour animateurs dans les maisons de jeunes (formation copilote) a comme objectif principal la participation active des jeunes dans leur maison. Elle est proposée dans le cadre d'une collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise de la Jeunesse. Durant la session de formation 2006/2007, 100 jeunes ont participé aux 9 stages organisés. En 2007, 7 jeunes ont reçu leur brevet d'aide-animateur et 2 jeunes ont reçu leur brevet d'animateur.

7.3.3.2. Formation continue

Les formations suivantes ont été organisées durant la session 2006/ 2007 pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse :

- Supervision en langue luxembourgeoise pour les éducateurs/trices des maisons de jeunes (22 heures).
- Sicher in Gewaltsituationen (10 heures).
- Adobe Photoshop (3 heures).
- Centre de Médiation (3 heures).

- Information Jeunes dans les maisons de jeunes (3 heures).
 - Service national de la psychiatrie juvénile (2heures).
 - Initiation Cadre Maison de Jeunes (6 heures).
 - Formation de longue durée « Suchtprävention in der Jugendarbeit » en collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise (175 heures).
- 89 personnes ont participé aux formations proposées.

En outre ont été réalisées :

- Une conférence avec débat sur le thème de l'éducation non formelle : « Jugendarbeit als Bildungsarbeit » en collaboration avec l'ANCE et l'Université de Luxembourg.
- Présentations au niveau international et national du portfolio européen pour travailleurs et animateurs de jeunesse du Conseil de l'Europe.
- Des présentations de « people's theater » dans trois maisons de jeunes (première phase d'une formation continue prévue en 2008) en collaboration avec le CPOS.
- Accompagnement individuel pour les maisons de jeunes concernant les projets d'assurance-qualité.
- Publication d'un dossier thématique « Jugend und Gewalt - Eine Konzept-und Projektidee für Jugendhäuser ».

7.3.3.3. Formation pour les agents sous contrat CAT

Les jeunes engagés par le Service National de la Jeunesse sous un contrat d'auxiliaire temporaire ou contrat d'appui emploi reçoivent une formation régulière ayant pour objectif l'insertion socioprofessionnelle.

Avec le nouveau dispositif CAE entrant en vigueur en 2007, le SNJ figure comme promoteur. La formation et le suivi des jeunes a été adapté aux nouvelles contraintes. La formation est adaptée à leurs tâches dans une maison de jeunes :

- Formation pour jeunes sous contrat CAT/CAE engagés pour soutenir l'équipe éducatif dans la gestion du fonctionnement quotidien de la MJ au niveau de l'accueil et de l'animation.
- Formation pour jeunes sous contrat CAT/CAE engagés comme délégués à l'information dans le cadre du projet « Point Information Jeunes » (PIJ).

7.3.4. Projets spécifiques

7.3.4.1. Projet d'« Attestation des compétences acquises dans le domaine de l'éducation non formelle »

Le dispositif d'attestation des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non-formelle des jeunes a été élaboré en collaboration avec la FNEL et est inscrit dans le programme national de réforme du Luxembourg (Plan national pour l'innovation et le plein emploi).

Le projet a été réalisé en 2006 et 2007 sous forme d'une phase-pilote ouverte aux organisations-membres de la commission consultative pour la formation d'animateurs et responsables d'activités de loisirs. En 2006 et 2007 des réunions régulières de la commission d'attestation (analyse le bien-fondé et la forme des demandes d'attestation) et du groupe de

pilotage (suivi du dispositif et réflexions sur l'ouverture après la phase-pilote) ont eu lieu.

13 attestations ont été délivrées en 2007 : 6 tâches de direction, 7 gestion de projet.

Afin de réaliser les adaptations nécessaires après cette phase-pilote, le projet a été sujet d'une évaluation externe qui a analysé si et comment les objectifs fixés ont été réalisés. L'évaluation est complétée par une série de recommandations qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2008.

7.3.4.2. Formation Ecole de Police

Le SNJ a réalisé une formation spécifique « secteur jeunesse », dans le cadre du programme de formation de l'école de police pour le volet formation de base.

7.3.4.3. Commission consultative à la formation

Au Luxembourg, les questions relatives à la formation de bénévoles et de professionnels sont traitées au sein de la Commission Consultative à la Formation, regroupant tous les partenaires proposant des formations sanctionnées par le brevet d'aide-animateur ou d'animateur. Le SNJ assure la présidence de cette commission.

7.3.4.3.1. 21ème Remise des brevets

En 2007, 242 aide-animateurs et 91 animateurs ont reçu leur brevet. Ces jeunes qui seront à l'avenir des responsables compétents et qualifiés au service des associations de jeunesse ont suivi leur formation auprès d'une des 10 organisations de la Commission Consultative. En tout, 6.052 brevets ont été délivrés depuis 1987 à des jeunes qui ont terminé leur formation.

7.3.4.3.2. Charte : Prévention des risques lors d'activités avec jeunes

Les organisateurs de la formation sont réunis au sein de la commission consultative à la formation d'animateur. Au cours de l'année 2007 la charte « Prévention des risques lors d'activités avec jeunes » a été élaborée et signée par par les organisations suivantes : Association des Girl-Guides du Luxembourg (AGGL), CAPEL, Caritas - Service vacances, Croix Rouge luxembourgeoise, Ecole de musique (UGDA), FNEL, JEC, Lëtzebuerger Jugendpompjeeën, Lëtzebuerger Guiden a Scouten, SdS (Sportwochen Ville de Luxembourg), Service National de la Jeunesse.

7.3.4.3.3. Dossiers de l'animateur élargis

La commission s'est vivement investie à l'édition des « Dossiers de l'animateur » qui sont très populaires. Le « Dossier de l'animateur numéro 7 – Opbau vun enger thematescher Kolonie » a été présenté en 2007. Ce dossier contient des informations, des idées et des conseils pour organiser une colonie thématique. Le « Dossier de l'animateur numéro 2 – Sëcherheet » a été revu en collaboration avec l'ITM et a été réédité en 2007. De même les dossiers numéro 1 – « Les formations pour aide-animateurs et pour animateurs au Luxembourg », numéro 3 – « Kachen a Brachen » et numéro 4 – « Abenteuerpädagogik » ont été revus et réédités en 2007.

7.4. Projets d'information

7.4.1. Information en faveur des jeunes

7.4.1.1. Soutien aux structures d'information généraliste

Un des objectifs des actions du Service National de la Jeunesse et de ses partenaires consiste à favoriser l'accès des jeunes aux nouvelles technologies de l'information. Comme dans les années précédentes, le SNJ a soutenu le Centre Information Jeunes (CIJ) dans ses projets d'information généraliste en faveur des jeunes.

7.4.1.2. doit4you.lu : la bourse aux jobs étudiant

Suite à la bonne relance du site « doit4you.lu » en 2006, le site a été actualisé et complété pour la saison 2007. Le SNJ collabore ici avec le CIJ, la Croix-Rouge luxembourgeoise de la Jeunesse et le projet PIR. Avec l'ADEM et l'ITM, deux partenaires institutionnels complètent le projet.

Plus de 100 entreprises ont publié des offres de jobs étudiants, affichant un total de plus de 1200 offres. En 2007, presque 2000 nouvelles inscriptions ont été comptées côté jeunes. Ceci a porté le nombre de jeunes inscrits à plus de 3800.

7.4.1.3. L'information pour les jeunes par les jeunes : le projet PIJ

L'idée principale du projet PIJ, développé dans le cadre du Plan national pour l'emploi (PAN), repose sur la fonction éducative et intégrante pour le jeune à la recherche d'un emploi. Le poste de délégué à l'information est un emploi utile et intéressant accompagné par une formation spécifique au travail d'informateur et un encadrement professionnel. Ce point d'information devra faciliter l'accès à l'information au niveau local, régional, national et international.

En 2007, des projets PIJ étaient en cours dans 29 maisons de jeunes et associations au Luxembourg.

Les formations introduisent les jeunes dans leurs tâches au sein du secteur social et comportent des modules récurrents : espace d'échange, « i-Games » et agenda. En 2007, les aspects de la sécurité Internet ont été traités par les formateurs des projets CASES et LuSI.

Durant leur contrat, les jeunes disposent d'un compte e-mail dans le cadre du projet « youth.lu ». Cette adresse leur permet de s'échanger plus facilement entre eux et avec le SNJ.

7.4.2. Information en faveur des bénévoles et professionnels

Le SNJ a continué de développer ses outils d'information en faveur des bénévoles et professionnels du secteur jeunesse :

- Depuis la rentrée 2005/06, le SNJ distribue trois grands programmes annuels :
 - « Activités de loisirs pour jeunes »
 - « Propositions pour classes scolaires »
 - « Propositions pour associations et maisons de jeunes »
- Au moins une fois par mois, le SNJ distribue les nouvelles à courte échéance via courrier électronique. Le fichier d'adresses e-mail s'est continuellement agrandi en 2007.

En automne 2007, le SNJ a invité tous les bénévoles et professionnels du secteur Jeunesse pour sa quatrième « Rentrée SNJ ». Cette journée de rencontre a permis aux participants à découvrir les priorités du SNJ et les moyens de soutien dont ils pourront profiter durant les 12 mois suivants.

7.4.3. Les technologies de communication en faveur des jeunes

7.4.3.1. www.snj.lu: site Internet remis à neuf

En décembre 2006, le site du SNJ a été migré vers les serveurs du Centre Informatique de l'Etat et est mis à jour via le système de gestion NPS. Le site a été continuellement tenu à jour et complété en 2007. Le site s'adresse spécifiquement aux trois groupes cibles suivants : jeunes, organisations et enseignants

7.4.3.2. www.youth.lu, premier portail étatique usant les synergies avec des organisations non gouvernementales

Depuis de nombreuses années déjà, le Luxembourg dispose d'un portail Jeunesse. En printemps 2006, et après 7 mois de travail, la quatrième génération du portail fut lancée.

Le portail «youth.lu» s'adresse aux jeunes du Luxembourg. Ce portail constitue une porte d'entrée vers de multiples informations adressées aux jeunes. En parallèle, le portail permet de donner une visibilité plus grande au secteur de la Jeunesse du Luxembourg. Le portail, actuellement dans sa quatrième génération, a été continuellement amélioré et élargi, notamment par la création de sous-sites.

7.4.3.2.1. L'épicentre : les pages jeunes du Luxembourg

Le portail « www.youth.lu » constitue la porte d'entrée principale du projet. L'agenda et les news sont alimentés par le SNJ, le CIJ ainsi que par les associations participant au projet PIJ. Une longue liste de sites liés a émergé depuis l'année 2006. Et chaque projet, chaque contenu mis en ligne est le fruit d'une approche résolument participative : les structures publiques et associatives peuvent contribuer avec du contenu ponctuel et des modules complets.

7.4.3.2.2. Les sites liés

Au cours de l'année 2007, les projets suivants ont été renouvelés / mis à jour :

- www.doit4you.lu – Site rassemblant offres et tuyaux pour « jobs étudiants » (voir ci-dessus).
- www.summer.lu - Site regroupant les camps et colonies d'associations et d'organismes de jeunesse actifs au Grand-Duché de Luxembourg.
- www.campagne-jeunesse.lu - Site de la campagne «Tous différents, tous égaux» : Concours, Agenda, News, Album.
- www.cabanes.lu - Site du festival des cabanes.
- www.paradies.lu - Site du projet de jardins «ParaDies».
- merite.jeunesse.lu – Site présentant l'association « Mérite Jeunesse », oeuvrant dans le domaine de la valorisation de l'engagement des jeunes.

7.4.3.3. Youthnet.lu, le portail du secteur jeunesse

Le portail du secteur Jeunesse est le «net» de ceux qui travaillent avec les «youth» au Luxembourg. Le portail offre une série de modules, avec en l'occurrence :

- l'agenda des formations nationales et internationales
- les nouvelles importantes pour bénévoles et professionnels travaillant avec les jeunes.
- L'annuaire reprend la liste des associations de jeunesse du Luxembourg. La liste a été continuellement complétée en 2007.
- Les chalets regroupent les chalets ouverts aux groupes de jeunes encadrés. Ces centres d'hébergement sont couverts par une autorisation d'exploitation de la part du Ministre du Travail et de l'Emploi dont l'«Inspection du Travail et des Mines» a entre autres pour mission le contrôle du volet sécurité de telles installations. La mise à jour de ce module est assurée par les « Lëtzebuerger Guiden a Scouten ».

7.4.3.4. mail@jeunesse.lu

Depuis 2006, tous les jeunes engagés dans le cadre d'un projet CAT se sont vu attribuer une adresse e-mail dans le cadre du portail jeunesse.

Il s'agit d'une messagerie gratuite, disposant d'un filtrage anti-virus et anti-SPAM. La messagerie a été configurée pour traiter les e-mails avec trois terminaisons différentes :

- @jeunesse.lu
- @jugend.lu
- @youth.lu

Cette adresse de messagerie permet de faciliter la communication du SNJ envers ces jeunes, mais aussi la communication entre les jeunes. Un nombre croissant de personnes du secteur dispose d'une messagerie « @jeunesse.lu », qui aide ainsi à communiquer le secteur en tant que tel vers l'extérieur.

7.5. Coordination SVO

Depuis le 31 octobre 2007, le service volontaire des jeunes est réglé par une nouvelle loi, qui contient des ouvertures, des adaptations et des précisions par rapport à l'ancienne législation. Elle offre ainsi une plus grande sécurité aux volontaires et répond mieux à une demande croissante pour ce type d'engagement.

Le Service National de la Jeunesse, en tant qu'organe de coordination des services volontaires, a mis en place une structure de coordination pour les différents programmes et types de service volontaires. Afin de répondre aux nouveaux défis, le SNJ s'est vu attribué du personnel supplémentaire, qui travaille tant au niveau de la conceptualisation des programmes et projets de service volontaire qu'au niveau du suivi et de l'encadrement des jeunes volontaires.

En 2007, le SNJ a donc pu offrir deux programmes spécifiques aux jeunes désirant s'engager dans un projet d'utilité publique. Il s'agit du service volontaire d'orientation, ciblant des jeunes résidents ayant moins d'opportunités et du

service volontaire européen, offrant une panoplie de projets dans différents domaines et pays aux jeunes désirant faire leur service volontaire à l'étranger.

Lancé en en octobre 2007, le nouveau programme service volontaire d'orientation a connu un grand succès auprès des jeunes avec 118 inscriptions au cours des trois premiers mois. L'intérêt croissant pour le service volontaire européen s'est confirmé en 2007 tant au niveau de l'accueil de jeunes étrangers au Luxembourg qu'au niveau des jeunes résidents envoyés à l'étranger.

7.5.1. Le service volontaire d'orientation

Le SNJ est fortement impliqué dans les différentes phases d'un projet de service volontaire d'orientation, tout en recherchant la collaboration avec des partenaires institutionnels et des organisations d'accueil.

7.5.1.1. Recrutement et admission des candidats

Afin de toucher au mieux les jeunes ciblés par le dispositif SVO et de créer des synergies avec d'autres mesures d'insertion, la création d'un réseau interinstitutionnel s'avère indispensable. L'Action Locale pour Jeunes, le CPOS et les SPOS, les services de l'ADEM et les services Street-Work sont les partenaires privilégiés en matière de recrutement. Ainsi, 118 candidats se sont inscrits auprès du SNJ pour un service volontaire d'orientation, 97 jeunes se sont présentés pour un entretien d'admission auprès du bureau régional concerné. Suite à ces entrevues, 40 jeunes ont pu démarrer leur service volontaire en 2007, 36 figurent sur une liste d'attente, 3 ont été orientés vers un SVE et 18 n'étaient plus intéressés par le programme ou furent orientés vers un autre dispositif.

7.5.1.2. Recherche d'une organisation d'accueil

Avant le lancement du programme SVO, le SNJ a contacté des organisations susceptibles de proposer des projets de service volontaire d'orientation et d'accueillir des jeunes volontaires. Il s'agissait de créer une offre diversifiée pour les candidats afin de répondre au mieux à leur projet et compétences individuel. En 2007, nous avons pu offrir une soixantaine de lieux d'intervention et ceci principalement dans le domaine socio-éducatif.

Les organisations d'accueil ont offert de leur côté des lieux d'apprentissage et d'orientation, ainsi qu'un suivi individuel de la part d'un tuteur sur le lieu d'intervention. Avec le soutien leur personne de référence auprès du SNJ, localisé dans un des bureaux régionaux, les jeunes ont pu visiter différentes institutions correspondant à leur intérêt et y effectuer des stages courts avant de se décider pour un projet précis.

7.5.1.3. Encadrement personnalisé des volontaires

Partant du principe que les jeunes ciblés par le SVO ont souvent vécu une série d'échecs au niveau scolaire, professionnel et/ou personnel, il s'avère indispensable de leur offrir des expériences valorisantes et motivantes. Ceci est réalisé à travers l'expérience pratique auprès de l'organisation d'accueil, les formations étalées tout au long du service volontaire et proposées par le SNJ, ainsi qu'un concept de tutorat et d'évaluation individualisé. Il s'agit d'élaborer une perspective réaliste avec le jeune, de faire le point sur ses acquis et ses centres d'intérêts et de mettre en œuvre un projet de formation individuelle qui le conduit vers l'insertion.

7.5.1.4. Évaluation et certification

Le concept de suivi et d'encadrement personnalisé prévoit l'établissement d'un bilan de compétences pour chaque jeune volontaire. Une évaluation ex-ante est faite afin de définir le parcours individuel du jeune pendant son service volontaire. Le tuteur évalue les compétences acquises sur le lieu du SVO; le référent établit un bilan des compétences acquises lors des formations organisées par le SNJ et il élabore à la fin du SVO une attestation de tous les acquis.

7.5.1.5. Formations dans le cadre du Service volontaire d'orientation

Avec la mise en place du service volontaire d'orientation (SVO) une formation spécifique a été élaborée pour les jeunes concernés. Les formations étalées tout au long du service volontaire proposées par le SNJ ont comme objectifs :

- de développer et de travailler sur la confiance en soi et la motivation du jeune ;
- de développer les capacités sociales et personnelles ;
- d'anticiper et de développer en commun avec le jeune un projet scolaire resp. professionnel (repositionnement).

En outre un dispositif spécifique « bilan de compétences » a été mis en place.

7.6. Centres SNJ

7.6.1. Activités au Centre Eisenborn

7.6.1.1. Description

La mission du centre est d'accueillir des groupes et associations de jeunes désireux d'organiser des stages de formation. Le centre peut également être sollicité pour l'organisation de journées d'études, de conférences, de séminaires ainsi que de journées de réflexion.

7.6.1.2. Infrastructure

Le centre dispose de 3 salles polyvalentes qui peuvent être utilisées pour des séminaires de formation ainsi que pour des activités diverses. La capacité d'hébergement est de 52 personnes, dont 4 chambres pour chaises roulantes. Le centre dispose d'un terrain de sport permettant aux groupes de pratiquer du volley, du basket et du football.

Une salle de montage vidéo ainsi qu'un laboratoire photo pour photographie en noir et blanc complètent le centre. Ces salles spécialisées sont utilisées pour divers stages d'animation et de formation.

7.6.1.3. Equipe

L'équipe d'Eisenborn comporte trois tâches et une demie. Elle assiste les groupes qui organisent des stages de formation. En 2007, 3 personnes ont profité d'une mesure de mise au travail. Trois volontaires et 2 stagiaires ont fait partie du « vidéo-cut ».

7.6.1.4. Stages de formation et d'animation

Parmi les nombreux stages et projets du SNJ, citons quelques initiatives en guise d'exemple (plus de détails seront fournis dans la section formation) :

- 11^{ème} symposium d'animation de loisirs au niveau communal ;
- 8^{ème} formation transfrontalière dans la Grande Région au Centre Eisenborn ;
- 4^{ème} camp de jeunesse Belgique, Liechtenstein et Luxembourg au Liechtenstein.

En 2007, 6 classes ont participé aux classes « **Compétences sociales: « Kooperatioun an der Klass** ». Ces classes de 8^e du modulaire ont pris part pendant 2 jours à une session de travail dont le but a été de renforcer la dynamique de groupe, la coopération et la vie en commun des jeunes.

12 classes de l'enseignement primaire ont participé aux « **Classes Métiers d'Arts** » organisées avec la Chambre des Métiers à Bourglinster. Le but est de permettre aux jeunes de faire l'expérience d'un processus de création tout en favorisant la créativité et l'habileté manuelle. Les jeunes ont été encadrés par des professionnels du métier dans les disciplines suivantes : travail du métal, céramique, tissage, modelage, peinture et mosaïque.

7.6.1.5. Atelier vidéo

7.6.1.5.1. Encadrement de groupes et de classes

En 2007 l'équipe du « vidéo cut » a presté **3.694 heures de montage et 262 heures de formation d'introduction à la vidéo**. Des jeunes, des groupes des maisons de jeunes et de jeunes intéressés du cinéma ont utilisé le « vidéo cut » pour l'espace d'une journée jusqu'à plusieurs mois. L'équipe du « vidéo-cut » a encadré ces différents groupes.

En 2007, le SNJ a organisé 9 classes de vidéo avec des classes de l'enseignement primaire et secondaire. Chaque classe a pu tourner au moins un clip.

Le « vidéo-cut » a soutenu de manière plus intense certains projets, dont :

- Symposium : La participation dans tous ses états ;
- Projet « Caddie » du LTJBM ;
- Documentation des projets participatifs de Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007;
- Newcomers on stage (Festival de musique rock pour débutants organisé par la MJ de Diekirch).

7.6.1.5.2. Concours National du Meilleur Film Non Professionnel

Le Service national de la jeunesse a participé pour la première fois au Concours National du Meilleur Film Non Professionnel organisé par la F.G.D.C.A. Le Snj a présenté 11 films dont 6 films ont gagné 9 prix.

7.6.1.5.3. Formation de spécialisation

Une formation de spécialisation sur la vidéo et l'éclairage a été proposée. 6 personnes ont participé au stage.

7.6.1.6. Atelier de photographie

En 2007 4 stages de photographie ont été organisés pour initier les jeunes à la photographie en noir et blanc. La Chambre des Métiers profite également de l'atelier pour offrir des cours de photographie aux classes scolaires de la Commune de Junglinster.

7.6.1.7. Fréquentation

En 2007, un total de **4.850 nuitées** a été comptabilisé par **1.257 personnes**. Pendant la période de janvier à novembre 7 volontaires de Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 ont logé au deuxième étage du centre.

7.6.2. Activités du Centre Hollenfels

7.6.2.1. Description

Le centre d'éducation au développement durable poursuit une série de missions :

- offre d'activités pédagogiques innovantes ;
- mission de formation et d'échange de compétences ;
- travail dans des réseaux nationaux et internationaux ;
- mission de centre de ressources ;
- développement de documentations spécialisées ;
- mise à disposition d'infrastructures adéquates aux organismes poursuivant des buts similaires du SNJ.

7.6.2.2. Animation pendant l'année scolaire 06/07

Les séjours

Des groupes scolaires peuvent séjourner soit 2, soit 4 nuitées au Centre SNJ Hollenfels.

Les activités d'une journée

Des programmes spécialisés pour le préscolaire, le primaire et le secondaire sont proposés. En plus le Centre Hollenfels collabore dans les projets d'animation suivant :

- animations pour le Panda-Club (MNHN) et le Regulus-Junior Club ;
- animations à la Ferme Pédagogique 'A Sewen' en collaboration avec l'asbl « A Sewen » ;
- animations dans le cadre de projets d'école ou de projets-pilote ;
- animations et visites guidées dans la cadre du projet LEADER « Aischdallplus » ;
- coordination des rallyes nature nationaux.

Dans le cadre des stages Nord-Sud en étroite collaboration avec le SENS deux thèmes ont été proposés : « D'Boot ass voll ! » et « Le Mali, hier et aujourd'hui ».

7.6.2.3. Formation et échange de compétences

Dans le cadre de la formation professionnelle le Centre Hollenfels a proposé en 2006/2007 12 formations continues pour enseignants/tes de l'enseignement primaire et secondaire en collaboration avec le SCRIPT, ainsi qu'une formation « Brevet Guide Nature ». En 2007, 39 personnes ont été inscrites. 70 personnes ont participées au 21 cours proposés. Aucune personne n'a obtenue le « Brevet Guide Nature ».

7.6.2.4. Infrastructure

L'infrastructure du Centre Hollenfels a été mise à disposition pour diverses formations et divers projets du SNJ, des communes, d'établissements de l'enseignement secondaire ainsi que de diverses associations (de jeunesse et du domaine de l'éducation à l'environnement).

7.6.2.5. Equipe

En 2006/07 le personnel du centre était composé :

- d'un coordinateur du centre (40 heures/semaine ; détachement complet) ;
- d'une secrétaire (20 heures/semaine) ;
- d'une aide-bureautique (20 heures/semaine) ;
- de deux ouvriers (80 heures / semaine) ;
- de deux femmes de charges (50 heures/semaine) ;
- d'un animateur (40 heures/semaine) ;
- d'enseignants/tes déchargés/ées de l'enseignement primaire (8 heures/sem.) ;
- d'enseignants/tes de biologie déchargés/ées de l'enseignement secondaire (43 heures/sem.).

7.6.2.6. Fréquentation

Education préscolaire

Heures prestées par l'équipe pédagogique du centre pour des classes du préscolaire	Nombres de stages
225 heures	75 stages

Education primaire

Heures prestées par l'équipe pédagogique du centre pour des classes du préscolaire et du primaire	Nombres de stages
812 heures	212 stages

Education post-primaire

Heures prestées par l'équipe pédagogique du centre pour des classes du post-primaire	Nombres de stages
1214 heures	151 stages

Nombre total classes en 06/07 :

336

Nombre total stages en 06/07 :	438
Nombre total des heures prestées :	2251
Nombre de nuitées à l'auberge de jeunesse de Hollenfels et au Centre Hollenfels du 15 septembre 06 au 14 septembre 07 : 12.739	

7.6.3. Activités de la base nautique Lultzhausen

7.6.3.1. Description

Le centre nautique et de plein air de Lultzhausen, créé en 1985 en coopération avec le Ministère de l'Éducation Physique et des Sports, se réjouit toujours d'une grande popularité, et son taux de fréquentation a triplé depuis les années 1990.

L'animation et l'administration des activités socioculturelles sont assurées par une équipe d'enseignants qui y sont détachés par le Ministère de l'Éducation Nationale au SNJ.

7.6.3.2. Equipe

Cinq professeurs d'éducation sportive avec un total de 24 leçons hebdomadaires de transfert de tâche s'occupent entre autres de l'organisation des classes de plein air pour l'enseignement primaire et post-primaire, de l'encadrement pédagogique et de la réalisation de stages sportifs.

Les enseignants prennent en charge des classes scolaires ou des groupes de jeunes pendant une demi-journée, une journée entière ou toute une semaine pour les initier, familiariser et perfectionner dans les activités sportives.

Pour chaque unité d'enseignement, c'est-à-dire matinée ou après-midi de sport, les groupes étaient encadrés par un professeur d'éducation sportive.

7.6.3.3. Fréquentation

96 groupes avec au total 1940 élèves distincts ont profité du centre. 17 différentes écoles de l'enseignement post-primaire ont participé avec une ou plusieurs classes aux activités offertes. 23 titulaires de classes primaires de 20 communes différentes sont venus au centre. On constate une augmentation des unités d'enseignement (268 unités d'enseignement 2006 à 298 unités d'enseignement en 2007) et la recherche d'un séjour prolongé.

9 groupes sont venus pour un après-midi, 16 groupes pour une journée entière, 8 groupes le week-end, 19 groupes se sont décidés à séjourner plusieurs jours et 2 groupes même une semaine entière. Comme les années précédentes, le kayak a été l'activité préférée des jeunes avec 118 sorties suivie de près du vélo tout terrain (112), de la voile (34), de l'escalade (31) et finalement de la planche à voile (3).

Le centre a été complet des vacances de Pâques jusqu'en juillet. Cette demande a obligé le centre à accueillir souvent 3 groupes en parallèle afin de permettre à un maximum de personnes de pratiquer ces sports.

Au niveau des réservations, une prolongation de la saison se laisse constater. Le VTT et l'escalade se pratiquent pendant toute l'année. Ainsi, il y avait même des groupes inscrits en décembre et en janvier. Néanmoins,

l'escalade ne peut être proposée qu'à des moments bien choisis, car l'activité demande beaucoup d'encadreurs.

L'activité sportive d'un après-midi se limite à une initiation. Les journées entières sont demandées de plus en plus. Les classes primaires séjournent plusieurs jours à l'auberge de jeunesse. Les weekends sont très convoités par les groupes qui recherchent un travail plus approfondi.

La plupart des stagiaires recherchent un apprentissage continu et même réparti sur deux années. En 2007, une bonne partie des groupes venaient pour faire une première initiation aux activités de plein air. La stratégie d'ouvrir le centre pour les classes du primaire porte ses fruits et la formation des formateurs contribue à faire connaître et à faire fonctionner plusieurs groupes simultanément.

7.6.3.4. Formations et stages

L'équipe du Centre Lultzhausen a organisé 2 formations :

7.6.3.4.1. La formation des stagiaires en éducation physique

Les stagiaires en enseignement physique et sportif sont venus au centre dans le cadre de la méthodologie spéciale pour se familiariser avec les sports de plein air. Ils ont essayé la voile, le kayak, le vélo tout terrain et l'escalade.

7.6.3.4.2. Brevet Aide -Animateur en Planche à voile SDS - SNJ

La formation d'aide- animateur de planche à voile initié en 2007 par le Service des Sports et le SNJ permettra aux participants d'aider à encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle les activités de sport de la Ville de Luxembourg.

7.6.3.5. Fréquentation

Par activités sportives (en « unités d'enseignement ») :

	Kayak	Voile	Surf	VTT	Velo	Escalade	Total
2007	118	34	3	112	0	31	298

Par participants	1940 personnes	96 groupes
Classes post-primaires		17 lycées
Classes primaires		20 communes
Associations et maisons de jeunes		11 groupes
Formations participants		2 formations, 28

7.6.4. Activités du Centre Marienthal

En 2007, l'équipe d'animation (2,5 tâches) a non seulement offert des activités aux classes scolaires, mais a organisé différents projets et stages de formation.

7.6.4.1. Activités

- Adventure-Parc : le parc agrandi a offert une multitude de possibilités pour les classes scolaires à partir de la 6^e année d'études ;

- L'exploration des grottes (Mamerlayen) à partir de la 3^e année d'études ;
- Mountain-bike : cette activité sportive a offert la possibilité d'explorer les alentours de la vallée de l'Eisch ;
- Atelier de magie : à partir de la 3^e année d'études.

7.6.4.2. Activités pour groupes scolaires

Projets :

- « Klasse fannen sech » (2 jours) : Programme spécialement conçu pour les classes de 7^e. Par des activités du type « team-building » et par le biais des activités d'aventure, les élèves ont appris à mieux vivre au sein de leur nouvelle classe.
- « Primo-Arrivants » un programme similaire a été proposé aux classes de jeunes étrangers nouveaux au Luxembourg.

7.6.4.3. Projets sociaux-éducatifs

- Dreibern-Schrassig : Sur demande des jeunes des Centres socio-éducatifs viennent au Centre Marienthal pour effectuer des travaux d'entretien.
- Mountainbike : Une fois par semaine 2 jeunes et un éducateur du « Paerdsatelier » de Merscheid viennent au centre pour entretenir les vélos. En même temps les jeunes sont initiés aux travaux de mécanique de vélos.

7.6.4.4. Stages et formations

- 4 stages de formation pour l'école de police ;
- 4 stages de formation pour les gardiens de prison en collaboration avec CEPT ;
- Formation d'une semaine pour entraîneurs sur le site d'aventure (1 semaine) ;
- Stage de magie : en collaboration avec le Magica Club Luxembourg des cours de magie ont été organisés pour jeunes, un W.E. de formation pour jeunes et une compétition de magie pour jeunes « First Contest ».

7.6.4.5. Fréquentation

- **Groupes scolaires** : 88 classes

 Primaire : 23 classes

 Post-Primaire : 65 classes

 Etant donné que beaucoup de classes ont participé à des projets de 2 journées, le Centre Marienthal a offert des animations à :

 382 élèves pour le primaire

 1763 élèves pour le secondaire

- **Groupes de jeunes** : 3 groupes avec 45 personnes
- **Stages et formations** : 11 groupes avec 178 personnes

Total : 102 groupes et classes

Participation dans les activités : 2368 personnes

Activités de vacances 2007 Marienthal

Festival des cabanes : site d'aventure : 640

Ski nautique à Remerschen : 192 participants, 13 groupes

Activités pour communes : 238, 20 groupes

Total : 1070 participants

Total des participants : 3438

7.7. Assistance régionale

Le Service National de la Jeunesse dispose de quatre bureaux régionaux, à savoir au Sud, au Nord/Ouest, à l'Est et au Centre du pays où se fait la mise en œuvre des actions du SNJ sur le plan régional. Le nouveau bureau régional pour la région Est du pays a été ouvert en avril 2007. L'accroissement de l'effectif est lié à l'introduction d'une mission supplémentaire.

7.7.1. Encadrement et suivi des jeunes engagés sous un contrat CAT/CAE par le SNJ

Réalisations des bureaux régionaux visant les jeunes demandeurs d'emploi :

- encadrement des jeunes engagés sous un contrat CAT/CAE par le SNJ (rôle du tutorat opérationnel), 67 jeunes ont été engagés dans le cadre d'un contrat d'auxiliaire temporaire respectivement d'un contrat d'appui-emploi ;
- formation des jeunes engagés sous contrat CAT/CAE (formation Point Information Jeunes « PIJ », formation pour CAT/CAE-animateurs) ;
- entretien avec les jeunes demandeurs, orientation professionnelle et soutien dans la recherche d'un emploi avec le soutien de l'Action locale pour Jeunes, les services de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage adulte de l'Administration de l'Emploi ;
- établissement de plans de travail, suivi du projet local au sein de la MJ en concertation avec l'équipe éducative ;
- réalisation d'accords de partenariat avec les maisons de jeunes en matière de postes d'agent contrat d'appui-emploi ;
- réunion d'échange avec les tuteurs des jeunes sous contrat CAT/CAE.

Récapitulatif sur les agents CAT/CAE sous contrat auprès du SNJ durant l'année 2007 :

	Insertion formation professionnelle	Insertion marché de l'emploi	Retour aux études	Toujours sous contrat CAT/CAE	Résiliation du contrat	Autres	Total
PIJ	4	15	3	8	0	5	
Animation	3	11	4	11	1	2	
Total	7	26	7	19	1	7	67
Hommes	1	12	4	10	1	4	
Femmes	6	14	3	9	0	3	

7.7.2. Encadrement et suivi des jeunes engagés dans un projet du « Service Volontaire d'Orientation »

- encadrement (rôle de référent) et formations pour les jeunes actifs dans le cadre d'un service volontaire d'orientation (SVO)
- concertation avec les organisations d'accueil (cf chapitre Service volontaire d'orientation).

7.7.3. Concertation avec le réseau des maisons de jeunes

- collaboration dans le cadre de l'élaboration de projets régionaux ;
- participation aux réunions régionales du personnel éducatif des maisons de jeunes ;
- participation aux plates-formes de concertation entre gestionnaires des maisons de jeunes, représentants des communes et de l'Etat.

7.7.4. Coopération en travail de jeunesse avec les partenaires régionaux

- conseil et/ou soutien logistique dans l'élaboration de projets pédagogiques et innovateurs avec les associations de jeunesse et les groupements de jeunes ;
- coopération avec le monde du travail et de la formation professionnelle.
 - Congé-éducation
 - Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes
 - Prêt de matériel
 -

7.8. Actions de soutien

1.8.1 Congé-éducation

Les demandes du congé éducation, institué par la loi modifiée du 4 octobre 1973, sont traitées par le SNJ. Un poste entier s'occupe de ce traitement.

Evolution du congé éducation

La majorité des demandes de congé éducation provient de candidats désirant passer l'examen pour l'obtention du brevet de maîtrises de la Chambre des Métiers. Suivent les demandes des candidats désirant suivre une formation professionnelle.

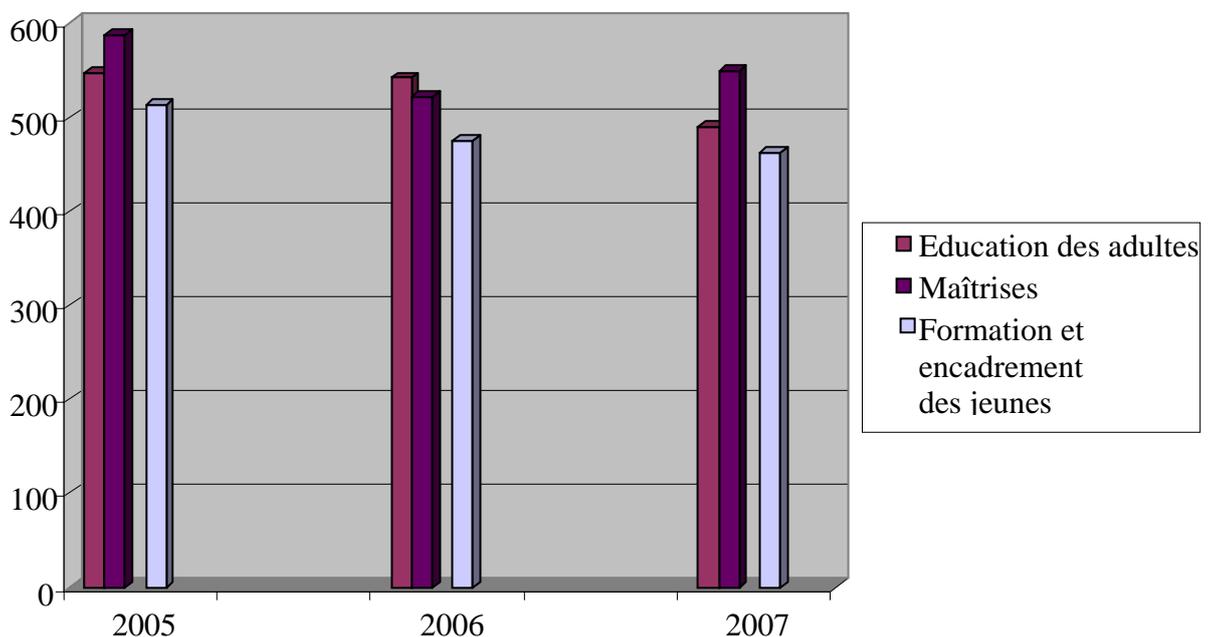
Les demandes concernant les formations et animations pour jeunes ont diminuées de 13 demandes par rapport à l'année précédente.

Le 1^{er} janvier 2008 le congé éducation est remplacé par le congé jeunesse et le congé individuel de formation. Le congé jeunesse est géré par le Service National de la Jeunesse tandis que le congé individuel de formation est alors géré par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle. En 2007, les préparations nécessaires à la bonne gestion du nouveau congé ont été menées.

Evolution du congé éducation

	2005	2006	2007
Maîtrises	588	522	550
Education des Adultes	547	542	490
Formation et Encadrement des Jeunes	514	475	462

Evolution du congé éducation



1.8.2 Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes

Il s'agit d'un dispositif qui est à voir dans le contexte de la valorisation des activités d'éducation non formelle, un moyen approprié de promouvoir l'acquisition d'aptitudes et de compétences, la participation active et la socialisation des jeunes. L'action vise e.a. les associations et organisations

de jeunesse, les maisons de jeunes et en général tous les jeunes de 12 à 26 ans.

63 projets, choisis à partir d'éléments clés tels les objectifs du projet, les groupes cibles, les compétences et l'expérience pertinente ont fait en 2007 l'objet d'un soutien financier dans le cadre de l'action « projets éducatifs».

- Projets éducatifs soutenus selon catégorie :
- Information des jeunes : 3
- Egalité des chances : 2
- Citoyenneté des jeunes : 19
- Projet novateur : 3
- Créativité des jeunes : 10
- Culture : 10
- Campagne « tous différents-tous égaux » :16

1.8.3 Prêt de matériel

1.8.3.1 Description

Depuis 1998, le Service de prêt de matériel du Service National de la Jeunesse se trouve à Walferdange (97 rue de l'Eglise). Dans ce dépôt, le SNJ dispose d'un stock de matériel destiné au prêt pour les besoins des manifestations et activités des différentes organisations de jeunesse. Il s'agit surtout de matériel de camping qui permet aux associations d'éviter des investissements considérables dans un équipement indispensable, mais à usage peu fréquent nécessitant un entretien compétent et suivi.

1.8.3.2 Demande

En 2007 le Service National de la Jeunesse a reçu 151 demandes de prêt de matériel et a mis à la disposition 14.988 articles, tels que tentes, lits de camp, matériel de sports nautiques, matériel d'escalade, bancs et tables. 61 demandes de prêt sont parvenues de la part des scouts avec 1.078 articles.

Les principaux utilisateurs du matériel étaient les clubs de jeunes, les guides et scouts, les fanfares, les clubs sportifs, les pompiers ainsi que les administrations communales.

Outre le prêt de matériel, le responsable du service « matériel » s'occupe du montage et du démontage des camps du SNJ, des réparations et de l'entretien dans les Centres résidentiels.

7.9. Unité « Jeunesse en action »

Le programme communautaire « Jeunesse en action » permet le cofinancement de projets jeunesse. Le programme actuel s'étale de 2007 à 2013. Au Luxembourg, l'Agence Nationale responsable de l'implémentation du programme est une unité du Service National de la Jeunesse.

L'année 2007 a surtout été marquée par la mise en œuvre des nouvelles modalités du programme « Jeunesse en action », ainsi que la réalisation du

volontariat collectif qui s'est déroulé dans le cadre de « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 ».

7.9.1. 5 mesures d'action

Le programme « Jeunesse en action » est divisé en 5 actions différentes dont chaque action s'adresse à un groupe cible de personnes actives dans le domaine de la jeunesse.

Le soutien financier de la Commission européenne est basé sur le principe du cofinancement, c'est-à-dire que le programme « Jeunesse en action » subventionne une partie d'un projet et non pas la totalité. La Commission européenne a mis à la disposition des organisations de jeunesse luxembourgeoises un montant total de 995.452.- € afin de réaliser des projets de mobilité. De ce budget 849.043,07.- € ont été accordés aux projets soumis dans le cadre des diverses actions. Ceci équivaut à 85 % (82 % en 2006) du montant mis à disposition par la Commission.

7.9.2. Echanges « Jeunesse pour l'Europe » (Action 1.1)

Les échanges de jeunes offrent à des groupes de jeunes (de 13 à 25 ans) de différents pays l'occasion de se rencontrer. L'objectif d'une telle rencontre est de valeur pédagogique et se déroule dans le cadre de l'éducation non formelle, en ce sens que les groupes de jeunes explorent des thèmes communs et apprennent à connaître leurs cultures respectives. Les échanges jeunes sont élaborés en large partie en collaboration avec les jeunes mêmes, ceci au niveau de la préparation, la réalisation et l'évaluation du projet.

En 2007, 20 demandes (Action 1.1 avec des pays du programme) de projets d'échanges de jeunes ont été introduites auprès de l'Agence Nationale, dont 12 projets ont été subventionnés, 8 projets ont été refusés ou ont été retirés par l'organisateur.

7.9.3. Initiatives Jeunes (Action 1.2)

Grâce aux « Initiatives jeunes », les jeunes âgés de 18 à 30 ans peuvent obtenir une aide financière pour réaliser un projet au niveau local, bénéficiant à leur communauté locale ou régionale. L'objectif est de donner aux jeunes les moyens financiers nécessaires afin qu'ils puissent développer et exprimer leur créativité ainsi que leur esprit d'initiative ceci en devenant des citoyens actifs et solitaires.

En 2007, 6 demandes de subvention ont été soumises à l'Agence, 2 projets ont été acceptés, 4 projets ont été refusés pour des raisons de manque de qualité ou n'étaient pas éligibles.

7.9.4. Projet « Jeunesse pour la Démocratie » (Action 1.3)

Cette action vise à favoriser les mécanismes qui encouragent tous les jeunes à prendre part au processus décisionnel ainsi que de mieux comprendre le fonctionnement des structures représentatives nationales et européennes. Elle permet la mise en commun, au niveau européen, des idées, d'expériences et de méthodologies d'activités menées par des jeunes au niveau local, régional, national ou européen et doit avoir un impact fort et à long terme.

7.9.5. Service Volontaire Européen (Action 2)

Dans le nouveau programme c'est sous cette action qu'on a pu noter le plus modification non seulement au niveau de la durée des projets, mais également au niveau de l'âge des participants. Les jeunes âgés de 18 à 30 ans peuvent maintenant effectuer un volontariat allant de 2 à 24 mois. Leurs activités bénéficient à des projets locaux dans différents domaines: social, écologique, artistique, nouvelles technologies, loisirs et sports, etc.

Au courant de l'année 2007, l'Agence Nationale a subventionné 57 volontaires, accueil et envoi confondu. Un projet a été refusé. 42 jeunes ont effectué leur volontariat à Luxembourg et 16 résidents du Luxembourg sont partis à l'étranger pour être volontaire auprès d'une organisation d'utilité publique. La totalité des moyens financiers reçus par la Commission a été accordé.

A noter qu'un projet de SVE collectif a été effectué au Luxembourg dans le cadre de « Luxembourg et Grande Région Capitale Européenne de la Culture 2007 ». Ce projet est porté par l'asbl coordinatrice de l'année culturelle, avec le support intense du SNJ. Ce projet a permis à 22 jeunes Européens de s'impliquer activement à différents niveaux et en diverses activités culturelles tout au long de l'année 2007.

Il faut ajouter que pour garantir le succès de cette action, une préparation adéquate des volontaires est nécessaire. Au cours de l'année 2007, la collaboration avec l'Agence Nationale de la communauté germanophone de Belgique a été intensifiée pour le volet de la formation à l'arrivée et de l'évaluation intermédiaire.

L'objectif de ces formations est d'aider les volontaires à mieux se préparer et à mieux s'adapter au nouvel contexte culturel, social et politique et de comprendre les structures du nouvel environnement dans lequel ils seront appelés à vivre.

7.9.6. Jeunesse dans le monde (Action 3)

Jeunesse dans le monde est une action qui vise à promouvoir les échanges et la coopération dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation non formelle avec d'autres régions du monde. En 2007, 6 demandes ont été déposées auprès de l'Agence Nationale, un projet a été retiré par l'organisation même et 5 projets ont été subventionnés par le programme « Jeunesse en action ». Les projets ont été réalisés en partenariat avec des pays de l'Europe du Sud Est et des pays de la région méditerranéenne.

7.9.7. System d'appui à la jeunesse (Action 4)

Les systèmes d'appui à la jeunesse (Action 4.3) contribuent au renforcement de la qualité des structures de soutien, au soutien du rôle des animateurs de jeunes et des organisations de jeunesse, au développement de la qualité du programme et encouragent la participation citoyenne des jeunes au niveau européen en soutenant les organismes actifs dans le secteur de la jeunesse au niveau européen. Au cours de l'année 2007, 9 projets ont été déposés auprès de l'Agence Nationale, un projet a été retiré par l'organisateur, deux projets ont été refusés par le comité d'évaluation et donc 6 projets ont pu être réalisés ceci grâce au financement communautaire allant de visites préparatoire à des mises en réseau en passant par des job-shadowing. La totalité des moyens financiers

disponibles ont été mises à disposition des organisations de jeunesse du Luxembourg.

Dans le cadre du Plan de formation et de coopération, l'Agence du Luxembourg dispose de moyens financiers pour organiser des actions prioritaires nationales. En 2007, l'accent a été avant tout mis sur un partenariat renforcé avec nos pays limitrophes.

7.9.8. Soutien à la coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse (Action 5)

L'objectif de l'action 5 est de contribuer à promouvoir la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Un projet a été déposé auprès de l'Agence, mais qui a été refusé, faute de critères éligibles.

7.9.9. Récapitulatif

Année budgétaire 2007	Action 1.1	Action 1.2	Action 1.3	Action 2	Action 3	Action 4 (sans TCP)	Action 5
Nombre de projets introduits	20	6	0	58	6	9	1
Nombre de projets subventionnés	12	2	0	57	5	6	0
Nombre de projets refusés, reportés ou annulés	8	4	0	1	1	3	1

7.10. Relations internationales

7.10.1. Conseil de l'Europe

L'année 2007 a été marquée par la campagne européenne « Tous différents, tous égaux » lancée en juin 2006 et une réflexion sur un document de base sur la politique de la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe

Dans ce cadre, les partenaires du Benelux ont décidé d'organiser un symposium européen pour responsables d'organisations de jeunesse à Schengen en 2007. Les préparations de ce symposium ont été entamées en mars 2006.

Le CDEJ a pris la décision de principe d'élaborer un document de base pour préciser la politique de la jeunesse et les actions du Conseil de l'Europe dans l'avenir (Agenda 2020). Les discussions ont figuré à l'ordre du jour des deux réunions du CDEJ en 2007, d'une réunion de hauts fonctionnaires et d'un groupe de travail élargi auxquels le Luxembourg a chaque fois participé activement.

Par ailleurs le Luxembourg a fait partie du groupe d'experts « portfolio pour responsables et travailleurs de jeunesse », qui a été présenté en avril 2007.

Dans le cadre du réseau européen des centres de jeunesse, il y a eu une visite d'études au Luxembourg. Le Luxembourg compte un membre dans le conseil d'administration de ce réseau.

Le symposium « La participation dans tous ses états », un des trois symposiums internationaux organisés dans le cadre de la campagne « Tous différents, tous égaux », a été organisé par le SNJ en coopération avec le Benelux, le Conseil de l'Europe et avec le soutien de la Commission européenne. En résumé le symposium a poursuivi trois objectifs : échanger des bonnes pratiques, permettre la mise en réseau de différents acteurs et tirer des conclusions des expériences faites dans les différents pays.

Le symposium a réuni 89 jeunes provenant de 43 pays d'Europe qui se sont penchés sur des questions comme : « Quels obstacles peuvent rendre difficile l'engagement d'un jeune » ; « Discrimination et participation », « Diversité dans les organisations ? », « Participation des jeunes et intégration des jeunes », « Valeur ajoutée de la coopération européenne ».

Un séminaire de suivi avec des experts du Benelux, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne a été organisé en décembre 2007. Le rapport de ce séminaire sera présenté au CDEJ au cours du mois de mars 2008.

7.10.2. BENELUX

Le groupe de travail « politique de la jeunesse » s'est réuni deux fois pendant l'année 2007. L'élaboration du plan de travail pour la période 2007-2009 a été un des thèmes majeurs.

Il a été retenu d'organiser une rencontre d'experts pour échanger sur des indicateurs à appliquer dans le domaine de la politique de la jeunesse.

7.10.3. Grande-Région

Au sein de la Commission régionale de la Grande-Région, un groupe de travail interministériel s'occupe du domaine de la jeunesse. La coopération se base sur une charte de coopération signée en 2002. Afin de communiquer plus facilement les travaux entrepris au sein du groupe, un plan de travail a été élaboré en 2006, précisant les priorités de la présidence wallonne, qui allait jusque fin 2007.

En 2007, les projets suivants ont demandé un effort particulier :

- **JugendForumJeunesse** : Dû aux changements institutionnels aux ressources limitées, le Luxembourg a proposé d'organiser le forum sous présidence wallonne. Dans le cadre du symposium « Migration des jeux », une promotion particulière a été réalisée dans la Grande Région et les participants de la région ont pu profiter d'un espace dédié lors du symposium afin de s'échanger entre eux.
- **Echange d'experts sur les différentes formes de volontariat pour jeunes en Grande Région.**
- **Echange de bonne pratique avec le groupe de travail Jeunesse de la coopération transfrontalière « Conférence du Rhin supérieur ».**

8. Politique de la Jeunesse sur le plan international

8.1. L'Union Européenne

8.1.1. Le Pacte européen pour la jeunesse

Les ministres européens de la jeunesse, réunis au sein du conseil, ont formulé en février des conclusions concernant le Pacte européen pour la Jeunesse. Tout en constatant des progrès vers les objectifs de Lisbonne en général, il est apparu que les jeunes profitent moins de ces progrès que d'autres catégories de la population. Ils ont souligné le rôle essentiel de la jeunesse pour le succès de la stratégie Lisbonne. Les ministres ont insisté sur l'importance du niveau local et régional dans la mise en œuvre de stratégies pour les jeunes, sur l'importance de programmes taillés sur mesure en faveur des jeunes et sur le rôle plus visible que le pacte européen pour la jeunesse doit prendre dans la gouvernance nationale de la stratégie de Lisbonne.

Lors de la session du Conseil de novembre, les ministres européens de la jeunesse ont eu un échange de vues sur les voies à prendre pour utiliser au mieux le pacte européen pour la jeunesse afin de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.

8.1.2. La méthode ouverte de coordination

La méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse est une forme de coopération intergouvernementale qui comprend des objectifs européens communs dans les domaines de la participation des jeunes, de l'information aux jeunes, des activités volontaires des jeunes et d'une meilleure connaissance du monde de la jeunesse.

En mai 2007, les ministres européens de la jeunesse, réunis au sein du conseil, ont adopté une résolution sur la pleine participation de tous les jeunes à la société. Cette résolution aborda la question de la participation sur tous les niveaux, la participation en tant qu'exercice de la citoyenneté, la participation en tant que signe d'intégration sociale et la participation comme finalité du dialogue structuré entre les jeunes et les institutions. Lors d'un échange de vues, les ministres européens de la jeunesse se sont exprimés sur l'évolution future du cadre de coopération européen dans le domaine de la jeunesse, ce cadre devant être évalué en 2009.

Sur la base de la résolution adoptée au mois de mai, la commission Européenne a lancé un processus d'apprentissage entre pairs sur la question de la participation des jeunes défavorisés. Le Ministère participa à ce processus, représenté par sa Division Jeunesse et le Service National de la Jeunesse.

Le Luxembourg participa également, via le Service National de la Jeunesse, à un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités de reconnaissance des compétences acquises par l'éducation non formelle.

8.1.3. Le programme « Jeunesse en Action »

L'année 2007 fut la première année d'implémentation du programme. Pour l'autorité nationale (qu'est le Ministère de la Famille et de l'Intégration pour ce programme européen), elle fut marquée par le processus de déclaration d'assurance ex ante au cours duquel le Ministère accueille à Luxembourg une délégation de haut

fonctionnaires de la direction générale compétence de la commission Européenne. Au mois de décembre, la Ministère participa à un séminaire organisée par le Commission Européenne sur le thème des déclarations d'assurances annuelles par lesquelles les autorité nationales certifiant à la Commission Européenne que le programme a été mis en œuvre de façon correcte durant l'année écoulée.

8.2. Conseil de l'Europe

L'année 2007 a été marquée par la campagne européenne « Tous différents, tous égaux » lancée en juin 2006 et une réflexion sur un document de base sur la politique de la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe

Dans ce cadre, les partenaires du Benelux ont décidé d'organiser un symposium européen pour responsables d'organisations de jeunesse à Schengen en 2007. Les préparations de ce symposium ont été entamées en mars 2006.

Le CDEJ a pris la décision de principe d'élaborer un document de base pour préciser la politique de la jeunesse et les actions du Conseil de l'Europe dans l'avenir (Agenda 2020). Les discussions ont figuré à l'ordre du jour des deux réunions du CDEJ en 2007, d'une réunion de hauts fonctionnaires et d'un groupe de travail élargi auxquels le Luxembourg a chaque fois participé activement.

Par ailleurs le Luxembourg a fait partie du groupe d'experts « portfolio pour responsables et travailleurs de jeunesse », qui a été présenté en avril 2007.

Dans le cadre du réseau européen des centres de jeunesse, il y a eu une visite d'études au Luxembourg. Le Luxembourg compte un membre dans le conseil d'administration de ce réseau.

Le symposium « La participation dans tous ses états », un des trois symposiums internationaux organisés dans le cadre de la campagne « Tous différents, tous égaux », a été organisé par le SNJ en coopération avec le Benelux, le Conseil de l'Europe et avec le soutien de la Commission européenne. En résumé le symposium a poursuivi trois objectifs : échanger des bonnes pratiques, permettre la mise en réseau de différents acteurs et tirer des conclusions des expériences faites dans les différents pays.

Le symposium a réuni 89 jeunes provenant de 43 pays d'Europe qui se sont penchés sur des questions comme : « Quels obstacles peuvent rendre difficile l'engagement d'un jeune » ; « Discrimination et participation », « Diversité dans les organisations ? », « Participation des jeunes et intégration des jeunes », « Valeur ajoutée de la coopération européenne ».

Un séminaire de suivi avec des experts du Benelux, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne a été organisé en décembre 2007. Le rapport de ce séminaire sera présenté au CDEJ au cours du mois de mars 2008.

8.3. BENELUX

Le groupe de travail « politique de la jeunesse » s'est réuni deux fois pendant l'année 2007. L'élaboration du plan de travail pour la période 2007-2009 a été un des thèmes majeurs.

Il a été retenu d'organiser une rencontre d'experts pour échanger sur des indicateurs à appliquer dans le domaine de la politique de la jeunesse.

8.4. Grande-Région

Au sein de la Commission régionale de la Grande-Région, un groupe de travail interministériel s'occupe du domaine de la jeunesse. La coopération se base sur une charte de coopération signée en 2002. Afin de communiquer plus facilement les travaux entrepris au sein du groupe, un plan de travail a été élaboré en 2006, précisant les priorités de la présidence wallonne, qui allait jusque fin 2007.

En 2007, les projets suivants ont demandé un effort particulier :

JugendForumJeunesse : Dû aux changements institutionnels aux ressources limitées, le Luxembourg a proposé d'organiser le forum sous présidence wallonne. Dans le cadre du symposium « Migration des jeux », une promotion particulière a été réalisée dans la Grande Région et les participants de la région ont pu profiter d'un espace dédié lors du symposium afin de s'échanger entre eux.

Echange d'experts sur les différentes formes de volontariat pour jeunes en Grande Région.

Echange de bonne pratique avec le groupe de travail Jeunesse de la coopération transfrontalière « Conférence du Rhin supérieur ».

8.5. Relations bilatérales

En date du 23 janvier 2007, le Grand-Duché de Luxembourg a déposé l'instrument de ratification de la Convention européenne sur la promotion d'un service volontaire à long terme pour les jeunes, signé par le Luxembourg le 4 octobre 2000, au Conseil de l'Europe.